

# Mordons les chiens de garde !

## Revue de presse n°28

octobre-décembre 2022

### Pollution, santé, etc.

Humour de Siné mensuel



# Table des matières

Football : c'est la Qata !.....	3
Même les banques sont embarrassées.....	5
Non au projet « General Construction » dans le bois d'Avroy à Cointe (Liège).....	6
Nous buvons du plastique !.....	7
La maladie des ondes radio : l'histoire de l'électrohypersensibilité.....	8
La sobriété est-elle un choix de société ?.....	14
Nucléaire : la Belgique va-t-elle enfouir ses déchets les plus dangereux ?.....	15
Nucléaire : notre cadeau empoisonné aux générations actuelles et futures.....	21
« Sans recours au nucléaire, Enercoop ne survivrait peut-être pas ».....	23
Quand l'absurde frise la folie : pompiers suspendus et moyens limités... en Gironde, la colère gronde en même temps que les feux.....	23
À Bure, les opposants se préparent à l'arrivée des bulldozers.....	25
Canicule : quatre centrales nucléaires autorisées à relâcher de l'eau plus chaude qu'à la normale.....	30
Humour de Kroll.....	31
Incendies en Gironde : l'envers du décor.....	32
En Espagne, un des pires incendies du siècle déclenche une fronde sociale.....	35
Le fléau de l'azote, une dérive de l'agriculture industrielle parmi d'autres.....	40
À Chamonix, le tourisme exploite un glacier agonisant.....	43
Climat : quand les Alpes s'effondrent.....	48
Dans les Alpes, une piste en plastique pour skier l'été.....	51
Dans les Alpes, mobilisation contre la politique du « tout ski ».....	54
À Montreuil, l'avenir de l'usine polluée inquiète les riverains.....	59
Allumer la clim' ? Une mauvaise idée pour le climat.....	60
« La détruire, ça n'a pas de sens » : près de Paris, ils luttent pour sauver une bergerie.....	63
Arrosage des golfs : malgré la sécheresse, les dérogations pleuvent.....	69
Abandon du projet de mégascierie dans les Pyrénées.....	72
Combines autour du bois roumain.....	73
Ces panneaux solaires qui rasant la forêt.....	76
Dernière Rénovation, Alternatiba, Extinction Rebellion, etc. : la pseudo-écologie.....	80
Élisabeth Borne évacue en dix minutes la question écologique.....	82
Faisans, perdrix : élevés pour être « flingués » par les chasseurs.....	84
Peut-on encore sauver nos forêts des coupes rases ?.....	89
Humour de Siné mensuel.....	92
La pollution aux PFAS [per- et polyfluoroalkylées].....	93
Pesticides : PAN Europe conteste en justice la prolongation systématique des autorisations.....	94
Les fourmis, plus efficaces que les pesticides.....	99
Des Vosgiens obligés de boire l'eau du lac.....	100
Véhicules électriques : La Grande Arnaque.....	103
Landunvez, la porcherie géante s'approche d'une régularisation douteuse.....	107
Avec la crise climatique, des orages de plus en plus dévastateurs.....	115
Des arbres, des vélos et des polémiques : deux ans de mandat pour les maires écolos.....	118
J'habite... dans une maison en bauge.....	119
Le tourisme écolo n'existe pas.....	122
Le gazon, un « béton vert » en fin de parcours ?.....	126
Lucioles et vers luisants, des « bêtes féroces » sur le déclin.....	128
Le numérique peut-il devenir Low-tech ?.....	132
Humour d'Alexandre De Wind (Kairos).....	135
Entreprise(s) de dépollution.....	136



## Football : c'est la Qata !

Ah! Ce qu'on s'amuse, aux conférences de presse du Paris-Saint-Germain, rebaptisé pour l'occasion le Paris-Sans Gêne !

Interrogé sur un transport en jet privé de l'équipe vedette parisienne, pour une destination qui eût pu être desservie à temps égal par un TGV, l'entraîneur du PSG balança aux journalistes sa petite blague sur « un transport prévu en char à voile ».

Kylian Mbappé, son joueur phare, s'écroula aussitôt de rire sur la table, devant tant de finesse d'esprit et d'à propos climatique.

Sur les réseaux sociaux, ce très subtil « humour » parisien, au raz de la pelouse et des crampons, a vraiment eu du mal à passer.

C'est que le « grand public » est sorti traumatisé d'un été caniculaire, où les plus grands fleuves de France se sont taris, et où les plus belles forêts de l'Hexagone sont parties en fumée. Soudain, le « réchauffement climatique » n'était plus ce concept abstrait, exotique et futuriste, qu'on pouvait balayer d'une oreille distraite à la fin du JT, mais un fléau bien concret qui privait déjà d'eau plusieurs grandes villes françaises et leurs campagnes.

Une « grande cause nationale », qui devrait très prochainement mobiliser toutes les politiques publiques.

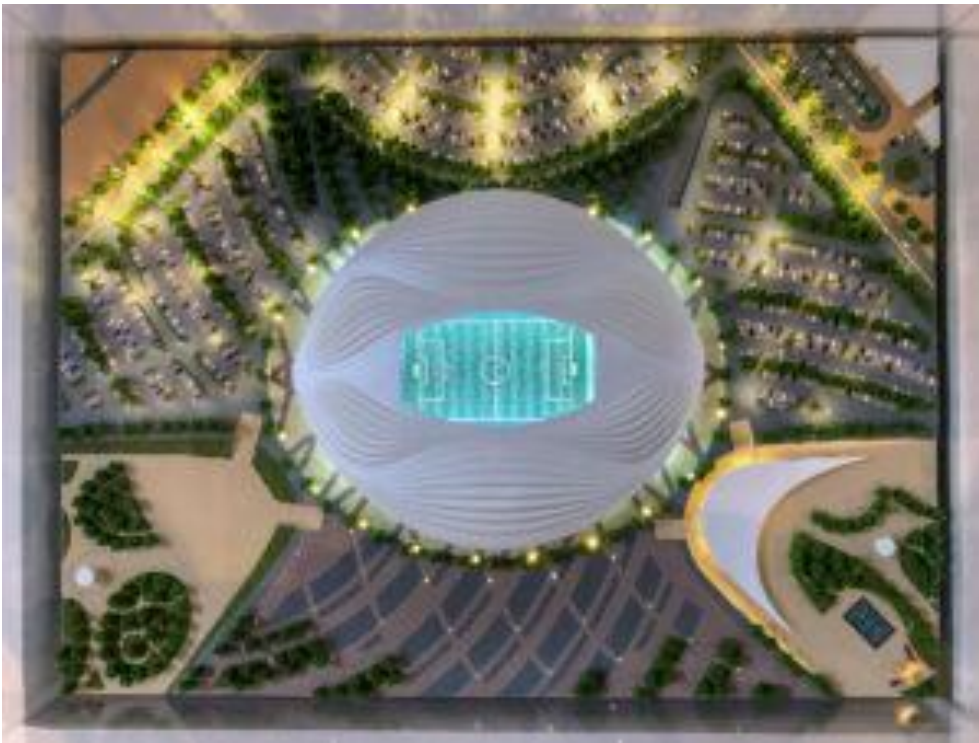
Comme si cela ne suffisait pas, après la sécheresse, l'explosion du prix du gaz et de l'électricité a achevé de saper le moral des plus optimistes.

Nous voilà donc collectivement sommés de nous chauffer moins, d'enfiler des pulls de mohair, de pisser sous la douche et de réduire partout cette terrible empreinte carbone qui, comme la Marque Jaune de notre enfance, signale partout le périmètre de notre déchéance.

Mais voilà aussi que, sous l'effet de loupe de cette crise généralisée, certaines disparités de classe nous apparaissent aujourd'hui comme totalement insupportables.

Que des millionnaires, qu'ils soient footballeurs ou patrons, continuent à se balader en jet privé, alors que d'autres sont privés d'eau ou de chauffage, c'est évidemment une insulte publique et permanente à tous ceux qui en souffrent. Même si cette situation existait préalablement à la crise actuelle, et que les damnés de la Terre ne l'ont pas attendue pour se manger la pelouse, ni les autres pour se péter la ventrière.

Pour ne pas l'avoir compris, la « blague à deux balles » de l'entraîneur, provoquant aussitôt l'hilarité potache de Mbappé (1), est passée pour ce qu'elle est : une obscène et irresponsable beauferie, une plaisanterie de millionnaires se moquant royalement du reste du monde.



Un stade pharaonique au milieu du désert, et un charnier sous la pelouse.

Mais comment auraient-ils pu le comprendre, dans ce petit monde clos du football professionnel, où l'on jongle avec les milliards comme avec des billets de Monopoly, et où le moindre joueur réserviste est payé autant que tout le personnel d'un hôpital ?



Kylian Mbappé, le roi du faire-play

Comment auraient-ils pu le comprendre, quand les plus hautes instances internationales du football sont collectivement en train d'organiser un « mondial » en plein désert, dans stades ouverts « climatisés », en y amenant par avion des dizaines de milliers de spectateurs des quatre coins de la planète ?

Qui se soucie encore, dans ce monde de fou, d'un petit voyage de deux heures en jet privé, et le Paris-Saint-Germain n'est-il pas aujourd'hui aux mains des mêmes milliardaires Qataris ?

Que penser enfin de ces journaux et médias qui « s'indigneront » du rire obscène de Mbappé, avec tout le moralisme qui convient, mais qui continueront ensuite servilement à commenter, pendant des semaines, les matches d'un Mondial où chaque pelouse masquera

pourtant un véritable charnier (2) ?

Si le foot vous amuse, aller donc plutôt voir le prochain match de l'Union ou du Standard.

Au moins, pour grimper dans les tribunes, ne serez vous pas obligé de marcher dans des flaques de sang.

Claude SEMAL, le 10 septembre 2022

(1) Je manque sans doute un peu d'objectivité, car depuis le geste antisportif et anti faire-play de Mbappé à la fin du match France-Belgique, je lui garde un chien de ma chienne. Il pourrait courir le cent mètres en six secondes et marquer quatre goals par match, je le considérerais toujours comme un crétin toxique sur une pelouse.

(2) Selon une enquête du Gardian, 6 751 ouvriers immigrés sont morts d'épuisement et de chaleur dans le désert en construisant les stades du Mondial entre 2010 et 2020.

# Même les banques sont embarrassées

*De sérieux doutes existent sur la possibilité de la Coupe du monde de football organisée au Qatar d'être « neutre en carbone ».*

Bonne nouvelle, la Coupe du monde de football 2022 qui se tiendra au Qatar et que beaucoup estimaient être un désastre écologique est en réalité « neutre en carbone ». Son organisation n'aura pas d'effet sur le climat ou un impact négligeable. C'est le site de la FIFA qui le dit.

Comment la construction de stades climatisés va bien pouvoir avoir un impact neutre sur le climat ? La réponse est simple : la FIFA s'engage à compenser intégralement les émissions de carbone de la Coupe du monde de football. Elle a même obtenu la norme « ISO 20121 » qui distingue les bonnes pratiques environnementales et sociales dans le domaine de l'événementiel.

Sauf que le rapport « Carton jaune pour la déclaration de la neutralité carbone pour la Coupe du monde FIFA 2022 » de l'ONG Carbon Market Watch émet de sérieux doutes. Alors que la FIFA affirme que l'organisation de cet événement émettra 3,6 megatonnes de dioxyde de carbone, l'ONG ne fait pas le même calcul. Un exemple parmi d'autres, alors que l'empreinte de la construction des stades a été calculée sur base de leur utilisation pendant le tournoi et après, Carbon Market Watch doute fortement qu'un si grand nombre de stades dans un espace géographique aussi restreint permette l'utilisation prévue dans le futur.

Pour compenser les émissions, le Qatar a créé une pépinière en plein désert. Malin. Mais à nouveau selon l'ONG, il est peu crédible que ces espaces verts artificiels puissent en effet absorber le dioxyde de carbone émis. Le reste des compensations seront effectuées grâce à l'achat de crédits carbone. Un mécanisme qui, dans ce contexte, sent bon l'écoblanchiment et censé financer des projets qui évitent des émissions carbone. Sauf que ces projets-là, comme la construction d'éoliennes en Turquie, auraient probablement vu le jour sans les crédits carbone de la Coupe du monde de football.

Il y a mille et une raisons de douter du bien-fondé climatique et social de l'organisation de ce tournoi du ballon rond au Qatar. L'indice le plus flagrant est peut-être celui-ci : même les banques sont embarrassées. Alors que plusieurs sponsors bancaires soutiennent leur équipe nationale, elles ont décidé de se tenir loin des stades de football le temps de cette Coupe du monde, annonçant ne faire ni publicité ni marketing autour de l'événement qui leur rapporte généralement gros. C'est dire.

FINANCITÉ

# Non au projet « General Construction » dans le bois d'Avroy à Cointe (Liège)



« Carré Cointois » : Alexandre Fransolet, Anne Melkior, Louis Maraite et François Pottié started this petition to Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Liège

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Le lundi 30 septembre dernier, vous présentiez le « Plan Stratégique Transversal » (PST) pour la Ville de Liège, fruit d'une démarche participative « Liège 2025 » qui avait récolté 1 603 idées et suscité 97 827 votes. Ce PST a fait émerger 137 actions prioritaires réparties en 7 thèmes, liés à la Déclaration de Politique Communale de votre majorité pour 2019-2024.

Trois des sept thèmes « prioritaires » nous semblent en contradiction avec le projet immobilier de 100 appartements qu'un promoteur propose pour le « Bois d'Avroy » (Liège 4e Div. Parcelle D.290 s) : le plan veut apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers ; repenser la mobilité pour plus de mobilité douce, durable et de multimodalité ; réussir la transition climatique. Le projet immobilier qui est proposé par la sa General Constructions va complètement à l'encontre de ces objectifs.

Il y a plus de 1 000 logements dans la seule rue d'Andrimont, avec tous les problèmes de mobilité constatés et qui se traduisent déjà par des congestions importantes dans les zones résidentielles voisines que sont le Laveu, la rue des Wallons, la rue de l'Observatoire, le quartier Saint-Gilles/Saint-Laurent. Et il y a ces 3 hectares de bois, une forêt quasi « primaire » dès lors qu'elle n'a plus connu d'intervention humaine depuis 40 ans, avec des arbres remarquables par dizaines. Le PST communal multiplie les projets de plantation d'arbres, de maillage vert, de moyens d'actions contre le réchauffement climatique. Et un projet immobilier viendrait ruiner ce « poumon vert » existant ?

Nous faisons appel à votre bon sens. Nous comptons sur vous et sur les conseillers communaux, de Cointe et de Liège, pour veiller à la préservation de cet espace vert en l'état pour Liège, pour les générations futures et pour notre planète.

Nous signons donc cette pétition pour vous faire part de notre totale opposition à ce projet et nous vous demandons d'opposer, à votre tour, un REFUS à cette demande de permis.

<https://www.change.org/p/le-coll%C3%A8ge-des-bourgmestre-et-echevins-de-la-ville-de-li%C3%A8ge-non-au-projet-general-construction-dans-le-bois-d-avroy-a-cointe-liège>

**78% DES EAUX EN BOUTEILLE  
ANALYSÉES CONTAMINÉES  
PAR DES MICROPLASTIQUES**

## Nous buvons du plastique !

Au terme d'une enquête qui aura duré plusieurs mois, et qui vient d'être relayée par de nombreux médias (France inter, RTL, La Parisien, RMC, M6, etc.), le constat est sans appel : nous buvons du plastique !

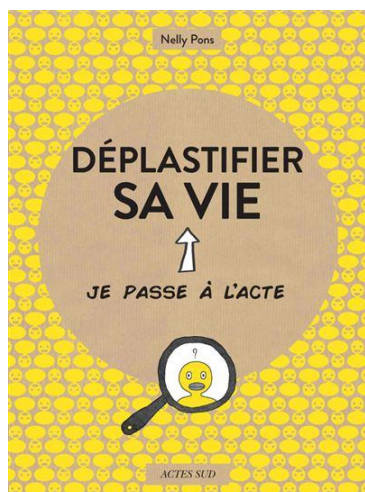
78% des eaux analysées par un laboratoire indépendant pour le compte d'Agir pour l'Environnement sont contaminées par des microparticules de plastique. Résultat d'autant plus inquiétant que les analyses ont été réalisées dans des conditions très strictes, laissant présager une contamination plus importante en cas d'exposition aux UV ou à la chaleur.

La plus grande concentration de microplastiques (121 particules dans un litre d'eau !) a été trouvée dans une *bouteille d'eau explicitement destinée aux enfants*.

Malgré une communication imposant l'idée que le plastique est une matière stable, force est de constater qu'il n'en est rien. Le plastique se fragmente en micro et nanoparticules.

Face à ces résultats particulièrement inquiétants, il est urgent d'alerter l'opinion publique sur cette contamination. Il est grand temps de faire œuvre utile en *boycottant* les eaux en plastique !

Par ce geste, vous ferez des économies substantielles tout en réduisant votre exposition aux microplastiques dont les effets sur la santé sont encore mal connus.



AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Agir pour l'Environnement est une association 100% indépendante. Nos campagnes, enquêtes et analyses sont exclusivement financées par les donateurs.

Contrepartie du moment : le livre « Déplastifier sa vie »

# La maladie des ondes radio : l'histoire de l'électrohypersensibilité



Au cours des années 1950, des cliniques ont été créées à Moscou, Leningrad et dans d'autres villes d'Union soviétique et d'Europe de l'Est pour étudier et traiter des milliers de travailleurs souffrant d'une nouvelle maladie professionnelle. Elle a été baptisée maladie des ondes radio. Ces patients fabriquaient, inspectaient, réparaient ou utilisaient des équipements à micro-ondes. Certains travaillaient dans des installations radar, d'autres pour des stations de radio ou de télévision, ou des compagnies de téléphone. D'autres encore faisaient fonctionner des appareils de

chauffage et d'étanchéité à radiofréquence utilisés dans un nombre croissant d'industries à l'aide de la technologie mise au point pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les patients de ces cliniques souffraient de maux de tête, de fatigue, de faiblesse, de troubles du sommeil, d'irritabilité, de vertiges, de troubles de la mémoire, de dysfonctionnements sexuels, d'éruptions cutanées, de perte de cheveux, de diminution de l'appétit, d'indigestion et parfois de sensibilité à la lumière du soleil. Certains ont eu des palpitations cardiaques, des douleurs lancinantes dans la région du cœur et un essoufflement après un effort. Beaucoup ont développé une instabilité émotionnelle, de l'anxiété ou de la dépression, et quelques-uns ont souffert de manie ou de paranoïa.

À l'examen physique, ils présentaient une acrocyanose (doigts et orteils bleus), une sensibilité réduite aux odeurs, des sueurs, des tremblements, des réflexes altérés, des pupilles de taille inégale, des arythmies cardiaques, un pouls et une tension artérielle instables. Ils présentaient des EEG et des ECG anormaux et, à un stade avancé, des signes de privation d'oxygène au niveau du cœur et du cerveau. Certains ont développé des cataractes. Les analyses de sang ont révélé une hyperactivité de la thyroïde, un taux élevé d'histamine, un taux élevé de sucre dans le sang, un taux élevé de cholestérol et de triglycérides, une augmentation des protéines sanguines, une diminution du rapport albumine-globuline, une diminution des plaquettes et des globules rouges et un nombre anormalement élevé ou faible de globules blancs.

Bien qu'environ 15 % seulement des travailleurs des micro-ondes se soient plaints de leur maladie, et que 2 % seulement aient cessé de travailler (Sadchikova 1960, Klimková-Deutschová 1973), *les travaux de laboratoire ont révélé des anomalies chez la majorité des travailleurs*. Le cholestérol sanguin était élevé chez 40 % des travailleurs des micro-ondes (Klimkova-Deuschova 1974), les triglycérides étaient élevés chez 63 % (Sadchikova et al. 1980), la glycémie à jeun était augmentée chez 74 % (Klimkova-Deuschova 1974) et 70 % présentaient une activité thyroïdienne anormale. Des modifications cardiaques objectives ont été constatées chez 18 à 35 % des travailleurs exposés aux micro-ondes, en fonction de la durée du travail.

*Ces travailleurs n'étaient exposés au rayonnement micro-ondes que pendant les heures de travail. Et ils étaient exposés à des niveaux de rayonnement inférieurs à ceux auxquels le grand public est aujourd'hui exposé pendant des heures par jour, voire en permanence, par les téléphones portables et les technologies Internet sans fil.*

En raison du grand nombre de publications sur la maladie des ondes radio en provenance d'Union soviétique et d'Europe de l'Est, un échange scientifique entre les États-Unis et l'URSS sur la recherche sur les micro-ondes a été lancé au milieu des années 1970. Le gouvernement américain a chargé le Dr Zorach Glaser de répertorier la littérature scientifique mondiale (articles de journaux, livres, actes de conférences) sur les effets biologiques et sanitaires des radiofréquences et des micro-ondes. À la fin des années 1970, la bibliographie de Glaser comprenait 5 083 documents (Glaser 1984).



Toujours dans les années 1960 et 1970, l'ophtalmologue Milton Zaret, sous contrat avec l'armée et l'armée de l'air, a examiné les yeux de milliers de militaires et de civils travaillant dans des installations radar aux États-Unis et au Groenland. Il a constaté qu'un grand nombre d'entre eux développaient des cataractes. La plupart de ces cataractes étaient causées par l'exposition chronique de l'œil à des rayonnements d'une densité de puissance d'environ un milliwatt par centimètre carré - un niveau qui est régulièrement dépassé par chacun des huit milliards de téléphones cellulaires utilisés aujourd'hui (Birenbaum et al. 1969 ; Zaret 1973).

Au cours de ces années, le biologiste américain Allan Frey a découvert que le rayonnement micro-ondes endommageait la barrière hémato-encéphalique (Frey et al. 1975), et il a prouvé que les humains et les animaux pouvaient entendre les micro-ondes (Frey 1961). Frey, l'un des chercheurs américains les plus actifs des années 1960 et 1970, a rendu des rats dociles en les irradiant à une densité de puissance de 50 microwatts par centimètre carré (Frey et Spector 1976). Il a modifié des comportements spécifiques à 8 microwatts par centimètre carré (Frey et Wesler 1979). Il a modifié le rythme cardiaque de grenouilles vivantes à 3 microwatts par centimètre carré (Frey 1970). À seulement 0,6 microwatts par centimètre carré, soit 100 fois moins que les niveaux couramment rencontrés aujourd'hui à une distance normale de fonctionnement d'un ordinateur portable sans fil, il a provoqué des arythmies dans le cœur des grenouilles, et parfois l'arrêt des battements, en synchronisant les impulsions de micro-ondes à un moment précis du rythme cardiaque (Frey et Seifert 1968).

En 1977, Paul Brodeur, dans son livre *The Zapping of America*, a averti que la prolifération des tours à micro-ondes et des installations radar mettait en danger la santé publique. Mais comparé à aujourd'hui, les installations de micro-ondes et de radio étaient encore très rares.

Lorsqu'en 1977, Apple a vendu ses premiers ordinateurs personnels, l'exposition à des niveaux élevés de rayonnements électromagnétiques s'est étendue à la population générale, et les maladies électromagnétiques ont cessé d'être uniquement des maladies professionnelles. Cette année-là, les décès dus à l'asthme aux États-Unis, qui étaient en baisse constante depuis des décennies, ont commencé à augmenter pour la première fois. En 1981, le représentant Al Gore a présidé la première d'une série d'audiences du Congrès sur les effets sanitaires des terminaux à écran vidéo (TEV). Ces audiences ont été organisées parce que deux rédacteurs en chef du *New York Times*, de jeunes hommes âgés de 20 à 30 ans, avaient développé des cataractes ; la moitié de tous les employés de l'UPI et de l'AP interrogés se plaignaient de problèmes visuels ou de maux de tête ; un nombre inhabituel de bébés présentant des malformations congénitales étaient nés d'employés du *Toronto Star* ; et des groupes de fausses couches se produisaient parmi les opératrices de terminaux vidéo partout aux États-Unis et au Canada.

L'industrie de la presse a été la première industrie à être transformée par la technologie informatique. Au cours des auditions menées en 1981 par la Commission des sciences et de la technologie de la Chambre des représentants, Charles A. Perlik, Jr, président de la *Newspaper Guild*, a déclaré que si ses membres avaient su que les terminaux numériques étaient capables de produire des émissions dangereuses, « nous n'aurions pas tranquillement permis la transformation d'un lieu de travail essentiellement bénin en un lieu dangereux »<sup>1</sup> En 1985, l'auteur canadien Bob DeMatteo a publié un livre populaire intitulé *Terminal Shock : The Health Hazards of Video Display Terminals*.

Au milieu des années 80, Olle Johansson, un neuroscientifique de l'Institut Karolinska de Stockholm, a découvert une nouvelle maladie de peau. Comme elle ne touchait que les personnes travaillant devant des écrans d'ordinateur, il l'a baptisée « dermatite des écrans ». Ces patients se plaignaient souvent aussi de symptômes neurologiques tels que perte de mémoire, fatigue, insomnie, vertiges, nausées, maux de tête et palpitations cardiaques – les mêmes symptômes neurologiques que ceux décrits trois décennies plus tôt par les médecins soviétiques – mais comme la spécialité de Johansson était les maladies de la peau, il a étudié la peau des opérateurs informatiques. Ses sujets allaient de ceux qui ne présentaient que des rougeurs et des démangeaisons à ceux qui avaient des lésions cutanées graves et défigurantes. Une organisation appelée *Foreningen for El- och Bildskärmsskadade (FEB)* a été créée pour soutenir les Suédois souffrant de cette « nouvelle » maladie qu'ils ont appelée hypersensibilité électromagnétique (HSEM) – une maladie qui n'était pas nouvelle du tout, mais qui était une maladie professionnelle bien connue dans une autre partie du monde.

Au milieu des années 1990, l'industrie des télécommunications s'est lancée dans un projet qui devait aboutir à l'exposition du monde entier aux micro-ondes à une échelle inimaginable. Ils prévoyaient de placer un téléphone cellulaire et un ordinateur sans fil dans les mains de chaque homme, femme et enfant sur Terre - et de parsemer notre monde d'un si grand nombre d'antennes de diffusion que ces téléphones et ordinateurs fonctionneraient dans chaque maison et chaque bureau, dans chaque rue, dans chaque pays, sur la plus haute montagne et dans la vallée la plus profonde, sur chaque lac, dans chaque parc national, zone de nature sauvage

et refuge pour la faune sauvage, sans exception. Ainsi, au cours de la décennie suivante, les niveaux de rayonnement micro-ondes ont été multipliés par mille en moyenne, partout sur Terre.

Ces dernières années, les chercheurs ont établi une corrélation entre des symptômes tels que les troubles du sommeil, la fatigue, les pertes de mémoire, les maux de tête, la dépression, les vertiges et les tremblements – les mêmes symptômes que ceux signalés par les médecins soviétiques il y a un demi-siècle – et l'intensité de l'utilisation des téléphones portables ou la proximité des habitations avec les tours de communication.

*Des équipes de scientifiques de 14 pays ont conclu que la santé de pas moins de trois quarts de la population de la Terre est considérablement altérée par la technologie sans fil (Haugsdal 1998, Hocking 1998, Cao 2000, Oftedahl 2000, Chia 2000, Sandström 2001, Santini 2002, Navarro 2003, Santini 2003, Zwamborn 2003, Wilén 2003, Oberfeld 2004, Bortkiewicz 2004, Al-Khlaiwi 2004, Salama 2004, Meo 2005, Preece 2005, Waldmann-Selsam 2005, Szykowska 2005, Balikci 2005, Balik 2005, Hutter 2006, Abdel-Rassoul 2007). Mais le terme « hypersensibilité électromagnétique » persiste parce qu'aucune autorité sanitaire d'aucun pays occidental n'admet que les rayonnements électromagnétiques ont un quelconque effet sur la santé d'une personne normale. L'EHS désigne donc les personnes qui ont été le plus gravement blessées par les ondes radio, qui ont découvert par hasard la cause de leur maladie et qui ont cru à la fiction selon laquelle elles sont anormales et différentes de tout le monde.*

### **Affronter / Survivre**

Éviter les champs électriques, les champs magnétiques et les rayonnements électromagnétiques est le seul remède efficace contre les maladies qu'ils provoquent. Dans le passé, on pouvait y parvenir en éliminant et/ou en protégeant les sources de cette exposition à la maison et au travail. *Aujourd'hui, alors que l'exposition est omniprésente et hors de contrôle, il est devenu impossible de l'éviter, et la pollution électromagnétique (« électrosmog ») nuit à la santé de toute la population de la planète.*

Pour réduire les champs, ou « assainir » un bâtiment, il faut éliminer les lampes fluorescentes, les variateurs de lumière, les systèmes de sécurité électroniques, les chauffages électriques et toutes les technologies sans fil, y compris les téléphones cellulaires, les téléphones sans fil, les ordinateurs sans fil, les moniteurs pour bébé, les dispositifs Bluetooth, etc. Il peut être nécessaire d'éliminer ou de déplacer les systèmes de divertissement ou les équipements à affichage numérique ou les horloges numériques. Il peut être nécessaire d'éliminer ou de protéger les téléviseurs et les écrans d'ordinateur. Et il faut parfois recâbler entièrement un bâtiment et enterrer les lignes électriques. Il est recommandé de débrancher tous les appareils électriques de leurs prises lorsqu'ils ne sont pas utilisés, et il est parfois nécessaire de couper tous les disjoncteurs, ou l'alimentation secteur, la nuit. De nombreuses personnes qui essaient de recouvrer la santé conduisent de très vieilles voitures avec un minimum d'électronique, ou des voitures diesel, qui peuvent être conduites sans électricité.

Cependant, la propagation de la technologie sans fil a rendu impossible l'évitement des rayonnements électromagnétiques partout dans le monde. Il ne suffit plus de réduire à zéro les champs provenant d'un bâtiment. Les villes et les entreprises de services publics passent aux compteurs d'électricité, de gaz et d'eau sans fil, qui peuvent irradier tout un quartier. L'arrivée de la large bande sur les lignes électriques (BPL) peut signifier qu'il n'est plus possible d'empêcher les champs à haute fréquence d'entrer dans votre maison si vous voulez avoir de l'électricité.

Les rayonnements traversent également les murs en provenance des systèmes de téléphonie, d'informatique et de sécurité sans fil des voisins, des tours cellulaires du voisinage et, de plus en plus, des systèmes Internet sans fil (Wi-Fi) à grande échelle qui couvrent des villes entières, des comtés et même de petits pays comme Singapour et la Macédoine. C'est pourquoi de nombreuses personnes tentent de s'en sortir en vivant dans des structures métalliques ou en protégeant leurs murs et leurs fenêtres avec des tissus, des peintures et des plastiques conducteurs pour empêcher les micro-ondes d'entrer. Cette méthode n'est pas toujours efficace. *Comme l'a souligné le Dr Felix Gad Sulman (Sulman 1980), la présence des champs électromagnétiques naturels de la Terre est nécessaire à la santé.* Par conséquent, pour recouvrer la santé dans une pièce blindée, il faudrait que tous les champs naturels de la Terre soient reproduits à l'intérieur de la pièce, une tâche difficile, voire impossible.

Les personnes qui veulent être en bonne santé découvrent qu'il n'y a plus d'endroit où s'enfuir et que la seule solution, si nous voulons assurer un avenir à nous-mêmes, à nos enfants et petits-enfants, ainsi qu'aux oiseaux et à la faune, est de travailler ensemble pour faire connaître et reconnaître les effets des champs électromagnétiques sur la santé, jusqu'à ce que la société admette que la technologie sans fil était une terrible erreur et s'en débarrasse. Le temps presse.

## Symptômes

Neurologiques : maux de tête, vertiges, nausées, difficultés de concentration, pertes de mémoire, irritabilité, dépression, anxiété, insomnie, fatigue, faiblesse, tremblements, spasmes musculaires, engourdissements, picotements, altération des réflexes, douleurs musculaires et articulaires, douleurs aux jambes et aux pieds, symptômes de type "grippe", fièvre. Les réactions plus graves peuvent inclure des convulsions, une paralysie, une psychose et un accident vasculaire cérébral.

Cardiaques : palpitations, arythmies, douleur ou pression dans la poitrine, pression sanguine basse ou élevée, rythme cardiaque lent ou rapide, essoufflement.

Respiratoire : sinusite, bronchite, pneumonie, asthme.

Dermatologiques : éruption cutanée, démangeaisons, brûlures, bouffées vasomotrices.

Ophthalmologiques : douleur ou sensation de brûlure dans les yeux, pression dans les yeux ou derrière les yeux, détérioration de la vision, floteurs, cataractes.

Auditifs : Gazouillis, bourdonnements ou sifflements dans les oreilles ; perte d'audition.

Autres : problèmes digestifs ; douleurs abdominales ; hypertrophie de la thyroïde, douleurs testiculaires/ovariennes ; dysfonctionnement sexuel ; sécheresse des lèvres, de la langue, de la bouche, des yeux ; grande soif ; déshydratation ; saignements de nez ; hémorragie interne ; taux élevé de sucre dans le sang ; anomalies du système immunitaire ; redistribution des métaux dans l'organisme ; perte de cheveux ; douleurs dentaires ; détérioration des plombages ; altération de l'odorat ; sensibilité à la lumière.

## Terminologie

Comme la plupart des autorités sanitaires ne reconnaissent pas encore les maladies causées par les champs électromagnétiques, il n'existe pas de nom standard pour les désigner. Les termes suivants ont été utilisés :

Affecté par les champs électromagnétiques : Terme utilisé dans les pays hispanophones ; « afectados por campos electromagnéticos ».

Lésion électrique : Terme utilisé à l'origine par le groupe suédois FEB ; « El- (och Bildskärms)skadade ».

Sensibilité électrique ou hypersensibilité électromagnétique : Terme inexact inventé par les groupes de soutien aux patients et largement utilisé dans les pays anglophones.

Mal des micro-ondes : Synonyme de maladie des ondes radio.

Maladie des ondes radio : Une maladie professionnelle, décrite pour la première fois après la Seconde Guerre mondiale en Union soviétique, causée par l'exposition aux ondes radio.

Dermatite d'écran : Affection cutanée causée par l'exposition à des champs électromagnétiques ; appelée ainsi parce qu'elle a été décrite pour la première fois chez les utilisateurs de téléviseurs.

Les termes suivants sont suggérés comme étant plus précis :

Maladie électrique aiguë : Maladie aiguë, semblable à la grippe, causée par l'exposition à des champs électromagnétiques, caractérisée par une panne soudaine des systèmes électriques du corps.

Maladie électrique chronique : Une maladie chronique causée par l'exposition aux champs électromagnétiques. Identique à la maladie des ondes radio, sauf qu'elle peut être causée par n'importe quel type de champ électromagnétique, et pas seulement par les ondes radio.

Arthur FIRSTENBERG, *maisonsaine.ca*, 3 août 2022

## Note :

1. Effets potentiels sur la santé des terminaux d'affichage vidéo et des appareils de chauffage et de scellement à radiofréquence. Audiences devant le sous-comité des enquêtes et de la surveillance du comité de la science et de la technologie, Chambre des représentants des États-Unis, quatre-vingt-dix-septième Congrès, première session, 12 et 13 mai 1981.

## Références

[Note : Cet article a été écrit en 2008 et toutes les références sont des études antérieures à 2008. Aujourd'hui, il est impossible de reproduire ces études car il est impossible d'obtenir une population témoin aujourd'hui. Tout le monde dans le monde est aujourd'hui exposé, volontairement ou involontairement, à des niveaux très élevés de rayonnement électromagnétique provenant de la technologie sans fil omniprésente. Il n'existe plus de population "non exposée"].

Abdel-Rassoul G, El-Fateh OA, Salem MA, Michael A, Farahat F, El-Batanouny M, Salem E. Neurobehavioral effects among inhabitants around mobile phone base stations. *NeuroToxicology* 28(2): 434-40, 2007.

[https://www.researchgate.net/publication/6827277\\_Neurobehavioral\\_effects\\_among\\_inhabitants\\_around\\_mobile\\_phone\\_base\\_stations](https://www.researchgate.net/publication/6827277_Neurobehavioral_effects_among_inhabitants_around_mobile_phone_base_stations)<https://ecfsapi.fcc.gov/file/7520939755.pdf>

Al-Khlaiwi T, Meo SA. Association of mobile phone radiation with fatigue, headache, dizziness, tension and sleep disturbance in Saudi population. *Saudi Medical Journal* 25(6): 732-736, 2004. <https://europepmc.org/article/med/15195201>

Balik HH, Turgut-Balik D, Balikci K, Ozcan IC. Some ocular symptoms and sensations experienced by long term users of mobile phones. *Pathologie Biologie* 53(2): 88-91, 2005. <https://www.elettrosensibili.it/wp-content/uploads/2015/09/ocular.pdf>

Balikci K, Ozcan IC, Turgut-Balik D, Balik HH. A survey study on some neurological symptoms and sensations experienced by long term users of mobile phones. *Pathologie Biologie* 53(1): 30-34, 2005. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0369811403002773>

Birenbaum L, Grosz GM, Rosenthal SW, Zaret MM. Effect of microwaves on the eye. *IEEE Transactions on Biomedical Engineering* 16(1):7-14, 1969. <https://ieeexplore.ieee.org/abstract/document/4502597>

Bortkiewicz A, Zmyslony M, Szykowska A, Gadzicka E. Subjective symptoms reported by people living in the vicinity of cellular phone base stations. *Medycyna Pracy* 55(4): 345-351, 2004, in Polish. <https://europepmc.org/article/med/15620045>

Cao Z, Zhao X, Tao Y, Wan C. Effects of electromagnetic radiation from cellular telephone handsets on symptoms of neurasthenia. *Wei Sheng Yan Jiu* 29(6): 366-368, 2000, in Chinese. <https://europepmc.org/article/med/12520956>

Chia S-I, Chia H-P, Tan J-S. Prevalence of headache among hand-held cellular telephone users in Singapore: a community study. *Environmental Health Perspectives* 108(11): 1059-1062, 2000.

Cox RA, Luxton LM. Cerebral symptoms from mobile telephones. *Occupational and Environmental Medicine* 57(6): 431, 2000. <https://oem.bmj.com/content/oemed/57/6/431.1.full.pdf>

Frey AH. Auditory system response to radio frequency energy. *Aerospace Medicine* 32: 1140-1142, 1961.

Frey AH. Cardiac and neural effects of modulated RF energy. *Proceedings of the 23rd Annual Conference on Engineering in Medicine and Biology* 12:175, 1970.

Frey AH, Feld S, Frey B. Neural function and behavior: defining the relationship. *Annals of the New York Academy of Sciences* 247:433-439, 1975. <https://ehtrust.org/wp-content/uploads/2011/07/FreyPioneeringPapers.pdf>

Frey AH, Seifert E. Pulse modulated UHF energy illumination of the heart associated with change in heart rate. *Life Sciences* 7 (Part II): 505-512, 1968. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/0024320568900684>

Frey AH, Spector J. Irritability and aggression in mammals as affected by exposure to electromagnetic energy. *Proceedings of the 1976 Annual Meeting of the International Union of Radio Science, October 15-19, 1976, Amherst, Mass.*

Frey AH, Wesler L. Modification of tail pinch consummatory behavior in microwave energy exposure. *Proceedings of the URSI Annual Meeting, June 18-22, Seattle, WA, 1979.*

Glaser Z. Cumulated index to the Bibliography of reported biological phenomena ("effects") and clinical manifestations attributed to microwave and radio-frequency radiation: report, supplements (no. 1-9), BEMS newsletter (B-1 through B-464), 1971-1981. Indexed by Julie Moore. Riverside, CA: Julie Moore & Associates, 1984.

Haugsdal B, Hauger E, Mild KH, Oftedal G, Sandstrom M, Wilen J, Tynes T. Comparison of symptoms experienced by users of analogue and digital mobile phones: a Swedish-Norwegian epidemiological study. *Arbetslivsrapport* 23, National Institute for Working Life, Umeå, Sweden, 1998.

Hocking B. Preliminary report: symptoms associated with mobile phone use. *Occupational Medicine (London)* 48(6): 357-360, 1998. <https://academic.oup.com/occmed/article/48/6/357/1443446>

Hutter H-P, Moshammer H, Wallner P, Kundi M. Subjective symptoms, sleeping problems, and cognitive performance in subjects living near mobile phone base stations. *Occupational and Environmental Medicine* 63:307-13, 2006. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2092490/>

Klimková-Deutschová, E. Neurologic findings in persons exposed to microwaves. In *Biologic Effects and Health Hazards of Microwave Radiation: Proceedings of an International Symposium*, Warsaw, 15-18 Oct., 1973, P. Czernski et al., eds., pp. 268-272.

Levallois P, Neutra R, Lee G, Hristova L. Study of self-reported hypersensitivity to electromagnetic fields in California. *Environmental Health Perspectives* 110(suppl 4): 619-23, 2002. <https://ehp.niehs.nih.gov/doi/pdf/10.1289/ehp.02110s4619>

Marin County Department of Health and Human Services. Prevalence of chemical sensitivity and electromagnetic sensitivity in Marin County. Reported in *No Place To Hide* 3(3): 27, 2002.

Meo SA, Al-Drees, AM. Mobile phone related-hazards and subjective hearing and vision symptoms in the Saudi population. *International Journal of Occupational Medicine and Environmental Health* 18(1):53-57, 2005. <https://europepmc.org/article/med/16052891>

National Board of Health and Welfare (Socialstyrelsen). *Environmental Health Report*. Stockholm, Sweden, 2001, in Swedish.

Navarro AE, Segura J, Portoles M Gómez-Perretta C. The microwave syndrome: A preliminary study in Spain. *Electromagnetic Biology and Medicine* 22(2): 161-169, 2003. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1081/JBC-120024625>

Oberfeld G, Navarro AE, Portoles M, Maestu C, Gomez-Perretta C. The microwave syndrome: further aspects of a Spanish study. *Proceedings of the 3rd International Workshop on Biological Effects of Electromagnetic Fields, Kos, Greece, October 4-8, 2004*. [https://www.buergerwelle.de/assets/files/proceedings\\_kos\\_2004.pdf](https://www.buergerwelle.de/assets/files/proceedings_kos_2004.pdf)

Oftedal G, Wilén J, Sandström M, Mild KH. Symptoms experienced in connection with mobile phone use. *Occupational Medicine (London)* 50:237-245, 2000. <https://academic.oup.com/occmed/article/50/4/237/1394352>

Preece AW, Dunn EJ, Farrow SJ, Georgiou AG. *The Akrotiri Military Antennae Health Survey*. Dept. Of Medical Physics and Oncology, University of Bristol, Final Report, June 2, 2005.

Sadchikova, M.N. State of the nervous system under the influence of UHF. In *The Biological Action of Ultrahigh Frequencies*, A.A. Letavet and Z.V. Gordon, eds., Academy of Medical Sciences, Moscow, 1960, pp. 25-29.

Salama OE, Abou El Naga RM. Cellular phones : Are they detrimental? *Journal of the Egyptian Public Health Association* 79(3-4): 197-223, 2004. <https://europepmc.org/article/med/16918147>

Sandström M, Wilén J, Oftedal G, Hansson-Mild K. Mobile phone use and subjective symptoms. Comparison of symptoms reported by users of analogue and digital mobile phones. *Occupational Medicine (London)* 51:25-35, 2001. <https://academic.oup.com/occmed/article/51/1/25/1422253>

Santini R, Seigne M, Bonhomme-Faivre L, Bouffet S, Defrasne M, Sage M. Symptoms experienced by users of digital cellular phones: A study of a French engineering school. *Electromagnetic Biology and Medicine* 21:81-88, 2002. [https://www.buergerwelle.de/assets/files/symptoms\\_experienced\\_by\\_users\\_of%20digital\\_cellular\\_phones-2.pdf](https://www.buergerwelle.de/assets/files/symptoms_experienced_by_users_of%20digital_cellular_phones-2.pdf)

Santini, R., Santini, P., LeRuz, P., Danze, J. M., and Seigne, M.: Survey study of people living in the vicinity of cellular phone base stations. *Electromagnetic Biology and Medicine* 22: 41-49, 2003. Available online at [buergerwelle.de. https://ecfsapi.fcc.gov/file/7020348143.pdf](https://ecfsapi.fcc.gov/file/7020348143.pdf)

Schreier N, Huss A, Rössli M. The prevalence of symptoms attributed to electromagnetic field exposure: a cross-sectional representative survey in Switzerland. *Sozial- und Präventivmedizin/Social and Preventive Medicine* 51:202-209, 2006. [https://doc.rero.ch/record/310885/files/38\\_2006\\_Article\\_5061.pdf](https://doc.rero.ch/record/310885/files/38_2006_Article_5061.pdf)

Schroeder E. *Stakeholder perspectives on amending the 26th Federal Emission Control Ordinance. Results of the nationwide telephone survey ordered by the Federal Office of Radiation Protection*. Schr/bba 04.02.26536.020, Munich, Germany, 2002, in German. <https://www.yumpu.com/de/document/read/6986800/stakeholder-perspektiven-zur-novellierung-der-26-bimschv>

Sulman FG. *The Effect of Air Ionization, Electric Fields, Atmospheric and other Electric Phenomena on Man and Animal*. Charles C. Thomas, Springfield, Ill, 1980, 400pp.

Szykowska A, Bortkiewicz A, Szymczak W, Makowiec-Dabrowska T. Subjective symptoms related to mobile phone use - a pilot study. *Polski Merkurusz Lekarski* 19(112): 529-532, 2005, in Polish. <https://europepmc.org/article/med/16379318>

Waldmann-Selsam C. *The Bamberg Report*, 2005. <https://www.mast-victims.org/index.php?content=news&action=view&type=newsitem&id=216>

Wilén J, Sandström M, Hansson-Mild K. Subjective symptoms among mobile phone users - A consequence of absorption of radiofrequency fields? *Bioelectromagnetics* 24(3): 152-159, 2003. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/bem.10101>

Zaret MM. Microwave cataracts. *Medical Trial Technique Quarterly* 19(3):246-52, 1973.

Zwamborn APM, Vossen SHJA, van Leersum BJAM, et al. *Effects of global communications system radiofrequency fields on well being and cognitive functions of human subjects with and without subjective complaints*. TNO report, FEL-03-C148. The Hague, 2003. [https://milieugezondheid.be/dossiers/gsm/TNO\\_rapport\\_Nederland\\_sept\\_2003.pdf](https://milieugezondheid.be/dossiers/gsm/TNO_rapport_Nederland_sept_2003.pdf)

<https://fr.sott.net/article/40482-La-maladie-des-ondes-radio-l-histoire-de-l-electrohypersensibilite>

# La sobriété est-elle un choix de société ?

*Partir de la satisfaction des besoins, et non plus de l'offre des entreprises.*

Notion ancienne mais plus que jamais d'actualité, la « sobriété » regroupe des réalités multiples à travers des démarches de frugalité, simplicité, zéro gaspillage, efficacité, sobriété énergétique, ou encore de déconsommation. Le dénominateur commun de ces approches est la recherche de modération dans la production et la consommation de produits, de matières ou d'énergie. On peut toutefois s'interroger sur la portée de la notion de sobriété, car celle-ci donne lieu à deux types d'interprétations qui révèlent des choix radicalement différents face à la transition écologique.

D'un côté, la sobriété est considérée comme une évolution volontaire et progressive des comportements individuels vers une modération de la consommation matérielle. Une place importante est attribuée à la recherche d'efficacité, notamment grâce aux innovations technologiques. Cette vision est celle de la majorité des décideurs privés et publics. Or l'expérience montre que les progrès techniques entraînent des effets rebond qui se traduisent par une augmentation de la consommation. L'impact de la 5G sur l'utilisation d'énergie en est l'illustration.

*D'un autre côté*, la mise en œuvre de la sobriété peut être associée à un changement de société. L'idée centrale est de partir de la satisfaction des besoins fondamentaux individuels et collectifs de la population, et non plus de l'offre des entreprises, gouvernée par la recherche de rentabilité, qui conduit à la surconsommation qu'il s'agit précisément d'éliminer. Cette conception de la sobriété est retenue dans les travaux récents sur la transition écologique développés notamment par l'Agence de la transition écologique (Ademe) (1). Elle est évidemment la seule compatible avec les impératifs de la transition écologique. Car l'objectif est bien alors de prendre en compte les limites de la planète et de réduire la surexploitation de la nature.

Deux conditions essentielles devront être remplies pour faire de la sobriété un levier central de la bifurcation écologique. En premier lieu, dans la mesure où la sobriété risque d'être perçue comme une contrainte par les citoyens car elle réinterroge leurs pratiques quotidiennes, il est indispensable que ceux-ci soient associés aux choix collectifs dans le cadre de procédures de démocratie participative. En second lieu, la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses est nécessaire afin de créer les conditions d'une modération de la consommation (par exemple, la planification écologique ; l'aménagement du territoire en vue de réduire les distances pour accéder au travail, aux commerces, etc.).

*La sobriété est souvent perçue*, non sans raison, comme une remise en cause du modèle économique dominant, fondé sur une croissance sans limites et des représentations de la réussite personnelle par l'accès à l'abondance matérielle et financière. Ce qui explique pourquoi la sobriété reste peu affichée par la plupart des responsables politiques et des élus, comme on a pu le constater à l'occasion du cycle électoral récent.

(1) «La sobriété: une aspiration croissante, pas encore un projet de société», *La Lettre Ademe Stratégie*, juin 2021, [infos.ademe.fr](https://infos.ademe.fr)

Dominique PLIHON, membre du conseil scientifique d'Attac (Politis)

# Nucléaire : la Belgique va-t-elle enfouir ses déchets les plus dangereux ?



Guidés par Maarten Van Geet, manager RD&D à l'Ondraf, à 225 mètres sous terre, les galeries souterraines d'HADES à Mol (province d'Anvers), où l'on étudie la faisabilité et la sûreté du stockage géologique des déchets nucléaires les plus dangereux. | © Ronald Dersin.

*Quelques milliers de mètres cubes de déchets hautement radioactifs et/ou à longue durée de vie empoisonnent la vie du gouvernement fédéral. Où et comment les stocker en sécurité alors qu'ils resteront dangereux pendant des centaines de milliers d'années ? Comment ne pas impacter les générations futures ? La solution d'un enfouissement définitif est-elle la bonne ? « C'est le chantier le plus long, le plus délicat et le plus cher de l'histoire du nucléaire en Belgique. Vu l'importance des enjeux, j'ai la conviction profonde que le processus de décision doit être participatif », nous dit la ministre de l'Énergie, Tinne Van der Straeten.*

Dans la mythologie grecque, Hadès règne sous la terre. C'est le maître des Enfers. Ce dieu souterrain empêche les morts enfouis dans son royaume de revenir à l'air libre, étant entendu qu'un tel retour remplirait les hommes de terreur. En Belgique, HADES (pour High Activity Disposal Experimental Site for Radioactive Waste) est le nom qui a été donné à des galeries creusées à 225 mètres de profondeur dans le sous-sol argileux de Mol (province d'Anvers). C'est là que, depuis plus de quarante ans, des scientifiques et autres ingénieurs mènent des recherches sur le stockage géologique des déchets nucléaires les plus encombrants. Les « colis » qu'ils envisagent d'enfouir en Belgique – dans un endroit encore indéterminé et, au plus tôt, dans une cinquantaine d'années – contiendront des matériaux hautement radioactifs à longue durée de vie : 9 100 m<sup>3</sup> de déchets B et 2 800 m<sup>3</sup> de déchets C. Cette terminologie désigne notamment le combustible usé, mais aussi des éléments fortement activés provenant des centrales de production d'électricité (cuve, canalisations, béton). Ce sont les résidus de l'activité nucléaire les plus dangereux pour les hommes et l'environnement. Et certains d'entre eux le resteront pendant des centaines de milliers, voire un million d'années !

Repères temporels : l'Homo sapiens, notre espèce, a fait son apparition sur terre il y a environ 300 000 ans. L'homme de Néandertal nous avait précédé de 100 000 à 200 000 ans. Quand on parle d'un million d'années dans le passé, on se rapproche de l'époque où apparurent les premiers primates du genre « Homo », celle de notre séparation de la lignée des singes. On sait finalement très peu de choses de ce passé lointain et on comprend aisément qu'à l'inverse, il est tout à fait illusoire d'envisager ce que sera l'état de la planète, ce que sera l'humanité – pour autant qu'elle subsiste – dans des centaines de milliers d'années. Aussi, on se rappellera que toutes les grandes civilisations ont fini par s'effondrer et que cela a systématiquement impliqué des pertes de savoir immenses. On constatera encore, tel un témoignage de l'impermanence des choses et une invite à

questionner l'orgueil des hommes, que les constructions humaines les plus anciennes qui sont encore debout ont moins de 5 000 ans.

**« On ne va tout de même pas les lancer dans l'espace, ce qui serait peu éthique et sans doute très dangereux »**

Ici et maintenant, comment allons-nous faire pour ne pas laisser un cadeau empoisonné, une bombe à retardement à ceux qui nous succéderont dans un futur proche, mais aussi dans un avenir très éloigné ? Voilà de quoi donner le vertige à des décideurs politiques plus habitués à réfléchir en termes de législature que d'éternité (lire plus bas notre entretien avec la ministre fédérale belge de l'Énergie, Tinne Van der Straeten). Ce questionnement est aussi central pour les responsables de l'Ondraf, l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies. « Notre mission est d'assurer une gestion sûre de tous les déchets nucléaires en Belgique. Vu les enjeux, nous devons développer une vision qui embrasse à la fois le court et le très long terme », confirme Sigrid Eeckhout, la porte-parole de cette structure publique.

Tandis que nous entrons dans l'ascenseur qui va nous faire plonger dans l'antre d'HADES, son collègue Maarten Van Geet, manager RD&D à l'Ondraf, nous entretient du concept de « sûreté passive » : « Il est impossible de prévoir l'avenir climatique, social et politique sur une durée aussi longue que la vie de ces déchets hautement radioactifs. Il faut donc trouver une solution de stockage qui permette de s'affranchir de ces incertitudes et ne représentera aucune charge pour les générations futures. C'est de ce postulat qu'est née l'idée d'enfouir très profondément ces déchets dans des couches géologiques stables, où ils demeureront isolés des hommes. Depuis plus de quarante ans, en collaboration avec leurs collègues du SCK/CEN (Centre d'études nucléaires), les experts de l'Ondraf ont mené de très nombreuses expériences dans ce laboratoire souterrain. Ces recherches à grande échelle et à long terme sur la faisabilité de ce stockage dans un sous-sol argileux nous permettent clairement de recommander cette solution. Elle assurera une sûreté définitive. »

Pour notre hôte, les choses sont claires : « Il n'existe aucune alternative raisonnable au stockage géologique des déchets les plus radioactifs. On ne va tout de même pas les lancer dans l'espace, ce qui serait peu éthique et sans doute très dangereux. Les garder en surface nous condamnerait à reconstruire de nouvelles installations d'entreposage tous les cent ans et donc à laisser à nos successeurs un lourd héritage en termes de maintenance. Dès lors, la solution de l'enfouissement est la meilleure. Celle-ci fait d'ailleurs l'objet d'un large consensus international, tant au niveau scientifique que politique. Des pays comme la Suède et la Finlande ont déjà déterminé l'endroit où se trouveront leurs galeries souterraines de stockage. Procrastiner encore pendant quelques années ne permettra pas de prendre une meilleure décision. »



Avec Maarten Van Geet, dans le laboratoire souterrain de Mol : « La solution de l'enfouissement est la meilleure. Celle-ci fait d'ailleurs l'objet d'un large consensus ». © Ronald Dersin.

Alors que nous écoutons cette mélodie en sous-sol, nous ressentons quelques sueurs froides. Nous songeons à un reportage télé très ancien que nous avons visionné avant cette rencontre. Réalisé en mars 1973, il est



visible sur le site de la Sonuma. À cette époque où l'on n'avait pas encore commencé à creuser les galeries d'HADES, la journaliste Françoise Van De Moortel s'était, elle aussi, rendue à Mol. C'était alors le temps – oublié – où la Belgique et d'autres pays balançaient les déchets nucléaires dans les grandes profondeurs de l'océan Atlantique (entre 1960 et 1982, 55 324 conteneurs belges ont été immergés sur sept sites différents lors de quinze opérations de largage). Il y a cinquante ans, comme nous aujourd'hui, feu notre consœur avait rencontré des interlocuteurs très rassurants, dont un certain M. De Maere, chef du projet au CEN.

Cet expert du temps jadis disait, péremptoire : « *La solution qui a été adoptée consiste à lancer ces déchets dans l'océan. Et les études qui ont été faites à ce sujet permettent de penser qu'il n'y a strictement aucun danger.* » Mais à la suite d'une prise de conscience internationale (Convention de Londres de 1972, complétée en 1983), cette pratique fut interdite pour protéger la santé humaine et l'environnement. Bilan de ces premières opérations d'évacuation ? On sursaute en lisant sur le site l'AFCN (Agence fédérale de contrôle nucléaire) qu'« *en 2000, l'ONG Greenpeace a procédé à une exploration du site (d'immersion, NDLR) utilisé en 1960 et 1962 par la Belgique. Une dégradation importante des fûts a été observée à l'époque.* » Mais ce qui surprend plus encore, c'est de lire sous la plume du gendarme nucléaire que « *par manque d'informations historiques, il est difficile d'estimer le contenu précis des conteneurs de déchets radioactifs immergés par la Belgique. Leur activité au moment de l'immersion garantit qu'il s'agit essentiellement de déchets faiblement radioactifs, et éventuellement de déchets moyennement radioactifs. Le contenu exact de ces conteneurs n'est donc plus connu.* »

### **Greenpeace : « Des questions techniques majeures ne sont pas réglées »**

Quoi qu'il en soit, depuis 1983, tous les déchets nucléaires belges restent sur le sol national et, comme la grande majorité des pays qui doivent gérer ce risque majeur de pollution, la Belgique s'est mise à étudier leur enfouissement dans les entrailles de la terre. Pour Greenpeace, les projets de stockage géologique étudiés en Belgique ou ailleurs dans le monde se caractérisent tous par des défaillances en termes de sécurité : « *Des questions techniques majeures ne sont pas réglées, telles que l'incapacité des conteneurs à résister à la corrosion et à éviter tout rejet de radioactivité dans l'environnement* », estimait l'ONG dans un rapport publié en janvier 2019, lequel était le fruit de la consultation de plusieurs experts indépendants.

À l'époque, Shaun Burnie, chargé de campagne de Greenpeace Allemagne et coordinateur de cette étude, déclarait que « *les dangers communs de ces projets, aussi bien durant la phase opérationnelle (c'est-à-dire pendant les cent premières années au cours desquelles les infrastructures souterraines sont construites et remplies avec les déchets nucléaires) qu'à très long terme, sont les suivants : risques d'incendie, y compris explosion ; défaillance des conteneurs et rejet de gaz radioactifs dans l'environnement ; risques d'inondation qui auraient un impact sur les conteneurs et pourraient provoquer une contamination de l'environnement ; défis techniques concernant la robustesse et la résistance à la corrosion des conteneurs de stockage ; concept de réversibilité (qui permettrait de sortir les déchets si une option moins mauvaise était trouvée) fondamentalement défectueux, au-delà de quelques générations.* »

Aujourd'hui, Mathieu Soete, expert en énergie au sein de Greenpeace Belgique, ne nous dit pas autre chose : « *On ne dispose pas de garanties suffisantes pour affirmer que le stockage géologique est sûr en termes de protection de l'environnement et des êtres humains. Au demeurant, dans notre pays, c'est aussi l'avis de l'AFCN.* » Notre interlocuteur fait référence à une note externe de l'AFCN rédigée le 15 juin 2020, qui fait une évaluation très nuancée des enjeux. On y lit que « *le stockage géologique, que ce soit en galeries ou forages profonds, constitue l'option de gestion à long terme la plus sûre pour les déchets radioactifs de haute activité et/ou de longue durée de vie* », mais aussi que « *lors des étapes ultérieures du processus décisionnel, la sûreté d'un stockage géologique sur le territoire belge ou d'un stockage multinational devra encore être démontrée* ».

Toutefois, lors de notre balade dans les souterrains d'HADES, Maarten Van Geet, balaie les objections au stockage géologique. « *Il faut bien comprendre que l'Ondraf n'est pas pour ou contre le nucléaire. Notre mission est de trouver une solution durable pour ces déchets. Si nous proposons de les enfouir en profondeur dans une couche argileuse, c'est bien parce que nous avons mené pendant quarante ans tous les tests qui permettent d'exclure des risques, que ce soit en termes de migration significative des radionucléides vers la surface – grâce à la capacité de barrage de l'argile et nonobstant l'inévitable corrosion des conteneurs – ou de risques d'incendie, d'explosion ou de tout autre accident pendant la phase opérationnelle. Il va de soi que des études approfondies seront encore menées sur le lieu d'enfouissement, lequel reste à déterminer. Mais, in fine, au stade ultime de ce projet, quand tout sera sous terre, il pourrait y avoir un tremblement de terre, un changement climatique radical, voire la disparition de l'humanité en surface que cela ne changerait rien à la sûreté du stockage.* »



Maarten Van Geet détaille la composition des superconteneurs conçus pour envelopper les déchets « C », soit les plus dangereux : une première couche métallique de 3 cm, doublée d'une couche de 70 cm de béton, triplée d'une épaisseur d'inox de 6 mm. Ces « colis » pèseront entre 60 et 80 tonnes et seront stockés dans des galeries perpendiculaires au tunnel principal. In fine, le vide restant entre les parois et les conteneurs devrait être cimenté. L'opération serait donc difficilement réversible si l'on devait trouver une meilleure solution à l'avenir. C'est là une des objections de ceux qui s'opposent à ce projet. Ronald Dersin.

**La ministre : « Notre responsabilité collective est de ne pas pénaliser ceux qui nous suivront sur cette planète »**

On le comprend, au même titre que d'autres dossiers – les dépenses militaires, les pensions, etc. –, la gestion à long terme des déchets nucléaires les plus radioactifs est une épine dans le pied du gouvernement fédéral. Et on imagine à quel point elle peut paraître gênante dans un attelage où coexistent des partis de sensibilités diverses par rapport au nucléaire. Dès lors, en avril dernier, un accord de compromis typiquement « vivaldien » a été entériné : la Belgique s'engage officiellement vers le stockage géologique, mais il est d'ores et déjà envisagé que cette décision de principe puisse être revue dans les années à venir. Pour bien comprendre les subtilités de cet accord politique très nuancé, nous nous sommes entretenus avec la ministre fédérale de l'Énergie, Tinne Van der Straeten (Groen).

**Paris Match. Les décisions à prendre dans ce dossier vont engager pour des centaines de milliers d'années. Est-ce que cela ne vous donne pas un peu le vertige ?**

**Tinne Van der Straeten.** Ce qui me donne d'abord le vertige, c'est que ce dossier des déchets nucléaires hautement radioactifs et/ ou à longue durée de vie n'a pas du tout été traité pendant les vingt dernières années. Je me suis retrouvée comme une architecte devant un nouveau chantier. Et en plus, ce chantier est le plus long, le plus délicat et le plus cher de l'histoire du nucléaire en Belgique ! Vu l'importance des enjeux, j'ai la conviction profonde que le processus de décision doit être participatif et que les citoyens – en ce compris des experts, et mêmes des philosophes – devront être impliqués dans un grand débat national. Prendre une option définitive, en vase clos, en snobant la société civile, me paraît totalement exclu. Car, comme vous le dites, la direction que l'on prendra engagera pour une durée inimaginable. Comment se projeter aussi loin ? Nos décisions pourront avoir un impact sur des centaines de générations futures. C'est comme si nous devons gérer aujourd'hui des déchets très dangereux laissés par les hommes de Néandertal. On ne serait pas heureux s'ils nous avaient laissé un tel héritage. Notre responsabilité collective est de ne pas pénaliser ceux qui nous suivront sur cette planète dans les prochains siècles.

**L'Ondraf préconise une solution de stockage géologique. Quelle est la position du gouvernement fédéral à cet égard ?**

Lors du Conseil des ministres du 1er avril dernier, nous avons statué sur cette question, car il était important de ne plus tarder. D'une part, nous devons prendre en considération un rapport de l'Ondraf qui avait déjà été adressé au précédent gouvernement, lequel n'y avait donné aucune suite. D'autre part, nous étions mis en demeure par l'Union européenne qui, depuis des années, demande à la Belgique de définir sa politique de gestion à long terme de ces déchets nucléaires hautement radioactifs. Ce contexte serré nous a amené à rédiger un arrêté royal qui prend acte du concept de stockage profond étudié par l'Ondraf (celui-ci devrait être adopté définitivement par le gouvernement lors de la prochaine rentrée, NDLR).



La ministre fédérale de l'Énergie Tinne Van der Straeten lors d'une visite du laboratoire Hades. © Belga Photo Robbe Vandegehuchte

### **Pour le dire plus clairement, s'agit-il d'une décision de principe favorable à l'enfouissement de ces déchets ?**

En effet, il s'agit d'une décision de principe, ce qui veut dire qu'elle est réversible. En quelque sorte, le stockage en profondeur est le point de départ d'une longue réflexion qui devra être collective. Ce souhait de ne pas figer les choses dès à présent est d'ailleurs partagé par les gouvernements régionaux. Il y a encore tellement d'éléments à prendre en compte : l'endroit de stockage, la profondeur, le temps durant lequel on pourrait récupérer ces déchets si l'on devait faire marche arrière... Toutes ces étapes décisionnelles vont prendre des années. Pendant ce temps, il faudra rester ouvert à d'autres solutions qui pourraient encore apparaître. Aussi, il faudra tenir compte des apports du processus participatif que nous allons mettre en place. On n'avancera pas dans ce dossier sans que la société belge dans son ensemble soit impliquée.

### **Dans un rapport stratégique publié en avril 2020, l'Ondraf affirme qu'« il n'existe aucune alternative raisonnable » au stockage géologique...**

Je constate surtout que le stockage profond est la seule solution qui a été étudiée par l'Ondraf. C'est dommage, car cette hypothèse ne présente pas que des avantages. Un jour, il faudra bien creuser quelque part, dans une commune en Belgique, et on peut supposer que ce ne sera pas si facile de trouver un endroit à la fois bien configuré sur le plan géologique et où cela sera accepté socialement. En plus du grand dialogue national, nous ne pourrons pas éviter des consultations de la population sur le plan local. Par ailleurs, nous avons demandé à l'Ondraf de s'impliquer davantage dans des collaborations internationales avec des pays confrontés au même défi que nous. Il s'agit de mieux partager les informations et les expertises. Il n'est pas exclu qu'une solution de stockage internationale finisse par apparaître, même si ce n'est pas évident. Pour cela, il faudrait lever certains obstacles liés aux législations nationales. Par exemple, la France interdit de stocker sur son territoire tout déchet nucléaire provenant de l'étranger.

### **Comme allez-vous organiser ce grand débat national qui vous est cher ?**

Je mise sur l'expertise d'un intervenant neutre : la Fondation Roi Baudouin. Il y a plus de dix ans, elle a déjà organisé des consultations sur la question du nucléaire. Ce processus participatif prendra la forme d'un dialogue social où interviendront de nombreuses parties : citoyens (grâce à des panels représentatifs), acteurs institutionnels, monde industriel, monde académique, producteurs de déchets nucléaires. Il est essentiel de créer cette interaction entre la société civile et les experts, quel que soit leur milieu, pour parvenir à la formulation de recommandations portées par l'ensemble des participants.

**« La personne qui me succédera ne sera pas, comme moi, devant une page blanche »**

**C'est pour quand ?**

J'ai l'ambition de lancer ce processus avant la fin de l'année.

**Selon les projections du gouvernement fédéral, cette large consultation du ressenti des Belges devrait durer au moins dix-huit mois. Autrement dit, elle n'aboutira pas pendant cette législature.**

De toute manière, il n'a jamais été question de trancher toutes les questions relatives au stockage de ces déchets B et C dans le courant de cette législature. Mais il était temps de lancer la machine et c'est ce que nous sommes en train de faire. Ainsi la personne qui me succédera ne sera pas, comme moi, devant une page blanche.

**Le gouvernement qui sera aux commandes du pays après les élections de 2024 sera-t-il obligé par les résultats du processus participatif ?**

Si l'on consulte, ce n'est pas pour faire une opération de communication. J'estime qu'il serait politiquement avisé, pour le gouvernement futur, de suivre l'avis exprimé. Mais s'il ne le fait pas, il devra s'en expliquer de manière motivée. C'est explicitement prévu par l'arrêté royal que nous sommes en train de finaliser. L'histoire d'autres déchets, ceux de catégorie A (de moins longue vie et moins radioactifs que les B et C, NDLR), a montré qu'on a pu avancer utilement dans le sens de leur stockage à Dessel grâce à une bonne prise en compte à la fois du ressenti et des questionnements de la population locale.

**Si c'est l'enfouissement qui est choisi, quand commencera-t-il effectivement ?**

Cela pourrait débuter dans plus de cinquante ans pour se terminer au XXI<sup>e</sup> siècle (voir encadré).

**Quel sera le coût global de la gestion de ces déchets hautement radioactifs ?**

Pour l'instant, on l'estime à 41 milliards d'euros.

**Qui va payer ?**

C'est le principe du pollueur-payeur : la charge financière sera complètement portée par les producteurs de ces déchets nucléaires. En d'autres termes, Engie-Électrabel ne pourra pas échapper à ses responsabilités.

### **Horizon 2077**

HADES, le laboratoire souterrain de Mol, est une installation de recherche. On n'y stockera aucun déchet hautement radioactif. Pour l'heure, la plupart d'entre eux se trouvent à Tihange, dans une piscine de refroidissement qui arrive à saturation, et à Doel, en surface. Les propos de la ministre de l'Énergie confirment que ce ne sera pas pendant l'actuelle législature qu'on décidera de leur destination finale. Ce n'est qu'en 2024 ou 2025 que l'option du stockage géologique pourrait être éventuellement choisie définitivement par les autorités fédérales. Mais une telle avancée n'équivaudrait pas à déjà couper le ruban d'un chantier d'excavation : encore faudra-t-il trouver l'endroit où creuser la grande oubliette ! Ce qui impliquera de prendre en compte des enjeux géologiques et démocratiques, étant entendu qu'il faudra dénicher une commune belge favorable à ce que l'on investisse son sous-sol. Ensuite, l'Ondraf et le CEN devront mener des études de faisabilité, qui seront soumises à de nouvelles demandes d'autorisation et feront, sans nul doute, l'objet de nouveaux débats politiques.

Dans un calendrier fourni au gouvernement, l'Ondraf estime qu'en tenant compte des éléments précités, le stockage géologique des déchets B ne pourrait commencer qu'en 2077, tandis que les colis de type C ne seraient confiés au dieu des Enfers qu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce qui implique aussi qu'il faudra assurer un stockage en surface sécurisé jusque-là. Or, beaucoup de ces déchets sont actuellement encore gérés par un opérateur privé. Comment cela se passera-t-il, en termes de sûreté, dans les années qui suivront le démantèlement des centrales de Doel et Tihange ? C'est un autre enjeu important qui devra être pris en compte par les décideurs politiques belges.

Michel BOUFFIOUX, publié le 18 juillet 2022

<https://parismatch.be/actualites/societe/573999/nucleaire-la-belgique-va-t-elle-enfouir-ses-dechets-les-plus-dangereux>

# Nucléaire : notre cadeau empoisonné aux générations actuelles et futures



Dans les années 1980, la principale crainte de l'humanité n'était pas encore le changement climatique. C'était le déclenchement d'un conflit nucléaire, qui anéantirait une grande partie de l'humanité. C'était l'époque de la course aux armements entre les États-Unis et l'URSS, et de la doctrine de la « Destruction mutuelle assurée » (MAD en anglais), qui peut se résumer ainsi : « Tu as de quoi me détruire complètement, mais j'ai aussi de quoi te détruire complètement. Si tu m'attaques avec des armes nucléaires, je riposterai immédiatement et nous serons détruits tous les deux, et l'humanité avec nous ». Les États-Unis et l'Union soviétique possédaient alors chacun plusieurs dizaines de milliers de têtes nucléaires, de quoi détruire la biosphère plusieurs fois.

À cette époque, lors d'une discussion, le professeur Pierre Piérart, biologiste à l'université de Mons et pacifiste militant bien connu en Belgique, me dit :

- Vous rendez-vous compte que si, demain, un conflit nucléaire majeur devait anéantir la plus grande partie de l'humanité, leurs descendants ne pourraient jamais (même en plusieurs millénaires) reconstruire une société aussi développée que la nôtre ?
- Pourquoi ?
- Pour arriver à notre société développée, l'humanité a dû passer par plusieurs étapes, dont l'usage de minerais faciles à extraire, comme le silex à ras de sol, la tourbe, le charbon, le fer affleurant du sol, du pétrole suintant, etc. Si notre civilisation disparaissait, nos descendants ne pourraient plus passer par cette étape, car nous avons consommé tous les matériaux faciles à extraire. L'humanité serait limitée à l'âge de la pierre.

Cette conversation, je m'en souviens encore, et elle m'est souvent revenue en tête depuis. Aujourd'hui où l'on parle de l'épuisement des matières premières, la réflexion du professeur Piérart reste d'actualité.

Pour en revenir au sujet du jour, le nucléaire, je pose la question : quel cadeau laisserons-nous à nos enfants, petits-enfants et même à nos contemporains ?

Depuis 1990, avec la fin de la Guerre froide et de l'effondrement de l'Union soviétique, nous avons naïvement cru que l'époque des armements nucléaires était close. Les traités START et SORT ont conduit au démantèlement d'une grande partie des arsenaux nucléaires des deux superpuissances. Mais le nombre de

têtes nucléaires opérationnelles reste considérable. Quant aux puissances intermédiaires (France, Grande-Bretagne, Chine), elles ne montrent aucune volonté de diminution de leur arsenal nucléaire. L'actualité nous montre aussi la volonté de certains autres pays, comme la Corée du Nord et l'Iran, de se doter de l'arme nucléaire.

Depuis les années 1990, les armes nucléaires ne sont plus qu'un concept. On parle de dissuasion nucléaire, mais pas d'emploi réel. Quel gouvernement serait-il assez fou pour utiliser réellement les armes nucléaires ? Mais non ! Tout le monde sait qu'il n'y a plus de dirigeant fou aujourd'hui.

Puis vient février 2022 avec l'attaque de la Russie contre l'Ukraine et les menaces de Poutine. On se repose la question des effets réels de l'emploi d'armes nucléaires par la Russie. Pour rassurer la population, on parle d'armes nucléaires tactiques, de champ de bataille. Lesquelles, étant « tactiques », n'auraient que des effets limités. Sauf que les armes nucléaires tactiques ont des puissances comparables à celles lancées sur Hiroshima et Nagasaki en 1945.

Nul ne sait comment se terminera le conflit en Ukraine. Mais quoiqu'il en soit, il est évident que le nucléaire ne sera pas désinventé. Ce sera le cadeau de nos générations à l'humanité, pour toute la suite de son existence.

Cadeau empoisonné pour plusieurs raisons.

Il y a d'abord l'existence même des armes nucléaires et la menace réelle d'emploi. Plus il y a d'armes nucléaires, plus est importante la probabilité que, un jour ou l'autre, accidentellement ou volontairement, une (des) arme(s) nucléaire(s) explose(nt). Qu'aurait fait Hitler s'il avait disposé de l'arme nucléaire en 1945 ? Que fera un futur dictateur fou ?

Ensuite, il y a la question des réacteurs nucléaires. Ce sont eux, les civils, qui produisent le plutonium nécessaire aux armes nucléaires. Dans les années 1960, lorsque le nombre de centrales nucléaires civiles a commencé à croître rapidement, tout le monde savait que l'on serait confronté à deux risques importants : la sécurité des réacteurs nucléaires et les déchets.

La question de la sécurité a été rapidement « résolue » : enceintes de confinement, surveillance stricte du fonctionnement des réacteurs, accès réglementés. Que l'on aime ou pas le nucléaire, il faut reconnaître que la culture de la sécurité nucléaire y est très importante. Cela n'a pas empêché les accidents de Tchernobyl (en 1986) et de Fukushima (en 2011) de se produire, avec les conséquences que l'on sait : irradiation immédiate, évacuation de zones contaminées par la radioactivité pour de nombreuses années, etc. Suite à ces accidents (notamment de Fukushima), différents « stress tests » ont été réalisés partout dans le monde. Ces tests ont montré que les centrales nucléaires étaient moins sûres que ce que l'on croyait. Depuis lors, des mesures supplémentaires ont été prises, notamment (mais pas uniquement) pour faire face aux menaces terroristes. Le retard pris dans le développement des futurs réacteurs EPR serait en partie dû à ces mesures de sécurité. Mais même si les mesures restent importantes, la technologie nucléaire est l'œuvre d'hommes. Et aucun homme n'est infallible.

Cela n'empêche pas des responsables politiques de prôner le redéveloppement du nucléaire, voire la fabrication de petits réacteurs nucléaires.

Vient alors le problème des déchets nucléaires. Les cas des déchets civils et militaires se rejoignent. Dès le début de l'ère nucléaire, on savait que le fonctionnement (et le démantèlement) des centrales civiles et le démantèlement des armes produiraient des quantités importantes de déchets radioactifs. Les années 1960-1970 étaient celles de l'optimisme scientifique débridé. La science nucléaire en était à ses débuts et il était alors évident que les chercheurs trouveraient les moyens de se débarrasser des déchets nucléaires. Depuis lors, de nombreux chercheurs, ingénieurs et techniciens travaillent sur le sujet... sans trouver de solution réaliste. Les remises successives de prises de décision de l'Ondraf (organisme belge de gestion des déchets radioactifs) et autres organismes nationaux montrent bien l'incertitude et le désarroi des milieux impliqués. Les déchets radioactifs ne sont pas des déchets ordinaires. Certes, les quantités sont très inférieures à celles des déchets industriels et domestiques. Mais leur dangerosité dure des siècles, voire des millénaires pour les plus dangereux. Rappelons que les déchets les moins dangereux des centrales nucléaires devront être conservés environ 300 ans avant que les risques radioactifs deviennent faibles. Il y a 300 ans, Louis XV était un tout jeune roi de France. Même si, aujourd'hui, on arrête tous les réacteurs nucléaires, si on démantelait toutes les armes nucléaires du monde, les générations futures lointaines auront à gérer les déchets.

La récente invasion de l'Ukraine par l'armée russe a révélé un autre point que l'on avait négligé jusqu'ici. Le nucléaire civil est une technologie de paix, pas de guerre. Pour que les réacteurs fonctionnent avec le maximum de sécurité, il faut que les lieux où ils sont localisés soient en paix. L'accès réglementé et sécurisé aux salles de contrôle, la surveillance et la sécurité physique des réacteurs et des piscines de stockage des déchets radioactifs ne sont possibles qu'en temps de paix. On l'a vu avec les dégâts (apparemment mineurs)

observés lors de la prise de contrôle de la centrale nucléaire de Zaporijia par l'armée russe. On n'est pas à l'abri de tirs de fusils ou d'armes lourdes contre des bâtiments des centrales nucléaires, voire de pressions diverses sur les techniciens et responsables des réacteurs. Et quid si, volontairement ou par accident, une bombe ou un missile explosait en plein milieu d'une piscine de stockage de matière radioactive ? Il n'y aurait pas d'explosion nucléaire, mais la quantité de radioactivité vaporisée serait comparable ou plus importante que celle émise lors de l'accident de Tchernobyl.

On le voit, le nucléaire (militaire et civil) nous survivra pendant des siècles, voire plus. Quoi que nous fassions aujourd'hui, ce sera aux générations futures de gérer nos problèmes. Pour que, aujourd'hui, nous puissions vivre confortablement.

C'est ce cadeau-là que nous offrons à nos contemporains, nos enfants, nos petits-enfants et leurs descendants.

Michel WAUTELET, Professeur émérite de l'Université de Mons, 8 août 2022

<https://www.kairospresse.be/nucleaire-notre-cadeau-empoisonne-aux-generations-actuelles-et-futures/>

---

## **« Sans recours au nucléaire, Enercoop ne survivrait peut-être pas »**

### **Quand l'absurde frise la folie : pompiers suspendus et moyens limités... en Gironde, la colère gronde en même temps que les feux**

*La France vit une nouvelle fois un été enflammé. Depuis sept jours, des incendies observés en Gironde et dans les Bouches-du-Rhône ont ravagé près de 19 000 hectares, pour environ 32 000 évacuations préventives au total.*



© Philippe Lopez / Pool / AFP

Alors que d'autres incendies se sont déclarés dans le Médoc, les Landes et en Charente-Maritime, d'aucuns demandent la réintégration des pompiers suspendus, déplorant un manque de moyens conséquent pour faire face aux flammes.

### **« Une situation compliquée » due à une pénurie de pompiers**

Depuis une semaine, les flammes s'étendent sur des dizaines de milliers d'hectares, ayant détruit au passage cinq campings du Pilat à 90 %, selon Fabienne Buccio, la préfète de la Gironde. « Tout le monde est appelé sur le feu », a-t-elle assuré sur BFM TV, appelant tous les pompiers volontaires et professionnels. Tous ? Presque.

Pour lutter contre ces deux gigantesques incendies, près de 2 000 sapeurs-pompiers ont été mobilisés. Mais n'oublions pas qu'à l'instar des soignants – soumis à l'obligation vaccinale depuis le 15 septembre 2021, certains soldats du feu ont été suspendus, car non-vaccinés.

*Et pendant que la presse mainstream blâme le dérèglement climatique, comme elle blâmait le virus pour le ravage des hôpitaux, d'autres imputent plus volontiers la faute à l'État, dont l'inaction aurait engendré la pénurie de moyens.*  
[...]

Malgré tout, Emmanuel Macron a préféré se tourner vers l'étranger.

« Dans ce contexte, nous avons pu bénéficier de la solidarité européenne », a rapporté le chef de l'État. « Je veux remercier la Grèce qui vient de mettre plusieurs appareils à disposition qui sont arrivés il y a quelques heures ».

Le président de la République a indiqué que l'Italie viendra aussi en aide aux pompiers français combattant les flammes.

Une stratégie « européenne » qui, en plus d'illustrer le cruel manque de moyens au plan national, place les Français au second plan et ne fait pas l'unanimité :

### **Face aux flammes, des « moyens limités »...**

Les sapeurs-pompiers avaient déjà tiré la sonnette d'alarme en 2019 : « Notre service public de secours est en danger. On est malade d'un manque d'effectifs, d'un manque de moyens. On note un désengagement de l'État », expliquait en 2019 Xavier Boy, à la tête de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. Les avertissements de cette profession n'ont-ils pas été suffisamment pris au sérieux par les pouvoirs publics ? Comme pour l'hôpital, les griefs des pompiers s'expliquent par un manque crucial de moyens, et de considération. La répartition actuelle des douze Canadairs que compte la France (ces avions munis de réservoirs d'eau destinés à lutter contre les flammes, qui sont stationnés sur une base à Nîmes) augmente la menace sur des territoires plus éloignés

« Je suis convaincu que si nous avions eu des Canadairs à proximité, nous n'en serions pas là », a ainsi déclaré Jean-Luc Gleyze, président de la Gironde sur Sud-Ouest. « Il faudra en parler au niveau national. Pendant ces deux grands incendies, nous avons eu des départs de feu sur le nord de la Gironde et sur le nord des Landes. Nous avons détourné les Canadairs de La Teste-de-Buch vers ces feux : ils ont été immédiatement éteints », a-t-il également raconté sur RTL.

### **... et vieillissants**

De son côté, Jean-Pierre Vogel, sénateur LR, titrait ainsi l'un de ses rapports rédigés en 2019 : « Les feux de forêts : l'impérieuse nécessité de renforcer les moyens de lutte face à un risque susceptible de s'aggraver ». Un constat qui s'observe douloureusement aujourd'hui ; les gouvernements successifs n'ont pas suffisamment anticipé les événements qui sévissent actuellement, a indiqué le sénateur. Il souligne aussi le vieillissement des Canadairs, bien que ceux-ci soient indispensables pour bloquer la propagation des flammes. Aujourd'hui, certains sont encore en maintenance, tandis que les nouvelles livraisons ne sont prévues que pour 2025.

Enfin, pour Nicolas Dupont-Aignan, la France est répréhensible, car elle a acheté un nouveau modèle d'avions... moins performants. Sur CNews, il explique que « les Canadairs avaient l'avantage immense de pouvoir prendre l'eau tout de suite, en se posant sur des lacs », ce qui n'est pas le cas des nouveaux modèles. En somme, malgré un discours alarmiste sur le « réchauffement climatique », qui dure déjà depuis plusieurs années, les pompiers sont vidés. Comme avec l'hôpital – et bien d'autres sujets, la discordance entre le verbe et le geste du gouvernement soulève beaucoup d'interrogations, et de tensions. Certains y voient une forme de mépris envers les Français, déplorant que le chef de l'État ne sache pas « se remettre en question »...

Va-t-on bientôt apprendre la leçon ?

FRANCOIS, 19 juillet 2022



# À Bure, les opposants se préparent à l'arrivée des bulldozers



*Déclarations d'utilité publique et d'intérêt national, terres rachetées, maisons rasées... Autour de Bure, l'emprise de Cigéo est de plus en plus palpable. Les opposants promettent de se défendre « jusqu'au bout » contre les expulsions.*

Entre Bure (Meuse) et Cierfontaines-en-Ornois (Haute-Marne), reportage

Les années à venir s'annoncent chaudes dans le sud meusien. Et le réchauffement climatique n'en sera pas le seul responsable. Car autour du projet de centre d'enfouissement de déchets radioactifs Cigéo, dessiné par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), les nerfs se tendent. La raison ? La publication le 8 juillet 2022 des décrets accordant l'utilité publique (DUP) et « l'intérêt national » (OIN) [1] au projet.

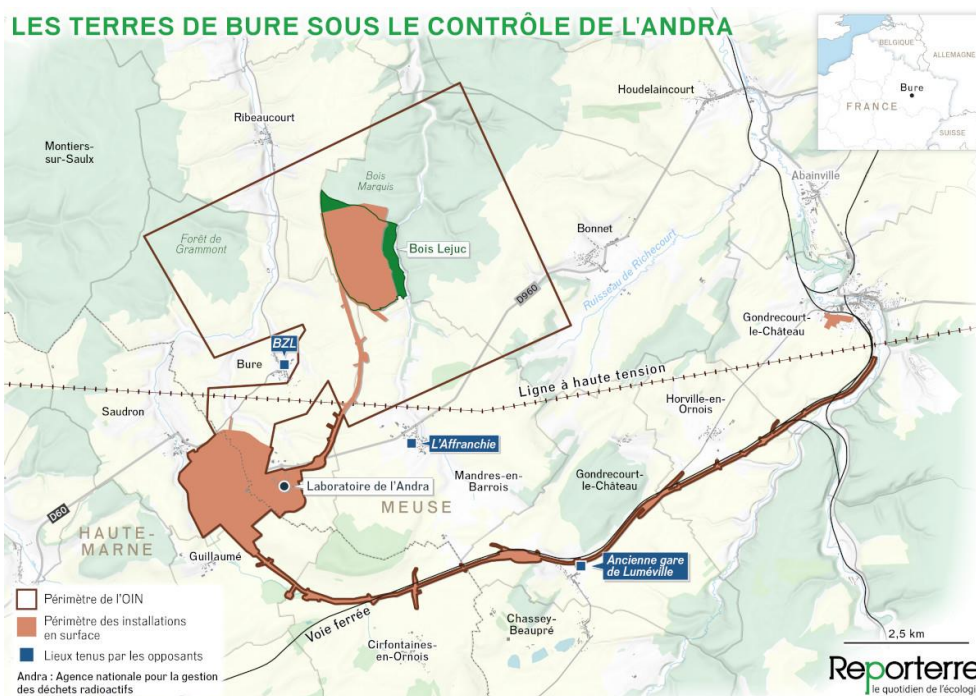
Derrière cette « étape administrative » se cache une multitude de nouveaux leviers pour l'Andra, lui permettant de déloger agriculteurs, opposants et militants à tour de bras [2]. Après plus de 20 ans « d'accompagnement et de développement du territoire », le laboratoire de l'Andra montre finalement un tout autre visage.



Le bois Lejuc pourrait être bientôt défriché pour pouvoir accueillir la zone puits. © *Quentin Zinzius / Reporterre*

À la Maison de Résistance (BZL), site historique de contestation du projet, la nouvelle s'est répandue rapidement. « Nous savions que la procédure allait avancer, et nous l'avons anticipée. Une équipe et des recours juridiques étaient préparés de longue date, pour contester ces décrets », assure Paulo [\*], un habitué des lieux. Mais des inquiétudes subsistent. Notamment autour du bois Lejuc, où se sont déroulés les précédents conflits attenants à Cigéo, avant que l'Andra n'en prenne réellement possession courant 2021.

Situé au-dessus de la future zone de stockage des déchets, il doit être en partie défriché pour servir de zone de soutien aux travaux, appelée « zone puits ». « Depuis les occupations, le bois n'a jamais vraiment quitté nos esprits, et on surveille de près ce qu'il s'y passe », assure Paula [\*], qui habite également BZL.



© Gaëlle Sutton / Reporterre

Fin juillet, une équipe d'experts aurait notamment réalisé une étude d'impact environnemental en son sein ; une étape nécessaire avant de pouvoir commencer des travaux de défrichements. Mais pour l'heure, la forêt trône toujours paisiblement sur la plaine. « Le jour où les bulldozers viendront, nous serons prêts », promet-on dans la Maison.

Et le bois Lejuc n'est pas le seul à être menacé par l'avancée du projet de l'Andra. Au total, près de 3 500 ha de terres sont couvertes par l'OIN – dont une majeure partie est déjà aux mains de l'Andra, permettant à l'agence d'y réaliser les aménagements nécessaires à l'installation du centre de stockage. Mais il lui manque encore plusieurs zones maîtresses [3].



Les terres de Jean-Pierre Simon, où travaillent les Semeuses, sont à proximité directe de la future ligne de chemin de fer, aujourd'hui repérable par une bande arborée. © *Quentin Zinzjus / Reporterre*

« Aux dernières nouvelles, les terres situées au niveau de la liaison intersites, du transformateur, et de la gare de Luméville, ne sont toujours pas sous contrôle de l'Andra », détaille Jean-Pierre Simon, agriculteur haut-marnais et opposant historique au projet Cigéo. Des zones cruciales à l'arrivée des déchets nucléaires, que l'Andra va désormais pouvoir s'appropriier, avec ou sans l'accord de ses occupants. Enfin presque. « Nous avons entrepris de gros travaux pour barricader la gare », informe-t-on à la Maison de Résistance. Courant juillet, entre 200 et 300 personnes ont ainsi participé à la « semaine des barricades », afin de transformer le lieu en véritable bastion de résistance.

#### « C'est notre lieu de vie, nous le défendrons jusqu'au bout »

« L'OIN permet à l'Andra d'expulser les derniers habitants de terrains qu'elle convoite avant 2037, précise Paulo, mais nous ne nous laisserons pas faire. » Pour autant, les opposants ont le temps de voir venir. « La procédure d'expulsion sera longue, ils ont des contraintes administratives qu'ils ne peuvent pas éviter », se rassurent les opposants. « De toute façon c'est notre lieu de vie, nous le défendrons jusqu'au bout », complète Paula.

Du côté des agriculteurs, la parution des décrets n'a rien arrangé. Pour Jean-Pierre Simon, dont une partie des terres entourent la ligne ferroviaire devant acheminer les déchets radioactifs au futur centre de stockage, l'avenir est toujours incertain. « L'Andra s'est déjà servie sur mes terres, mais la proximité avec la ligne m'inquiète : il n'y a que quelques mètres entre mon champ et la future voie », détaille-t-il.

Une partie de ce champ est d'ailleurs cultivée en maraîchage par le collectif des Semeuses, qui s'oppose également à Cigéo. « Cette situation m'effraie, avoue Lisa [\*], membre du collectif. Il est plus difficile de se projeter, d'imaginer l'avenir de nos terres et de notre territoire, quand on sait qu'un train chargé de déchets radioactifs peut se pointer à quelques mètres de là. »



En attendant la venue de l'Andra, l'ancienne gare de Luméville se barricade. © *Quentin Zinzius / Reporterre*

De plus, pour permettre l'accès aux terres agricoles, l'Andra devra construire ponts et autres passages à niveau ; des points stratégiques à surveiller et défendre dans le cadre d'un transport de déchets radioactifs. « Une telle proximité ne garantit pas notre sécurité, ni celle du train ! » dit Jean-Pierre Simon.



À l'ancienne gare de Luméville, le message est clair : bien qu'elle figure sur les plans du projet, ses habitants ne l'abandonneront pas à l'Andra. © *Quentin Zinzius / Reporterre*

Mais l'Andra n'a pas attendu le début de ces travaux pour sortir le bulldozer. À Mandres-en-Barrois, un large amas de gravats, à deux pas de la mairie, rappelle l'emplacement d'une ancienne maison. Inoccupée, elle a été rachetée et « détruite récemment par l'Andra », confirme une source au sein du village. L'espace pourrait être transformé en terrain de jeux pour les enfants. « Un peu hypocrite, quand on veut vider le territoire de ses habitants », ironise un opposant, apprenant la nouvelle.

Et ce n'est pas la seule. « Plusieurs maisons ont été détruites du côté de Chassey-Beaupré, et sont aujourd'hui en "terrain à bâtir". Et à Guillaumé, un "projet privé" [4] a fait raser trois propriétés », témoigne Jean-Pierre Simon, qui suit de près le sort du foncier sur le territoire. Pourtant, ces communes figurent bien à l'extérieur de la zone définie par l'OIN.



À Mandres-en-Barrois, et dans d'autres villages alentours, plusieurs habitations ont déjà été rasées. © *Quentin Zinzius / Reporterre*

« L'Andra est opportuniste, estime l'agriculteur. Sous couvert de détruire des "verrues" [des maisons anciennes ou en mauvais état] elle évite en réalité l'installation de nouveaux habitants, et de potentiels opposants au projet. » Une volonté qui n'a rien de surprenant, l'Autorité environnementale ayant souligné dans son rapport du 13 janvier 2021, la nécessité de « limiter durablement la population exposée » et à ne pas « développer démographiquement le territoire ».

L'Andra semble désormais accélérer la manœuvre. Elle avait d'ailleurs essayé de récupérer l'Affranchie, bâtisse rachetée par des opposants au projet en 2018, avant d'être déboutée par la justice en juillet 2021. « Ce qui est à nous, nous l'occuperons et le protégerons jusqu'au bout », promet Paulo. Prochain rendez-vous pour les opposants : les Bure'lesques, qui se tiennent à Héwilliers, près de Bure (Meuse), les 5, 6 et 7 août prochain.



Déchets nucléaires : une note « explosive » souligne les lacunes du projet Cigéo

Émilie MASSEMIN  
9 juillet 2022(Reporterre)

## Notes

[1] En désignant Cigéo comme opération d'intérêt national, l'État se réserve le pouvoir de définir les politiques d'urbanisme et d'aménagement locales et de délivrer les autorisations d'occupation des sols, parmi lesquelles les permis de construire, ce qui est normalement une prérogative des mairies. « *Cela signifie que cette zone va être entièrement dédiée, en priorité, au développement de Cigéo* », alertait un opposant pour *Reporterre*.

[2] Sur les trois communes les plus touchées par le projet (Mandres, Saudron et Bure), on compte 250 habitants, dont beaucoup sont âgés, et quelques dizaines de militants (qui seraient rejoints par de nombreux autres si l'imminence de l'expulsion se faisait sentir).

[\*] Le prénom a été modifié à sa demande.

[3] *Il reste une centaine d'hectares à acquérir, majoritairement des parcelles agricoles et pour un tiers des chemins et autres voies. Si les [...] négociations amiables [...] n'aboutissaient pas, la déclaration d'utilité publique permettrait d'entamer les procédures relatives aux acquisitions par voie d'expropriation* », confirmait au début du mois l'Andra à *Reporterre*.

[4] Où l'Andra ne figure pas explicitement mais que les opposants soupçonnent de favoriser indirectement.

---

# Canicule : quatre centrales nucléaires autorisées à relâcher de l'eau plus chaude qu'à la normale

Les pouvoirs publics autorisent les centrales de Blayais, Bugey, Golfech et Saint-Alban à déroger aux règles habituelles encadrant leur rejets d'eau chaude, afin d'assurer l'approvisionnement électrique.



© thomathzac23. La centrale de Golfech, sur la Garonne.

Depuis le 15 juillet, les centrales nucléaires de Blayais (Gironde), Bugey (Ain), Golfech (Tarn-et-Garonne) et Saint-Alban (Isère) bénéficient d'un régime dérogatoire concernant les conditions thermiques de leurs rejets d'eau. Ce dispositif temporaire s'applique jusqu'au 24 juillet inclus. Il est pris par le biais de deux décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) homologuées par des arrêtés ministériels.

Concrètement, ces décisions de l'ASN autorisent EDF à dépasser les valeurs limites d'échauffement en aval des quatre centrales nucléaires concernées. Actuellement, la canicule et la sécheresse entraînent une élévation inhabituelle de la température de certains cours d'eau. « *Le respect des valeurs limites sur la température des rejets liquides pourrait impliquer la réduction de la puissance ou l'arrêt de la production électrique de plusieurs réacteurs sur les sites [concernés]* », explique l'ASN.

Le premier arrêté concerne les centrales de Blayais, Golfech et Saint-Alban et le second porte sur la centrale de Bugey.

La centrale du Blayais est autorisée à fonctionner tant que la différence entre la température des eaux prélevées dans la Gironde et la température des eaux rejetées ne dépasse pas 11 °C en valeur moyenne journalière.

S'agissant de Golfech, la dérogation permet à EDF de maintenir la centrale en service tant que la différence entre la température à l'aval du rejet après mélange aux eaux de la Garonne et la température en amont ne dépasse pas 0,3 °C en valeur moyenne horaire.

Quant à Saint-Alban et Bugey, elles peuvent fonctionner tant que l'échauffement après mélange des effluents dans le Rhône ne dépasse pas 3 °C en valeur moyenne journalière.

Ces dérogations, validées à la demande d'EDF et du ministère de la Transition énergétique, doivent permettre d'assurer la sécurité du réseau électrique et l'approvisionnement énergétique du pays. Elles visent à maintenir en fonctionnement des réacteurs qui, compte tenu de la canicule qui sévit et du manque d'eau, auraient dû être mis à l'arrêt pour préserver l'environnement.

« Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE) estime que le maintien à une puissance minimale [de ces] centrales nucléaires (...) est indispensable à la sécurité du réseau électrique. Sur cette base, le ministère de la Transition énergétique considère que cela constitue une nécessité publique », justifie l'ASN. Le fonctionnement des réacteurs dans ce cadre particulier doit rester limité aux situations où RTE requiert effectivement leur fonctionnement pour garantir l'approvisionnement électrique.

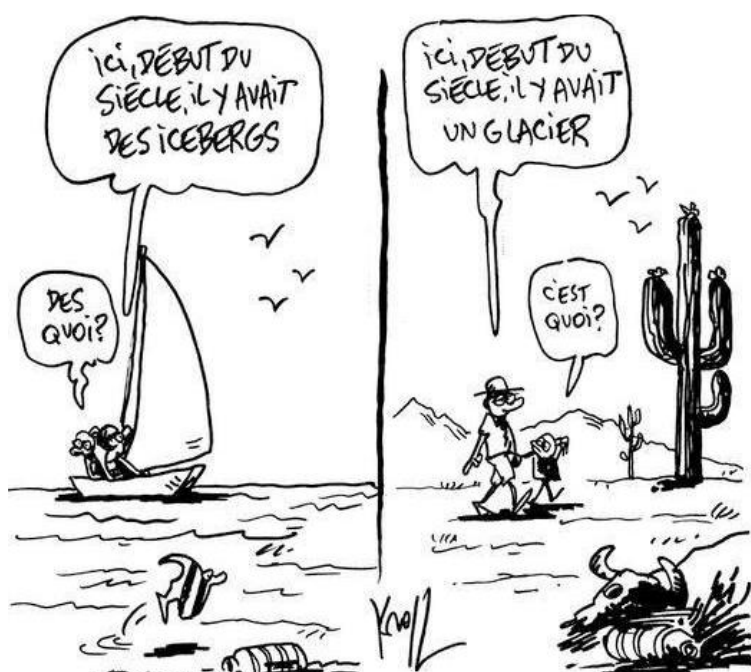
EDF devra alors réaliser « une surveillance spécifique de l'environnement », afin de mesurer l'impact de ce relèvement de la température autorisée à l'aval des centrales. L'entreprise devra notamment informer les pouvoirs publics des températures effectivement constatées après mélange à l'aval ainsi que des répercussions éventuellement observées sur l'environnement aquatique, notamment la vie piscicole.

Un bilan de ce fonctionnement dérogatoire devra être remis à l'ASN, au ministère chargé de la Sécurité nucléaire et aux services déconcentrés de l'État, au plus tard le 31 mars 2023.

Philippe COLLET, journaliste, rédacteur spécialisé, 18 juillet 2022 (Actu-Environnement)

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/canicule-secheresse-ASN-autorisation-rejet-eau-plus-chaude-4-centrales-nucleaires-40042.php4#ntrack=cXVvdGlkaVVubmV8MzA5Ng%3D%3D\[MTY1Njgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/canicule-secheresse-ASN-autorisation-rejet-eau-plus-chaude-4-centrales-nucleaires-40042.php4#ntrack=cXVvdGlkaVVubmV8MzA5Ng%3D%3D[MTY1Njgx])

## Humour de Kroll



[Que penser de cette critique de Nature 2000 ? MN]

## Incendies en Gironde : l'envers du décor



« Les écolos se frottent les mains et sont fiers de leur action inconsciente ». ©AFP

*Les feux en Gironde continuent à progresser et à ravager des hectares de forêt entiers. Nous avons recueilli le témoignage de Michel, qui vit dans la région. Loin du discours de la presse grand public, qui attribue la propagation de l'incendie aux conséquences du réchauffement climatique, celui-ci rappelle que la cause première est avant tout le fruit de décisions politiques inconscientes.*

Les incendies qui ont brûlé 7 000 hectares de forêt à La Teste-de-Buch et 13 300 à Landiras, selon le dernier bilan de la préfecture donné mardi, font la une de tous les journaux. Les fumées et odeurs de brûlé ont pu se faire sentir jusqu'à Paris, dans la soirée du mardi 19 juillet. La préfecture de police de Paris invoque comme provenance de ces concentrations à la fois les feux en Gironde et des incendies locaux, avec pour raison la versatilité du vent.

@prefpolice

Il est possible que vous sentiez une odeur de brûlé en extérieur. Cette odeur provient certainement des feux en cours qui sévissent en France. La raison ? La versatilité du vent. 18 : n'encombrez pas les lignes de secours. N'appellez les pompiers qu'en cas de feu avéré.



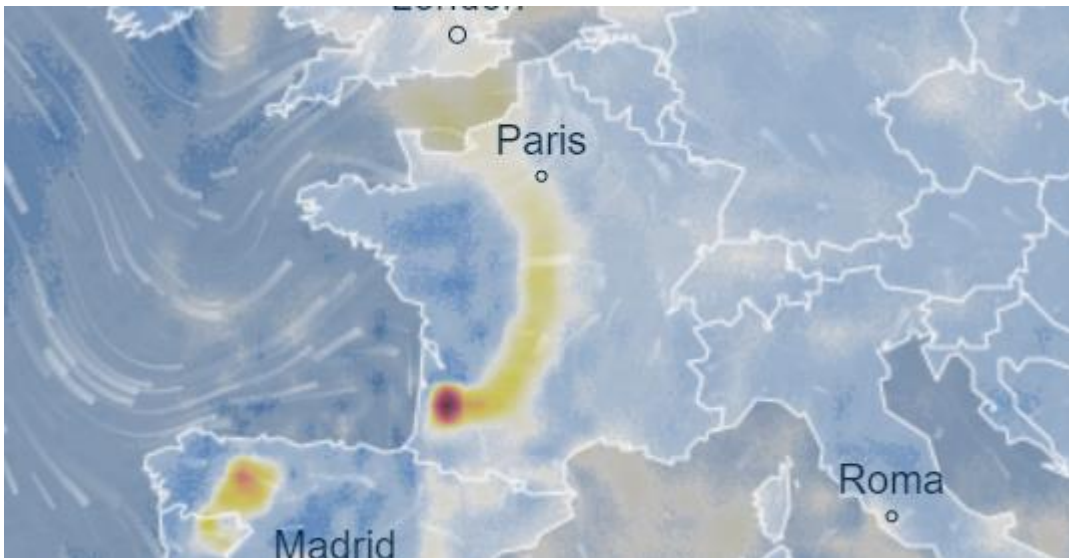


9:10 PM · 19 juil. 2022

Une analyse aussitôt reprise par certains internautes sur Twitter qui produisent de fines analyses au moyen du site météorologique Ventusky.

@TimoVilars

Odeur de brûlé à Paris, à 600 km des incendies en Gironde : incroyable mais vrai, les fumées ont traversé tout le pays et plongent la capitale dans la brume (pollution aux particules fines / @VentuskyCom)



[...]

### **Michel, 60 ans, Testerin de naissance, témoigne**

Michel habite en bordure de forêt à la Teste-de-Buch depuis toujours. Le feu est passé très proche de sa propriété, qui se situe en lisière de forêt. Il nous raconte avoir vu depuis chez lui des flammes s'élever à des hauteurs vertigineuses, la couleur du ciel prendre une teinte orangée, et les cendres recouvrir la toiture de sa maison.



© Michel L.

En pleine période caniculaire, Michel éprouve des difficultés à respirer. Aussi, sa première pensée va en direction des soldats du feu qui luttent vaillamment avec de petits moyens face à ce fléau. Il est à rappeler qu'en dépit du manque d'effectifs, le gouvernement refuse toujours la réintégration des pompiers non-vaccinés, demandée immédiatement par plusieurs figures politiques, à l'instar du député RN Jordan Bardella.

@J\_Bardella

Des pompiers volontaires ne peuvent pas rejoindre le front des #incendies en Gironde... car ils ne sont pas vaccinés. Mettons fin à cette absurdité, réintégrons-les ainsi que tous les soignants brutalement suspendus !  
7:49 PM · 18 juil. 2022

Ce manque de moyens et d'effectifs ne date pas d'hier. Déjà en 2019, Xavier Boy, président national de la fédération autonome des sapeurs-pompiers professionnels, sonnait l'alarme : « Notre service public de secours est en danger. On est malade d'un manque d'effectifs, d'un manque de moyens. On note un désengagement de l'État », déplorait-il.

Dans les médias *mainstream*, la sécheresse et les hautes températures, qui seraient causées par le réchauffement climatique, sont présentées comme facteur causal de la facilitation de la propagation du feu.

Michel propose une grille de lecture différente.

« Entre 2012 et 2022 : tout a changé quand notre site, notre forêt, notre banc d'Arguin ont été classés Natura 2000. Suite au classement Natura 2000, l'accès à la forêt domaniale est interdit sauf à pied. Les chemins se sont refermés. Les pare-feux se sont refermés. Les bois morts sont laissés sur place et ne sont plus évacués. Auparavant des actions étaient menées par les propriétaires et les usagers pour entretenir notre forêt ».

Il rappelle aussi : « Le banc d'Arguin abrite une colonie de sternes (oiseaux marins) qui nichent et se reproduisent depuis des années en présence partagée de l'homme. Un oiseau identifie en moins de 20 minutes si danger il y a avec, par exemple, un parasol ou une voile de kite. Le classement Natura 2000 nous a interdit l'accès au banc d'Arguin et la nature a repris ses droits. Les rapaces sont revenus et à ce jour il n'y a plus de naissance de sternes sur le banc d'Arguin ».

Pour Michel, cette mesure a eu des conséquences dévastatrices pour l'écosystème. « Merci les écolos », raille-t-il.

« Pour la forêt, c'est pareil. Comme de nombreux Testerins usagers, je l'ai sillonnée de long en large, à pied, à vélo, en moto, en voiture. Les chemins et les pare-feux étaient entretenus par les propriétaires et les usagers. Le drame était pressenti par tous ici, car nous savions tous que si le feu se déclarait dans notre forêt, ce serait dramatique ».

Quant aux responsables, il fait sans hésitation porter la responsabilité sur l'excès de certains partis politiques, visant principalement les écologistes : « Les écolos se frottent les mains et sont fiers de leur action inconsciente : Mme de Marco du parti Europe Écologie Les Verts déclarait en 2021 être fière de suspendre le plan simple de la gestion de la forêt usagère. » [...]

Xavier AZALBERT, pour FranceSoir  
Publié le 20 juillet 2022

## En Espagne, un des pires incendies du siècle déclenche une fronde sociale



Un gigantesque feu de forêt a détruit près de 23 000 hectares en Espagne, près de la frontière avec le Portugal. Les habitants sont en colère contre la négligence des autorités locales.

Séville (Espagne), correspondance

Trois rapaces prennent soudain leur envol. Javier Talegón s'arrête net. « Il doit y avoir une charogne ici », indique-t-il à voix basse avant de s'approcher. Ses semelles font craquer le sol carbonisé où seuls quelques rameaux de branches noircies tiennent encore debout. Une odeur de mort se mêle au parfum de feu de bois qui hante la montagne. Les cadavres calcinés de quatre sangliers gisent là, éventrés par les charognards. Voilà deux semaines que le biologiste tente de faire le bilan des dégâts laissés par l'incendie forestier le plus destructeur de ce début de siècle en Espagne, ce mardi 5 juillet, dans le parc national de la Sierra de la Culebra, au nord-ouest du pays. Près de 23 000 hectares sont partis en fumée entre le 15 et le 20 juin [1]. Les responsables du gigantisme de l'événement ? Le changement climatique et l'absence de mesures pour s'adapter à cette nouvelle réalité. La gestion de l'incendie par les autorités locales a d'ailleurs provoqué une forte colère chez les habitants. Au point de faire naître une mobilisation sociale dans cette partie dépeuplée du territoire, d'ordinaire peu frondeuse.



Certaines ruches de Jose Antonio Moran ont été totalement réduites en cendres. © Alban Elkaim / Reporterre

Car l'incident n'était que trop prévisible. Le 15 juin dernier, l'Espagne suffoquait sous l'une des canicules les plus précoces de son histoire. La végétation était particulièrement sèche en raison de précipitations bien trop faibles cette année. L'Agence de l'État de météorologie avait déclaré le niveau maximum d'alerte incendie dans la zone. Dans la soirée, un orage sec a provoqué onze départs de feux.

« Tous les employés dont dispose le gouvernement régional de Castille-et-León auraient dû être disponibles et en alerte. Seuls 25 % l'étaient », assure le syndicat UGT, qui réclame l'allongement de la campagne de lutte contre les incendies depuis plusieurs années. Le protocole d'intervention du gouvernement local ne permettait de mettre 100 % de ses moyens en alerte qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Vieux de vingt-trois ans, il ne tenait pas compte de la crise climatique alors que les étés sont de plus en plus chauds, débutent plus tôt et durent toujours plus longtemps. Les incendies débutent donc plus tôt et sont plus sévères. La capacité de réponse limitée des pompiers leur aurait fait perdre le contrôle du feu.

### « Nous avons perdu notre principale industrie : la forêt »

Dans les jours suivants l'extinction de l'incendie, une foule d'habitants est descendue manifester à Zamora, chef-lieu de province, dénonçant une gestion défailante de la catastrophe. Des pompiers sont même montés jusqu'à Valladolid, capitale régionale, pour crier leur mécontentement sous les fenêtres de « la Junte », le gouvernement local, tenu par la droite depuis trente-cinq ans.

« Nous avons perdu notre principale industrie, la forêt », explique Lorenzo Jiménez, maire de droite de Villardeciervos, une des communes affectées. « Beaucoup de gens vivaient de la récolte de cèpes, du bois, de l'élevage, de l'apiculture, de la chasse, et du tourisme naturel. C'est l'un des principaux lieux où l'on peut observer des loups en Espagne. » Parc national protégé, la Sierra de la Culebra abrite un écosystème particulièrement riche, qui compte l'une des populations de loups les plus denses en Europe.

« Je crois que les louveteaux ont brûlé », diagnostique Alfonso en surveillant ses vaches, qui paissent sur le seul carré de prairie resté vert au milieu d'une forêt de pins carbonisés. « Je le pense aussi », dit Javier Talegón, qui tient une petite entreprise de tourisme axée sur l'observation de l'animal. Le biologiste s'informe souvent auprès des éleveurs, observateurs privilégiés des terres qu'ils arpentent quotidiennement. « Certains individus ont pu se sauver dans certaines des meutes prospectées. Pour les autres, nous ne savons pas. Il faudra que la végétation épaisse repousse pour que les loups reviennent. » Après vingt jours d'arrêt total, il a pu reprendre début juillet ses balades naturalistes touristiques dans la zone qui n'a pas brûlé.



Lucas Ferrero se tient là où se trouvait un point d'observation des loups il y a encore quelques semaines. © Alban Elkaim / Reporterre

José Antonio Morán n'a pas eu la même chance. « *Tout le miel de la saison est foutu. Regarde.* » Il sort deux cadres d'une ruche aux parois noircies : la cire d'abeilles a partiellement fondu. Tout près, en guise de ruche, il ne reste plus que quelques fils de fer déformés au milieu d'un tas de cendres. « *Il n'y a plus rien à butiner dans le périmètre d'action des abeilles. Il faudra au moins trois ans avant de pouvoir produire du miel de nouveau ici.* » Pour limiter les pertes, il doit déplacer les ruches. Heureusement, sa femme Yolanda et lui bénéficient de la solidarité d'autres apiculteurs, qui accueilleront leurs abeilles. Alfonso non plus n'a pas été épargné. « *Il ne me reste plus que ça pour les vaches* », s'agace-t-il en désignant le carré d'herbe épargné par les flammes. La grange où il entreposait son foin a brûlé.

### **S'organiser pour se faire entendre**

« *Pour être écouté des politiques ou des gouvernements, tu dois avoir une voix* », croit Lucas Ferrero, président de la toute jeune association La Culebra no se calla (« *La Culebra ne se tait pas* », en français). Elle est le résultat d'une mobilisation informelle : Ana, aujourd'hui secrétaire de la structure, informait les gens via des groupes WhatsApp tandis que Lucas rassemblait des contacts utiles. « *Peu à peu, des gens de tous les villages sont entrés dans les groupes Whatsapp. Il fallait qu'on se structure, élire des représentants, s'accorder sur des sujets. Mais toujours hors des partis et syndicats.* » L'un de leurs combats principaux : que la reforestation se fasse de façon raisonnée, qu'on arrête de planter uniquement des pins.

« *La pinède n'est pas une forêt mais une culture avec un but économique. Ces arbres poussent facilement sur des sols secs et inclinés* », explique Javier Talegón. Les pins grandissent vite et leurs troncs sont droits. Idéals pour le commerce, ces résineux ont l'inconvénient de flamber comme des allumettes. « *Les espèces autochtones, comme les chênes, résistent beaucoup mieux aux flammes* », poursuit le biologiste, indiquant des taches vertes et brunes sur le flanc noirci de la montagne. Des parties du terrain trop rocheuses pour être exploitées, colonisées par des chênes, dit-il.



Alfonso, éleveur de vaches, devant la pinède brûlée. © Alban Elkaim / Reporterre

Dénégation de la Junte de Castille-et-León. Elle annonce une reforestation « *raisonnée* » avec des espèces diversifiées, qui prendra en compte « *les contraintes écologiques* ». Les pins formeront une nouvelle forêt plus rapidement, assure-t-elle. Elle évoque aussi les contraintes « *relatives à l'usage du territoire* ». Comprendre : la valeur économique de la forêt.

« *Depuis leurs bureaux dans une capitale, leurs techniciens ne voient pas ce qu'il se passe dans les villages* », tacle Lucas Ferrero. « *On voit bien, ici, qu'avec les pinèdes, les sources d'eau ont souffert, que les étés sont plus longs, qu'il ne neige presque plus en hiver. Pas besoin d'être météorologue pour ça. Pourquoi ils n'ont rien changé alors que tout le monde ne parle que du changement climatique ?* »

### **Une gestion comptable et court-termiste au mépris de la prévention**

Par souci d'économie ? « *La campagne d'extinction des incendies emploie des personnes internes à la Junte, qui ne travaillent que quelques mois durant l'année, et des entreprises extérieures, appelées ponctuellement pour la campagne* », dénonce le syndicat UGT, qui porte les revendications des agents forestiers. Une campagne toujours « *plus tardive et avec moins de personnel* ». En 2018 déjà, ils demandaient que la campagne de lutte contre les incendies soit allongée, notamment pour avoir le temps de nettoyer la montagne des branches mortes et buissons trop secs. Las, Juan Carlos Suárez-Quiñones, conseiller chargé de l'Environnement au gouvernement régional, estimait en 2018 [2] que « *maintenir le dispositif toute l'année, ce serait jeter l'argent public par les fenêtres* ».



Idéals pour le commerce, les résineux ont l'inconvénient de flamber comme des allumettes. © Alban Elkaïm / Reporterre

Le ton a changé depuis. « Nous travaillons à un nouveau décret, qui permette une plus grande flexibilité pour faciliter une mise en adéquation plus rapide avec le niveau de risque », promet à Reporterre le service technique du conseiller.

Près de son village, Lucas balaie le paysage du regard, là où se trouvait un point d'observation des loups il y a encore quelques semaines. « Je n'étais pas revenu ici depuis l'incendie... Quand on était petits, on jouait par ici, on se cachait dans les arbres. Certains étaient nos cachettes favorites. Ce chêne, il était centenaire », se souvient-il en désignant un arbre partiellement calciné. « Et cette odeur. Cette odeur de bois brûlé. Partout. Tout le temps », regrette Yolanda, l'apicultrice, elle aussi membre de l'association née de l'indignation des riverains. Elle et son mari sont allés à toutes les manifs. « Si vous revenez faire le même reportage dans dix ans, c'est que ça n'a pas fonctionné. » Mais en attendant, elle l'assure, ce ne sera plus comme avant. La Culebra ne se taira pas.

### Notes

[1] Les premières estimations faisaient état de 30 000 hectares consumés, ils ont été ramenés à près de 23 000, 25 000 en tenant compte des surfaces agricoles.

[2] Dans une interview au journal *Diario de Valladolid*.

**Mise à jour – Vendredi 15 juillet, 17 h** – Modification de la superficie brûlée (de 30 000 ha à 23 000 ha) après une réévaluation des dégâts. Cette réévaluation nous a conduits à modifier le titre : ce n'est plus le pire incendie, mais un des pires.

Alban ELKAÏM (Reporterre)  
15 juillet 2022

# Le fléau de l'azote, une dérive de l'agriculture industrielle parmi d'autres

*Depuis plusieurs semaines, les discussions autour du nouvel accord de l'azote proposé par le gouvernement flamand battent leur plein. Il n'y a rien de surprenant au mécontentement des agriculteurs trices, qui sont en première ligne face aux dérives et injustices du modèle agricole actuel et qui sont eux et elles aussi en voie de disparition. À la source de la problématique de l'azote, on trouve l'élevage industriel et ses nombreuses fermes-usines qui inondent la Flandre d'azote, et celui-ci ne s'arrête pas aux frontières régionales. Face aux impacts sur la nature et sur notre propre santé, s'attaquer à la racine du problème en transformant radicalement notre système agricole est la seule solution pour offrir un avenir décent à notre agriculture.*

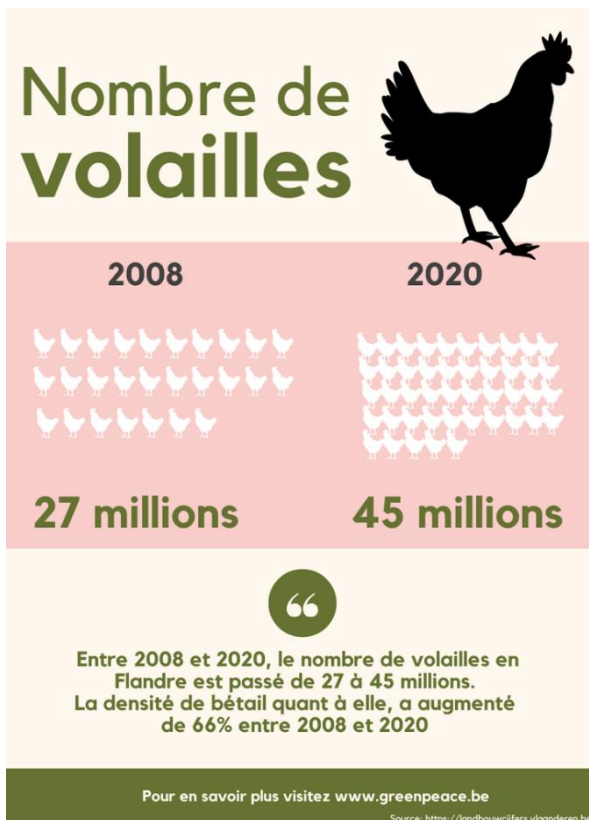


## **D'où provient l'azote ?**

La première cause des émissions d'azote (N), c'est le secteur agricole via ses émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>), notamment en raison d'une concentration particulièrement élevée d'élevages industriels en Flandre. Ces émissions proviennent des engrais et surtout du stockage, de l'épandage, et du traitement du fumier issu de la quantité excessive d'animaux entassés dans les fermes-usines. En outre, cette surproduction de lisier nécessite des traitements coûteux que les agriculteurs trices ne sont pas toujours en mesure de financer. Ces frais élevés les enferment dans un modèle de croissance qui les pousse à s'endetter toujours plus.

Les émissions d'ammoniac provenant du secteur agricole ont à peine baissé depuis 2008 et ont même connu une légère augmentation entre 2019 et 2020. Nous observons le même phénomène avec les émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture, qui n'ont pas diminué depuis 2005. Cela n'est pas étonnant puisque le nombre de volailles en Flandre est passé de 27 à 45 millions entre 2008 et 2020, tandis que le nombre de porcs et de bovins n'a pratiquement pas diminué. De plus, bien que le nombre de petites et moyennes exploitations ait fortement diminué, la superficie agricole moyenne utilisée a quant à elle quasiment augmenté de 50% ces 15 dernières années, ce qui signifie que le nombre moyen d'animaux par exploitation n'a cessé de croître.





## Pourquoi un simple atome tel que l'azote pose-t-il problème?

Le problème, c'est que ces quantités d'azote dépassent les seuils tolérables par la nature, et affectent par différents processus la qualité de l'eau, de l'air, de notre nature et de notre biodiversité, soit des éléments essentiels à notre santé et à notre résilience. Par ailleurs, l'ammoniac (contenant de l'azote) produit par l'agriculture peut aboutir à la création de particules fines directement nocives pour notre système respiratoire.



La problématique n'est pas que flamande, puisqu'une partie significative des émissions d'azote présentes en Flandre provient de l'étranger, et cela va dans les deux sens: les émissions d'azote flamandes ne s'arrêtent

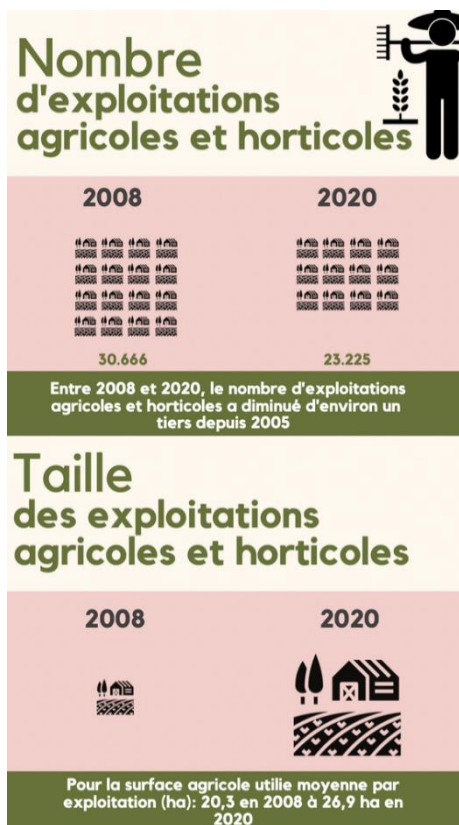
pas aux frontières nationales ou linguistiques et impactent les habitats wallons, ainsi que ceux des pays voisins, dont les Pays-Bas, qui est également en pleine crise de l'azote.

### L'accord sur l'azote, c'est quoi?

Dans le cadre de la directive habitat européenne, le gouvernement flamand a élaboré un accord dont l'objectif est de protéger les zones naturelles des dépôts d'azote, notamment les habitats faisant partie du réseau européen Natura 2000. Bien que certaines mesures telles que la réduction du cheptel porcin de 30% d'ici à 2030 ne soient pas mauvaises, celui-ci manque d'une vision systémique et structurelle, et loupe par conséquent l'opportunité de pouvoir orienter notre système agricole vers des pratiques durables.

### En réponse à l'enquête publique autour de l'accord sur l'azote, Greenpeace a émis une objection

En effet, ce dernier est loin d'être suffisant en termes de mesures proposées et en termes de cohérence avec d'autres politiques environnementales telles que la directive-cadre sur l'eau, la directive sur les nitrates, la loi sur la restauration de la nature, l'engagement sur le méthane ou encore l'accord sur le climat. Il mise une grande partie de ses résultats sur des solutions technologiques surestimées qui sont en réalité coûteuses, incertaines, loin d'être suffisantes et qui génèrent d'autres types de pressions environnementales notamment sur les ressources hydriques. De plus, les coûts élevés des technologies proposées dans l'accord incitent les petites exploitations à augmenter leur taille plutôt qu'à adopter des mesures agro-écologiques qui répondent à l'ensemble des dérives de l'agriculture industrielle.



### Quelle est la solution?

Il faut s'attaquer au problème de fond, soit diminuer l'intensification de notre agriculture et donc le nombre de fermes-usines au profit d'une agriculture plus écologique, tout en offrant un soutien financier aux agriculteurs trices concerné es par cette transition. Il est également essentiel de s'attaquer à l'importation d'azote en masse via les engrais et les aliments pour le bétail dont le soja -qui a également un lien étroit avec la déforestation en Amérique latine- en arrêtant de subventionner les élevages intensifs hors-sol.

GREENPEACE, 29 juillet 2022

# À Chamonix, le tourisme exploite un glacier agonisant



Resto, télécabine, musée... Alors que la Mer de glace recule inexorablement, un énorme projet touristique est prévu pour 2025 dans la vallée de Chamonix. Une « macabre » course au profit, estiment les défenseurs de la montagne.

Chamonix (Haute-Savoie), reportage

« *Mais elle est où la glace ?* » À la sortie du charmant petit train rouge à crémaillère, à 1 913 mètres d'altitude sur le site touristique du Montenvers, les visiteurs sont déçus. Le paysage est gris, « *comme une carrière* » disent certains. Pourtant, la Mer de glace est toujours là, sous sa couverture formée par des débris de roche, encadrée par les sommets des Drus et des Grandes Jorasses. Avec ses 7 kilomètres, le glacier est même le plus long de France. Mais depuis vingt-cinq ans, il a reculé de 800 mètres et perdu près de 100 mètres d'épaisseur. L'été caniculaire a accentué le phénomène : au mois de juin, le glacier a perdu plus de 10 centimètres d'épaisseur par jour. La Mer de glace est à l'agonie.

Les touristes qui veulent contempler ce qu'il reste du géant de glace doivent descendre environ 600 mètres depuis la gare du Montenvers, emprunter une télécabine et se coltiner quelque 600 marches pour pénétrer dans la « *Grotte de glace* », attraction phare du site. Malgré ces infrastructures, la fréquentation touristique est passée en une décennie de 450 000 à 350 000 visiteurs par an. « *On peut imaginer que la perte de vitesse du site est liée au retrait glaciaire* », analyse Ludovic Ravel. Géomorphologue au CNRS, il intervient régulièrement au Montenvers pour sensibiliser les visiteurs aux effets du réchauffement climatique sur le glacier.



© Gaëlle Sutton / Reporterre

### Un musée à 2 000 mètres d'altitude

C'est la Compagnie du Mont-Blanc (CMB), l'une des premières sociétés de remontées mécaniques en France, qui exploite le site et le train à crémaillère. Elle réfléchit depuis une dizaine d'années à un projet pour « redynamiser » le lieu. À l'été 2021, la mairie de ChamoniX lui a accordé une nouvelle délégation de service public pour trente-trois ans, validant par la même occasion la restructuration et la rénovation complète du Montanvers. Ce plan (53,3 millions d'euros) vise à construire une nouvelle télécabine, un restaurant panoramique et un « glaciarium » – un musée pour « inviter chaque visiteur à une expérience immersive autour des glaciers et de leur histoire », selon le dossier de presse de la CMB.



Le train à crémaillère est également l'une des attractions principales du site. Il monte les visiteurs de ChamoniX jusqu'au Montanvers à 1 913 mètres d'altitude. © Justin Carrette / Reporterre

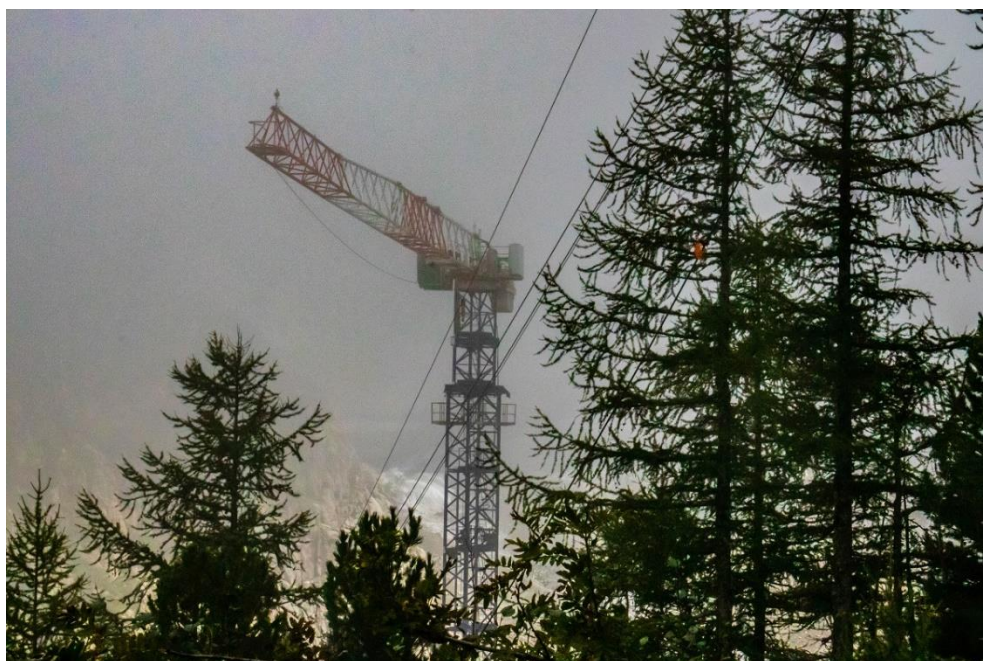
Les travaux ont débuté au début de l'année et doivent durer environ trois ans. Autour de la Mer de glace, des hélicoptères, blondins (téléphériques de chantier), pylônes et des grues se déploient au milieu des mélèzes et des sentiers de randonnée. La CMB a recours à des sous-traitants spécialisés dans les travaux à risque en altitude. Le 27 juillet dernier, deux jeunes ouvriers de 23 et 30 ans sont morts, propulsés dans le vide par le déracinement d'un pylône. Le Montenvers est resté fermé au public l'espace d'un week-end, avant de rouvrir ses portes. Une enquête a été ouverte pour homicide involontaire par le parquet de Bonneville.

« Pourquoi continuer de monter les gens là-haut ? Pour leur montrer qu'il n'y a plus rien à voir ? » François-Xavier Laffin, élu de l'opposition à Chamonix, dit avoir « milité en conseil municipal pour construire ce glaciarium en bas, dans la vallée ». « Cela n'a aucun sens de le construire à 2 000 mètres d'altitude. Sur d'autres sites, comme à la grotte Chauvet ou Lascaux, on a reproduit à l'identique ce qu'on veut montrer aux gens, on pourrait faire la même chose avec la Mer de glace et ainsi laisser la faune et la flore tranquille », continue l'élu, qui précise que la ville de Chamonix est actionnaire de la CMB à hauteur de 18 %.

### « Le Mont-Blanc est une poule aux œufs d'or »

En septembre 2021, la Mission régionale d'autorité environnementale a elle-même écrit dans un avis que les « solutions de substitutions raisonnables » n'étaient pas assez envisagées, notamment « construire en fond de vallée le musée dédié aux glaciers et leur disparition ».

Ce nouveau musée de 800 mètres carrés, soit dix fois la taille du glaciarium actuel, entend proposer des clés de compréhension aux visiteurs. « Le Montenvers est un site privilégié pour expliquer le retrait glaciaire, et le nouveau glaciarium sera un très bon outil pour nous », dit Ludovic Ravel à Reporterre, qui intervient régulièrement au Montenvers.



Une grue dans la brume près de la Mer de Glace. © Justin Carrette / Reporterre

« C'est hypocrite de dire qu'on construit toutes ces nouvelles infrastructures pour expliquer aux gens le retrait glaciaire et le réchauffement climatique, estime quant à elle Valérie Paumier, présidente de Résilience montagne, une association qui alerte sur le changement climatique en montagne. Si on veut vraiment préserver la montagne, arrêtons de monter les gens là-haut. Seulement, le Mont-Blanc est une poule aux œufs d'or pour la Compagnie du Mont-Blanc. » Dans la vallée de Chamonix, rares sont les voix qui s'élèvent pour critiquer l'industrie du tourisme. « Il y a évidemment un tabou, la plupart des gens en vivent de près ou de loin ici », assure la militante écologiste.

### Une nouvelle télécabine pour courir derrière la Mer de glace

Les acteurs du tourisme sont pressés par le temps. Le glacier recule, et la télécabine actuelle qui plonge depuis la gare du Montenvers ne suffit plus. Pour épargner aux visiteurs les centaines de marches qu'il faut gravir pour atteindre la glace, la CMB a inclus dans son projet de rénovation une nouvelle télécabine pour environ 23 millions d'euros. Elle aura une longueur de 581 mètres pour un peu plus de 200 mètres de dénivelé et doit ouvrir dès le

mois de décembre 2023. [1] L'entreprise va également construire un restaurant panoramique au-dessus de la gare de télécabine.

« Je trouve cela macabre », cingle Valérie Paumier. « On continue à construire des infrastructures pour permettre aux touristes de voir le glacier agoniser. Quand est-ce qu'on arrêtera de l'exploiter, une fois qu'il aura totalement disparu ? »



Depuis le site du Montanvers, la Mer de Glace n'est quasiment plus visible. Pourtant le glacier est toujours présent sous la couche de roches et de débris. © Justin Carrette / Reporterre

Ladite remontée, même flambant neuve, n'aura bientôt plus d'utilité. Les scientifiques ne manquent pas de données sur la Mer de glace, l'un des glaciers les plus étudiés des Alpes. Selon l'Institut des géosciences de l'environnement, en suivant un scénario médian et une augmentation de 2,5 °C des températures d'ici la fin du siècle, la Mer de glace perdra 80 % de sa surface par rapport au début du XXI<sup>e</sup> siècle d'ici 2100. Selon les modèles les plus pessimistes, le glacier pourrait avoir totalement disparu entre 2090 et 2100.



La Mer de Glace en 1905. Detroit Publishing Company

Et à plus court terme, selon la Mission régionale d'autorité environnementale, qui a rendu un avis en septembre 2021, « la disparition du glacier au niveau des Échelets [là où prend place la nouvelle gare d'arrivée] est annoncée dans un "futur proche", d'ici dix à quinze ans (2030-2035) ». « C'est la dernière course au glacier, veut rassurer Nicolas Gréau, chef d'exploitation du Montanvers à la Compagnie du Mont Blanc. Il n'y aura pas d'autres télécabines pour se rapprocher davantage de la Mer de glace. Toutes les infrastructures de l'ancienne remontée seront démantelées ».

Malgré des limites émises par l'Autorité environnementale en 2021 qui remet en question « la participation du projet à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique », le « nouveau » Montanvers doit être achevé en 2025.



Fonte du Groenland : la hausse du niveau des mers pourrait être plus élevée que prévu

#### Notes

[1] Avec cette nouvelle infrastructure, en plein cœur du Montanvers, les visiteurs auront 400 marches en moins à dévaler pour accéder à la Grotte de glace.

Justin CARRETTE (Reporterre)  
8 septembre 2022

# Climat : quand les Alpes s'effondrent



Les éboulements se multiplient dans les Alpes. Entre le recul des glaciers et la fonte du permafrost, les guides suspendent des ascensions devenues trop dangereuses et se questionnent sur le futur de leur pratique.

Un bruit sourd, tel un infini grondement de tonnerre, déchire le silence de la montagne. Une pluie de cailloux dévale un couloir rocheux. Les plus petits roulent à toute vitesse tandis que les gros rebondissent et s'éclatent en mille morceaux avant de s'échouer quelques centaines de mètres plus bas dans le pierrier. Accrochés aux parois de la Tour Termier, qui surplombe le col du Galibier dans les Alpes, quelques grimpeurs contemplent la scène, ébahis.

Ces éboulements vont se répéter tout au long de la journée, ici comme ailleurs dans tout le massif alpin. La montagne s'effondre. Ce phénomène n'est pas nouveau et s'accélère à mesure que les températures se réchauffent deux fois plus vite en altitude que dans la plaine. « *En 60 ans, l'Iso [1] est remonté de 300 mètres dans les Alpes* », explique le lieutenant Jérôme Maltete du peloton de gendarmerie de haute montagne de Briançon (PGHM).

La météo caniculaire des dernières semaines a-t-elle engendré plus d'accidents ? Le PGHM de Briançon compte seulement une quinzaine de secours supplémentaires par rapport à l'an passé. Au syndicat des guides en revanche, on observe un nombre plus élevé d'accidents liés à déstabilisation rocheuse. « *Même les itinéraires faciles sont touchés. Car dans les pentes raides, les blocs qui sont descellés tombent par gravité. Lorsque c'est moins raide, ils restent en équilibre* », raconte Dorian Labaeye, président du syndicat national des guides de haute montagne.

Il fait chaud, beaucoup trop chaud pour ces sommets habituellement recouverts de neige presque toute l'année. Le fin manteau blanc de l'hiver a fondu depuis longtemps et les rares pluies du printemps ont été insuffisantes. Résultat : la terre est sèche, se craquelle et s'effrite.





Vue du glacier de la Meje, à l'été 2022. © Laury-Anne Cholez / Reporterre

### **Des ascensions du Mont-Blanc déprogrammées**

Face à cette situation inédite, les guides ont décidé de ne plus vendre d'ascension du Mont Blanc par le refuge du Goûter (la voie la plus facile), ni le Mont Cervin par l'arête du Lion. Des célèbres sommets particulièrement demandés. « *Ce n'est pas la première fois qu'on arrête de programmer certaines courses, mais cette année c'est particulièrement tôt* », explique Dorian Labaeye. « *Nous sommes face à une situation inédite par sa précocité. Dès le début du mois de juillet, nous avons atteint des niveaux de sécheresse comme si nous étions en fin d'été. On peut imaginer que des pans entiers de montagne vont s'effondrer en août et en septembre* », prédit-il.

Si l'ascension du toit des Alpes est trop dangereuse, d'autres massifs moins médiatiques sont toujours accessibles. Reste à convaincre les clients de changer leur itinéraire. « *Les néophytes qui veulent faire le Mont Blanc, car cela a une certaine valeur sociale, ne sont pas faciles à convaincre. Mais la plupart des gens sont des clients fidèles qui savent que la montagne sera encore là l'année prochaine* », poursuit Dorian Labaeye.

### **« Nous entrons dans l'inconnu »**

Certes, ces sommets ne vont pas disparaître du jour au lendemain, mais beaucoup savent que désormais rien ne sera plus comme avant. « *Nous n'avions jamais eu de canicule aussi précoce. Sur les faces nord, nous arrivons au dégel maximum que l'on a pu connaître lors des précédentes canicules. D'un point de vue scientifique, nous entrons dans l'inconnu* », constate Ludovic Ravel. Ce chercheur du CNRS au laboratoire Edytem (Environnement, dynamique, territoire, montagne) de l'université Savoie-Mont-Blanc a décidé d'étudier les effondrements rocheux après la disparition du pilier Bonatti en 2005, dans la foulée de la canicule de l'été 2003. Près de 292 000 m<sup>3</sup> s'étaient décrochés de cette impressionnante paroi surplombant Chamonix.

« *Auparavant, personne ne s'intéressait à la fonte du permafrost et à ses conséquences* », dit Ludovic Ravel. Ce sol perpétuellement gelé servant de « *ciment* » aux rochers est en train de fondre, déstabilisant l'ensemble de la montagne. Et le retrait des glaciers aggrave le phénomène, entraînant par exemple la fermeture définitive du refuge de la Pilate dans les Écrins.

Au début de l'été, l'effondrement du glacier de la Marmolada, dans les Alpes du nord de l'Italie, a remis ce phénomène au cœur de l'actualité. Cet événement pourrait-il se produire en France ? « *Il y a un effet cascade avec un écoulement de rocher qui peut déclencher une avalanche de glace puis une coulée boueuse, ou une vague torrentielle qui peut toucher les vallées* », poursuit Ludovic Ravel.



Vue depuis les arêtes de la Bruyère, dans les Alpes. © *Laury-Anne Cholez / Reporterre*

En Suisse, fin août 2017, une masse de trois millions de mètres cubes de roche s'est détachée du Piz Cengalo avant de tomber sur le glacier en contrebas, qui s'est liquéfié instantanément, créant une coulée de boue de six kilomètres qui a détruit le village de Bondo. L'endroit était sous surveillance et la plupart des habitants avaient été évacués, mais huit personnes sont toujours portées disparues.

En France, pour protéger les populations, les autorités travaillent à un plan d'action et de prévention contre les risques d'origine glaciaire et périglaciaire, mais il reste encore beaucoup à faire. Depuis 2005, Ludovic Ravel et d'autres scientifiques ont mis en place un réseau d'observation pour récupérer des informations de plusieurs massifs, notamment grâce aux guides et aux gardiens de refuge. « *Le prochain événement va nous surprendre car on est sur des secteurs tellement vastes qu'on ne peut pas tout surveiller. D'où la nécessité d'impliquer les populations locales pour qu'elles nous alertent* », précise Ludovic Ravel.

### **Alpinisme paradoxal**

En attendant, beaucoup espèrent que cette canicule réveille les esprits d'une catégorie de touristes assez paradoxale. « *Les alpinistes participent à détruire leur propre environnement en traversant le monde pour partir en expéditions parfois plusieurs fois par an. Mais on a aussi de plus en plus de guides qui refusent de voyager loin et tentent de réinventer les pratiques ici* », remarque Ludovic Ravel. D'autant que ces dernières semaines, le

chaos climatique s'est invité dans toutes les conversations assure Fredi Meignan, le vice-président de l'association de protection de la montagne Mountain Wilderness. « Jusqu'à présent, nous n'avions que des signes avant-coureurs. Désormais, il y a un effet cumulatif. On dépasse le simple constat scientifique et plein de gens réalisent que ça s'emballe. Il faut tirer les enseignements de ce qui arrive et réfléchir collectivement à ce qu'on pourrait faire à l'avenir. »



Dans les Écrins, la fonte du glacier condamne un refuge historique

Laury-Anne CHOLEZ, 5 août 2022 (Reporterre)

#### Notes

[1] L'isotherme zéro degré représente l'altitude minimale à laquelle la température atteint la valeur de zéro degré.

---

## Dans les Alpes, une piste en plastique pour skier l'été



La piste de ski d'été de La Foux d'Allos, dans les Alpes-de-Haute-Provence, suscite l'ire de certains riverains. « C'est du plastique recyclé ! » se défend l'exploitant.

## La Foux d'Allos (Alpes-de-Haute-Provence)

Aux abords du parc national du Mercantour, dans le grand vallon de la Sestrière surplombant la station de sports d'hiver de la Foux d'Allos, l'emblématique Verdon forme son torrent. Un grand cirque de prairies est pris en étau par une chaîne de remontées mécaniques. Depuis juillet, une langue verte fluo de 160 mètres de long sur 12 mètres de large barre, elle aussi, le paysage de ce haut lieu de sports d'hiver, de randonnée et de pastoralisme. Le premier « *Dry slope* » de France, une piste synthétique en extérieur, fonctionnant sans eau, a été ouvert au public le 23 juillet. Le but : faire du ski en été. « *Ce sont les mêmes sensations que sur une piste gelée* », résume un jeune skieur. La dite piste se remonte grâce à un tapis roulant.

Pour la créer, en quinze jours, une grande prairie a été terrassée par des pelles mécaniques puis recouverte de plaques synthétiques. Au grand dam de certains riverains... « *Rendez-nous la prairie !* » indique d'ailleurs une banderole, accrochée sur un chalet, aux abords de la piste. « *Va-t-on plastifier toute la montagne ?* » s'insurge Mireille, géomorphologue, interrogée par Reporterre. « *Cette installation est une régression* », embraye son conjoint François, psychiatre et apiculteur. Depuis vingt ans, le couple consigne tous les effets des aménagements de la station : érosion, pollution, destruction de la biodiversité. Lorsqu'ils ont eu vent du projet de piste artificielle, ils ont lancé une pétition évoquant les dégâts causés par « *la compaction et artificialisation du sol naturel* ». Elle a recueilli mille signatures en quinze jours.

Alertées, les fédérations France Nature Environnement (FNE) du département et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont engagées à « *prendre au sérieux la fabrication et la composition du plastique* ». Le sujet est à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration d'août de la FNE départementale. « *L'arrêté municipal affiché au pied de la piste a été pris le 21 juillet, soit quarante-huit heures avant sa mise en service. Les travaux venaient juste d'être terminés* », assure le couple écolo. L'arrêté stipule être « *attaquable en justice pendant deux mois* », soit jusqu'au 21 septembre.

### « La piste est réalisée avec du plastique recyclé »

« *Il semble inéluctable qu'avec l'usure, les picots de plastique vont se dégrader. Ce plastique va se retrouver dans le Verdon puis dans la mer* », assure à Reporterre Emmanuel Faure, bénévole à l'association Mountain Wilderness. « *La piste est réalisée avec du plastique recyclé et recyclable* » : Gérard Bracali, directeur de Val d'Allos Loisirs développement (Vald), la société d'exploitation des deux stations La Foux d'Allos et le Seignus d'Allos, se veut rassurant. « *Pour limiter les dispersions émis par les frottements, il est recommandé de prendre des skis usés* », continue-t-il.



Mireille et François sont vent debout contre les aménagements, polluants, de la station.

Tous les promoteurs de cette piste arguent que le revêtement du « *Dry slope* » est « *écocompatible* ». Son fabricant, l'Italien Neveplast, est implanté dans une cinquantaine de pays, où il promet le plaisir du ski et du surf toute l'année à la ville comme à la montagne. Neveplast installe d'autres types de pistes comme celles pour des « *bouées-luges* », surnommées Tubby – à la Foux-d'Allos, décidément séduite par le concept, elles recueillent d'ailleurs plus de succès que le « *Dry slope* ». L'offre d'activités estivales ne s'arrête pas là : dans la station, il est aussi possible de faire de la luge sur rails.

### **« Le tout ski, c'est fini, mais sans le ski, la station est finie !**

« L'idée du ski sur tapis, sans neige, n'est pas nouvelle. On se souvient de la piste artificielle de Lyon dans les années 1970. Mais elle est boostée aujourd'hui par les conditions climatiques », dit Philippe Bourdeau, professeur à l'Institut de géographie alpine de l'Université Grenoble-Alpes. D'autres types de pistes artificielles existent ailleurs : une piste arrosée sur un terri à Noeux-Les-Mines dans le Pas-de-Calais et deux pistes synthétiques pour du saut à ski en Haute-Savoie.

« Le tout ski, c'est fini, mais sans le ski, la station est finie ! estime Gérard Bracali, directeur de Vald. C'est en multipliant les animations que nous pourrions maintenir l'attractivité de la station. » Florent Plazy, directeur de l'École de ski français (ESF) de la station, est de cet avis : « Une station ce n'est ni naturel, ni vert. Les enfants, il faut les occuper toute la journée. » Argument repris par le maire, Michel Lantelme, qui classe la piste dans la catégorie animation, « comme un toboggan ou une piste de luge ».

### **« On apprend à skier dans les ruines du capitalisme »**

La piste de Foux d'Allox a été autorisée fin juin par le Syndicat mixte du Val d'Allos (SMVA), propriétaire des terrains et des équipements de la station, sans passer par le conseil municipal. « Il n'y a eu ni appel d'offres, ni étude d'impact ni cahier des charges », assure François, le riverain mobilisé.

L'expérience à 4 euros de l'heure reste pour l'instant peu probante. Selon les employés de Vald, entre dix et quinze skieurs dévalent la piste chaque jour. Parmi les vacanciers interrogés, beaucoup restent réticents par « manque de temps », ou peu volontaires pour « aller louer le matériel », ou ne veulent tout simplement pas « chausser les chaussures de ski en été ».



La piste fait 160 mètres de long sur 12 mètres de large. © Michel Jourdan

Cette piste synthétique « est un test que nous allons mener jusqu'au 28 août » précise Jean-Baptiste Muet, directeur général du groupe Loisirs Solutions et président de sa filiale Vald. Son coût : 200 000 euros. « Nous avons posé plusieurs conditions : pas d'argent public, démontable à la fin de la saison et que cela n'abîme pas les terrains », dit Monique Surle-Girieux, vice-présidente à la Montagne au département. Déjà, Vald évoque une extension jusqu'à l'automne. « Idéal pour entraîner les skieurs avant la saison. D'ailleurs, plusieurs clubs sont déjà intéressés pour y proposer des stages », indique un moniteur du club de ski de la Foux.

« Cette piste rentre dans le cadre des stations devenues des parcs de loisirs », résume Philippe Bourdeau. « Le coup d'après serait de réduire la dépendance au tourisme. Mais les stations ne savent pas faire autre chose... Maintenant, on apprend à skier dans les ruines du capitalisme. »

Catherine JAUFFRED (Reporterre)  
20 août 2022

# Dans les Alpes, mobilisation contre la politique du « tout ski »



500 militants se sont mobilisés à La Clusaz contre de nouvelles retenues d'eau, destinées à la neige artificielle. Un énorme dispositif policier a accueilli cette opposition à l'assèchement des montagnes au nom de l'économie.

La Clusaz (Haute-Savoie), reportage

Ni Opinel, ni fourchette, ni couteau en bois. Tout ustensile capable de trouer la bâche d'une retenue collinaire est abandonné au pied du col de la Croix Fry. « *Les sérums physiologiques également* », insiste un gendarme. Quel danger représente ce liquide, plus utile pour soulager les effets des gaz lacrymogènes que pour saboter des infrastructures ? « *Aucun. Je ne sais pas pourquoi on les laisse en bas* », assure-t-il sans conviction. Derrière le militaire, un chien renifleur passe les voitures au peigne fin. Une dizaine de gendarmes contrôle la route du col. Près d'une centaine patrouillent les environs de La Clusaz, station de sports d'hiver réputée de Haute-Savoie.



Randonnée-manifestation en direction de la retenue de l'Étale. © Moran Kerinec / Reporterre

Les militaires guettent les opposants aux retenues collinaires mobilisés à l'appel des Soulèvements de la Terre et d'Extinction Rebellion Annecy. Selon les organisateurs, 500 militants et soutiens sont venus participer à une randonnée-manifestation contre l'accaparement de l'eau au profit de la neige artificielle. Tous ont été fraîchement accueillis par les forces de gendarmerie.

Quatre balades étaient prévues le matin pour expliquer les enjeux économiques et les politiques publiques locales. Deux seulement ont pu se tenir. « *J'ai été contrôlée cinq fois en une seule journée* », soupire Camille [\*], enfin arrivée au sommet du col. Quelques mètres plus loin l'attend le sixième. Pour protéger le modèle économique de son territoire, le préfet de Haute-Savoie a déployé un dispositif policier dissuasif.



La retenue collinaire de Balme, en Haute-Savoie. © Moran Kerinec / Reporterre

D'une terre de pâtures au rythme de vie rude, le pays du Reblochon est devenu dans les années 1960 celui du ski avec l'appui du plan Neige. Sous l'impulsion de l'État, des travaux d'aménagement ont fait émerger des stations d'altitude autour des domaines skiabiles. Objectif : accroître le tourisme hivernal de masse. « *Cette politique a ancré la prospérité des habitants, on est passé d'une situation très difficile à l'abondance*, explique Jacques, du collectif local Fier-Aravis. *Malheureusement, la donne aujourd'hui n'est plus la même qu'en 1970, il faut changer de paradigme face au dérèglement climatique.* » Un changement de braquet délicat : après 60 ans d'enracinement, le modèle du tourisme hivernal a pris en otage l'économie de la montagne.

« *Depuis le premier plan Neige, l'immobilier tire les prix des stations de ski*, assure Valérie Paumier, directrice de l'ONG Montagne Résilience. *Dans le centre de La Clusaz, les logements sont vendus à 14 000 euros le m<sup>2</sup>. À ce prix-là, il faut de la neige. Donc, les élus construisent des retenues collinaires pour assurer l'enneigement artificiel aux promoteurs.* » Pour fournir cette poudreuse de synthèse, et surtout rester compétitifs face aux stations italiennes, suisses et autrichiennes, les collectivités ont le chéquier généreux. Le président d'Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez (Les Républicains, LR), a débloqué 30 millions d'euros à l'automne 2021, destinés à la « *sécurisation de l'enneigement* » d'une centaine de stations. Martial Saddier (LR), le président du conseil départemental de la Haute-Savoie, a lui fait voter peu après un plan d'investissement de 300 millions d'euros pour « *la relance des stations de sports d'hiver* ».



Un militant antibassines soutenu par un troupeau voisin. © Moran Kerinec / Reporterre

Quatre de ces retenues ont déjà été creusées aux alentours de La Clusaz. Une cinquième est prévue dans le bois de la Colombière. Huit hectares d'espaces naturels doivent y être défrichés aux dépens des 55 espèces protégées locales et de la tourbière qui les abrite. Pour remplir ses 148 000 m<sup>3</sup>, il est prévu de pomper l'eau de la Gonière, un cours d'eau situé 300 mètres en contrebas. Freinés par une occupation d'Extinction Rebellion en novembre 2021, les travaux attendent désormais l'aval d'un arrêté préfectoral pour reprendre. Si les travaux sont enrayés, la dynamique foncière enclenchée de longue date ne permet plus aux enfants de la région d'acheter sur la terre de leurs parents. Dessinateur industriel à Saint-Jean-de-Sixt, Charles [\*] peine à devenir propriétaire : « Même avec 300 000 euros, on n'arrive pas à trouver un logement avec mon compagnon. À part une ruine, on n'a rien. » La hausse des prix tend à développer l'immobilier de loisir haut de gamme. « On crée un modèle économique destiné aux plus aisés avec de l'argent public, dénonce Fabienne Grébert, coprésidente des Écologistes au conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, présente au col de la Croix Fry. Tant qu'on met l'argent ici, on ne le met pas sur la question de la transition économique en montagne. »



Des gendarmes du Psig en tenues d'interventions. © Moran Kerinec / Reporterre



Quand bien même, le tourisme quatre saisons, plus adapté au changement climatique, ne pourrait pas compenser la perte des revenus des sports d'hiver. « Les remontées mécaniques de La Clusaz rapportent chaque année 20 millions d'euros de chiffre d'affaires, et génèrent 140 millions de dépenses localement », chiffre Jean Vuillet, alpagiste retraité et membre de la Confédération paysanne.

Comblé ce manque à gagner nécessiterait d'attirer tout au long de l'année l'afflux touristique de la saison hivernale, donc aménager des lieux de loisirs destinés à ce tourisme haut de gamme. Dans une vallée en contrebas, l'ancien paysan pointe du doigt l'espace immaculé d'un terrain de golf, dédié aux adultes, et d'une écurie occupée par des poneys et un lama, destinée aux enfants. « Avant, c'était un terrain de pâturage », indique-t-il.



Sollicité par téléphone sur sa stratégie pour gérer les ressources en eau de sa commune et l'avenir du tourisme de montagne, le maire de La Clusaz, Didier Thevenet, a répondu à Reporterre par un communiqué dans lequel il réfute tout « fuite en avant », et soutient que la construction d'une cinquième retenue collinaire est « la seule solution viable pour assurer l'avenir du village » et qu'elle sera « 100 % mobilisable pour l'alimentation en eau potable du territoire en cas de besoin » [1].

L'édile affirme que l'activité hivernale génère chaque saison « 2 000 emplois », et permet « de financer de nombreux services utiles à nos habitants, comme la crèche, l'école, le transport public, les logements sociaux, les associations... » Il assure : « La neige de

« J'ai l'impression qu'il y en a un pour trois militants. » © Moran Kerinec / Reporterre

culture n'est pas une finalité chez nous, c'est une étape intermédiaire, pour consolider notre modèle quatre saisons. » Sans préciser quand celui-ci sera au point.



Bouclier aux pieds, les membres du PSIG protègent la retenue de l'Étalle. © Moran Kerinec / Reporterre

Autant qu'à dénoncer les politiques publiques néfastes, la journée est aussi consacrée à la convergence des luttes. Julien Le Guet, le porte-parole Bassines non merci (BNM), le collectif de citoyens opposés à la construction de mégabassines dans le marais poitevin, est venu apporter son soutien. Tout comme Jean Ganzhorn, du collectif Adieu glacier 05, venu des Hautes-Alpes, près de Gap. « Vous appelez ça des retenues

collinaires, mais ce sont des bassines. On a exactement le même modèle chez nous », observe Anissa [\*], militante BNM qui a fait le voyage depuis les Deux-Sèvres. « C'est ça, les soulèvements de la terre : faire des luttes ensemble, et gagner ensemble ! » assure Julien Le Guet avant le départ d'une marche vers la retenue de l'Étale. Dans la forêt, aux croisements des routes et dans les pâturages, le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) épie cette randonnée festive, chantée et pacifique. À l'ombre d'un arbre, une dizaine de militaires en tenue d'intervention tentent d'échapper au soleil. « Tu as vu la quantité de flics ? C'est indigne », s'exclame une randonneuse. « Au moins, on leur fait prendre l'air à la montagne », plaisante un de ses camarades.



Une rasade de gaz lacrymogène. © Moran Kerinec / Reporterre

Au terme de la marche, un cordon de gendarme, bouclier au pied, entoure la retenue collinaire vidée pour maintenance. Ils sont plus d'une centaine à protéger les lieux. « J'ai l'impression qu'il y en a un pour trois militants », évalue une militante. Une jeune femme interpelle un gendarme près d'un camion : « Est-ce que vous vous rendez compte du niveau d'angoisse que vous projetez sur la foule ? » Stoïque, l'intéressé répond : « On n'est pas méchant du tout. Non, non. »

Pas méchants, mais dotés de gaz lacrymogènes. Quand les militants forment une farandole pour encercler la retenue d'eau, les gendarmes distendent leur formation. Des trous s'effilochent. L'un d'entre eux saisit un aérosol : « Quiconque sera sur la route sera gazé. » Promesse tenue : plusieurs militants subissent des rasades de gaz lacrymogènes avant de reculer. « Finalement, entre le policier des villes et le gendarme des champs, il n'y a pas de grande différence. Les deux défendent aveuglément le modèle dominant », tousse un militant.

## Notes

[\*] Le prénom a été modifié à sa demande.

[1] Cette eau devra faire l'objet d'un traitement avant de pouvoir être consommée, l'eau des retenues collinaires étant laissée à croupir.

Moran KERINEC (Reporterre)  
27 juin 2022

# À Montreuil, l'avenir de l'usine polluée inquiète les riverains

*Des riverains et des parents d'élèves relancent la mobilisation concernant la pollution de l'usine Snem, alors que sa démolition aura bientôt lieu.*

À la veille des vacances d'été, une drôle d'effervescence s'est propagée aux alentours de la rue des Messiers à Montreuil (Seine-Saint-Denis). Le lundi 4 juillet, une vingtaine de riverains et de parents d'élèves s'est mobilisée devant l'usine Snem, autrefois spécialisée dans le traitement de pièces métalliques pour l'aéronautique, notamment pour Airbus et Safran. Plus connue sous le nom de « l'usine verte » à cause de la couleur de sa tôle défraîchie, elle a fermé ses portes en 2018, grâce à une mobilisation citoyenne tenace alertant sur une potentielle pollution du quartier aux solvants chlorés, dont le chrome VI, une substance nocive et cancérigène.

Dès 7 heures du matin, ils sont venus manifester leurs inquiétudes et leur incompréhension face à la gestion de l'avenir de ce site pollué qui fait tache dans ce quartier résidentiel, proche du parc des Guilands, où se trouvent trois écoles élémentaires et un collège. En effet, les premiers engins de chantier sont arrivés sur le site fin juin afin de lancer la première étape du chantier menée par la municipalité. En 2021, la ville de Montreuil et l'Établissement public territorial Est Ensemble ont fait valoir leur droit de préemption sur ce terrain au profit de l'Office public de l'habitat montreuillois (OPHM) pour 1,5 millions d'euros. L'objectif est de faire sortir de terre d'ici 2026 un bâtiment de 36 logements, dont la moitié en accession sociale et l'autre partie en locatif social.

« C'est un choix politique avec un double objectif, explique Florent Guéguen, conseiller municipal et président de l'OPHM. D'abord pour éviter la spéculation dans ce quartier qui manque de logements sociaux, et aussi pour assurer la maîtrise d'ouvrage publique des opérations de démolition, de dépollution puis de construction. Les habitants pourront nous demander des comptes, nous les informerons régulièrement, ce qui n'aurait pas forcément été le cas avec un promoteur immobilier privé. »

## **Une démolition à haut risque ?**

Les riverains interrogés ne sont pas opposés à ce projet de logements sociaux, mais craignent que le principe de précaution ne soit pas la priorité, face à l'impératif d'un agenda à tenir. « L'OPHM nous certifie qu'ils n'ont commencé qu'un nettoyage, mais ils ont quand même remué la terre, détruit un appentis sur une partie du site où des traces de chrome VI, de métaux lourds avaient été trouvées lors des analyses précédentes. Le sol est très argileux et se craquelle, se fissure facilement quand il fait chaud... », raconte Benjamin Glaesener, habitant du quartier depuis 2011.

Du côté de l'OPHM et de la mairie, le déroulé des opérations est très clair : la phase de démolition commencera par le désamiantage du site à partir du 8 août, et « une sorte de coffrage de l'usine sera installé pour éviter que d'éventuelles fibres d'amiante ne s'échappent de l'usine ». À l'automne, des tests complémentaires seront effectués pour affiner l'état de pollution du site, dans l'air et dans le sol. Les résultats et les détails des produits identifiés seront rendus publics en novembre 2022. La phase de dépollution ne débutera qu'après toutes ces étapes, donc pas avant début 2023. Sur le volet financement, l'Ophm affirme avoir provisionné un million d'euros dont 580 000 euros proviennent des subventions de l'Ademe via son « fonds pour le recyclage des friches ». « Nous ne pensons pas que les opérations de démolition peuvent conduire à des émanations de gaz. Néanmoins, nous poserons des balises pour tenter de rassurer tout le monde et pouvoir mesurer le moindre problème », affirme Florent Guéguen.

Les riverains les plus méfiants demandent l'arrêt total du chantier tant que la mise en sécurité des riverains et des établissements scolaires n'est pas faite. Ils insistent également sur la nécessité d'établir des relevés de référence concernant les produits nocifs avant toute intervention sur le site, afin de comparer les taux aux différentes phases du chantier. « Une vraie étude initiale dans laquelle on ne recherche pas que l'amiante et le plomb, mais bien toute la variété de produits polluants déjà mentionnés dans les rapports précédents », précise Benjamin Glaesener.

## **Des traces de produits toxiques avérées**

En effet, ce dossier ne manque pas de données quant à la pollution des sols et de l'air. En 2017, la Snem avait fait réaliser un diagnostic de pollution à la demande de la Direction régionale et interdépartementale de

l'environnement et de l'énergie (Driee), par le bureau d'études Dekra. Celui-ci avait mis en évidence sur le site même de l'usine des pollutions organiques (trichloroéthylène et tétrachloroéthylène principalement) et des pollutions inorganiques (métaux : cadmium, chrome, chrome VI, cuivre, plomb, nickel, zinc). L'année suivante, le même bureau d'étude estimait les risques sanitaires sur le site « acceptables », mais recommandait la réalisation d'analyses par l'État hors du site. Cette étude complémentaire, réalisée par Burgeap et financée par les riverains et le groupe VERTS /ALE du Parlement européen, mettait en évidence la présence de trichloroéthylène (TCE) dans les gaz des sols et l'air d'une habitation, même si les taux étaient inférieurs aux seuils d'alerte de l'Anses et de l'OMS.

Cette maison, c'est celle de Christine Bombal, l'une des riveraines les plus proches de l'usine depuis une quinzaine d'années. Elle redoute que la poussière soulevée lors des diverses opérations sur le site fasse augmenter les taux de solvants chez elle. « Ils nous ont promis la pose de capteurs sur le site, dans les établissements publics et chez les habitants volontaires, ce qui est très bien, mais pas suffisant. Nous souhaitons une réunion d'information sur les protocoles à suivre si jamais ces balises détectent un taux anormal de gaz chez nous ! Nous comprenons donc que pour eux, la phase de démolition n'est pas considérée comme une phase à risques », dénonce-t-elle.

Pour assurer le dialogue et la transparence, Florent Guéguen confirme la mise en place d'un comité de suivi de chantier intégrant des riverains, des réunions d'informations régulières, et un référent dédié aux questions des riverains. Une réunion entière consacrée au sujet de la dépollution devrait être organisée et pourrait répondre aux nombreuses questions qui restent en suspens selon les citoyens mobilisés : comment les poussières et migrations des solvants seront-elles maîtrisées ? La présence de chrome VI sera-elle véritablement recherchée ? L'OPHM aura-t-elle assez de réserves financières pour absorber les coûts de la dépollution ?

Certains ont déjà déposé plainte contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui » et tous redoubleront de vigilance en septembre afin que leurs enfants ne fassent pas leur rentrée des classes dans une atmosphère polluée.

Vanina DELMAS (Politis), publié le 20 juillet 2022

## Allumer la clim' ? Une mauvaise idée pour le climat



Gourmande en électricité et émettrice de gaz à effet de serre, la climatisation est néfaste pour le climat. L'État n'encadre pas assez son utilisation et traîne sur des chantiers majeurs, tels que la rénovation des bâtiments.

S'ils aident à supporter les températures de cette nouvelle semaine caniculaire, notamment pour les plus fragiles, les climatiseurs sont loin d'être inoffensifs : ils représentent – avec les ventilateurs – 20 % de la consommation électrique des bâtiments, selon l'Agence internationale de l'énergie au niveau mondial. En France, ces appareils séduisent de plus en plus les particuliers. 25 % des ménages étaient équipés de climatiseurs en 2020, contre 14 % en 2016, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Du côté des entreprises aussi, le taux d'équipement grimpe.

En plus de la consommation d'électricité, les climatiseurs contiennent des fluides frigorigènes « très polluants », rappelle Michel Dubromer, ingénieur et expert énergie chez France Nature Environnement. Comme tout équipement de ce type, les climatiseurs produisent « des petites fuites, avec des produits de synthèse qui se retrouvent dans l'atmosphère alors qu'ils n'ont rien à y faire ». En 2020, la climatisation a été responsable de 5 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment, a évalué l'Ademe.

### **La France « merveilleusement en retard »**

Comment limiter le recours à ces appareils qui, tout en aidant les citoyens à faire face aux vagues de chaleur, aggrave le phénomène ? La ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, a rappelé la semaine dernière que les climatiseurs ne devaient pas être utilisés en deçà de 26 °C. Mais il s'agit d'une simple recommandation, provenant d'un article du Code de l'énergie introduit en 2007. Au niveau de France Nature Environnement, « on souhaite depuis longtemps que cela s'inscrive dans la loi, par un décret d'obligation », défend Michel Dubromer. C'est déjà le cas en Italie, avec un seuil à 25 °C en dessous duquel l'usage de la climatisation est interdit.

L'enjeu est surtout d'intervenir en amont : au moment de la construction de bâtiments neufs. La RE2020, nouvelle réglementation issue de la loi Elan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) de 2018, oblige à la construction d'habitats passifs. Ceux-ci n'ont « pas besoin d'être climatisés en été ni chauffés en hiver », rappelle Michel Dubromer. Or, « la France est merveilleusement en retard là-dessus ». La RE2020 vient tout juste d'entrer en vigueur, en janvier. « Les consommateurs et associations environnementalistes étaient extrêmement enthousiastes, mais les promoteurs immobiliers ont freiné pour reporter sa mise en place », raconte le responsable, qui a fait partie d'un conseil consultatif sur le sujet auprès du ministère. « On ne sentait aucune volonté gouvernementale pour l'appliquer. »

### **Accélérer la rénovation et l'écoconception**

L'autre chantier où la France a pris du retard est celui de la rénovation des bâtiments. « Il s'agit d'améliorer leur isolation, et de réduire le nombre de passoires thermiques », expose Isabelle Gasquet, responsable de projets efficacité énergétique au Cler (réseau pour la transition énergétique). On compte près de 5 millions de passoires thermiques aujourd'hui, pour 12 millions d'habitants concernés. Atteindre les objectifs climatiques et de réduction de la précarité énergétique impliquerait, selon Isabelle Gasquet, « un rythme de 700 000 rénovations par an. Or, on est à 70 000 rénovations performantes par an ».

Un autre levier pour limiter l'impact des climatiseurs consiste à les rendre plus performants. L'Union européenne avait adopté en 2012 une réglementation sur l'écoconception d'appareils comme les climatiseurs « pour contraindre les fabricants à améliorer leurs performances », retrace Isabelle Gasquet. Mais ces objectifs sont désormais obsolètes. Sur une étiquette énergétique de A à G, « les appareils les moins performants du marché parviennent à être en classe A » pointe la responsable du Cler. Une révision de la réglementation est en cours, mais elle traîne à se concrétiser. Une coalition d'ONG internationales milite en ce sens, via la campagne « Cool Products ».

### **Un arbre = cinq climatiseurs**

Pour les particuliers, il existe plusieurs gestes à réaliser pour limiter le recours à la climatisation : fermer les volets en journée, aérer pendant la nuit... « Il y a la sobriété chez soi, l'adaptation de notre mode de vie. Mais on ne peut pas empêcher les gens d'acheter des climatiseurs. Ce qu'on peut leur dire, c'est d'éviter de se précipiter sur des appareils peu performants ; et leur expliquer quelles alternatives il peut y avoir », soutient Isabelle Gasquet.



À Rennes, une cour d'école végétalisée pour lutter contre le changement climatique. © *Quentin Vernault/Reporterre*

Il existe par exemple le puits canadien, un échangeur géothermique souterrain ; le bioclimatiseur, un système basé sur l'évaporation de l'eau ; ou encore la climatisation solaire photovoltaïque. Toutes ces initiatives restent rares dans les foyers : elles reposent sur des démarches volontaires « *La réglementation française ne va pas assez vite, elle pourrait mettre plus en avant les solutions basées sur la nature. Pour le moment, cela coûte cher aux gens en entretien* », déplore Michel Dubromer.

Reste un enjeu de taille : la végétalisation des villes, des quartiers, voire des bâtiments eux-mêmes. « *Un seul arbre évapore 450 litres d'eau par jour* », rappelle Michel Dubromer. Soit l'équivalent, selon l'Ademe, de cinq climatiseurs qui tournent pendant 20 heures.

Maïa COURTOIS (Reporterre)  
15 juillet 2022



# « La détruire, ça n'a pas de sens » : près de Paris, ils luttent pour sauver une bergerie



*La bergerie des Malassis, l'un des derniers îlots de fraîcheur d'Île-de-France, est menacée par les travaux d'agrandissement d'une école maternelle. Malgré l'avancée des travaux, les opposants espèrent sauver ce lieu unique de la bétonisation.*

Bagnolet (Seine-Saint-Denis), reportage

En tendant l'oreille, on perçoit le chant d'un coq, vite recouvert par le vrombissement d'une pelleteuse. À Bagnolet, en Seine-Saint-Denis, le béton s'apprête à recouvrir l'un des derniers vestiges du patrimoine agricole d'Île-de-France : l'îlot de biodiversité de la Pêche d'Or, dans le quartier des Malassis, et sa bergerie. Nichée entre des barres d'immeubles, à seulement 1 kilomètre du périphérique parisien, cette ferme pédagogique autoconstruite de 2 500 m<sup>2</sup> est menacée par les travaux d'agrandissement d'une école maternelle voisine. Un projet « aberrant », selon les militants écologistes locaux, déterminés à préserver l'un des derniers espaces naturels de ce département parmi les plus pauvres de France.

Les opposants au projet le précisent d'emblée : aucun d'entre eux ne remet en question la nécessité de moderniser l'école Pêche d'Or, qui jouxte la bergerie. L'établissement scolaire est trop petit et vétuste pour répondre aux besoins du quartier, dont la population a fortement augmenté ces dernières décennies. Seuls les plans et le lieu choisis posent selon eux problème. La mairie prévoit de construire un bâtiment de deux étages, tout de verre et de béton, en lieu et place de la ferme et de son jardin. À l'issue des travaux, elle envisage de relocaliser le troupeau sur le site de l'actuelle école. Ce lieu goudronné devra être déminéralisé avant de pouvoir accueillir la bergerie.



Les travaux ont commencé le 11 juillet 2022. ©Cha Gonzalez / Reporterre

« C'est complètement stupide, estime Olivier Chaibi, cotrésorier de l'association Sauvons l'îlot Pêche d'or – Bergerie Bagnolet. Il suffirait de construire la nouvelle école sur le terrain déjà artificialisé, et de laisser le parc et la bergerie là où ils sont. » « On ne peut pas déplacer un écosystème comme on veut », opine Jérémy, 51 ans. La terre sur laquelle se trouve la bergerie a été enrichie pendant plus de dix ans par les déjections du troupeau. « Aujourd'hui, c'est un sol de forêt. L'artificialiser est absurde. » Selon les calculs des opposants, ce projet émettrait 5 600 tonnes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, et anéantirait près de 3 000 m<sup>2</sup> de terre fertile.



Jérémy : « On ne peut pas déplacer un écosystème comme on veut. » ©Cha Gonzalez / Reporterre

### « Un petit bout de bonheur qu'on enlève aux gens »

Comme tous les matins depuis le début des travaux, le 11 juillet dernier, une poignée de parents d'élèves et d'habitants du quartier se sont rassemblés devant le chantier, autour d'une table en formica. Par leur présence, ils espèrent ralentir, voire empêcher, la destruction des lieux. Parmi eux, Mohammed, 62 ans, casquette verte fluo vissée sur la tête. Ce natif de Bagnolet se dit prêt à lutter « jusqu'à son dernier souffle » pour préserver la bergerie, qu'il a aidé à construire en 2013.



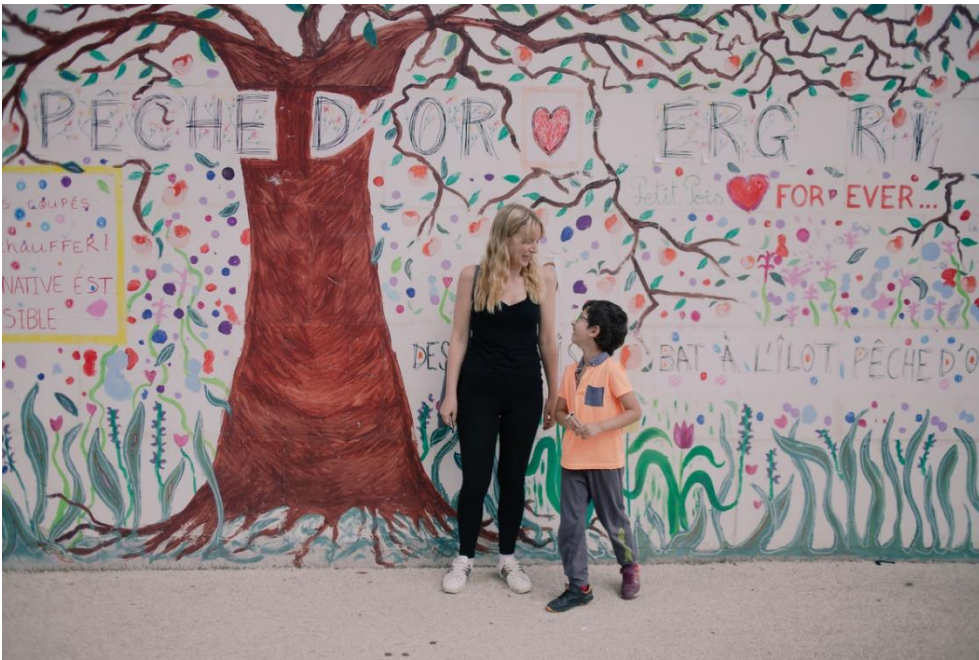
Le 22 août dernier, le sexagénaire a passé huit heures en garde à vue pour avoir retardé les travaux de démolition en grimpant sur un bâtiment. « Je suis encore très souple, comme un chat », dit-il malicieusement. Le démantèlement de la ferme serait selon lui un drame : « C'est un endroit convivial. Tout le monde vient, du balayeur à l'ingénieur. Des enfants deviennent copains. Le détruire, ça n'a pas de sens. »



Différentes pancartes ont été installées pour tenter de sauver l'espace. Mais les travaux ont déjà bien avancé. ©Cha Gonzalez / Reporterre

À ses côtés, d'autres militants, dopés au café et aux viennoiseries, confectionnent des pancartes. Une trentaine recouvre déjà les grilles de la bergerie. « Sans arbres, on crame », peut-on y lire, entre des peintures de fleurs tracées par des mains enfantines. « C'est un lieu magique, un espace de vie et de biodiversité inestimable », juge Sabrina, quarantenaire à la longue chevelure blonde venue avec son fils Nolan.

Le petit garçon, âgé de « presque sept ans », est un ancien élève de la Pêche d'Or. Gigotant entre les bras de sa mère, il évoque timidement ses souvenirs « rigolos » de récréations passées à regarder les moutons se faire tondre de l'autre côté du grillage. « Les enfants étaient dans un autre univers, raconte Sabrina. Ça apaisait les plus énervés. » Les prochains élèves n'auront pas droit à ce décor bucolique : jusqu'en 2024, leurs classes auront lieu à côté des travaux, bruyants et poussiéreux. « Une rentrée dans ces conditions, ça fait peur, s'insurge Olivier Chaibi. Je ne peux pas m'empêcher d'y voir un mépris pour les enfants défavorisés. »



Sabrina et son fils Nolan, un ancien élève de la Pêche d'Or. ©Cha Gonzalez / Reporterre

Sept semaines à peine après le début des travaux, la bergerie n'a « plus rien à voir » avec ce qu'elle était, déplore Gilles Amar, le gardien du troupeau. Les brebis ont été vendues, certains équipements démontés. Seule une trentaine de chèvres au pelage caramel sont restées sur place, avant leur départ prochain pour la Normandie. Le troupeau mâchouille désormais son foin au milieu des gravats. « La vie est rude ici, explique le berger. Cet endroit, c'est un petit bout de bonheur et de fraîcheur qu'on enlève aux gens. » Le chantier de démolition est selon lui d'autant plus « scandaleux » qu'il est soutenu par une majorité municipale composée d'élus de gauche et écologistes (Parti socialiste, Écolos solidaires et Bagnolet en commun). « Il n'y a plus de sens », se désole-t-il.



Pour Gilles Amar, le gardien du troupeau, la bergerie n'a « plus rien à voir » avec ce qu'elle était. ©Cha Gonzalez / Reporterre

### « Il faut la préserver »

Les grands mirabelliers et cerisiers qui ceignent l'enclos ont tous été couverts de rubalise. Une dizaine d'entre eux devraient être coupés. La mairie a prévu de replanter des arbrisseaux et de végétaliser la toiture de la future école en compensation. Les jeunes pousses ne pourront cependant « jamais remplacer » les arbres

existants, selon l'activiste Maxime Senza. « *Leurs racines seront trop faibles pour faire face aux futures sécheresses, les réseaux mycorhiziens [1] existants seront perdus* », s'inquiète-t-il.



Maxime Senza craint que l'arrachage des arbres n'entraîne la disparition d'un des derniers îlots de fraîcheur de la Seine-Saint-Denis. ©Cha Gonzalez / Reporterre

Le jeune homme craint également que l'arrachage des arbres n'entraîne la disparition d'un des derniers îlots de fraîcheur de la Seine-Saint-Denis, dont 90 % des sols sont artificialisés. Le 18 juillet dernier, en pleine canicule, l'association Sauvons l'îlot Pêche d'or – Bergerie Bagnolet a réalisé des relevés de températures au thermomètre laser autour de la bergerie. Au niveau du bitume, la température s'élevait à 58 °C. À 1 mètre de là, en pleine terre, elle oscillait autour de 30 °C.

Des hérissons et des chauves-souris, deux espèces protégées, ont également été filmés sur le site. Quelques jours après le début des travaux, un hérisson écrasé a été retrouvé sur la chaussée.

L'association Sors de terre, qui gère la bergerie, a soumis à la mairie un projet alternatif de « ferme-école écologique ». Il permettrait selon eux de préserver la ferme, tout en augmentant les capacités d'accueil de la maternelle. Il impliquerait cependant de répartir les élèves dans d'autres écoles durant les travaux.



L'association qui gère la bergerie aimerait plutôt créer une « ferme-école écologique ». ©Cha Gonzalez / Reporterre

La mairie n'a pas donné suite à leurs sollicitations. « Nous sommes engagés dans un marché public avec des architectes et des entreprises qui devraient être indemnisés si notre projet ne se réalisait pas », justifie auprès de Reporterre Tony Di Martino, le maire (PS) de Bagnolet. Les pénalités ont été évaluées à plus de 1 million d'euros. La mairie craint également qu'un changement de plan retarde les travaux : « Les établissements scolaires sont surbookés, poursuit le maire. J'ai besoin de places. » Cette année, 460 Bagnoletais ont tenté d'inscrire leurs enfants à la crèche, pour seulement 80 places disponibles.

Des efforts ont par ailleurs déjà été faits, avance le maire : à l'origine, deux immeubles supplémentaires de sept étages devaient être construits sur le site. Suite à l'opposition des habitants, ce projet immobilier a été abandonné en 2021. L'agrandissement de l'école Pêche d'Or est « un beau projet d'intérêt général », insiste Tony Di Martino. « J'ai déjà beaucoup concerté. À un moment donné, il faut avancer. »

Malgré la détermination de la mairie, les opposants espèrent parvenir à sauver ce qui reste de l'îlot du passage des pelleteuses. En dernier recours, ils ont écrit aux membres du gouvernement. Ils espèrent bénéficier d'une partie de l'enveloppe de 500 millions d'euros promise par la ministre Élisabeth Borne à destination des projets de renaturation des villes, et financer ainsi leur école alternative. Avec le soutien de France Nature Environnement, du Groupe national de surveillance des arbres et d'autres associations, ils ont également entamé une procédure judiciaire afin d'interrompre les travaux, qu'ils estiment « attentatoires » à la faune et la flore. « On a la chance d'avoir ce lieu, d'entendre le coq chanter le matin, dit Éric, un voisin de la bergerie. Il faut le préserver. »



Des immeubles à la place d'une bergerie ? À Bagnolet, la résistance s'organise

### Notes

[1] Un réseau mycorhizien se forme lorsque les racines de deux plantes sont colonisées par un même champignon mycorhizien et reliées entre elles.

Hortense CHAUVIN et Cha GONZALEZ (photographies)  
(Reporterre)  
26 août 2022

# Arrosage des golfs : malgré la sécheresse, les dérogations pleuvent



Alors que la sécheresse et les restrictions d'eau font rage, les images des golfs verdoyants font scandale. Soumis à des limitations d'arrosage, certains parviennent à s'y dérober.

La polémique a enflé la semaine dernière. Alors que tout le pays est écrasé par la sécheresse, les terrains de golf ont été accusés de bénéficier d'un traitement de faveur et de déroger à certaines restrictions d'eau, pour le plus grand plaisir de ses pratiquants, très souvent aisés.

Des élus à gauche en ont fait un exemple emblématique d'injustice environnementale. Le maire de Grenoble, Éric Piolle, a été le premier à dégainer. Le 30 juillet dernier, il déplorait sur BFM TV que « les pratiques des plus riches soient protégées alors qu'on appelle à la sobriété. Quand on ne peut plus rien arroser nulle part, que tout le monde manque d'eau et que nos pelouses sont jaunes, pourquoi peut-on arroser encore les greens de golf ? » Des parlementaires de la France Insoumise ont pris le relais. Contre cette « décision de classe inacceptable », Manuel Bompard a appelé à « planifier un juste partage de l'eau ».



Le golf de Strasbourg, vu de drone, en 2018. *Unsplash / Adrienguh*

Dans un tweet très suivi, un autre député de la France Insoumise, Hendrik Davi, a pointé le décalage entre les privations demandées aux particuliers et celles qui s'appliquent à cette activité de loisir. « Il est interdit de remplir les piscines, de laver sa voiture, d'arroser son potager, mais les golfs, eux, doivent simplement réduire leur consommation. Un 18 trous a besoin de 5 000 m<sup>3</sup> par jour [1], soit la consommation de 12 000 habitants. » En 2021, la Fédération française de golf revendiquait 436 846 licenciés, s'ébattant dans plus de 700 structures. Son estimation repose sur un rapport du Sénat publié en 2002. À l'époque, selon ces données, la consommation totale en eau de tous les golfs représentait 36 millions de m<sup>3</sup>, soit l'équivalent de la consommation annuelle en eau d'une ville de 500 000 habitants comme Lyon. Une étude publiée par la Fédération française de golf évalue de son côté cette consommation à 29 millions de mètres cubes d'eau en 2010. Une quantité moindre, qui est cependant loin d'être négligeable.

### L'arrosage des greens reste possible

« La situation est effectivement très symbolique », reconnaît Antoine Gatet de France Nature Environnement. Mais il faut se garder des caricatures dit-il à Reporterre. Selon le juriste, « les golfs comme les autres activités économiques ou touristiques ne sont pas exonérés de mesures de restriction ».

Les terrains de golf doivent en effet respecter un cadre légal, fonction du niveau de gravité de la sécheresse : le stade de vigilance, d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise. En seuil d'alerte, l'arrosage en journée est interdit, la consommation hebdomadaire doit être réduite de 15 à 30 % et les prélèvements d'eau doivent être inscrits chaque semaine sur des registres, précise un guide méthodologique écrit par le ministère de la Transition écologique. En alerte renforcée, la consommation d'eau est réduite d'au moins 60 %, l'arrosage est interdit sauf sur les départs et sur les greens (les espaces gazonnés tondu très ras autour des trous). Enfin, au stade dit de crise, il y a interdiction d'arroser. Les greens peuvent éventuellement l'être la nuit, « par un arrosage réduit au strict nécessaire ».



Un panneau attention danger au mini-golf d'Embrun en juillet 2020. CC0 1.0 / Benoît Prieur / Wikimedia Commons

Aujourd'hui en France, soixante-deux départements sont classés en situation de crise. L'arrosage des greens de golf reste donc possible et le secteur le justifie au nom de la préservation de l'emploi et du maintien de l'activité. « Sans eau, un green meurt en trois jours et il faut trois mois pour le faire repousser. Or un parcours sans green, c'est comme une patinoire sans glace, il devra fermer », prévient sur France Info Gérard Rougier de la Fédération française de golf. À terme, d'après les professionnels, l'activité de 700 golfs et 15 000 emplois serait menacée en France.

Ce chantage à l'emploi peut être efficace. Car les mesures de restriction dépendent en grande partie des arrêtés préfectoraux pris au niveau local. Ils reposent avant tout sur le bon vouloir du préfet. Or comme le rappelle Antoine Gatet « un effet de copinage peut amoindrir ces dispositions : les acteurs économiques et les industries les plus proches du préfet arrivent souvent à faire entendre leur voix et obtiennent des dérogations.

Longtemps, le préfet a été plus préoccupé par l'activité économique que par la préservation des ressources en eau. » L'association France Nature Environnement se dit très vigilante sur « ces possibles passe-droit » et est prête à les contester en justice.

### Eaux usées et pesticides

À l'origine, la préservation des greens en période de sécheresse est issue d'un accord pris en 2019 entre le ministère de la Transition écologique et la Fédération française de golf. En échange de cette exception, les propriétaires de terrains de golfs s'engageaient à mener des actions « de sensibilisation et de préservation de biodiversité » ainsi qu'à réduire la consommation d'eau et l'impact environnemental de leur pratique. Certains se sont par exemple mis à irriguer avec des eaux usées.

Sur ce point, il reste beaucoup à faire, souligne Antoine Gatet : « Le golf n'a rien d'une activité durable, ce loisir artificialise les sols et pollue massivement l'environnement. » Selon une récente étude, 18 kg de pesticides sont pulvérisés par hectare, par an. À comparer aux 2,5 kg utilisés par l'agriculture. Dans le golf, seuls les greens sont verts.



Ces décideurs qui ont une balle de golf à la place du cerveau

### Notes

[1] Le 8 août, jour de publication de cet article, la Fédération française de golf a précisé que ce chiffre était « 36,5 fois supérieurs à la réalité ».

Gaspard D'ALLENS (Reporterre)  
8 août 2022

# Abandon du projet de mégascierie dans les Pyrénées



Un gros ouf de soulagement pour les opposants et la perspective de pouvoir croître en paix pour les hêtres des Pyrénées. Le 17 août, la préfecture des Hautes-Pyrénées a indiqué que le groupe italien Florian renonçait à son projet de scierie géante à Lannemezan (Hautes-Pyrénées). Cette décision fait suite aux résultats de l'étude de concertation, dévoilés en juillet dernier.

Pour rentabiliser sa scierie, la multinationale du bois envisageait de couper 50 000 m<sup>3</sup> de grumes de bois d'œuvre de hêtre de bonne qualité par an, impliquant ainsi l'abattage de 450 000 à 500 000 m<sup>3</sup> de hêtres toutes qualités confondues.

« C'est une super nouvelle d'apprendre que cette ressource va être préservée, a réagi Philippe Falbet, membre du regroupement d'associations locales SOS Forêt Pyrénées, interrogé par France Bleu. Sachant qu'il y avait énormément de forestiers, de professionnels du bois qui disaient qu'il n'y avait pas la ressource et que cette mégascierie ne devait pas s'installer. Ce projet allait dépecer notre forêt. Il est abandonné, les hêtres respirent, et nous aussi. »

Dès son dévoilement en 2019, ce projet avait suscité l'inquiétude d'habitants, de professionnels de la filière bois et d'élus locaux. Un collectif de plus de cinquante associations, Touche pas à ma forêt, s'était constitué en février 2020 pour dénoncer « un projet démesuré et dévastateur pour la forêt pyrénéenne, à contresens de la transition écologique ».

Pour autant, le projet d'intensifier l'exploitation du hêtre dans les Pyrénées n'est pas abandonné. Les deux inspecteurs généraux du ministère de l'Agriculture en charge de la concertation ont ainsi été priés de « finaliser leur mission en retenant une approche à l'échelle du massif », précise le communiqué de la préfecture. Reste à savoir s'ils prendront en considération le projet d'alternative forestière présenté par les opposants lors d'une manifestation en mai dernier.

(Reporterre)



## Coupes illégales, accaparement, bakchichs, omerta, menaces...

# Combines autour du bois roumain

*L'économie parallèle représenterait près du tiers de la production de richesse en Roumanie, selon certains travaux. Classé parmi les plus touchés par les détournements d'argent public en Europe, ce pays – qui a rejoint l'Union européenne en 2007 – enchaîne les scandales. L'exemple de la filière bois permet d'appréhender le caractère systémique de la corruption.*

Monsieur Tiberiu Bosutar relève les manches de sa chemise à carreaux, plonge machinalement la main dans la poche de son jean et en retire son téléphone portable. L'écran indique 14 h 30. Ce 16 septembre 2021, dans cette parcelle de forêt du district de Suceava, dans le nord-est de la Roumanie, ce militant s'apprête à diffuser en direct sur Facebook les infractions au code forestier qu'il constate. Face caméra, il a pris l'habitude de nommer explicitement les responsables. Ce jour-là, il est accompagné de deux documentaristes, MM. Mihai Dragolea et Radu Constantin Mocanu, qui réalisent son portrait pour la chaîne américaine HBO. Depuis bientôt huit ans, M. Bosutar s'affaire à traquer et documenter les coupes illégales. Suivi par plusieurs dizaines de milliers de personnes sur les réseaux sociaux, il dénonce la corruption qui mutilé les forêts de son pays, preuves à l'appui. Une demi-heure après leur arrivée, « *une vingtaine d'hommes armés de battes et de haches [leur] tombent dessus* ». Le militant et les deux journalistes sont roués de coups et dénudés. Lorsque les policiers arrivent sur les lieux, un des documentaristes a perdu connaissance. Son collègue et M. Bosutar sont couverts de sang. Leur matériel a été détruit.

Ceux qui osent dénoncer l'accaparement illégal du bois mettent leur vie en péril. Depuis 2016, près de 181 personnes travaillant pour l'essentiel en tant qu'employés forestiers ont été molestées. Six ont été assassinées. Car les forêts, gérées aux trois quarts par l'État, représentent une manne convoitée de toute part. Selon une étude publiée par l'université de Braşov, le secteur du bois représentait 3,5 % du produit intérieur brut (PIB) roumain en 2016, soit 8 milliards d'euros.

La somme globale des volumes extraits légalement, obtenus à partir des autorisations d'exploitation délivrées par la Régie nationale des forêts, s'élève chaque année, depuis cinq ans, à environ 18 millions de mètres cubes, soit officiellement la sixième production de l'Union européenne en 2020 (1). Or le pays en consommerait beaucoup plus : 30 millions chaque année... Environ 10 millions pour le secteur de la transformation du bois, selon l'Institut national de la statistique (INS), auxquels s'ajoutent près de 20 millions de mètres cubes pour le bois de chauffe utilisé par les 3,6 millions de foyers roumains qui emploient ce combustible (2).

Les coupes de bois illégales sont organisées au sein même de l'administration forestière, et la manne que représentent les forêts fait l'objet de jeux de pouvoir et de corruption, du *padurar* – l'employé forestier de terrain – jusqu'au gouvernement. Ce système bien rodé prend racine au cœur des forêts, avec les agents chargés de l'exploitation du bois. À Marginea, en Bucovine, le train de vie du *padurar* Mircea Caunei laisse les habitants songeurs. « *Sa maison a plusieurs étages et vaut plusieurs millions de lei (3)* », lance une jeune femme dans un petit bar de Suceviţa, en bordure des Carpates. Depuis plus de quinze ans, cet employé forestier occupe les titres des journaux locaux pour possession inexplicquée de liasses de billets, implication dans des dossiers de coupes illégales ou menaces envers des activistes.

Fin 2020, ce *padurar* était justement la cible d'un direct sur les réseaux sociaux du militant Bosutar dénonçant des coupes illégales dans une des parcelles du fonds forestier de Marginea. Alors qu'aucune autorisation d'exploitation n'avait été délivrée, le bruit des tronçonneuses et d'un tracteur troublait le silence automnal de la forêt. Alerté, M. Caunei avait exfiltré en quelques minutes son équipe d'exploitation avant l'arrivée des forces de l'ordre. Dans ces zones où le bois fait vivre des villages entiers, les amitiés et les collusions rendent les règles et les procédures de contrôle trop souvent inefficaces. « *Les gardes forestiers ont prévenu M. Caunei avant leur arrivée. Ils ont grandi dans les mêmes villages, ont fréquenté les mêmes écoles et ont probablement de la famille en commun... Cela n'a donc rien d'étonnant* », explique M. Bosutar.

### Complexité du code forestier

Dans cette même région des Carpates, sur la route traversant le col de Palma, en novembre 2021, deux camions remplis de bois sans origine légale ont été saisis. Ces deux véhicules appartenaient à la société Caunimarc, immatriculée au nom de Liliana Cenuşă, femme du *padurar* Caunei. Car si les employés forestiers n'ont pas le droit d'être impliqués dans des entreprises de transport ou de transformation de bois, cette

interdiction ne s'applique pas aux membres de leur famille. Le conflit d'intérêts n'est ainsi pas caractérisé. Interrogé sur ce cas à plusieurs reprises, le ministère de l'environnement n'a pas souhaité répondre.

Les relatifs bas salaires pratiqués par l'administration forestière expliquent en partie la spirale du vol et de la corruption. En 2022, un *padurar* gagne officiellement 400 euros par mois, soit 250 euros en dessous du salaire moyen. Certains profitent alors de leur position pour voler du bois, « blanchi » ensuite par des jeux comptables. Les *padurari* et les ingénieurs sont chargés d'inventorier les arbres et de mettre en œuvre le plan décennal d'aménagement de la forêt, à l'échelle de leur territoire. Ils décident des parcelles qui seront coupées, marquent les arbres d'un marteau avec un identifiant unique, choisissent la destination (bois de travail ou bois de chauffe) de la masse ligneuse qui sera ainsi exploitée... À chacune de ces étapes, des failles leur permettent de préparer un volume de bois à couper supérieur aux normes et au plan décennal d'aménagement. Ils sous-évaluent, par exemple, le volume des arbres à couper sur le cahier d'inventaire, en reproduisant ces faux chiffres dans le système informatique qui doit permettre de tracer la provenance et l'itinéraire de tout le bois coupé en Roumanie, en fabriquant de faux marteaux de marquage...

Il faut ajouter à cela la complexité du code forestier. L'arsenal d'infractions qu'il prévoit permet aux *padurari* et aux ingénieurs d'abuser de leurs pouvoirs sur les agents économiques venus répondre à des appels d'offres de coupes ou de transport. Le personnel forestier est en effet chargé de contrôler les agents économiques lors de la mise en valeur et de l'exploitation des parcelles. Il leur est alors aisé d'appliquer des amendes si ces agents de coupe et de transformation ne se plient pas à leurs désirs ou refusent d'entrer dans leurs combines. Au sein même de l'administration forestière, les exemples de malversations et de vol de bois sont légion et laissent entrevoir la corruption comme un système qui dépasse le seul enrichissement personnel. « *Les employés corrompus ne sont pas une majorité, mais ils suffisent à mettre en péril l'entièreté de l'édifice forestier, car tout le monde ferme les yeux* », dénonce Laura Bouriaud, spécialiste en sciences forestières et formatrice des futurs ingénieurs à l'université de Suceava.

Lorsque les étudiants des universités de sylviculture obtiennent leur diplôme de *padurar*, ils doivent trouver un *ocol silvic* (une unité administrative locale de gestion forestière) dans lequel exercer. Pour conserver leurs postes après une année de stage, il n'est pas rare que ces jeunes diplômés soient amenés à payer un bakchich à leur directeur. « *On parle parfois de plus de 50 000 euros pour un poste d'ingénieur. Les étudiants s'endettent pour garder leur poste...*, raconte Laura Bouriaud. *J'explique toujours à mes étudiants que, s'ils entrent dans un système en payant, ils doivent continuer en payant. D'abord parce qu'ils sont en proie au chantage, ensuite parce qu'ils ont engagé de telles sommes qu'il faudra des années à faire des choses illégales pour compenser ça.* »

À l'échelon supérieur, les postes des directions régionales – notamment ceux consacrés à l'attribution des marchés publics pour exploiter les forêts – sont fort convoités. En principe, lorsque les parcelles de forêts gérées par l'État arrivent à maturité ou que des coupes deviennent nécessaires, un appel d'offres doit être publié. Dans les faits, la répartition de ces marchés répond souvent à des intérêts politiques, comme l'explique M. Ilie Covrig, directeur forestier de la région de Mureș, qui a rompu l'omerta et fait depuis l'objet de menaces.

Début 2018, M. Covrig se voit proposer le poste de secrétaire d'État au ministère des eaux et forêts au sein du gouvernement dirigé par le Parti social-démocrate (PSD). Un itinéraire exemplaire pour cet ingénieur forestier qui a fait toute sa carrière au sein de la Régie nationale des forêts. « *Quand on m'a proposé ce poste, j'ai d'abord pensé que cela venait récompenser mes compétences. Mais, une fois en place, je me suis aperçu qu'il s'agissait d'autre chose. Je n'avais pas de liberté d'action et le pouvoir de changement. On voulait par cette promotion m'éloigner de mon poste, car je gênais les responsables politiques locaux, qui sont aussi de puissants agents économiques, impliqués dans l'industrie du bois.* »

Dès janvier 2019, M. Covrig reprend son poste de directeur forestier, obtenu par concours et qui lui revient de droit. Mais son retour est vu d'un mauvais œil par le ministère, qui avait nommé un fidèle du parti à son poste. Débutent alors les pressions. Le PSD tente de le pousser à la démission par la voix du ministre de l'environnement, qui l'appelle à plusieurs reprises. Un émissaire du PSD lui fait savoir qu'il « *ne rapporte pas assez d'argent au parti* ». Fin 2019, le vent tourne : le Parti national libéral (PNL) accède au pouvoir sur fond de contestation massive. Mais les intimidations se font encore plus pressantes et M. Covrig subit de nombreuses inspections inopinées d'organes de contrôle, diligentées par M. Gelu Puiu, secrétaire d'État aux forêts. « *Soit tu fais un pas de côté, soit je commande des audits au ministère des finances, à la Cour des comptes... Je me fous des résultats des rapports et j'envoie tout au parquet* », entend-on dire M. Puiu dans un enregistrement publié par Recorder, un groupe de journalistes d'investigation roumains. Lors d'un énième coup de téléphone, un secrétaire d'État lui rappelle qu'il est devenu une cible : « *Tu ne comprends pas que c'est toi que l'on vise ?* » Quelques semaines plus tard, nouvel appel. Cette fois, il est menacé de « *conséquences graves* » s'il ne quitte

pas son poste. Aujourd'hui, M. Covrig est toujours en place et dénonce à pleine voix ces pressions visant à « *intimider et remplacer les employés aux postes-clés qui ne remplissent pas le rôle voulu par les politiciens* ».

### **Système de compromissions**

Le secrétaire d'État responsable de ce chantage, M. Puiu, a dû démissionner après les révélations de Recorder. Les enregistrements établissent qu'il a organisé par la menace et le chantage le remplacement de quinze directeurs forestiers régionaux, pour y placer des hommes fidèles au PNL, après l'alternance.

Le parcours de M. Puiu illustre la collusion qui règne entre hommes d'affaires et responsables politiques locaux. D'abord ouvrier non qualifié puis ingénieur forestier dans deux *ocol* de Suceava, il a été nommé une première fois au gouvernement en 2013, avant de retourner prendre la direction d'un *ocol* à Vama, période durant laquelle il est accusé de plusieurs manquements au code forestier. En 2019, il est une nouvelle fois nommé secrétaire d'État aux forêts, et commence alors sa grande campagne de chantage, qui mène à sa chute. Il a depuis retrouvé son poste de directeur forestier à l'*ocol* de Vama, en dépit des poursuites pour détention illégale de bois déclenchées par un procureur de Suceava.

Ce système tentaculaire de compromissions de l'État apparaît dans bien d'autres domaines, comme l'exploitation des mines d'or de Transylvanie sur la base d'un contrat secret ou l'importation de millions de tonnes de déchets. Mais les gouvernements doivent désormais répondre à une société civile de plus en plus informée. En octobre 2019, de grandes manifestations avaient eu lieu à la suite de l'assassinat de Liviu Pop, un *padurar* retrouvé mort dans un ravin, la poitrine perforée par une balle. Le coupable, un voleur de bois arrêté un an plus tard, a été condamné le 29 avril 2022 à dix-sept ans et quatre mois de prison ferme, pour le meurtre d'un officier en exercice de ses fonctions, le vol qualifié et l'utilisation illégale d'une arme. Mais cette condamnation exemplaire dissimule le fond du problème. Liviu Pop est surtout la victime d'un système qui favorise une corruption généralisée, à tous les échelons du pouvoir.

Hervé BOSSY & Hugo NAZARENKO (Monde diplomatique), septembre 2022  
Journalistes.

(1) « Production de bois rond », Eurostat, données mises à jour le 20 juin 2022.

(2) Laura Bouriaud (sous la dir. de), « Social networks and norms driving the firewood market for households needs » (PDF), faculté de sylviculture de Suceava, juin 2017.

(3) Un leu roumain équivaut à 0,2 euro.

# Ces panneaux solaires qui rasant la forêt



Encore minoritaire, l'installation de panneaux photovoltaïques sur des forêts n'en demeure pas moins problématique d'un point de vue écologique. Reporterre a identifié 82 projets et 3 400 hectares de forêts menacés.

Des panneaux solaires à la place des arbres ? Depuis des mois, associations et citoyens alertent Reporterre sur ce mode original de déploiement du photovoltaïque. Beaucoup ont déjà entendu parler d'Horizeo, mégaprojets de panneaux sur 1 000 hectares, à Saucats, dans la forêt landaise. Peu connaissent son voisin, le parc des « Landes de Gascogne », dans le Lot-et-Garonne, en bordure du massif : 1,2 gigawatt (GW) de puissance prévu sur 2 000 hectares, dont 700 de forêts.



Parc photovoltaïque dans les Alpes du Sud. © Vincent Verzat/Reporterre

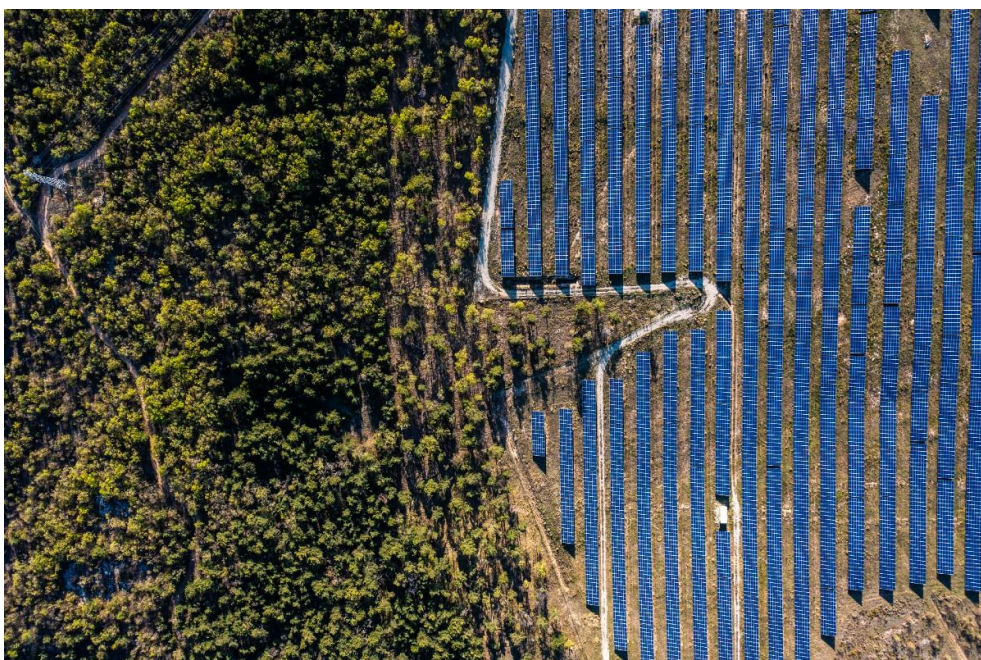
« Oui, mais les Landes ne sont pas de la "vraie" forêt. » C'est ici l'argument – un brin cynique – des promoteurs, qui récupèrent désormais à leur compte l'argumentaire des militants écologistes contre ces plantations. Les

monocultures de pin maritime n'ont effectivement pas les caractéristiques d'un écosystème forestier complet, sur plusieurs étages et surtout un sol forestier constitué. Pour autant, le dessouchage et l'arasement du sol nécessaire à l'installation de panneaux n'a quand même rien à voir avec la plantation d'espèce végétale, même en monoculture.



Parc photovoltaïque dans les Alpes du Sud. © Vincent Verzat/Reporterre

Cet argument de la « vraie forêt » semble aussi utilisé dans d'autres cas. Dans les Alpes du Sud, des mobilisations commencent à s'organiser contre une multiplication de projets, sur des zones montagneuses de garrigues et de forêts. Là encore, la justification reste similaire : ces bois sont jeunes, âgés de 50 à 100 ans. Ce sont des forêts dites « pauvres » ou à « faible valeur », surtout d'un point de vue économique. Les communes, qui sont les principales bénéficiaires de ces projets qui se situent sur des terres publiques, préfèrent ainsi voir leurs surfaces foncières être plus rentables en y posant des panneaux. Une absurdité sur le long terme, car un sol forestier met « près de 150 ans à se constituer sur une couche suffisante, propice à l'implantation de nouvelles espèces à l'ombre des pionnières », explique Pierre Leloup, forestier dans les Hautes-Alpes. Et ces éclaircies brutales ont en plus tendance à fragiliser les peuplements limitrophes, soudainement mis en pleine lumière.

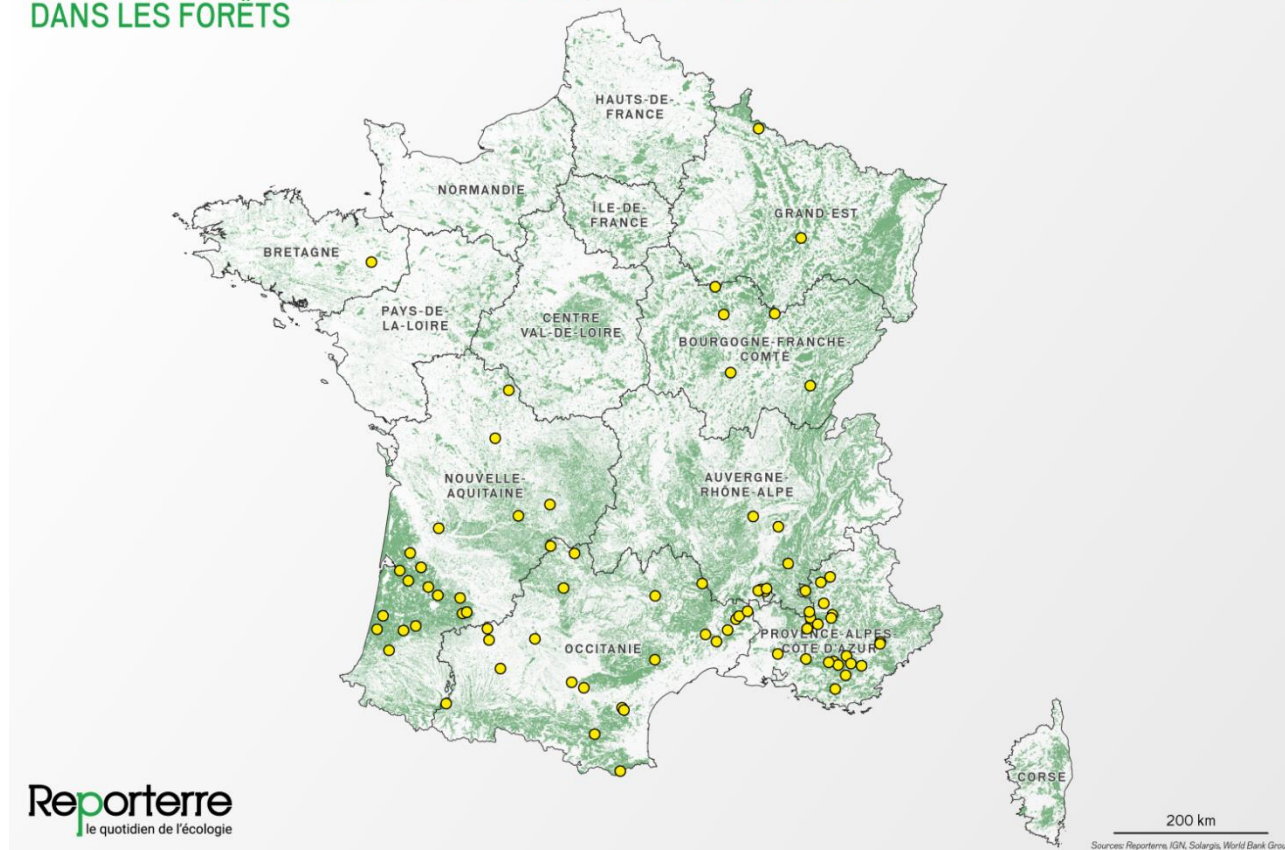


Parc photovoltaïque dans les Alpes du Sud. © Vincent Verzat/Reporterre

## 82 projets sur 3 400 hectares

Mais qu'est-ce que représentent quelques dizaines de projets à l'échelle du pays ? Pour en avoir une idée plus claire, nous avons épluché des centaines d'avis des treize missions régionales d'autorité environnementale (MRAE), dont les archives des avis remontent jusqu'à 2018. Tout projet sur une zone boisée ou naturelle doit normalement être examiné par cette autorité, qui évalue la qualité du dossier d'étude d'impact.

### LES PROJETS DE PARCS PHOTOVOLTAÏQUES SE MULTIPLIENT DANS LES FORÊTS



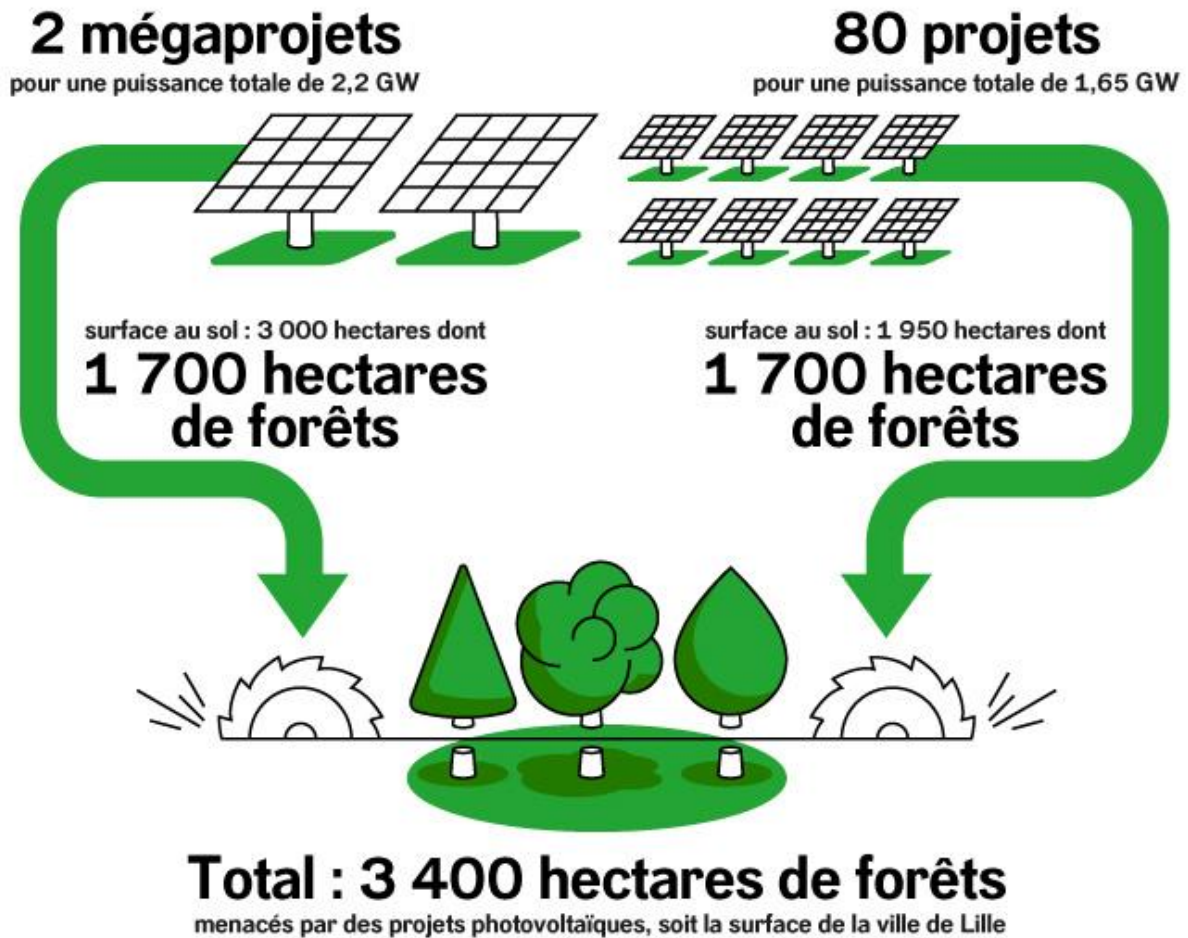
© Alexandre Pillondeau / Reporterre

Bilan : oui, la grande majorité des projets photovoltaïques sur zones naturelles sont pour le moment prévus sur des zones déjà artificialisées – carrières, mines, ancienne décharge ou zone de remblais, délaissés d'autoroutes. Ce qui n'empêche pas d'avoir des enjeux de biodiversité forts, surtout si l'activité est abandonnée depuis des décennies. Et ce « gisement » de projets est en train de s'épuiser rapidement. Sur les quatre dernières années, l'installation de panneaux photovoltaïques sur des forêts demeure encore un phénomène minoritaire tant en surface qu'en nombre de projets. Mais cette dynamique n'en est pas moins contradictoire avec les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie, selon laquelle « les installations sur les toits, les sols artificialisés comme les parcs de stationnement, et les terrains en friche seront privilégiés ».

#### Les projets de parcs photovoltaïques par région :

En plus des deux gigaprojets landais évoqués, Reporterre a identifié 80 autres projets de centrales photovoltaïques problématiques d'un point de vue écologique. L'analyse faite par nos confrères de Basta ! il y a un an se confirme : ce phénomène se concentre surtout dans la moitié sud du pays, mais depuis deux ans les ambitions des développeurs touchent aussi d'autres départements : Dordogne, Lot, Aude, Gard, Hautes-Alpes, et maintenant la Bourgogne jusqu'aux Ardennes. Des projets sur tous types de forêts : des plus jeunes aux plus anciennes, pouvant héberger des zones humides, des espèces remarquables, avec une dominante large de conifères, mais aussi des feuillus, y compris des chênaies.

## LES FORÊTS SOUS LA MENACE DES PARCS SOLAIRES



Source : Avis des missions régionales de l'autorité environnementale (MRAE) de 2018 à 2022.

**Reporterre**  
le quotidien de l'écologie

© Stéphane Jungers/Reporterre

Voir la liste complète des parcs et projets par région.

En soi, 82 projets et 3 400 hectares ne représentent que 0,2 % des surfaces forestières totales du pays et ne posent pas à ce stade un problème d'équilibre des massifs. Pourtant, cette dynamique assez nouvelle interroge sur les motivations de promoteurs qui multiplient des projets très rentables sur des zones favorables en matière d'ensoleillement au détriment d'espaces naturels, accentuant la fragmentation des habitats et surtout l'artificialisation de zones naturelles. Si l'on n'y prend garde, le projet de « loi d'exception » pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables qu'Emmanuel Macron prépare pour cet été risque de se faire aux dépens des enjeux tout aussi urgents de préservation de la biodiversité.

Grégoire SOUCHAY, avec Vincent VERZAT (photographies), Alexandre PILLONDEAU (cartes) et Stéphane JUNGERS (infographies) (Reporterre)  
8 juillet 2022

# Dernière Rénovation, Alternatiba, Extinction Rebellion, etc. : la pseudo-écologie au service du capitalisme industriel

Peut-être avez-vous entendu parler, si vous vous intéressez à l'écologie, de ces jeunes qui, en France, ont perturbé un match de Roland-Garros et une épreuve du tour de France, de ces jeunes qui se sont collés les mains à un tableau de Botticelli dans un musée de Florence en Italie, ou de celles et ceux qui ont fait de même avec des tableaux de Van Gogh, Vinci (entre autres) au Royaume-Uni ? Outre un même genre de revendications, ces groupes partagent un autre point commun : ils sont tous financés par un même fonds, le Climate Emergency Fund (CEF).

Le CEF a été fondé en juillet 2019 par trois personnes principales : Trevor Neilson, Aileen Getty et Rory Kennedy.

Trevor Neilson est un milliardaire étasunien, président de la société i(x) investments, co-fondée avec le petit-fils du milliardaire Warren E. Buffett (troisième fortune mondiale). I(x) Investments est « une société de capital-risque » qui « investit dans les énergies renouvelables, l'immobilier vert, l'égalité des sexes, le logement abordable, la technologie et l'information, la transformation des déchets en carburants et la valorisation du carbone ». Neilson a aussi été directeur exécutif de la Global Business Coalition, une coalition de plus de 200 multinationales qui se consacre aux questions de santé, créée avec le fondateur de Microsoft, Bill Gates, le financier George Soros et le fondateur de CNN, Ted Turner. Ex-dirigeant de la Fondation Bill & Melinda Gates, Neilson a été nommé « Jeune leader global » par le Forum économique mondial et a servi à la Maison Blanche sous l'administration de Bill Clinton. Enfin, Neilson est aussi le PDG de la compagnie WasteFuel, qui « met en œuvre des technologies éprouvées pour faire face à l'urgence climatique et révolutionner la mobilité », par exemple en transformant « les déchets municipaux et agricoles en carburants à faible émission de carbone, en gaz naturel renouvelable, et en méthanol vert ». Parmi les investisseurs majeurs de WasteFuel figure... Aileen Getty.

Aileen Getty est une héritière de l'empire pétrolier du même nom (Getty Oil Company). Et Rory Kennedy est la fille du célèbre sénateur Robert F. Kennedy Jr., fervent défenseur du « capitalisme de libre-marché » et promoteur d'un « capitalisme propre », également investisseur de longue date dans les énergies et les technologies dites « vertes », « propres », « renouvelables » ou « décarbonées » (Robert F. Kennedy Jr. siège, entre autres, à VantagePoint Capital Partners, une compagnie d'investissement « en capital-risque international qui soutient les entreprises, de leur création à leur développement, en mettant l'accent sur l'innovation et l'efficacité énergétique »).

Et donc quoi ? Et donc, si l'identité des financeurs d'une organisation ne détermine pas – pas toujours – la nature de ses activités (on peut trouver des contre-exemples), en règle générale, les capitalistes (prétendument « philanthropes ») ne financent pas n'importe qui pour faire n'importe quoi. Les groupes ici financés ont été choisis parce qu'ils sont non-violents (prérequis élémentaire) et parce que leurs revendications s'inscrivent, en gros, dans le cadre d'un processus visant à encourager la décarbonation du capitalisme industriel, la fameuse « transition écologique » (ou technologique, ou économique, c'est tout un) dont on entend de plus en plus parler dans les médias de masse. Il ne s'agit jamais de démanteler la civilisation industrielle, d'en finir avec les rapports sociaux inhumains qu'imposent l'État et le capitalisme, avec la dépossession politique. Il s'agit plutôt de demander des financements pour ci ou ça. Ici pour le développement massif des industries de production d'énergie dite verte, propre, renouvelable ou décarbonée. Là pour un vaste chantier national de BTP.

On pourrait penser que le groupe britannique « Just Stop Oil » (« Arrêtez le pétrole ») fait exception, parce qu'il demande l'arrêt de l'extraction et de la consommation de combustibles fossiles. Sauf qu'il demande en contrepoint aux gouvernements de financer le développement massif des industries de production d'énergie dite « renouvelable » et fait la promotion du « plan pour parvenir à la neutralité carbone » d'ici 2050 de l'AIE (Agence internationale de l'énergie). Là encore, il ne s'agit pas du tout de sortir du capitalisme industriel. (Ces gens-là semblent en outre ignorer que le développement des énergies prétendument renouvelables nécessite l'usage de combustibles fossiles).

Il y a quelques jours, Extinction Rebellion France célébrait l'adoption de la « loi climat » portée par Joe Biden aux États-Unis en la présentant comme une décision qui « va dans le bon sens » au motif qu'elle permettrait



« la réduction des émissions de CO<sup>2</sup> », sans même préciser son contenu. Eh bien, cette loi vise à débloquer 369 milliards de dollars afin de « développer la production d'énergie éolienne et solaire, mettre les véhicules électriques à la portée d'un plus grand nombre d'États-Uniens et mettre 1,5 milliard de dollars à la disposition des compagnies pétrolières pour qu'elles réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre et les pénaliser si elles ne le font pas. Par ailleurs, elle contribuera au développement de technologies telles que le captage et la séquestration du carbone, l'hydrogène et les petits réacteurs nucléaires qui, selon les experts, seront nécessaires pour que les États-Unis atteignent la neutralité carbone d'ici 2050, que les scientifiques estiment nécessaire pour éviter un changement climatique catastrophique[1]. »

*Business as usual.* Construire toujours plus de centrales de production d'énergie pour alimenter les machines de la civilisation industrielle, produire toujours plus de machines mais prétendument « neutres en carbone » (comme les voitures électriques), perpétuer le développement technologique et la course au profit capitaliste. Non seulement il est très douteux que tous ces développements réduisent réellement les émissions de CO<sup>2</sup> (comme le souligne Jean-Baptiste Fressoz en pointant du doigt la manière dont les sources de production d'énergie ne font que s'accumuler ; ce n'est pas parce qu'on construit une centrale photovoltaïque qu'on ferme une centrale à combustible fossile), mais ce qui est sûr c'est qu'ils constituent autant de désastres supplémentaires pour la nature (je ne reviendrais pas ici sur les implications matérielles, écologiques, de la production de panneaux solaires photovoltaïques, d'éoliennes, de voitures électriques, etc., suffisamment décrites dans d'autres textes publiés sur ce site). Il faut être profondément stupide pour célébrer une telle loi et se prétendre écologiste.

Et c'est à cause de ce phénomène – qu'on observe depuis plus d'un siècle – du financement d'associations et autres groupes soi-disant écologistes par des ultra-riches, des fondations privées, des industriels, des entreprises ou des gouvernements, que nous n'avons pas de mouvement écologiste digne de ce nom. En matière de recrutement, d'organisation d'actions, de portée médiatique, il est très difficile, sinon impossible, pour des collectifs (réellement) écologistes, c'est-à-dire anti-industriels, de concurrencer ces groupes disposant de moyens autrement plus conséquents, de contacts dans les médias, etc.

Nicolas CAS AUX, 15 août 2022

[https://www.politico.com/news/2022/08/07/inflation-reduction-act-clima... ↑](https://www.politico.com/news/2022/08/07/inflation-reduction-act-clima...)

<https://www.partage-le.com/2022/08/10/derniere-renovation-alternatiba-...>

URL de cet article 38177 : <https://www.legrandsoir.info/derniere-renovation-alternatiba-extinction-rebellion-etc-la-pseudo-ecologie-au-service-du-capitalisme-industriel.html>

# Élisabeth Borne évacue en dix minutes la question écologique



« L'heure n'est pas à nous compter, mais à nous parler. La confiance ne se décrète pas a priori, elle se construit. » Ce mercredi 6 juillet, devant l'Assemblée nationale, la Première ministre Élisabeth Borne a présenté son discours de politique générale. D'ordinaire périlleux, ce baptême du feu était cette fois-ci sans risque. Et pour cause, à l'issue de sa déclaration, la locataire de l'hôtel Matignon a fait le choix de ne pas solliciter le vote de confiance des députés fraîchement élus. Ce grand oral a néanmoins dessiné l'esquisse du projet politique de la cheffe de l'exécutif.

Renationaliser EDF à 100 %, investir dans le nucléaire... Le discours de politique générale d'Élisabeth Borne devant l'Assemblée nationale a accordé peu de place aux questions écologiques.

Le Palais Bourbon était en ébullition. Les journalistes se disputaient les meilleures places du balcon, tandis qu'une excitation aux airs de rentrée

des classes gagnait les députés novices. Entourée par son nouveau gouvernement, imperturbable, Élisabeth Borne a feuilleté une dernière fois son discours dans le brouhaha, lorsque la présidente de l'Assemblée est entrée. « La séance est ouverte. La parole est à madame la Première ministre. » À 15 heures tapantes, la femme à la veste rose a grimpé les huit marches en marbre pour rejoindre la tribune, sous les applaudissements de la majorité restreinte.

Une fois terminé le premier chapitre de son discours, dédié au pouvoir d'achat, la Première ministre a ouvert celui de la transition écologique. Elle y a accordé dix minutes, sur une heure et demie d'intervention.

« Je l'affirme, je ne crois pas un instant que cette révolution climatique passe par la décroissance. » Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, que s'est donnée l'Europe, Élisabeth Borne entend livrer à chaque ministre une feuille de route consacrée à l'environnement : « Dès le mois de septembre, nous lancerons une vaste concertation en vue d'une loi d'orientation énergie climat », a-t-elle annoncé. Une promesse qui renvoie au souvenir de la Convention citoyenne pour le climat, initiée par Emmanuel Macron à l'aube de son premier quinquennat, dont il a finalement abandonné la quasi-totalité des propositions.

## Renationaliser EDF et investir dans le nucléaire

« Nous voulons être et nous serons la première grande nation écologique à sortir des énergies fossiles. » Pour mettre fin au carbone, la cheffe de l'exécutif a promis un mix électrique, dans lequel le nucléaire occupera une place prédominante : « Nous y investirons avec la construction de nouveaux réacteurs et des innovations pour le nucléaire du futur, a insisté la technocrate. La transition énergétique passe par là, et je sais que c'est une conviction largement partagée sur ces bancs. »

« L'urgence climatique impose des dispositions fortes, radicales », a ensuite assuré la cheffe de l'exécutif. Parmi elles, est ressortie la volonté de renationaliser à 100 % le fournisseur d'électricité EDF, sans mentionner de délai.

## La protection de la biodiversité éclipsée

Au bout d'une demi-heure, Élisabeth Borne a ouvert le dossier des transports : « Le ferroviaire est et restera la colonne vertébrale d'une mobilité propre. Nous continuerons les investissements de ces dernières années pour les petites lignes. Je veux ici rendre hommage à Jean Castex, infatigable voix des territoires... » « Vous l'avez bousillé le ferroviaire », l'a coupée Alexis Corbière, de La France insoumise.

Par moments, les contestations ont été telles qu'elles ont presque couvert la voix soporifique d'Élisabeth Borne. Semblant déstabilisée, celle-ci a jeté un regard à la présidente de la Chambre basse, qui a empoigné son micro pour appeler les groupes d'opposition au silence.

« *Partout, des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture thermique devront être construites. Nous souhaitons permettre aux Français d'avoir accès à une voiture zéro émission.* » Pour y parvenir, la cheffe du gouvernement a prévu de prolonger les aides à la conversion et d'établir un système de location de longue durée, à moins de 100 euros par mois. « *C'est un projet écologique et une ambition industrielle, car nous construirons ces voitures électriques en France.* »

### « **Ce mercredi 6 juillet est une date à marquer d'une pierre noire pour la démocratie** »

La page des énergies tournée, la locataire de l'hôtel Matignon n'a accordé qu'une minute à la protection de la nature et de la biodiversité : « *Nous accentuerons notre politique de préservation des espaces naturels. Forêts, montagnes, littoraux, océans...* » Pas plus, pas moins. Élisabeth Borne a poursuivi la présentation de sa feuille de route, à commencer par les retraites et la sécurité.

« *Devant chaque projet, nous devons nous poser une question. Voulons-nous bloquer ou avancer ?* » Le mot de la fin, après une heure et demie de discours, a été celui du dépassement, auquel la successeuse de Jean Castex dit croire fermement. « *Bâtir ensemble, nous y parviendrons.* » Acclamée par sa courte majorité, elle est descendue de l'estrade, sourire aux lèvres, et a rejoint le banc des ministres.

A-t-elle convaincu au-delà de son camp ? La réponse ne s'est pas fait attendre. « *Le président a été élu sans mandat, et voici venue sa Première ministre sans confiance. Ce mercredi 6 juillet est une date à marquer d'une pierre noire pour la démocratie* », a réagi Mathilde Panot, présidente du groupe LFI, invitée à son tour à prendre la parole devant l'hémicycle. « *Pourquoi nous ferions-vous confiance à vous, qui découvrez les profiteurs de guerre mais ne faites rien quand Total engrange 16 milliards de bénéfice ? Vous, à nouveau épinglé par le Haut Conseil pour le climat pour votre inaction climatique. Vous, qui ne faites confiance qu'aux riches et aux grands pollueurs.* »

Même son de cloche du côté des écologistes, représentés à la tribune par Julien Bayou, le secrétaire national d'EELV, resté de marbre tout au long du discours d'Élisabeth Borne : « *Vous n'avez rien fait au point d'être doublement condamné pour inaction climatique et de plonger notre jeunesse dans une angoisse existentielle.* » Il a insisté enfin sur la défiance qui l'a gagné à la nomination de Christophe Béchu, à la tête du ministère de la Transition écologique. « *On le connaît plus pour ses positions réactionnaires, son opposition au mariage pour tous, que pour le combat contre le dérèglement climatique.* »

À la sortie de la séance, les députés livraient leurs réactions aux journalistes. Sur le nucléaire, la position de M<sup>me</sup> Borne a été saluée par Fabien Roussel : « *Ça va dans le bon sens que l'État investisse dans le nucléaire. Moi, j'applaudis ce qui va dans le bon sens* », dit à Reporterre Fabien Roussel, en rupture avec la Nupes [1].

Députée La France insoumise (LFI) de la 5<sup>e</sup> circonscription de Seine-Saint-Denis, Raquel Garrido dénonce au contraire ce plaidoyer pour le nucléaire : « *C'est devenu la solution à tout. Aujourd'hui, militer pour le développement des centrales devient la preuve qu'on essaie de répondre aux objectifs de l'Accord de Paris. Or, c'est faux ! Et puis comment peut-elle parler d'énergie souveraine quand l'uranium vient du Kazakhstan et du Sahel ?* »

Le député de la Somme François Ruffin semblait sceptique à propos de la nationalisation d'EDF : « *Peut-être est-ce une étape nécessaire, mais pour quoi faire ? Aujourd'hui, on privatise quand il y a des profits à faire et on nationalise quand ça ne va plus pour l'entreprise, a-t-il regretté. Traduction, c'est l'État, les contribuables, qui vont payer les difficultés d'EDF alors que les profits ont été engrangés par les actionnaires privés.* »

Plus globalement, Sandrine Rousseau, députée Europe Écologie-Les Verts (EELV), estimait : « *On est clairement dans un modèle extractiviste. Elle n'a pas du tout saisi l'importance de sortir de notre modèle de consommation de masse. Ce n'est pas possible de continuer comme ça. Le Giec [2] l'a dit : On a cinq ans pour agir, maximum* ».

Plus tôt dans la journée, les députés insoumis, écologistes, socialistes et communistes avaient déposé une motion de censure commune à l'égard du gouvernement. Le Rassemblement national et Les Républicains ayant annoncé qu'ils ne joindraient pas leurs suffrages à ceux de la Nupes, celle-ci a peu de chance d'aboutir à la chute du second gouvernement d'Élisabeth Borne. Le vote aura lieu au plus tôt vendredi 8 juillet.

### Notes

[1] Nouvelle union populaire écologique et sociale.

[2] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

# Faisans, perdrix : élevés pour être « flingués » par les chasseurs



En France, plusieurs millions de faisans et de perdrix – des animaux sauvages – sont élevés dans de petites cages dans le but d'être relâchés... et abattus pendant la saison de chasse.

Ce week-end, il ne sera pas rare de croiser un faisan au bord des routes de campagne. Reconnaisable à son beau plumage coloré, ponctué de rouge et de reflets bleutés, cet oiseau réapparaît toujours dans les paysages ruraux, en fin de semaine, dès la mi-septembre.

La raison ? Les lâchers de gibier pour l'ouverture de la saison de chasse. Celle-ci débutera le 11 septembre dans les départements du sud de la France – à partir du 18 ou du 25 septembre pour les autres – et s'achèvera au début de l'année 2023 [1].

Pendant toute cette période, les chasseurs vont (entre autres) traquer des faisans et des perdrix. Des oiseaux sauvages, qui, pour la plupart ne le sont plus. Ils sont en effet nombreux à être élevés en captivité pendant des mois, afin d'être vendus aux chasseurs – qui les relâchent quelques jours avant le début de la chasse, puis cherchent à les abattre.

La pratique existe « depuis des siècles », affirme le naturaliste Pierre Rigaux. Mais les élevages de gibier de chasse se sont particulièrement développés dans les années 1970, quand la petite faune sauvage (lièvres, lapins, oiseaux...) a disparu des campagnes françaises. « Il a fallu apporter un complément de gibier pour pouvoir pratiquer la chasse sans créer ou détériorer le capital central des populations », justifie Jean-Christophe Chastang, président du syndicat national des producteurs de gibier de chasse (SNPGC), dans une interview accordée à Chassons TV.

La pratique se poursuit depuis. Mais pas uniquement pour la chasse, insiste Nicolas Rivet, directeur général de la Fédération nationale des chasseurs (FNC). « Il y a différents moments où on remet en nature du gibier, avec des objectifs complètement différents, explique-t-il à Reporterre. Il y a du gibier de tir bien sûr, mais aussi du gibier reproducteur, lâché à la fin du printemps, et du gibier de repeuplement. L'objectif est de réintégrer des faisans à certains endroits, en relâchant des oiseaux, mais aussi en aménageant le territoire, en replantant des haies, ou en interdisant le tir des poules faisanes par exemple. »

## 10 à 15 millions d'oiseaux élevés en France

Combien existe-t-il d'élevages de gibier aujourd'hui, et combien d'animaux y sont élevés ? Difficile de le savoir. Aucun travail de recensement n'est rendu public par les préfetures ou les fédérations de chasse.

En 2013, le SNPGC donnait plusieurs chiffres : 1 500 élevages en France pour 14 millions de faisans élevés, 5 millions de perdrix grises et rouges, 1 million de canards colvert... Depuis, Jean-Christophe Chastang a affirmé au journal 20 minutes qu'une enquête était en cours pour mettre à jour ces chiffres. D'après une première estimation, il y aurait

désormais « 350 à 400 éleveurs » qui produiraient chaque année en France « 10 à 15 millions d'oiseaux » – essentiellement des perdrix et des faisans. Une partie est exportée, notamment en Angleterre, en Espagne et en Italie.



Lâcher de perdrix la veille d'un jour de chasse en Bretagne par une société locale de chasseurs. © Arnaud Le Vu / Hans Lucas / via AFP

« Les éleveurs sont obligés de noter les entrées de leur élevage, et les sorties (les ventes aux chasseurs), précise Pierre Rigaux. On peut savoir le nombre d'oiseaux vendus, mais ça ne veut pas dire qu'on saura où ils sont lâchés, ni par qui, ni même si c'est en France ou à l'étranger. » « Tout ça mériterait d'être cadré beaucoup plus que ça ne l'est », estime Yves Verilhac, directeur général de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).

Contactés, ni le syndicat national des accoueurs (SNA, pour la partie reproduction), ni le SNPGC (pour la partie élevage) n'ont répondu à nos demandes d'interview dans les délais impartis.

### **Emprisonnés dans des cages pour leurs œufs**

Car il existe deux volets distincts dans ce secteur : la reproduction des animaux, et leur élevage en tant que tel. Les élevages de reproduction sont reconnaissables à leurs rangées de centaines de cages, posées les unes à côté des autres, en extérieur. Les oiseaux sont généralement deux par cage pour les perdrix (un mâle et une femelle), et dix par cage pour les faisans (un coq et huit à neuf poules faisanes). La hauteur des cages, suspendues au-dessus du sol, est de 10 centimètres. Le plancher des cages est grillagé, pour que les déjections des oiseaux tombent par terre, et incliné, pour que les œufs puissent être récupérés et placés dans des couveuses, où ils pourront éclore. [2]

Ces animaux dits « reproducteurs » restent emprisonnés là, par tous les temps, jusqu'à l'âge de deux ou trois ans, où ils sont vendus aux chasseurs. « C'est de l'élevage d'animaux sauvages en batterie, dénonce Muriel Arnal, présidente de l'association de défense des droits des animaux One Voice. Ce sont pourtant des animaux territoriaux, qui ont besoin de vastes espaces. »

### **« C'est de l'élevage en batterie »**

En France, ces exploitations appartiennent principalement à l'entreprise Gibovendée. « Leader de la reproduction du gibier en France et en Europe », comme l'indique son slogan. En 2020, l'association de défense des droits des animaux L214 a publié des vidéos d'un élevage appartenant à Gibovendée, situé à Missé (Deux-Sèvres). On y voyait des oiseaux agités, tentant de s'envoler hors de leur cage, et se cognant contre le plafond de celle-ci. Certains se coinçaient la tête dans le passage réservé aux œufs, agonisant. La poubelle était jonchée de cadavres. Rebelote en 2022 : One Voice a diffusé des images similaires, provenant d'un autre élevage de Gibovendée, situé cette fois à La Peyratte (toujours dans les Deux-Sèvres).



L'un des plus grands élevages d'animaux pour la chasse situé à Missé dans les Deux-Sèvres, détenu par Gibovendée.  
 Capture d'écran d'une vidéo de L214

One Voice et L214 se sont donc opposées à l'agrandissement de cet élevage de La Peyratte, qui compte désormais 95 200 emplacements volaille. En vain. L'extension a été validée, *a posteriori*, par la préfecture. « Les éleveurs se forment régulièrement sur l'élevage, le bien-être animal et même l'éthologie », peut-on lire dans le rapport du commissaire-enquêteur justifiant l'autorisation. Sollicitée, l'entreprise Gibovendée n'a pas répondu à nos questions.

### **Même non chassés, ils n'arrivent pas à survivre dans la nature**

Une fois les poussins sortis de leur coquille dans les élevages de reproduction, ils sont placés en bâtiment sur le même élevage, ou mis dans des caisses et transportés dans une exploitation qui ne pratique pas la reproduction. Là-bas, ils sont aussi installés dans un hangar chauffé.

« Dans la nature, ce sont des animaux qui vivent avec leur mère, ou par petits groupes sociaux, rappelle Pierre Rigaux, qui a enquêté sur une trentaine d'élevages. Là, au contraire, ils sont sans leurs parents, dans des hangars dans lesquels il y a des milliers de poussins du même âge et de la même espèce. » Pour éviter les agressions, les oiseaux sont maintenus dans l'obscurité. Les éleveurs leur installent des couvre-becs. « Quand les oiseaux commencent à être en âge de pouvoir voler, il y en a régulièrement qui s'envolent, poursuit Pierre Rigaux. Il y a des mouvements de panique, ils se fracassent au plafond, aux poutres métalliques. » Dans ces bâtiments, la charte de qualité du SNPGC impose aux éleveurs de respecter une densité de 35 faisans maximum par mètre carré, et de 50 perdrix maximum par mètre carré. Au bout de quelques semaines, les oiseaux passent du hangar aux volières extérieures.

À première vue, ces volières – des longs champs où des filets sont installés à plusieurs mètres de hauteur pour empêcher les oiseaux de s'enfuir – donnent une impression d'espace, après des semaines passées en bâtiment. Mais même cette étape pose problème, selon Pierre Rigaux : « Dès qu'il y a un moment de panique, tous les oiseaux partent en vol dans un effet de groupe, et se fracassent sur le filet. Il y a des oiseaux qui se prennent le cou dans les mailles du filet, qu'on retrouve pendus. Ça, c'est lié au côté encore un peu sauvage de ces animaux-là. »



Un faisán mâle. Flickr / CC BY-NC-ND 2.0 / cedric deplanque

Enfin, au bout de quelques mois d'existence, vient le moment de la vente. Les oiseaux sont rabattus et mis dans des caisses pour être transportés. Ils sont ensuite relâchés par les chasseurs – le président de la SNPGC préfère parler de « remise en nature ». « Tout est maltraitance, du début – grandir dans l'obscurité sans ses parents – jusqu'à la fin, être relâché dans la nature, quelque chose qu'ils ne connaissent pas, qui les effraie, où ils n'arrivent pas à se nourrir. Ils sont victimes de toutes les prédatations possibles », dénonce Muriel Arnal, de l'association One Voice.

En effet, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a fait remarquer, dans un avis publié en 2016, que « des taux de mortalité très importants sont constatés dans les jours et les semaines » suivant les lâchers, y compris ceux « de repeuplement ». « Ces taux peuvent aller de 45-55 % jusqu'à 60-80 % », poursuit l'Anses, soulignant une « inadaptation de ces oiseaux à l'environnement » et une « prédation importante et rapide par des carnivores ou des rapaces ». Ainsi, même s'ils ne sont pas abattus directement par les chasseurs, les oiseaux ne réussissent pas à survivre.

« Oui, comme dans tout repeuplement, il y a de la mortalité. C'est la nature », dit Nicolas Rivet de la FNC. Il poursuit : « Pour mener à bien ces opérations, il faut aussi qu'il y ait des mesures de gestion du territoire, il faut penser dans la globalité. Est-ce que, parce qu'il y a de la mortalité, on arrête tout ? On ne fait plus de repeuplement ? »

#### « Les fientes rajoutent des nitrates dans les eaux »

« L'élevage de gibier de chasse regroupe tous les signaux négatifs, juge Guillaume Dumoulin, porte-parole de la section d'Europe Écologie-Les Verts dans les Deux-Sèvres. Ce sont des élevages industriels, qui limitent le bien-être animal et qui génèrent de la pollution. Les oiseaux produisent des fientes très azotées, cela rajoute des nitrates dans des eaux de surface déjà très basses, cela peut toucher la nappe phréatique, la faune aquatique... » Sans compter que ce type d'élevage intensif de volailles augmente le risque d'épidémie de grippe aviaire.



Les oiseaux sont généralement deux par cage pour les perdrix (un mâle et une femelle), et dix par cage pour les faisans (un coq et huit à neuf poules faisanes). *Capture d'écran d'une vidéo de L214.*

Face à cette avalanche de problèmes, la colère monte. « *Faire naître des oiseaux dans des conditions misérables juste pour le plaisir de les flinguer, je ne pense pas que ce soit défendable* », estime le naturaliste Pierre Rigaux. Comme plusieurs associations, il réclame une réforme radicale de la chasse et l'interdiction des élevages de gibier.

On en est encore loin : force est de constater que l'État soutient ce type d'élevage. Pendant la crise sanitaire en 2021, des dérogations ont été accordées pour prolonger la période de chasse au petit gibier, et ainsi écouler le stock des producteurs. Le ministère de l'Agriculture a déployé un budget de neuf millions d'euros pour « accompagner » les éleveurs. Reste à voir si les députés nouvellement élus voudront s'emparer du sujet, et proposer une régulation du secteur.



Chasse mortelle : « On met des armes de guerre entre les mains de personnes mineures »

#### Notes

[1] Les dates d'ouverture de la chasse sont fixées, pour chaque espèce et chaque département, par arrêté préfectoral. / [2] Ces chiffres peuvent varier d'un élevage à un autre.

Justine GUITTON-BOUSSON (Reporterre), 10 septembre 2022



# Peut-on encore sauver nos forêts des coupes rases ?

*Alors que le réchauffement climatique fragilise ces réserves naturelles de biodiversité, les coupes rases s'y multiplient. Au grand dam des riverains. Comment lutter contre de telles pratiques ?*



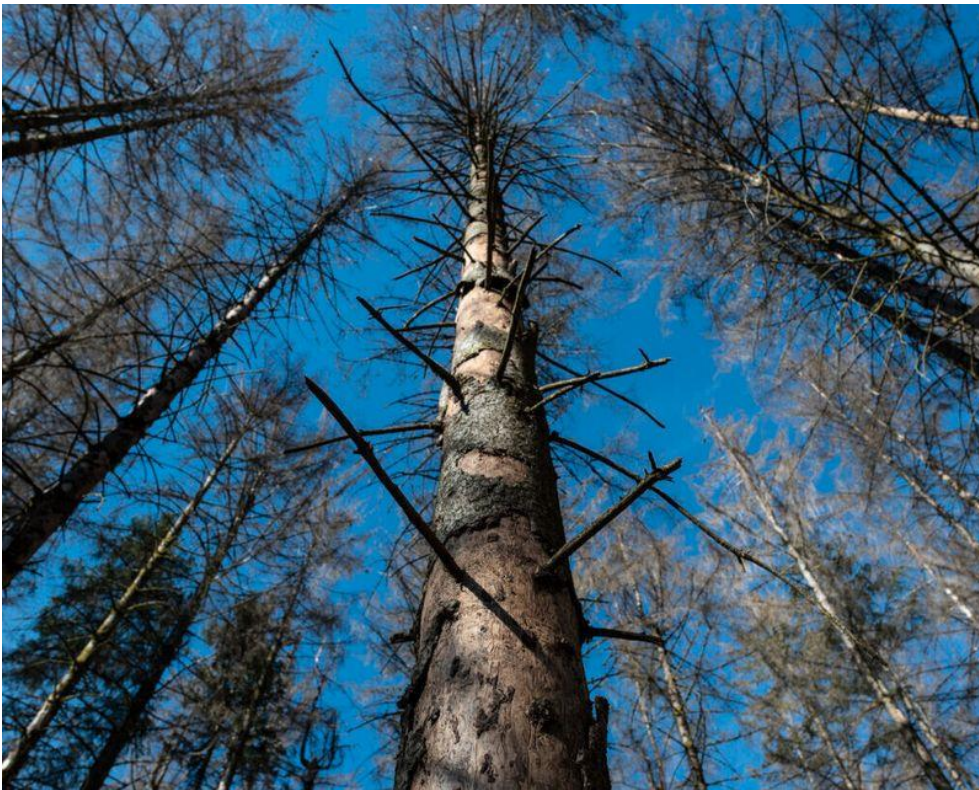
Les coupes rases, comme ici à Massugas, en Gironde détruisent les sols et menacent l'avenir de la forêt pourtant source de biodiversité. © Association Canopée

« Nous avons une jolie petite forêt, de part et d'autre de la route, dans l'ancien lit de la Dordogne, sur la commune de Massugas (Gironde), raconte Christine, fonctionnaire territoriale à la retraite, installée dans la région. C'était un mélange de feuillus et de résineux, des chênes, quelques pins. C'est précieux ici, où la majeure partie des terres est occupée par la vigne. En février-mars, la forêt a disparu pour laisser un sol nu. Elle avait pourtant résisté à la tempête de 1999 ! »

Partout en France, depuis plusieurs années, de telles coupes rases se multiplient, suscitant la colère des habitants. Des mouvements citoyens se forment pour empêcher une « industrialisation de la forêt » et se structurent autour d'associations telles que SOS forêt France, le Réseau pour les alternatives forestières (RAF) ou encore Canopée. L'automne dernier, ils ont lancé ensemble un « Appel pour des forêts vivantes » et en mars ils ont publié la « déclaration de la première rencontre des luttes forestières » (1) à l'issue d'une réunion dans l'Allier. Six cents experts avaient aussi sonné l'alerte dans une tribune publiée dans Le Journal du Dimanche le 15 janvier dernier. Car les coupes rases, qui détruisent pour longtemps le sol, menacent l'avenir de la forêt alors que le pays en a besoin comme réserve de biodiversité, puits de carbone et pourvoyeur d'humidité.

Pire, en 2020-2021, celles-ci ont été encouragées par le plan de relance du gouvernement, qui a accordé 200 millions d'euros au secteur. Selon Canopée, 87 % des coupes réalisées en forêts privées grâce à ces subventions ont été des coupes rases. « Cela partait d'un bon sentiment, explique Bruno Doucet, de Canopée (2). Il s'agissait d'aider la filière, qui souffre de la sécheresse et des insectes, à régénérer la forêt. Mais les critères permettant coupes et replantations avec subventions étaient trop larges, incluant non seulement des forêts malades, mais aussi des forêts "pauvres" (considérées comme peu rentables) ou inadaptées au réchauffement climatique. Le premier cas est défendable – et encore... – affirme Bruno Doucet, mais dans les deux autres, c'est aberrant. Les forêts dites "pauvres" sont majoritaires en France, quant aux essences menacées par la sécheresse, ne faut-il pas les aider à s'adapter plutôt que les abattre ? »

Alors, « planté », le plan du gouvernement ? Tammouz Eñaut Helou, secrétaire général de l'Union de la coopération forestière française (UCFF), se veut rassurant : « 60 % des coupes ont été faites dans des peuplements sinistrés, comme les forêts d'épicéas ravagées par le scolyte (3), dans le quart Nord-Est, 30 % dans des peuplements pauvres et 10 % dans des peuplements vulnérables. » Soit quand même 40 % des coupes réalisées dans des forêts saines !



Dans les Vosges, une forêt d'épicéas malades, attaquée par les scolytes. © Sabrina Dolidze/Divergence

L'abondance des coupes rases s'explique aussi par un effet mécanique : de nombreuses plantations de douglas (*sapin d'Amérique très résistant et très prisé, NDLR*), effectuées à partir des années 1960 dans les forêts de Bourgogne, du Tarn ou du Forez, arrivent à maturité et peuvent être prélevées, souligne Olivier Chomer, conseiller en forêts privées au Centre régional de la propriété foncière (CRPF) d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce spécialiste constate toutefois des excès : « Mieux vaut ne pas couper un douglas avant l'âge de 50 ans – il peut vivre jusqu'à 100-150 ans –, car sinon l'arbre n'a pas restitué au sol tout ce qu'il a pris. Il faut aussi couper et débarder qualitativement. » Mais comme le prix du bois a crû de 30 % voire de 40 % et que les grandes scieries réclament des fûts d'un petit diamètre (entre 35 et 45 cm), beaucoup de propriétaires se laissent convaincre d'anticiper la coupe.

### Deux philosophies contraires

De son côté, l'État assure qu'on récolte en France seulement 60 % de ce qui pousse chaque année. Sauf que l'Office national des forêts (ONF) prévoit – à la demande du gouvernement – d'augmenter le volume des coupes à horizon 2035, portant la récolte à 85 % de l'accroissement naturel. Tant que l'on ne coupe pas plus que ce que la forêt peut fournir, il n'y a pas de problème, affirment les autorités. Mais comment être sûr que la forêt va continuer à croître, alors qu'elle montre des signes de faiblesse ? Et que les jeunes plants vont se développer alors que la température grimpe ? « La forêt domaniale est en péril », souffle un forestier désireux de garder l'anonymat.

Ce sont en fait deux philosophies qui s'affrontent. D'un côté, ceux qui considèrent la forêt comme un champ à bois : on plante, on moissonne. S'il fait plus sec, on change d'essence. De l'autre, ceux qui la voient comme un écosystème et veulent préserver sa diversité. Les premiers obéissent au marché. Or la demande de bois s'envole dans le monde. Les Américains, déplorant incendies et inondations, se servent en Europe pour la construction. Les Chinois, eux, ayant interdit l'exploitation de leurs forêts, importent des chênes et hêtres de France. Le bois voit aussi sa consommation encouragée par l'État, dans le bâtiment et pour le chauffage (chaudières à bois, poêles à granulés). S'est ajouté à cela le recours au « bois-énergie », destiné à brûler dans les centrales à biomasse pour fabriquer de l'électricité, en remplacement du charbon et du gaz.

« La pression mise sur les massifs par cette demande accrue représente un vrai danger », estime Raphaël Kieffer, du Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel (Snupfen), principal syndicat de l'ONF. Utiliser le bois pour la construction, l'industrie, et dans une exploitation raisonnée et locale pour le chauffage est légitime, reconnaissent les associations. Mais brûler les forêts pour produire de l'électricité

est aberrant. Déplorant la cécité des autorités, françaises et européennes, elles invitent les citoyens à s'occuper de ce patrimoine commun.

« Intéressez-vous à vos forêts ! encourage aussi Raphaël Kieffer. Quand vous constatez des coupes rases, s'il s'agit du domaine public, contactez les agents de l'ONF, demandez une autre gestion. Pour les forêts privées, demandez des réunions à la commune, au Centre régional de la propriété forestière (4), à la Direction départementale du territoire... » « Régulièrement, les Schémas régionaux de gestion sylvicole sont discutés, participez ! », renchérit Bruno Doucet de Canopée.

Si le code forestier n'interdit pas les coupes rases, pas plus que ne les excluent les certifications de gestion durable, elles peuvent être limitées. Dans le Rhône, elles sont soumises à autorisation au-dessus de 4 hectares ; dans la Loire, au-dessus de 2 hectares. En Bourgogne-Franche-Comté, les citoyens se battent pour les interdire au-dessus de 10 hectares...

### **La protection, l'affaire de tous**

Dans certaines régions, des habitants décident même d'acquérir des parcelles de forêts pour la protéger et la gérer collectivement, en se réunissant en Groupements forestiers citoyens écologiques (5). En 2021, il en existait une dizaine sur le territoire, ils sont plus de vingt aujourd'hui. Lu Picatau, créé en 2020 en Dordogne, est l'un d'eux : « Aujourd'hui, avec 117 associés, nous gérons 50 hectares de manière raisonnée, grâce à un technicien forestier, un bûcheron, un débardeur à cheval... », explique Emmanuel Repérant, chef de projet dans l'informatique et gérant du groupement.



Forêt de La Loterie à Piegut-Pluvier, en Dordogne. Des habitants, comme Natacha, Marguerite et Emmanuel, se sont constitués en groupements forestiers citoyens pour acheter collectivement des parcelles de forêts et les protéger.

Des gestionnaires forestiers proposent aussi aux propriétaires privés de développer une approche durable. « Et ne venez pas me dire que ce n'est pas intéressant financièrement », tempête Évrard de Turckheim, expert forestier dans les Vosges, et président de Pro Silva France, association de forestiers pour une sylviculture mélangée. « Accompagner la diversité de la forêt, éclaircir, favoriser la régénération naturelle, introduire en petit nombre de nouvelles essences, et récolter régulièrement des arbres, sans dégarnir la forêt, c'est garantir sa résilience, sa meilleure adaptation aux changements climatiques et aux attaques parasitaires. » Et le propriétaire de s'assurer aussi d'un revenu, tous les trois à cinq ans. Au lieu d'une fois tous les cinquante ans en cas de coupe rase. Ces méthodes font école – 30 % de la forêt française serait désormais gérée ainsi. Un nouveau plan d'aide de 500 millions d'euros est actuellement en discussion : espérons qu'il saura valoriser ces bonnes pratiques. La survie de notre forêt en dépend.

Muriel FAURIAT  
Publié le 17/05/2022

## Le statut de la forêt française

### 75% privé

La forêt privée compte 3,3 millions de propriétaires (3 millions possèdent moins de 4 hectares). Dans les Landes, en Sologne et en Bourgogne, ce sont surtout des entreprises et des investisseurs à la tête de très grandes surfaces. Le marché du conseil, des travaux forestiers et des plantations est majoritairement tenu par de grandes coopératives.

### 25% public

La forêt publique est gérée par l'Office national des forêts (ONF), responsable de la protection, de l'accueil et de la production de bois. L'établissement public a vu 40% de ses effectifs supprimés ces vingt dernières années. Un agent de l'ONF doit s'occuper de 2 000 hectares aujourd'hui, contre 800 précédemment.

- (1) [sosforetfrance.org](http://sosforetfrance.org)
- (2) Auteur du rapport « Planté ! Le bilan caché du plan de relance forestier », mars 2022, sur [canopee-asso.org](http://canopee-asso.org)
- (3) Un coléoptère qui creuse des tunnels sous l'écorce et sinistre les épicéas fragilisés par la sécheresse.
- (4) [cnpf.fr](http://cnpf.fr)
- (5) Sur [alternativesforestieres.org](http://alternativesforestieres.org), mot-clé « GFCE ». Outils collaboratifs sur [infogfce.fr](http://infogfce.fr)

<https://www.lepelerin.com/dans-l-hebdo/enquete/peut-on-encore-sauver-nos-forets-des-coupes-rases-6466>

## Humour de Siné mensuel



# La pollution aux PFAS [per- et polyfluoroalkylées] dépasse les seuils réglementaires partout dans le monde, affirment des chercheurs



© juliasudnitskaya

« Une nouvelle limite planétaire a été dépassée », attestent des chercheurs de l'université de Stockholm et de l'École polytechnique fédérale de Zurich. Dans une étude publiée, le 2 août, dans la revue *Environmental Science & Technology*, ils affirment que les niveaux de concentration de substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) dans l'environnement dépassent les divers seuils réglementaires à travers le monde, notamment de toxicité de l'eau de pluie. Autrement dit, partout sur la planète, l'eau – qu'elle soit de surface, de pluie ou des sols – présente des niveaux de contamination aux PFAS jugés dangereux pour la santé par de nombreuses autorités sanitaires.

Cette triste constatation résulte de l'analyse d'un ensemble de données compilées à travers le monde depuis 2010 sur quatre types de PFAS : l'acide perfluorooctanesulfonique (PFOS), l'acide perfluorooctanoïque (PFOA), l'acide perfluorononanoïque (PFNA) et l'acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS). S'agissant par exemple du PFOA, son omniprésence est telle que « l'eau de pluie devrait être jugée partout impropre à la consommation », selon notamment les seuils réglementaires fixés par les États-Unis, affirme le chercheur suédois, Ian Cousins. Même dans des régions éloignées, comme l'Antarctique ou le plateau tibétain au nord de l'Himalaya, les niveaux de concentration du PFOA dans l'eau de pluie excèdent les limites. « La concentration la plus basse de PFOA dans le monde, relevée dans de l'eau de pluie tombée sur le plateau tibétain, est quatorze fois supérieure aux recommandations de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) », avancent les scientifiques.

Cette omniprésence s'explique par la persistance de ces organofluorés synthétiques, capables de « se recycler continuellement dans l'hydrosphère ». D'autant que leur usage dans la fabrication de vêtements techniques ou d'emballages alimentaires, pour leurs propriétés imperméables et antiadhésives, ne s'est estompé qu'à partir du début des années 2000, notamment chez 3M, fabricant américain connu pour le ruban adhésif Scotch. Et les chercheurs de conclure : « Comme les niveaux de PFAS présents dans l'atmosphère sont difficilement réversibles, il est vital de restreindre davantage leur utilisation le plus rapidement possible. »

Félix GOUTY, journaliste, rédacteur scientifique, 16 août 2022 (Actu-Environnement)

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/PFAS-pollution-superieure-seuils-reglementaires-monde-40153.php4#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzExMA%3D%3D\[MTYINjgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/PFAS-pollution-superieure-seuils-reglementaires-monde-40153.php4#ntrack=cXVvdGikaWVubmV8MzExMA%3D%3D[MTYINjgx])

# Pesticides : PAN Europe conteste en justice la prolongation systématique des autorisations

Contester la pratique de la Commission européenne consistant à accorder des prolongations systématiques d'approbation aux pesticides dangereux sans aucune réévaluation appropriée. Tel est l'objet de l'action en justice que PAN Europe, qui rassemble 38 organisations cherchant à éliminer la dépendance aux pesticides chimiques, a engagée auprès de la Cour de justice de l'Union européenne, le 7 juillet.

Cette action est fondée sur la sixième prolongation d'autorisation accordée au pesticide dimoxystrobine. « *La législation de l'UE est claire, explique Hans Muilerman, responsable des produits chimiques au sein de l'ONG, une décision sur la réapprobation de la dimoxystrobine aurait dû être prise avant 2016. C'est l'un des pesticides les plus dangereux de l'UE classé comme cancérigène probable et toxique pour la reproduction, ainsi que persistant dans l'environnement. La DG Santé ne cesse de le prolonger, depuis six ans maintenant, à l'encontre des règles.* »

Ce cas est loin d'être unique : il s'agirait même d'un standard, selon l'ONG. Ainsi, indique-t-elle, les périodes d'approbation de 136 pesticides ont été prolongées en 2021 alors que seulement dix décisions portant sur un renouvellement ont été prises cette même année. Même pour les substances les plus dangereuses, les extensions d'approbation sont la norme, pointe PAN Europe. La prochaine illustration de l'utilisation abusive de l'article 17 du règlement du 21 octobre 2009, qui permet la prolongation de la période d'approbation sous conditions, est à l'ordre du jour du comité permanent sur les pesticides des 14 et 15 juillet, explique l'ONG. La Commission y proposera de prolonger plusieurs substances « hautement toxiques » telles que le dicamba, la deltaméthrine, le chlorotoluron ou encore le fongicide 8-hydroxyquinoline.

PAN Europe et l'association française Générations futures ont également adressé un courrier aux États membres et à la Commission en vue de rejeter la proposition de maintenir sur le marché le propyzamid, l'un des pesticides toxiques le plus fréquemment retrouvé dans les fruits et légumes. Cette substance fait partie des douze pesticides les plus toxiques dont PAN Europe demande l'interdiction immédiate. L'ONG réclame un sort identique pour les autres substances d'ici à 2030 au plus tard.

Laurent RADISSON, journaliste, rédacteur en Chef délégué aux marchés HSE©, 13 juillet 2022 (Actu-Environnement)

[https://www.actu-environnement.com/ae/news/pesticides-PANEurope-contestation-justice-prolognation-systematique-autorisation-40020.php4#ntrack=cXVvdGikaVVubmV8MzA5NA%3D%3D\[MTYINjgx\]](https://www.actu-environnement.com/ae/news/pesticides-PANEurope-contestation-justice-prolognation-systematique-autorisation-40020.php4#ntrack=cXVvdGikaVVubmV8MzA5NA%3D%3D[MTYINjgx])



# ALERTE

► ACCÉDER À LA PÉTITION

Les géants de l'agrochimie, Corteva, BASF, Bayer-Monsanto et Syngenta ChemChina se frottent déjà les mains : leurs lobbys ont intégralement verrouillé le processus décisionnel européen avec la complicité de quelques fonctionnaires complaisants, pour s'assurer qu'ils pourront bientôt disséminer en pleine nature leurs nouvelles techniques agro-génétiques, très lucratives...

... mais qui présentent des risques gravissimes pour les abeilles à miel, les pollinisateurs sauvages et l'ensemble des écosystèmes ! Ne laissez pas l'industrie aux commandes pour légaliser ses plantes tueuses d'abeilles : faites passer le message auprès de vos proches pour qu'ils rejoignent les 250 000 citoyens déjà mobilisés comme vous pour faire barrage aux lobbys !

Chère amie, cher ami,

Il y a quelques semaines, nous avons été une nouvelle fois témoins de *l'intolérable connivence entre les services de la Commission européenne et les lobbys* des grands groupes agro-industriels en transgression totale des principes démocratiques et d'État de droit censés régir les institutions de l'Union européenne et au détriment des abeilles, bourdons, papillons, et de l'ensemble de la biodiversité.

Nous avons été contactés par un cabinet privé, soi-disant pour participer à une étude et donner notre opinion sur les nouvelles plantes génétiquement modifiées. Le sujet concerne POLLINIS, puisque ces plantes OGM que les grandes entreprises agrochimiques veulent disséminer dans la nature pour « remplacer » les pesticides de synthèse, présentent *tout autant de risques* pour les abeilles et les pollinisateurs sauvages.

Sauf que les questions (1), clairement orientées, ne laissent aucune place à la critique : impossible de participer autrement qu'en approuvant la mise sur le marché et l'utilisation grandissante de plantes OGM...

Et évidemment, aucun espace pour mentionner les *risques alarmants pour les pollinisateurs et la biodiversité*.

Ce cabinet, présenté sur son site internet (2) comme travaillant pour les organisations « *qui souhaitent s'attaquer aux défis environnementaux [...] par le biais de la science, la technologie, l'innovation et l'éducation* » nous paraissait *clairement mandaté par l'industrie pour tenter d'influencer les débats* qui font rage au niveau européen dans le cadre du processus de dérégulation poussé actuellement par l'industrie agro-génétique en Europe.

Et pourtant : le cabinet en question a brandi une *lettre de mission en bonne et due forme... émanant de la Commission européenne* (3) !

Nous y apprenons que la Direction Générale de la Santé de la Commission européenne a mandaté un petit consortium d'entreprises privées, dont le cabinet Technopolis précédemment cité, mais également une entreprise de lobbying nommée Arcadia (4) et l'université de Wageningen, qui s'est depuis longtemps positionnée *en faveur des OGM* (5), pour préparer une étude « indépendante » sur l'avenir de l'agriculture européenne une fois que les nouveaux OGM auront été dérégulés.

Objectif : donner une *légitimité démocratique à un processus depuis longtemps entendu entre les institutions européennes et les représentants d'intérêts des plus grands groupes agro industriels*, pour accélérer la mise sur le marché européen de nouvelles plantes génétiquement modifiées en dépit des rapports d'experts et des études scientifiques qui pointent les risques de contamination génétique envers les plantes sauvages (6), mais aussi des *impacts* encore aujourd'hui difficiles à évaluer (7) sur les insectes comme les *abeilles à miel* ou les *papillons* en évitant soigneusement que les citoyens ne s'immiscent dans le débat, et en *étouffant par tous les moyens la contestation* de cette autorisation dangereuse et prématurée de nouvelles technologies à peine sorties des éprouvettes !

C'est tout à fait clair :

> *les lobbys de l'industrie sont à la manœuvre de bout en bout*. Pour eux, l'affaire est déjà dans le sac : ils n'ont plus qu'à faire semblant de « jouer » à la démocratie, pour que leurs collègues fonctionnaires de la Commission européenne soient exonérés de tout soupçon.

> le seul recours qu'il nous reste, à nous défenseurs des abeilles, de la biodiversité et d'une agriculture libre et affranchie des lobbys, c'est *d'accumuler notre révolte et notre indignation dans une mobilisation suffisamment historique pour faire tomber les lobbys* de leur piédestal, et obliger nos institutions à rendre des comptes.

C'est maintenant que tout se joue : s'il vous plaît, diffusez ce message autour de vous pour mobiliser vos proches.

Demandez-leur de rejoindre le combat, comme déjà 250 000 citoyens en Europe.

Les risques sont énormes :

*Une nouvelle génération de plantes génétiquement modifiées* actuellement en développement dans les laboratoires de l'industrie pour remplacer les pesticides chimiques, sera *capable d'interférer avec l'ARN des insectes* qui fréquentent les cultures afin d'empêcher certains gènes vitaux de s'exprimer – conduisant ainsi à l'affaiblissement et à la mort de l'insecte en question (8).

Tout comme les néonicotinoïdes, censés s'attaquer aux ravageurs du maïs ou du colza, se sont avérés avoir des effets désastreux sur les abeilles, *ces nouvelles plantes OGM censées cibler certains insectes ravageurs, pourraient s'avérer de redoutables torpilles génétiques pour les pollinisateurs comme les papillons, les syrphes ou même les abeilles.*

Des premières recherches (9) ont par exemple identifié 101 ARN qui peuvent *interférer avec le génome des abeilles à miel*. Si l'un de ces ARN était lâché dans la nature, il pourrait avoir un impact sur les abeilles à miel, domestiques ou sauvages. Et sans doute aussi, avec un grand nombre des 2 300 espèces d'abeilles solitaires qui pollinisent les plantes à fleurs et les cultures de l'Union européenne !

D'autres recherches ont constaté un *transfert d'ARN de ruche en ruche* (10), qu'il est impossible d'intercepter ou de contrôler. Et des scientifiques ont par ailleurs alerté sur l'impossibilité actuelle de vérifier si un gène ciblé chez un ravageur n'est pas également partagé par d'autres espèces (11), puisque personne ne connaît précisément la composition du génome des milliers d'espèces d'insectes qui peuplent notre environnement. Une chose est certaine : à ce stade, il est *impossible* de contrôler le comportement de ces technologies dans la nature, tout comme il est *impossible* de démontrer leur impact sur l'ensemble des espèces potentiellement atteintes.

Les milliers d'études scientifiques sur le sujet se focalisent sur l'utilisation de ces techniques pour éradiquer des insectes jugés néfastes pour l'agriculture industrielle, mais quasiment aucune ne s'intéresse aux effets indésirables sur les autres organismes qui vivent en milieu agricole – et dont nous avons tant besoin pour la santé des cultures !

Il est donc *dangereux et prématuré* d'envisager le déploiement de ces technologies dans nos champs, car elles pourraient précipiter l'extinction des pollinisateurs enclenchée par les pesticides chimiques qu'elles sont censées remplacer !

Nous avons désespérément besoin du soutien du plus grand nombre possible de citoyens pour mettre fin à la *connivence inacceptable entre la Commission européenne et les lobbys de l'industrie, qui s'apprêtent à sacrifier une nouvelle fois les abeilles* et tous les pollinisateurs juste pour les profits de quelques multinationales tentaculaires !

Voici comment les lobbys se sont arrangés pour prendre les commandes :

>>> des séries de *rendez-vous en coulisse* ont eu lieu depuis 2018 pour convaincre les décideurs européens de contourner l'arrêt de la Cour de Justice européenne (12), qui statuait que les organismes obtenus grâce aux nouvelles techniques d'édition du génome étaient bien des OGM et devaient donc être régis par les règlements européens (13) qui sont beaucoup plus protecteurs que ceux des États-Unis par exemple.

Lettres officielles, rendez-vous officieux, conférences et colloques organisés par l'industrie ou ses associations-écran, et dont les noms des participants (membres de ministères et d'organismes de recherche publics) sont tenus secrets (14). Objectif de l'industrie : faire passer ces nouveaux OGM pour des alternatives sans risque (15) pour remplacer les pesticides de synthèse.

>>> Résultat : en dépit de l'appel des scientifiques indépendants contre la dérégulation des nouveaux OGM (16), la Commission annonce dans un rapport, le 29 avril 2021 (17), sa volonté de sortir les nouveaux OGM du cadre réglementaire qui empêche actuellement leur dissémination en Europe.

Pas moins de 74 % des « experts » qui ont participé à l'élaboration de ce rapport et de cette prise de position sont *directement affiliables à l'industrie* (18) !

Sans surprise, ce rapport ne prend *pas en compte les impacts environnementaux, sur la biodiversité* par exemple, que peuvent avoir ces nouvelles techniques génomiques disséminées dans la nature – et nous savons qu'il y en a, notamment sur les abeilles, comme vous venez de le lire...

>>> avril 2022 : pour donner le change auprès des citoyens, des défenseurs de l'environnement et des agriculteurs qui seront directement impactés par l'utilisation grandeur nature de ces nouveaux OGM, la Commission prétend les consulter comme l'exigent les processus démocratiques européens sur la base d'un *QCM ne permettant pas de remettre sérieusement en cause l'utilisation de nouvelles plantes OGM*, ni alerter sur leurs risques potentiels pour les pollinisateurs, l'environnement ou la santé humaine (19)! Il y est même explicitement déconseillé aux associations de mentionner les problèmes liés aux brevets qui seront détenus par les firmes et qui leur permettront de privatiser l'ensemble du vivant (20)...



Et maintenant pour enfoncer le clou, la Commission européenne *affiche son soutien indéfectible à l'industrie des OGM*, en déléguant son pouvoir démocratique de consultation des parties prenantes à un petit consortium de défenseurs des biotechnologies (21) !

Avec une dizaine d'autres organisations de protection des consommateurs (22), de défense des agriculteurs (23) et de l'environnement, nous avons décidé de *boycotter* cet odieux processus. Il n'est pas envisageable de laisser l'industrie et ses lobbys seuls à la manœuvre, et faire *prendre un risque monstrueux aux abeilles et à l'ensemble des écosystèmes* qui reposent sur les services de pollinisation rendus par les insectes.

Corteva, BASF, Bayer-Monsanto, Syngenta ChemChina : *les mêmes colosses agrochimiques qui ont bâti leur fortune sur la vente massive et incontrôlée de pesticides* (24) destructeurs pour les pollinisateurs et la biodiversité, les mêmes multinationales qui ont envoyé pendant des années leurs *armées de lobbyistes* et d'experts sous influence répandre devant les institutions des preuves biaisées (25), pour minimiser la responsabilité de leurs pesticides sur l'effondrement des populations d'abeilles, de papillons, de bourdons, d'abeilles solitaires, ces mêmes firmes *ont maintenant tout pouvoir* sur les institutions et sont à la manœuvre pour commercialiser rapidement leurs nouveaux OGM dangereux pour les abeilles et la biodiversité dans toute l'Union européenne, avec un mot d'ordre :

fournir aux dirigeants une solution clef en main pour remplacer les pesticides agricoles sans changer de modèle (26) – et pour en obtenir le financement par les fonds publics, en Europe notamment, pour *continuer à piller les agriculteurs des milliards d'euros de la Politique Agricole Commune* (PAC) qui finissent dans la poche de leurs actionnaires (27).

En sachant pertinemment qu'elles jouent ainsi à la roulette russe avec la biodiversité, et qu'elles pourraient *précipiter encore davantage l'extinction* des espèces et l'effondrement des écosystèmes indispensables à l'alimentation et à la vie humaine !

Alors face aux milliards de bénéfiques attendus de ces multinationales hors sol, partiellement issus du financement public de l'agriculture par les impôts des citoyens, face à leurs lobbys et leurs « experts » qui ont phagocyté les processus démocratiques et décisionnels européens pour accélérer la légalisation sans contrôle de ces technologies dangereuses, nous devons montrer à nos dirigeants institutionnels que *nous représentons la voix de millions de citoyens*, qui refusent qu'on sacrifie une fois de plus les abeilles et la biodiversité pour servir les *intérêts de quelques firmes dont les actions incontrôlées ont déjà poussé les écosystèmes au bord de la rupture* (28), et qui devraient plutôt siéger aujourd'hui devant un Tribunal pour répondre de leur responsabilité dans l'extinction en cours de la biodiversité ordinaire, qu'auprès des décideurs européens et internationaux à décider de l'avenir du vivant !

*Plus que jamais, nous avons besoin de votre aide : aidez-nous s'il vous plaît à faire éclater l'affaire partout en Europe, en transmettant ce message autour de vous, et mobilisez vos proches, vos collègues, vos amis, pour nous donner force et légitimité et obliger les institutions à stopper leur processus alarmant d'autorisation sans contrôle de nouvelles plantes potentiellement mortelles pour les abeilles !*

*Une partie des députés européens est déjà de notre côté* (29), mais pour alerter l'ensemble du Parlement nous avons besoin d'un raz-de-marée de signatures citoyennes révoltées par la complaisance inacceptable des fonctionnaires européens vis-à-vis de l'industrie agrotechnologique. [...]

Merci d'avance pour votre soutien.

Bien cordialement,  
L'équipe POLLINIS

(1) Targeted survey for the impact assessment of new legislation on New Genomic Techniques

(2) Site internet du groupe Technopolis. Consulté le 10/08/2022

(3) EC support letter : Study supporting the Impact Assessment on a legislation for plants produced by certain new genomic techniques - SANTE/2021/E3/086.

(4) « Arcadia International© is a multidisciplinary consultancy dedicated to the food and feed value chain. Created in 1998 by senior experts and corporate executives in food chain industry, Arcadia focuses on major issues common to the main segments of the food chain. Arcadia consists in a network of consultancies and technical research institutions. Its members and associates are individual consultants, consulting firms and technology/research institutions, working either under their own label or under the Arcadia flag depending on project specifics and contractual arrangements. Based in Belgium, in the heart of the EU, Arcadia members and associates are distributed all over the globe and more particularly in areas in which agriculture and agro-food economies are developed. » Arcadia International

(5) The GMO directive needs to be amended – Wageningen World – 19 Mar 2019

- (6) Comme ce fût auparavant le cas avec les anciennes générations d'OGM, voir par exemple les contaminations génétiques recensées au Canada, ou le cas du riz LL601 en France
- (7) Lundgren, J. G. & Duan, J. J. RNAi-Based Insecticidal Crops: Potential Effects on Nontarget Species. *BioScience* 63, 657–665 (2013).
- (8) Matthew Bramlett, Geert Plaetinck, Peter Maienfisch, RNA-Based Biocontrols—A New Paradigm in Crop Protection, *Engineering*, Volume 6, Issue 5, 2020, Pages 522-527, ISSN 2095-8099.
- (9) Mogren CL, Lundgren JG. 2017. In silico identification of off-target pesticidal dsRNA binding in honey bees (*Apis mellifera*) *PeerJ* 5:e4131
- (10) Maiori 2019 - A Transmissible RNA Pathway in Honey Bees - cell reports.
- (11) Lundgren, J. G. & Duan, J. J. RNAi-Based Insecticidal Crops: Potential Effects on Nontarget Species. *BioScience* 63, 657–665 (2013).
- (12) Cour de Justice de l'Union Européenne, Arrêt dans l'affaire C-528/16 Confédération paysanne e.a./Premier ministre et ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 25 juillet 2018
- (13) Directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 mars 2001 relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement et abrogeant la directive 90/220/CEE du Conseil
- (14) Derailing EU rules on new GMOs. Corporate Europe Observatory 29/03/2021
- (15) EU Commission spreading misinformation. Testbiotech 14/07/2021
- (16) ENSSER Statement on New Genetic Modification Techniques, 27 September 2017
- (17) Biotechnologies: la Commission souhaite un débat public sur les nouvelles techniques génomiques, car une étude montre qu'elles peuvent contribuer à une agriculture durable et qu'une nouvelle politique est nécessaire en la matière. Commission européenne, 29/04/2021
- (18) Green light for new GMOs? Friend of the Earth 03/2021
- (19) Legislation for plants produced by certain new genomic techniques
- (20) « Question 16. Do you think any regulatory measures should be included in new legislation to facilitate access to targeted mutagenesis or cisgenesis technologies/plant genetic resources? Note that this initiative on plants produced using targeted mutagenesis or cisgenesis does not cover intellectual property rules (e.g. plant variety rights, biotechnology patents) ». *ibid.*
- (21) Objectif 2030 : déréglementer la plupart des OGM en Europe ? Inf'OGM 22.08.2022
- (22) ENGA, Non-participation in the targeted survey on NGTs, conducted by Technopolis Group.
- (23) European Coordination Via Campesina, ECVC response to the European Commission's targeted consultation on new genomic techniques
- (24) Pesticides : un modèle qui nous est cher - Rapport de POLLINIS, BASIC et CCFD-Terre Solidaire, Novembre 2021
- (25) Stéphane Foucart, Et le monde devint silencieux. Éditions du seuil 2019
- (26) #EmbracingNature? Biotech industry spin seeks to exempt new GMOs from regulation. Corporate Europe Observatory 14/05/2018
- (27) Pesticides : un modèle qui nous est cher - Rapport de POLLINIS, BASIC et CCFD-Terre Solidaire, Novembre 2021
- (28) Newbold T, Hudson LN, Arnell AP, Contu S, De Palma A, Ferrier S, Hill SL, Hoskins AJ, Lysenko I, Phillips HR, Burton VJ, Chng CW, Emerson S, Gao D, Pask-Hale G, Hutton J, Jung M, Sanchez-Ortiz K, Simmons BI, Whitmee S, Zhang H, Scharlemann JP, Purvis A. Has land use pushed terrestrial biodiversity beyond the planetary boundary? A global assessment. *Science*. 2016 Jul 15;353(6296):288-91. doi: 10.1126/science.aaf2201. PMID: 27418509.
- Rockstrom, J., W. Steffen, K. Noone, A. Persson, F. S. Chapin, III, E. Lambin, T. M. Lenton, M. Scheffer, C. Folke, H. Schellnhuber, B. Nykvist, C. A. De Wit, T. Hughes, S. van der Leeuw, H. Rodhe, S. Sorlin, P. K. Snyder, R. Costanza, U. Svedin, M. Falkenmark, L. Karlberg, R. W. Corell, V. J. Fabry, J. Hansen, B. Walker, D. Liverman, K. Richardson, P. Crutzen, and J. Foley. 2009. Planetary boundaries:exploring the safe operating space for humanity. *Ecology and Society* 14(2): 32.
- (29) PUBLIC CONSULTATION ON NEW GENETIC MODIFICATION TECHNIQUES, GREENS/EFA RESPONSE TO THE COMMISSION. LETTER | 20.07.2022

# Les fourmis, plus efficaces que les pesticides



*Tueuses de parasites, les fourmis sont un atout pour les agriculteurs, selon une étude. Elles sont même plus efficaces que les pesticides.*

Les fourmis sont des alliées plus efficaces que les pesticides pour aider les agriculteurs à protéger les denrées qu'ils produisent, selon la première étude systématique de la contribution des fourmis à la production agricole. Et pour cause : elles se chargent de tuer les parasites, de réduire les dommages qu'ils causent aux plantes et permettent ainsi d'augmenter le rendement des cultures.

Pour parvenir à ces résultats, publiés dans *Proceedings of Royal Society B* et relayés par *The Guardian* le 17 août, les chercheurs ont analysé la présence de 26 espèces de fourmis – principalement arboricoles –, réparties sur 17 cultures – notamment d'agrumes, de mangue, de pomme et de soja – dans des pays comme les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni et le Brésil. Les scientifiques ont comparé des groupes de plantes où ces insectes étaient présents, à d'autres où ils ont été retirés mécaniquement ou chimiquement. Résultat : plus la diversité de fourmis est grande, mieux elle protège les cultures contre un plus large éventail de parasites.

Mais alors, comment encourager la présence de ces *Formicidae* ? Les chercheurs ont constaté que ces petites bêtes se portaient mieux dans les systèmes agricoles diversifiés tels que l'agroforesterie – où les arbres et les cultures sont cultivés conjointement – et les cultures sous ombrage, car elles y trouvent davantage de sites de nidification et de ressources alimentaires.

## **Fourmis à foison**

Attention, toutefois, les fourmis ne sont pas toujours la panacée. Leur présence encourage aussi certains ravageurs tels que les cochenilles, les pucerons et les mouches blanches, qui produisent une eau sucrée appelée miellat, et sont généralement plus présents lorsque des fourmis sont dans les parages. Friandes de ce miellat, les fourmis élèvent les pucerons comme du bétail, les protégeant en retour de leurs prédateurs. Mais selon l'étude, des solutions existent, telles que la fourniture aux fourmis d'une source alternative de sucres (sur le sol, près du tronc d'un arbre ou sur ses branches), qui peut les dissuader d'élever des pucerons.

Les fourmis sont plus nombreuses que tout autre insecte et représentent la moitié de la biomasse d'insectes de la planète. Il existe au moins 14 000 espèces connues de fourmis, et beaucoup d'autres restent probablement inconnues. En Chine, les producteurs d'agrumes les utilisent dans leurs activités agricoles depuis des siècles. Ces insectes ont également été utilisés pour lutter contre les parasites s'attaquant aux forêts du Canada, au cacao produit au Ghana et aux champs du Nigeria.



Mort des insectes, animaux malades... les pesticides ravagent le vivant

Photo : Wikimedia Commons/CC BY 4.0/Francesco Schiavone

Alexandre-Reza KOKABI (Reporterre), 17 août 2022

---

## Des Vosgiens obligés de boire l'eau du lac



*Face à une pénurie d'eau liée à la sécheresse, une ville des Vosges puise depuis début août l'eau d'un lac. Une solution bien reçue localement, alors que les touristes, eux, continuent de profiter des activités balnéaires.*

Gérardmer (Vosges), reportage

En cheminant dans la ville de Gérardmer, dans les Vosges, difficile d'imaginer que l'eau manque. Les touristes trustent la base nautique, les enfants se baignent, le camping est plein et la terrasse du casino animée. Seuls indices de la sécheresse : les pelouses au vert fatigué et les lits vides des petits ruisseaux menant au lac.

Le bassin Moselle amont et Meurthe traverse en effet une grave sécheresse. Au point que pour subvenir aux besoins de la population de la ville, le réseau d'eau potable doit tirer 80 % de son eau du lac de la ville depuis mercredi 3 août.

Les deux points d'alimentation traditionnels du réseau (une source et une nappe phréatique) sont à des niveaux exceptionnellement « insuffisants », a annoncé le maire Stessy Speissmann (PS). Alors pour éviter la pénurie, c'est dans le lac que la mairie cherche l'eau. Une mesure utilisée en 2003, 2015 et 2020, mais c'est la première fois que ces ressources sont si faibles, si tôt.

### Une « nouvelle ressource »

En plus, entre le 3 et 5 août, l'eau du lac a été temporairement impropre à la consommation. Le lac est connu pour porter des traces de manganèse et autres métaux, cuivre, sodium et chlorures, explique Jean-François Fleck, vice-président de Vosges Nature Environnement.

Ainsi pendant deux jours, pas de glaçon au bar de l'hôtel de ville et des bouteilles en plastique à la place des verres d'eau : « Les clients étaient compréhensifs », dit l'une des serveuses d'un bistrot. « On a essayé de faire couler l'eau pour voir, ça ne m'a pas donné envie », se souvient Génolé, 26 ans.

En changeant le processus de pompage, l'eau du lac a pu être à nouveau buvable. « L'ARS [1] considère que c'est une nouvelle ressource, il a fallu faire des tests » pour le confirmer, précise Stessy Speissmann. Désormais « les analyses sont bonnes », explique le maire. Pauline, batelière saisonnière de 35 ans, continue pourtant de la faire bouillir « au cas où ».



Une vingtaine de vacanciers se baignent aux abords de la station de pompage du lac, située à côté d'un camping.  
© Camille Balzinger/Reporterre

### Une pénurie prévisible

Cette pénurie, « on pouvait s'y attendre », murmure le serveur du PMU. Dans son bistrot, ça fait sourire : « Avec tous les touristes, c'était sûr », poursuit-il avant d'apporter deux chocolats viennois en terrasse. Les étés, la commune voit sa population quadrupler, passant de 7 800 à 33 000 personnes. Depuis le 20 juillet, le bassin Moselle amont et Meurthe est en vigilance sécheresse renforcée, et en crise depuis le lundi 8 août, le plus haut seuil d'alerte. Prévisible même « depuis dix ans », estime Éric Defranould, conseiller municipal depuis 1989. Sur la terrasse ombragée des Copains d'Abord, le serveur fait des blagues : « Pas d'eau pour vous, c'est trop précieux ! »

Pour les Géromois s'abreuvant habituellement à des sources privées, nombreuses sur les hauteurs, c'est inédit : « Mon voisin tire la chasse avec de l'eau de pluie récupérée, pour économiser celle qui est potable », poursuit Génolé, que la situation « ne stresse pas » : « De l'eau, il y en a plein dans le lac ».

Entre les 4 et 5 août, cinq jacuzzis ont pourtant été vandalisés : ils ont été perforés à la perceuse et agrémentés d'un message invitant à boire l'eau plutôt que de s'y baigner. En 2020, 70 % des nouvelles constructions sont des résidences secondaires, estime Gérardmer Patrimoine Nature. Beaucoup d'entre elles

mettent à la disposition des touristes des bains à remous, vidangés régulièrement pour des questions d'hygiène. Il est devenu interdit de les remplir depuis juillet.

**« Voir des jacuzzis pleins, ça peut être compliqué. »**

Pour Virgile, batelier et saisonnier sur le lac depuis dix ans, l'agacement des locaux est compréhensible : « *Quand on ne peut pas boire l'eau du robinet, voir des jacuzzis pleins, ça peut être compliqué.* » Dans son cabanon sur le quai, à l'ombre du soleil de midi, il poursuit : « *Ce n'est pas la première fois qu'on pompe le lac, on a un vrai problème.* »

Même si les volumes pompés sont anecdotiques sur les presque 20 millions de mètres cubes que le lac contient, « *on ne l'a jamais fait plus d'un mois* », dit le maire. Mais cette fois-ci, « *peut-être le fera-t-on jusqu'à septembre* ». Pour le moment en effet, toujours pas de pluie à l'horizon. « *Pomper participe à faire baisser le niveau du lac, mais ça ne menace pas son écosystème* », assure Jean-François Fleck, de Vosges Nature Environnement.

À en croire le maire, aucun problème n'est à craindre pour la santé des habitants. « *Il faut s'assurer que les analyses prennent en compte la mesure des métaux lourds* », souligne Éric Defranould, qui attend qu'on lui envoie les résultats.

La nappe phréatique, elle, est déjà remontée « *de 1 à 2 mètres depuis qu'on ne puise plus dedans* », assure le maire. Sinon, ils feront appel aux citernes, comme l'a déjà fait une commune voisine.



En Haute-Corse, un été sans eau

**Notes**

[1] Agence régionale de santé.

Camille BALZINGER (Reporterre)  
10 août 2022



## Véhicules électriques : La Grande Arnaque

*Qu'est-ce qui nous a pris ? Quelle hallucination collective a-t-elle pu saisir les députés européens pour présenter comme « écologique » et « respectueuse de la planète » la décision d'envoyer 280 millions d'automobiles européenne à essence ou au diesel à la casse, pour les remplacer par un parc complet de véhicules électriques flambant neufs ? C'est pourtant ce que vient de décider le Parlement Européen en sa séance plénière du 8 juin 2022 à Strasbourg : tous les véhicules thermiques (ainsi que les voitures hybrides) seront interdits de fabrication en Europe dès 2035.*

Certes, les émissions de CO<sup>2</sup>, le réchauffement climatique et la pollution de l'air dans les grandes métropoles urbaines nous obligent à repenser collectivement l'ensemble de nos moyens de transport.

Mais la voiture électrique repose aujourd'hui sur une technologie mal maîtrisée (la fabrication des batteries électriques est extrêmement polluante) et nécessitera des équipements publics pharaoniques (combien de bornes à construire pour « recharger » les 600 000 véhicules bruxellois ?).

Nous dépendrons en outre largement du nucléaire, en France comme en Belgique, pour quotidiennement produire toute cette nécessaire électricité supplémentaire. Une voiture « propre », vraiment ?

Dans l'excellent web magazine d'écologie « Reporterre », la journaliste Célia Izoard (1) a consacré trois articles très documentés à la voiture électrique (2, 3 et 4).

Ils mériteraient d'être cités dans leur intégralité, tant ils soulèvent de problèmes et de questions. Ils peuvent se résumer par son titre inaugural : « Non, la voiture électrique n'est pas écologique » !

### **I. Une impasse productiviste**

Bazarder une vieille technologie pour en proposer une « nouvelle » est une ruse connue du capitalisme productiviste. Dans le monde de la musique, on nous a fait le coup quatre ou cinq fois en quarante ans.

On nous a revendu le même vieux fond de catalogue musical sur quatre ou cinq supports différents. Et nous avons ainsi successivement acheté des 33 tours vinyles, puis des K7 audio, puis des Compact Discs, puis des minidisques, puis des téléchargements électroniques en MP3.

Et à chaque fois, en consommateurs dociles, nous avons racheté toute la quincaillerie qui les accompagnait : tourne-disques, radios, enregistreurs K7, Walkman, lecteurs CD, ordinateurs, Iphone. Pour en revenir aujourd'hui, comble de l'absurdité... à presser à nouveau des disques vinyles !

Mais entretemps, le tout le pognon du secteur musical est passé de la poche des musiciens à celles des fabricants d'électro-ménager et aux géants du numérique.

Toine Thys, un copain saxophoniste, vient de cartonner avec son Trio dans les *charts* de Spotify : un million de *streams* pour son titre « *The optimist* » !

Succès pour lequel il vient de royalement toucher... 500 euros ! Comment vivre de son métier dans de telles conditions ?

Autre témoignage plus « perso ». Il a y quarante ans, je travaillais ponctuellement comme vendeur « renfort fêtes » à la FNAC de Bruxelles. Nous avions en rayon toute la production discographique belge indépendante (et j'allais moi-même y livrer, par caisse de vingt-cinq exemplaires, mes propres 33 T en tram) (5). Aujourd'hui, on vend essentiellement à la FNAC la gamme complète des appareils de téléchargement. Adieu la musique, bonjour l'électro-ménager. CQFD.

Bref. Revenons à nos bagnoles.

Il y avait certainement des tas de choses à faire pour améliorer les moteurs thermiques et affiner les carburants, pour remettre les vieilles voitures aux nouvelles normes environnementales, pour y installer de nouveaux filtres et des pots d'échappements plus efficaces. En développant parallèlement le transport par rail et tous les autres transports collectifs.

Mais flanquer à la poubelle ces millions de véhicules qui roulent, pour produire et vendre des millions de véhicules individuels électriques tout neufs, c'est un projet de capitaine d'industrie capitaliste et productiviste. Pas un plan raisonné de développement écologique, économique et social.

## 2. Un coût de fabrication « CO<sup>2</sup> » bien plus élevé pour les voitures électriques !



C'est dingue, mais l'empreinte carbone de la fabrication d'une voiture électrique est aujourd'hui bien plus élevée que celle d'un véhicule thermique.

Célia Izoard mentionne dans son article quatre-vingt-cinq études comparatives électriques / thermiques (2) : « Un point fait consensus : produire un véhicule électrique demande beaucoup plus d'énergie, et émet deux fois plus de gaz à effet de serre que de produire un véhicule thermique, du fait de la production de sa batterie et de sa motorisation. Le travail de ces analyses de cycle de vie consiste donc à calculer à partir de combien de kilomètres parcourus cette production polluante rend le véhicule électrique "avantageux" par rapport à son homologue essence ou diesel. Un des paramètres cruciaux à connaître est évidemment l'origine de l'énergie qui a servi à produire le véhicule, et ensuite celle de l'électricité qui le fait rouler : nucléaire, charbon, diesel ou énergies renouvelables ? » (2). Ce « nombre de kilomètres » varie donc énormément d'un modèle à l'autre et dépend fortement des conditions dans lesquelles les batteries ont été produites.

La Chine, par exemple, le leader mondial des batteries automobiles, utilise encore régulièrement le charbon (pas glob, donc).

Même quand elle est entièrement produite en Europe, une VW électrique doit rouler entre 137 000 et 200 007 kilomètres pour voir son empreinte carbone « rattraper » celle d'une VW thermique (en espérant qu'il ne faille pas remplacer la batterie avant ce terme !) (2)(6)

Le bonus « écologique » de la voiture électrique reste donc très relatif dans la lutte contre le réchauffement climatique. Tout ça pour ça ?

## 3. De la douceur dans votre moteur, du poison dans la nature.



Car le talon d'Achille des voitures électriques reste incontestablement la production de ses batteries. Pour une autonomie espérée de 400 ou 500 kilomètres, elles pèsent en effet plusieurs centaines de kilos, « de 700 kg dans une Audi e-Tron à 305 kg dans une Renault Zoe » (2), et nécessitent des quantités astronomiques de métaux souvent exotiques (lithium, cuivre, cobalt...). « Une batterie de Renault Zoe peut contenir 8 kg de lithium, une Tesla 15 kg (contre 300 g pour un vélo électrique) » (3).

Or les conditions d'extraction de ces métaux sont souvent épouvantables (comme les 200 000 personnes, y compris des enfants, qui extraient le cobalt au Congo-Kinshasa) et menacent des sites naturels jusque-là préservés (comme les projets d'implantation de mines de lithium les hauts-plateaux andins, où vivent trente-trois communautés autonomes). Ces exploitations minières, souvent gigantesques, défigurent en outre des régions entières et polluent durablement les sols et les rivières.

Or le développement des moteurs électriques devrait encore multiplier par deux ou par trois la production de ces métaux. Et cet impact environnemental n'est pratiquement jamais pris en compte dans le « coût » écologique comparatif des technologies électriques.

#### 4. Une infrastructure pharaonique à construire



J'ai brièvement cité, dans mon introduction, les travaux d'infrastructures nécessaires pour permettre à des dizaines de millions de véhicules électriques de circuler en Europe.

Questions : qui financera tous ces travaux ? Car dans toutes les métropoles urbaines, cela impliquera sans doute, tous les huit mètres, une double borne de chargement électrique le long des trottoirs. Un chargement électrique dans ces conditions devrait nécessiter 3 à 4 heures d'immobilisation du véhicule.

Pour ceux qui ont un garage, et rechargent leur batterie à domicile avec un plus faible ampérage, l'opération devrait prendre entre douze et quinze heures.

Avec des bornes électriques à haut débit, comme on en trouvera dans toutes les ex (?) « pompes à essence » des autoroutes, ce temps de chargement devrait être réduit à une grosse demi-heure (pour un chargement de la batterie à 85%).

Mais aux pointes de saturation du réseau autoroutier, comment parquer et immobiliser dix ou vingt mille véhicules par heure sur une autoroute, autour de centaines de bornes électriques qu'il faudra installer au milieu de nulle part ?

Faudra-t-il donc interdire ou réglementer les départs en vacances ? Si oui, il faudrait le dire aujourd'hui.

On peut certes concevoir que les impératifs climatiques nous obligent à reconsidérer certains de nos modes de vie. Mais le dépaysement estival des vacances ne me semble pas un caprice réservé aux seuls petits-bourgeois bohèmes.

Ces déplacements saisonniers, ne les partageons-nous pas avec des centaines d'autres espèces animales, l'été ici, l'hiver là-bas ?

Dans deux de ses livres les plus attachants, « *La Gloire de Mon Père* » et « *Le Château de Ma Mère* », Marcel Pagnol raconte comment, au début du siècle passé, son père, modeste instituteur, emmenait chaque année été sa petite famille en charrette à bras dans les collines de l'arrière-pays, pour fuir la moiteur étouffante de Marseille en été.

Pagnol y a visiblement glané une brassée de fabuleux souvenirs. J'ai moi aussi passé quelques étés à courir au cul des chèvres, ou à pêcher les pieds nus dans le Verdon. Pour beaucoup d'entre nous, je doute que le parfum de la garrigue (ou, plus prosaïquement, celui de la crème solaire) soit vraiment négociable.

## 5. La fracture entre les villes et les campagnes

Quand je vis à Bruxelles, je pourrais presque entièrement me passer de voiture. Tout est accessible ici à pied ou en transports en commun. Il en serait de même, je crois, si je vivais dans une autre grande métropole européenne.

Mais quand je vis à Saint-Sulpice, dans le nord du Périgord, c'est pratiquement impossible. Nous avons encore la chance, alléluia, d'avoir une petite épicerie au village.

Mais pour tout le reste, pharmacie, médecin, presse, loisirs, baignades, grosses courses, il faut faire six ou huit kilomètres aller-retour. Trente pour un cinoche ou un hôpital.

Dans cette France périphérique, celle des gilets jaunes et des ronds-points, comme dans la Belgique des Ardennes et des campagnes, la bagnole n'est donc pas un choix de vie, mais une nécessité d'existence. On y use souvent les bagnoles jusqu'à la corde, jusqu'au plancher, jusqu'au seuil même de la casse.

Je connais un paysan qui roule encore en Citroën 2CV (verte), dont le dernier exemplaire fut fabriqué en 1990. Il y a trente-deux ans !

Imagine-t-on ce que cela représentera, pour toute cette population, de devoir acheter une voiture électrique neuve au double du prix d'une voiture diesel ou d'une essence ? Avec un marché d'occasion pratiquement inexistant – puisque le secteur électrique est seulement le train de se constituer ?

Mais même avec une « prime à l'achat » gouvernementale, tout le monde ne pourra pas se payer un tel véhicule neuf. Et que feront tous les autres ?

Je laisse le mot de la fin à Célia Izoard, puisque la documentation de cet article lui doit beaucoup : « *Du point de vue de l'écologie, le passage à l'électromobilité s'apparente donc à un pari pour le moins fragile. En France, ce n'est rien moins qu'un pari à 8 milliards d'euros de fonds publics qui nécessite d'espérer que les usagers n'achèteront ni berline ni SUV, utiliseront les transports en commun pour partir en vacances, feront du covoiturage, ne rechargeront pas leurs véhicules en mode rapide parce qu'ils sont pressés (ce qui fait décroître la longévité de la batterie), ne remplaceront pas leurs trajets en vélo par une balade en Zoe – et de prier pour qu'on arrive à gérer les fuites et les déchets qui sortent des centrales nucléaires, ou qu'on les démonte rapidement. Et, bien entendu, de prier pour que les batteries et les métaux que contiennent les autos électriques soient bel et bien recyclés, sans quoi les ravages des activités minières sont voués à s'intensifier – et les véhicules électriques serviront autant à délocaliser les pollutions qu'à déplacer les personnes* » (2).

Claude SEMAL, 2 juillet 2022.

(1) Dernier livre paru : « Merci de changer de métier, lettres aux humains qui robotisent le monde » (Éditions Dernière Lettre, 2020).

(2) <https://reporterre.net/Non-la-voiture-electrique-n-est-pas-ecologique>

(3) <https://reporterre.net/La-voiture-electrique-cause-une-enorme-pollution-miniere>

(4) <https://reporterre.net/Derriere-la-voiture-electrique-l-empire-des-Gafam>

(5) Mon premier 33T s'est vendu à 200 exemplaires à la FNAC de Bruxelles (un chiffre qui doit faire rêver bien des musiciens aujourd'hui !). La responsable du secteur « variétés », qui est également devenue ensuite déléguée principale SETCa de la boîte, était une certaine... Irène Kaufér, avec qui je partage aujourd'hui la rédaction de l'Asymptomatique.

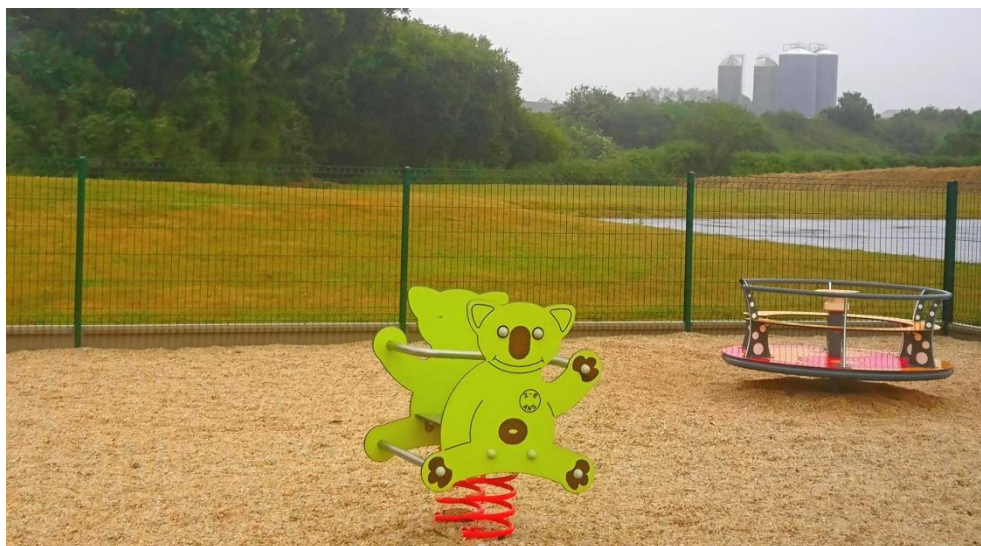
(6) « Sensitivity Analysis in the Life-Cycle Assessment of Electric vs. Combustion Engine Cars under Approximate Real-World Conditions », Eckard Helmers, Johannes Dietz and Martin Weiss, Sustainability, février 2020.

# Landunvez, la porcherie géante s'approche d'une régularisation douteuse

*Un dossier aussi sensible que symbolique revient sur le bureau du préfet du Finistère. Philippe Mahé demandera dans le courant de l'été l'avis du conseil départemental de l'environnement (Coderst) sur le dossier de la SARL Avel vor, à Landunvez. L'une des plus grandes porcheries de France, détenue par le président du comité régional porcin, pourrait franchir une étape décisive vers la régularisation de son agrandissement. Problème, après sept ans de péripéties judiciaires, les conclusions de l'enquête publique censées guider le choix des autorités apparaissent largement biaisées.*

- Malgré des avis défavorables, des jugements contraires et même un accident mortel sur son exploitation, Philippe Bizien, président du comité régional porcin, a pu agrandir sa porcherie pour en faire l'une des plus grandes de France, sur la commune littorale de Landunvez, dans le Finistère.
- Le rapport d'enquête publique commandé par le préfet en vue d'une régularisation de l'élevage est entaché d'erreurs factuelles et de commentaires fallacieux.
- Cette politique du fait accompli en matière agro-industrielle se met en place avec la complicité de l'État, en dépit des préconisations environnementales. Nous avons identifié 25 situations similaires en France.

Sur la pointe nord du Finistère, à Landunvez, commune côtière de 1 500 habitants, quatre immenses silos bleu sombre imposent plus que le clocher de l'église. Ce sont les installations industrielles d'un des élevages porcins français les plus importants avec près de 27 000 porcs charcutiers produits chaque année. L'infrastructure est située à moins de 300 m du bourg. Baptisée Avel vor, « Le vent de la mer » en breton, elle diffuse pourtant des effluves potentiellement toxiques et parfois malodorantes dans un périmètre où se trouvent école, crèche, commerces, salle de sport, aire de jeux pour enfants, et quartier résidentiel. Son propriétaire déclare émettre chaque année 33,3 à 41,9 tonnes d'ammoniac, un gaz irritant à l'origine de la formation de particules fines.



La porcherie est située à moins de 300 m du bourg, où se trouvent école, crèche, commerces, salle de sport, aire de jeux pour enfants, et quartier résidentiel. Crédits Kristen Falchon pour « Splann ! »

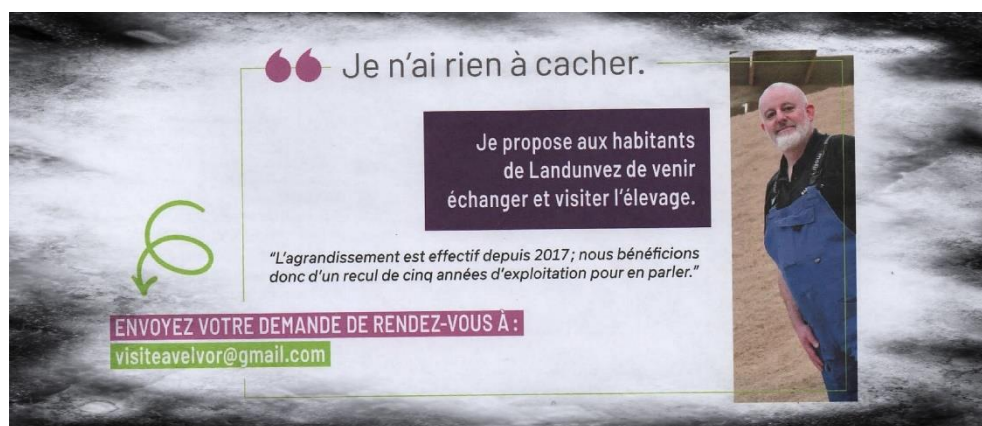
Deux décisions de justice ont établi que l'exploitation n'aurait pas dû être agrandie. Mais loin de réclamer une diminution du cheptel, le préfet a accordé une autorisation provisoire à Avel vor et ouvert une nouvelle enquête publique, étape nécessaire avant la régularisation du mastodonte. Contre toute attente, le commissaire-enquêteur s'est prononcé en faveur du projet. Rembobinons le fil des événements.

## Une figure de proue de la filière porcine

Philippe Bizien prend la direction de l'exploitation familiale en 2007. Il agrandit peu à peu son élevage, grâce à des autorisations préfectorales ainsi que des permis de construire accordés par la municipalité, dirigée pendant deux décennies, jusqu'en 2014, par son père, Jean-Michel Bizien.

En parallèle, celui qui a fait ses armes au sein de la section finistérienne de la FNSEA, réalise une ascension personnelle spectaculaire. À 42 ans, en 2011, il devient administrateur (puis trésorier) de l'UGPVB, puissante Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne. L'année suivante, il se hisse à la tête du comité régional porcin, association qui fédère l'UGPVB, la FRSEA Bretagne, les chambres d'agriculture et le marché au cadran de Plérin. En 2013, il est élu président du groupement de producteurs Aveltis. Il en garde les rênes après la fusion qui donne naissance à Evel'up en 2018, deuxième coopérative française de porcs, revendiquant 1 000 adhérents et 3,6 millions de porcs produits en 2021. Cumulant trois postes stratégiques, Philippe Bizien est l'un des protagonistes principaux du lobby porcin.

En 2015, il demande une autorisation préfectorale pour porter son cheptel de 8 965 à 12 090 animaux, soit près de 27 000 porcs charcutiers produits par an et 60 tonnes de lisier par jour. C'est plus de quatre fois et demie la taille d'une porcherie hexagonale moyenne.



Au moment de l'enquête publique du printemps 2022, l'exploitant a distribué un tract dans les boîtes aux lettres des Landuvéziens intitulé « Philippe Bizien relève le défi ». Il y proposait aux habitants de venir échanger et visiter l'élevage. Il a refusé la demande de rencontre de « Splann ! » et n'a pas répondu à nos questions. L'exploitant fait ainsi figure d'exemple pour une filière qui se concentre très rapidement. Entre 2000 et 2019, le nombre de porcheries s'est réduit d'un tiers en Bretagne, tandis que le cheptel ne baissait que de 6 %.

### Un environnement dégradé

Habitant d'une commune voisine, Laurent Le Berre, professeur de technologie en collège, a passé son adolescence à faire du surf à Penfoul, plage située sur la commune de Landunvez. Le site au sable fin blanc et aux eaux turquoise est digne des Caraïbes quand il fait beau « mais devient marron quand il pleut ». Dans les années 2010, Laurent commence à « remonter les ruisseaux pour comprendre d'où vient la pollution ». Il constate que les terres alentours, où sont épandus les lisiers, sont lessivées par les pluies, et que les rivières charrient des cocktails de terre, nitrates, pesticides et bactéries fécales dans la mer.

Aujourd'hui, la plage du Château à Landunvez est interdite à la baignade de façon permanente pour raison sanitaire. Celles de Gwisselier et de Penfoul ont fait l'objet d'un arrêté d'interdiction en juin 2022. À cette période, la concentration en bactéries fécales *Escherichia Coli* dans les eaux de cette dernière était 15 fois plus élevée que la valeur limite bon/moyen, selon les analyses de l'agence régionale de santé (ARS Bretagne). Or ces trois plages sont alimentées par des rivières qui traversent, entre autres exploitations, les terres d'épandage de lisier de la porcherie Avel vor. Laurent Le Berre, devenu président de l'association pour la protection et la promotion de la côte des Légendes (APPCL), comme d'autres militants pour l'environnement, pointe du doigt la responsabilité de l'élevage intensif.



Un ruisseau marron se jette sur la plage de la Penfoul, en décembre 2021. Crédits APPCL

L'éleveur, qui rejette les accusations et se dit ouvert au dialogue a refusé de répondre à nos questions. « Si vous souhaitez plus de renseignements sur la filière je vous conseille de vous rapprocher de la chambre d'agriculture », nous a-t-il rétorqué lorsque nous l'avons sollicité en avril dernier pour une rencontre. Depuis, nous lui avons envoyé par courriel à plusieurs reprises une liste de questions, qui sont restées lettre morte.

### **Des autorités environnementales peu écoutées**

La MRAE (Mission régionale de l'autorité environnementale), dès 2015, critique vivement le projet d'extension porté par Philippe Bizien, dont les conséquences sur les ruisseaux, les zones humides, et la qualité de l'air sont à ses yeux « *insuffisamment étayé[es]* ». L'année suivante, un rapport d'enquête publique se conclut par un avis défavorable au projet pour les mêmes raisons. Il précise que, déjà dans sa dimension actuelle, les installations de la SARL Avel vor produisent « *des gênes relatives à de nombreuses nuisances* ».



La porcherie Avel vor et ses zones humides, en novembre 2019. Crédits APPCL

L'enquête publique est une procédure déclenchée par le préfet lorsqu'une installation industrielle est susceptible d'affecter l'environnement. « Ça s'appelle la démocratie participative. C'est la dernière chance pour les citoyens de faire entendre la raison face à une technocratie trop sûre d'elle », défend Dominique Rémy, magistrat délégué aux enquêtes publiques au tribunal administratif de Rennes.

Quelques mois plus tard, le 29 mars 2016, Michel T., un salarié expérimenté, meurt au sein d'Avel vor, broyé par la machine servant à fabriquer l'aliment des porcs. En avril 2022, la société sera reconnue coupable d'homicide involontaire et Philippe Bizien de négligence concernant la sécurité des salariés. L'exploitant n'a pas fait appel. La famille est en procédure auprès du pôle social du tribunal judiciaire de Brest en vue d'obtenir la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur.

Malgré l'avis défavorable du commissaire-enquêteur, et malgré l'accident tragique survenu trois jours plus tôt, le préfet du Finistère Jean-Luc Videlaïne accorde le 1<sup>er</sup> avril 2016, son autorisation au projet d'agrandissement d'Avel vor. Interrogée par courriel, puis par téléphone, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la préfecture du Finistère n'a pas répondu à nos questions et n'a pas souhaité expliquer les raisons de son silence. Interrogée sur ces points, la préfecture du Finistère, dont la réponse a pris trois semaines, est laconique : « Nous ne communiquons pas sur des dossiers qui font l'objet de procédures devant la justice. »

### L'ancien commissaire non renouvelé

Contacté par Splann !, Alain Gérard, le commissaire-enquêteur de 2016, réagit à l'autorisation accordée au projet d'agrandissement : « Notre avis n'est que consultatif, la préfecture a le droit de ne pas le suivre. Mais après dix ans de carrière, c'est la première fois que ça m'arrivait. » En sus, il explique ne pas avoir été renouvelé dans sa fonction de commissaire-enquêteur, l'année qui a suivi cette enquête.

Aucune explication ne lui a été fournie par la commission départementale d'aptitude. Il se souvient avoir ressenti « une forte tension lors de l'enquête publique ». « Des élus municipaux se prononçaient contre le projet et des riverains déclaraient qu'ils allaient engager des recours, raconte-t-il. Quant au maire [Jean Helies, ex-premier adjoint de Jean-Michel Bizien ayant pris sa succession en 2014], il n'est jamais venu me saluer. Durant mes précédentes enquêtes, j'ai pourtant toujours été accueilli par le représentant de l'autorité municipale. J'ai compris que j'avais affaire à un dossier hautement politique, le porteur de projet étant le président du comité régional porcin, et aussi l'un des plus gros employeurs du village. »

Jean Helies, contacté par téléphone, reconnaît ne pas être venu voir le commissaire-enquêteur. Selon lui, il n'a simplement pas « été informé par ses services des horaires de venue en mairie du commissaire ». Favorable au projet d'extension, il raconte avoir convié le sous-préfet à visiter Avel vor, ce qui leur a permis de constater ensemble que « l'usine est très bien équipée et ne rejette rien dans la rivière ».

Alain Gérard disparaît donc du paysage des commissaires-enquêteurs bretons en 2016, tandis que l'extension d'Avel vor est réalisée la même année.

### Des jugements sans effet

Eau et rivières de Bretagne et l'association Avenir et environnement en pays d'Iroise (AEPI) rédigent aussitôt un recours contre l'arrêté préfectoral d'autorisation. Elles sont rejointes par l'APPCL de Laurent Le Berre.

Le tribunal administratif de Rennes, en 2019, tranche en leur faveur. Étant donné « les omissions affectant l'étude d'impact » du dossier proposé par la SARL Avel vor, l'arrêté du préfet est annulé. La cour d'appel de Nantes confirme ce jugement en 2021.

9. Aussi, compte tenu de la nature et de l'ampleur du projet, qui porte sur l'exploitation d'une installation d'élevage porcin de 12 090 animaux équivalents dans un secteur habité et à proximité des plages du littoral, dont les plus proches ont fait l'objet d'arrêtés de fermeture à plusieurs reprises en 2015, et qui fait suite à une précédente et importante extension autorisée peu auparavant par arrêté préfectoral du 6 juin 2013, les omissions affectant l'étude d'impact ont eu pour effet de nuire à l'information complète de la population tout en étant de nature à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative en conduisant celle-ci à sous-estimer l'importance des conséquences du projet sur l'environnement et la commodité du voisinage. Par suite, les associations requérantes sont fondées à soutenir que l'autorisation critiquée a été délivrée à l'issue d'une procédure irrégulière, faute pour le pétitionnaire d'avoir joint à son dossier de demande d'autorisation une étude d'impact suffisamment précise et proportionnée.

10. Il résulte de ce qui précède, et sans qu'il soit besoin de statuer sur les autres moyens de la requête, que l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2016 par lequel le préfet du Finistère a autorisé le projet d'extension de la SARL Avel Vor doit être annulé.

Le préfet Philippe Mahé accorde malgré tout une autorisation provisoire à Avel vor, assortie de conditions dont la soumission d'une nouvelle demande d'autorisation. Une deuxième enquête publique, étape nécessaire à la régularisation de la porcherie, est donc organisée début 2022.

« Vous avez vu qui est le pétitionnaire [Philippe Bizien, NDLR] ? Il a tout de même une superficie politico-sociale importante », réagit Dominique Rémy, qui avait appelé le tribunal administratif à annuler l'arrêté, en tant que rapporteur public. « De toute façon, en matière d'ICPE agricoles [installations classées pour l'environnement], les préfets ont du mal à rendre des avis défavorables, car derrière il y a l'économie agricole », glisse-t-il.

Le vendredi 1er avril 2022, masques sur le nez, regards tournés vers l'écran, une soixantaine de Landunvéziens sont réunis dans la salle municipale du Triskell. Les associations environnementales sorties victorieuses des recours administratifs, ont pris l'initiative de cette réunion. Elles déclarent craindre un avis partial du commissaire-enquêteur, Jacques Soubigou, officier de gendarmerie à la retraite, chargé de mener la seconde enquête publique.

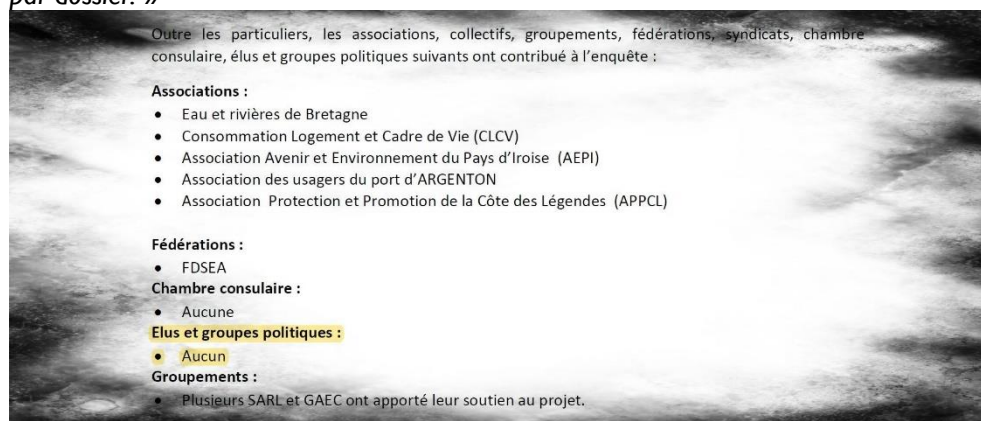
En 2012, à l'issue de son enquête sur le projet de centre de formation du Stade brestois, il n'a pas mentionné la présence d'une espèce protégée sur le site. Quelques années plus tard, il contribue à un rapport d'enquête publique donnant un avis favorable au très contesté projet de centrale à gaz de Landivisiau, en ignorant des avis critiques selon *Mediapart*. Plus récemment, Jacques Soubigou a également approuvé l'extension d'une porcherie membre du groupement de producteurs dirigée par Philippe Bizien, à Plouarzel, malgré un avis défavorable du parc naturel marin d'Iroise.

Pourquoi a-t-il été choisi pour mener l'enquête publique sur le dossier Avel vor ? Le magistrat Dominique Rémy explique qu'il n'y a aucune raison précise : « On a un vivier de commissaires-enquêteurs dans lequel on puise de façon aléatoire, afin que tout le monde fasse deux ou trois enquêtes par an. On prend aussi en compte la proximité géographique. » Concernant le dossier de Jacques Soubigou, « je ne dirai pas ce que j'en ai pensé », commente-t-il, confiant toutefois vouloir faire « la chasse aux anciens gendarmes et aux anciens de la DDE [Direction départementale de l'équipement]. Ils n'ont pas assez l'esprit critique, ils ont trop de difficultés à rompre avec leur administration d'origine. » Pourtant, contrairement à Alain Gérald, Jacques Soubigou est renouvelé dans ses fonctions de commissaire-enquêteur depuis plus de 10 ans.

### La dimension politique du dossier, absente

C'est le 28 mai 2022 que Jacques Soubigou, le commissaire-enquêteur, remet ses conclusions sur l'extension d'Avel vor, au préfet Philippe Mahé. Son rapport montre que la fréquentation du public est allée crescendo au fil des cinq demi-journées de sa permanence. Le dernier jour, quatre personnes ont même dû être reçues simultanément. D'après les associations, d'autres ont quitté la file, « lasses d'attendre dans une ambiance tendue, debout devant le sas ».

Pourtant, Jacques Soubigou estime qu'avec 31 visites, 259 courriels et une pétition de 3 298 signatures, « la population locale s'est moyennement intéressée au projet soumis à l'enquête ». Dominique Rémy, délégué aux enquêtes publiques depuis 2011 au tribunal administratif de Rennes, donne un tout autre aperçu de la réalité : « Dans la grande majorité des enquêtes publiques en Bretagne, il y a très peu d'observations du public, même pas dix par dossier. »



Outre les particuliers, les associations, collectifs, groupements, fédérations, syndicats, chambre consulaire, élus et groupes politiques suivants ont contribué à l'enquête :

**Associations :**

- Eau et rivières de Bretagne
- Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- Association Avenir et Environnement du Pays d'Iroise (AEPI)
- Association des usagers du port d'ARGENTON
- Association Protection et Promotion de la Côte des Légendes (APPCL)

**Fédérations :**

- FDSEA

**Chambre consulaire :**

- Aucune

**Elus et groupes politiques :**

- Aucun

**Groupements :**

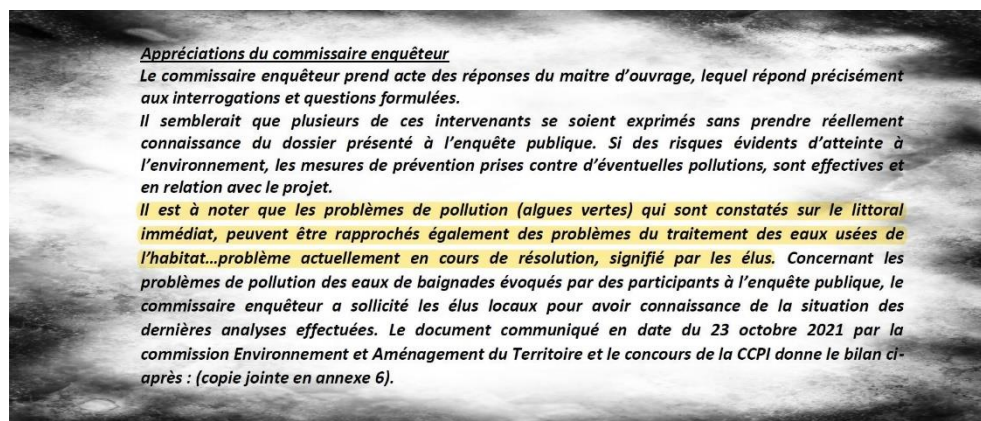
- Plusieurs SARL et GAEC ont apporté leur soutien au projet.

Le commissaire-enquêteur omet de mentionner la réunion publique du 1er avril, qui a réuni 60 personnes, ainsi que les avis déposés par deux élus. Nous avons pu vérifier que la conseillère communautaire du pays d'Iroise Armelle Jaouen et la maire de Lanrivoaré, Pascale André, ont chacune signé une contribution en précisant leur fonction. La première contre la régularisation et la seconde en sa faveur. Pourtant, Jacques Soubigou indique dans ses conclusions qu'« aucun élu ou groupe politique » n'a pris part à la consultation.

Simple oubli ou volonté de minimiser la portée politique du dossier ? Contacté par téléphone, le rédacteur du rapport fait valoir son devoir de réserve et s'abstient de répondre à nos questions.

### Les algues vertes, c'est les autres...

Sur le fond du dossier, la remise en cause du consensus scientifique sur l'origine agricole des marées vertes jette le trouble sur les intentions ou les connaissances du commissaire. « *Les problèmes de pollution (algues vertes) qui sont constatés sur le littoral immédiat peuvent être rapprochés également des problèmes du traitement des eaux usées de l'habitant... Problème en cours de résolution, signifié par les élus* », écrit-il. Or ce discours est exactement celui tenu jusque dans les années 2010 par les services de communication du secteur agro-industriel pour semer le doute sur la responsabilité écrasante de l'élevage intensif ; discours vivement critiqué dans un rapport interministériel en 2012.

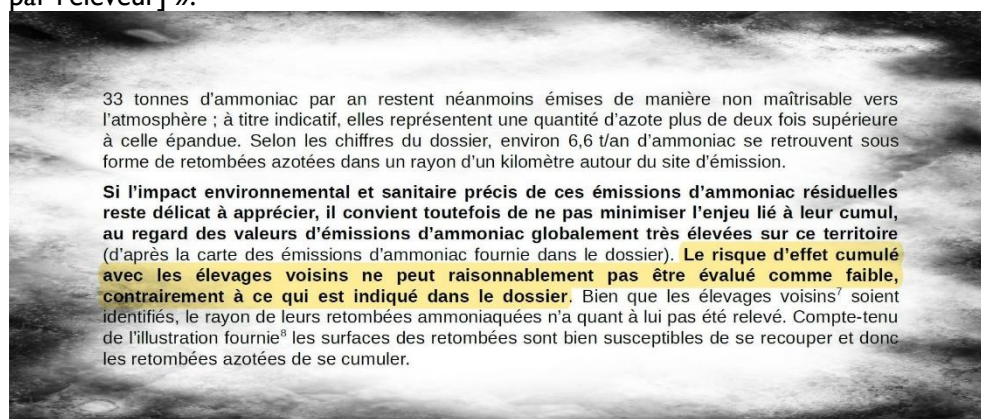


Ces propos font rire jaune Laurent Le Berre. Le président de l'APPCL souligne que la plupart des eaux de Landunvez sont traitées par une station d'épuration située à Porspoder dont l'éventuel trop-plein ne s'écoule pas dans le bassin versant atteignant les plages de Landunvez.

Le commissaire-enquêteur a au moins le mérite de la constance. Son commentaire laconique et peu renseigné est un copier-coller de la conclusion de son enquête sur l'extension du GAEC de Kerascot, à Plouarzel. Interrogé sur ces points par *Splann !*, le commissaire-enquêteur n'a pas souhaité livrer son point de vue.

### Les effets de cumuls, l'élément-clé balayé

D'autres carences pointées par l'Autorité environnementale souffrent d'un manque flagrant de réponse. Au sujet des émissions d'ammoniac, la MRAE relève en 2021 que « *le risque d'effet cumulé avec les élevages voisins ne peut raisonnablement pas être évalué comme faible, contrairement à ce qui est indiqué dans le dossier [produit par l'éleveur]* ».

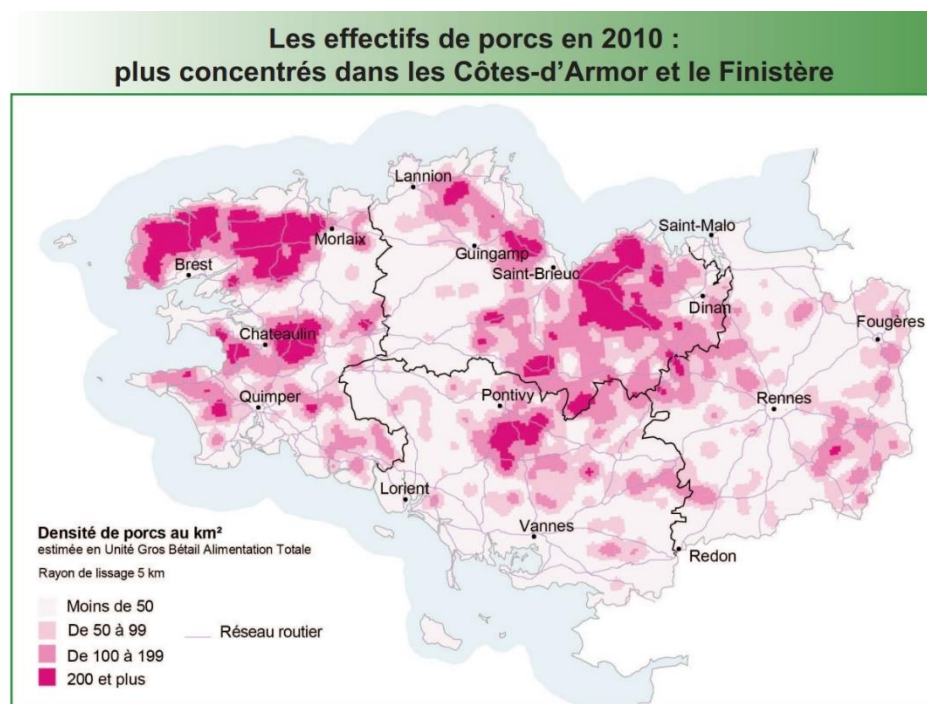


Tout porteur de projet doit en effet prendre en compte la densité d'élevages sur son territoire. C'est une obligation prévue par le Code de l'environnement pour prévenir les dégâts éventuels sur la santé. Les retombées ammoniacales autour des bâtiments et des lieux d'épandage participent à l'eutrophisation des milieux naturels. Elles augmentent le risque de maladies respiratoires chez ceux qui les respirent. Gaz précurseur de particules très fines (PM 2.5), l'ammoniac émis par les élevages bretons se combine aussi avec



des poussières pour former des particules fines, responsables de 48 000 morts prématurées dans l'Hexagone, chaque année, selon Santé publique France.

Or, la porcherie de Philippe Bizien trône au cœur d'une véritable ceinture du cochon. Landunvez et les trois communes limitrophes comptent à elles seules 22 élevages pour plus de 56 000 animaux équivalents, au sein d'un territoire, le Finistère, dont la concentration d'élevages porcins est l'une des plus importantes d'Europe. Un état de fait préoccupant balayé en trois lignes par Jacques Soubigou. « *Il n'y a pas de projet en cours dans le rayon d'affichage, écrit le commissaire-enquêteur. Le projet [...] n'a pas d'impact cumulé avec d'autres projets et les éléments nécessaires à déterminer d'éventuels effets cumulés avec les élevages environnants déjà existants ne sont pas communiqués ou communicables...* ».



Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Recensement agricole 2010

Une affirmation étonnante puisque les émissions d'ammoniac déclarées par les grands élevages de porcs sont en accès libre sur internet, comme l'avait montré l'enquête de *Splann !* publiée en juin 2021. Impossible d'obtenir des explications auprès de Jacques Soubigou, qui, par téléphone, nous a simplement dit « *Écrivez ce que vous voulez !* », avant de raccrocher.

Finalement, le commissaire émet une réserve. Il demande le rehaussement d'un talus, afin d'éviter tout risque d'accident en cas d'écoulement des cuves à lisier. Travaux que le porteur de projet s'est engagé à réaliser « *au plus tard avant la fin de l'année 2022* ».

### **Déni de démocratie environnementale**

Malgré ces différents biais, l'avis favorable de Jacques Soubigou, prépare le terrain à la régularisation du projet. Avant d'atterrir sur le bureau du préfet du Finistère, le dossier sera présenté dans une instance peu connue : le Coderst, Comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Il comprend 26 membres, dont sept représentants des services de l'État, trois représentants des filières concernées (on y trouve par exemple Dominique Ciccone, directeur général de filiales du géant de l'agro-alimentaire Eureden), cinq élus, et seulement trois associations.

Parmi les élus, *Splann !* a pu constater qu'au moins la moitié travaillaient pour le secteur agro-industriel. Gilles Mounier, vice-président du conseil départemental du Finistère, était cadre à Evel Up (poste qu'il a quitté récemment), la coopérative porcine présidée par Philippe Bizien. Sa déclaration à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) nous apprend en outre que son épouse y est aujourd'hui salariée, en charge de la communication. Son remplaçant n'est autre que le maire de Landunvez, Christophe Colin, lui aussi cadre de l'agro-alimentaire chez Tromelin nutrition. Enfin, Marie-Christine Lainez est conseillère départementale et gérante d'exploitation porcine sur la commune de Plourin, limitrophe de Landunvez.

Avec un tel casting, peu de doutes subsistent sur le vote favorable du Coderst au projet d'extension d'Avel vor, qui ouvrira la voie au sésame délivré par le préfet. Ultime étape achevant de mettre en évidence

l'impuissance des contre-pouvoirs légaux et de la démocratie environnementale locale dans ce dossier. La justice condamne, l'enquête publique est fallacieuse, mais la préfecture peut malgré tout régulariser. « *C'est un parcours kafkaïen pour les défenseurs de l'environnement* », se désole le juriste Briec Le Roch, qui se prépare à déposer un nouveau recours en cas de régularisation au nom d'*Eau et rivières de Bretagne*. Même s'il sait qu'en cas de jugement en faveur des associations, rien n'empêchera le préfet de prendre un énième arrêté préfectoral d'autorisation.

Le cas de Landunvez n'apparaît pas isolé, comme le montre notre carte interactive, pourtant loin d'être exhaustive. Bien d'autres grands projets agricoles et agro-alimentaires finissent par obtenir les autorisations nécessaires, en dépit d'enquêtes bâclées, d'avis défavorables et même d'annulations devant les tribunaux.

Aux yeux d'Antoine Gatet, enseignant-chercheur en droit de l'environnement à l'université de Limoges et vice-président de *France nature environnement*, si des projets biocides ou climaticides ont pu être annulés c'est uniquement quand, en parallèle des recours formés par des associations, des citoyens se mobilisent, signent des pétitions, organisent des réunions publiques, voire entravent les travaux.

« *Les recours en justice sont importants car ils légitiment le combat du côté de la légalité, mais la mobilisation est décisive, appuie l'universitaire. Les projets ne se font pas quand les banques ne suivent plus le porteur de projet. Cela arrive quand les travaux sont ralentis, et qu'il risque de ne pas pouvoir lancer son plan d'exploitation comme prévu. Il faut un croisement des luttes. La lutte juridique n'est complète que si localement il y a un engagement des populations, et qu'elles disent "on ne laissera pas faire"* ». [...]

LA RÉDACTION, 26, 07,2022

### **Boîte noire**

Au cours de notre enquête, nous avons contacté tous les acteurs clés de ce dossier. Malgré nos relances, l'éleveur Philippe Bizien, le commissaire-enquêteur Jacques Soubigou, le maire Landunvez Christophe Colin et la préfecture du Finistère ont refusé de répondre à nos questions. Manifestement, certains protagonistes choisissent leurs médias ou préfèrent se taire, au mépris du droit de savoir consubstantiel à la démocratie. [...]

### **Avis d'élus passés à la trappe**

Armelle Jaouen, conseillère communautaire du pais d'Iroise (défavorable au projet), et Pascale André, maire de Lanrivoaré (favorable), ont chacune déposé un avis en faisant valoir leur qualité d'élue lors de l'enquête publique sur la régularisation de l'élevage Avel vor, en 2022. Pourtant, Jacques Soubigou indique dans ses conclusions « qu'aucun élu ou groupe politique » n'a pris part à la consultation.

« J'ai été très étonnée et énervée quand j'ai vu qu'il mentionnait qu'il n'y avait aucune contribution d'élue », réagit Armelle Jaouen, autrice d'un argumentaire d'une dizaine de pages. Interrogée également par *Splann !* la première édile de Lanrivoaré admet découvrir la situation. Celle qui est aussi vice-présidente communautaire en charge de l'économie compte bien « poser des questions, pour essayer de comprendre la raison de cette absence ».

<https://splann.org/landunvez-porcherie-avel-vor/>

# Avec la crise climatique, des orages de plus en plus dévastateurs



Depuis le 16 août, la France essuie une série de violents orages. Si leur fréquence ne devrait pas augmenter avec le changement climatique, ils pourraient devenir encore plus violents et les pluies encore plus intenses. La Corse reprend son souffle. Après la tempête orageuse de jeudi matin, d'une intensité « *jamais vue* » selon des habitants et qui a coûté la vie à cinq personnes, l'Île de beauté a passé une nuit relativement calme. Reste à savoir pour combien de temps : Météo France annonce de nouveaux orages pouvant donner « *une activité électrique importante, de fortes intensités pluvieuses, (...) de la grêle et de fortes rafales de vent* » pour cette matinée du vendredi 19 août. Depuis le 16 août, la France connaît une succession d'épisodes orageux violents et essuie des pluies diluviennes qui contrastent avec la sécheresse des semaines précédentes.

Rues et métros inondés à Paris, grêlons à Lyon et à Saint-Étienne, tornade à Frontignan... Rares sont les territoires qui ont été épargnés, même si les épisodes les plus violents ont surtout frappé le pourtour méditerranéen. En cause : la rencontre de masses d'air chaudes et humides et d'une grande masse d'air froid, allant des îles britanniques à l'Espagne, qui a abordé l'ouest du pays dès le début de la semaine. « *Hors période hivernale, ce type de phénomène est généralement à l'origine du développement d'orages sur de larges portions du territoire, explique Météo France. Les orages pouvant alors être localement violents.* »



Dans un camping de Calvi, cet arbre a été coupé par le passage du puissant orage. © LD

Si la vigilance doit rester maximale, ces événements sont fréquents en fin d'été, et en particulier sur le pourtour méditerranéen, explique Florian Pantillon, chercheur au laboratoire d'aérodynamique à Toulouse. « Ces épisodes orageux s'observent généralement à l'automne. Ici, ce sont les prémices. Sur le pourtour méditerranéen, les précipitations deviennent intenses car la mer est chaude et les masses d'air froides apparaissent. La mer réchauffe alors l'atmosphère et engendre de l'humidité. »

Cette année, les conditions sont particulièrement propices en raison des vagues de chaleur qui se sont succédé. « La température de l'eau dépasse généralement les 28 °C et atteint parfois les 30 °C par endroits, souligne Météo France. Cela alimente ainsi les orages en humidité et chaleur favorisant alors leur développement parfois violent. » Le phénomène s'observe également dans les terres. « Alors qu'habituellement, le Mistral souffle et refroidit les cours d'eau du Sud, cette année, les épisodes venteux ont été peu fréquents », explique Matthieu Sorel, climatologue chez Météo France. Résultat : « L'eau de surface a chauffé et a atteint des niveaux records. » Une situation, elle aussi propice à l'évaporation et la formation de masse d'air chaude et humide, souligne le spécialiste.

### « Des orages de plus en plus diluviens »

Après un été placé sous le signe de la canicule, doit-on voir ici une nouvelle expression du réchauffement planétaire ? « Avec le changement climatique, on s'attend à avoir des orages de plus en plus diluviens, explique le climatologue. Car chaque degré de réchauffement implique que l'atmosphère va pouvoir engranger plus de vapeur d'eau. » La règle est simple et bien connue des physiciens : à chaque degré de réchauffement supplémentaire, l'atmosphère peut contenir 7 % d'humidité en plus. Donc selon cette loi physique – nommée relation de Clausius-Clapeyron –, plus le climat se réchauffe, plus les orages pourront déverser d'eau.

Et « le bassin méditerranéen est particulièrement exposé au changement climatique », alerte Florian Pantillon. La mer plus chaude fournira donc davantage d'humidité à l'atmosphère. Conséquence : les précipitations seront plus intenses. Mais attention, plus de précipitations ne signifie pas forcément plus d'événements extrêmes. « Simplement plus de potentiel », insiste le chercheur. En résumé, pour l'instant impossible de dire si ces événements seront plus nombreux, mais lorsqu'ils surviendront, ils pourraient être plus intenses.



**Renaud Demesmay**

Petite pensée pour le @ChuSaintEtienne qui a vécu le déluge l'espace d'un instant ! (et moi à vélo par la même occasion ! ^^) #orage #tempete #grele @SteMetropole

3:47 PM · 17 août 2022



Ces résultats ont d'ailleurs été confirmés par une équipe de Météo France. Pour étudier les orages, les experts de l'agence enregistrent les événements sur tout le territoire depuis plusieurs années. Ils ont ainsi remarqué que les épisodes orageux n'étaient pas plus nombreux, mais que les précipitations étaient plus intenses. Et même bien plus importantes que ce que les lois de la physique prévoient : avec un réchauffement de 1,7 °C, Aurélien Ribes et son équipe ont ainsi montré que les précipitations avaient cru en moyenne de 22 % (soit presque de 13 % par degré supplémentaire).

### Un automne plus humide ?

Pour Florian Pantillon, tous les ingrédients sont réunis pour que de nouvelles intempéries se répètent à l'automne prochain. « À la différence de l'atmosphère qui peut se refroidir rapidement, la Méditerranée dispose d'une certaine inertie. » Ainsi, la température de l'eau restera chaude encore plusieurs semaines.

Mais, même si la température de la Méditerranée représente le carburant des épisodes méditerranéens, c'est bien la situation météorologique qui en est le moteur, rappelle Météo France. « Or, il est impossible de prévoir dès maintenant si les conditions atmosphériques (la position des dépressions et des anticyclones) seront propices cet automne à la formation d'un tel événement. Il est donc impossible de se prononcer sur l'occurrence ou non d'épisode méditerranéen pour cet automne », concluent-ils.



Climat + bétonisation =  
orages meurtriers

Précisions

Photo chapô : Pexels/CC/Amol Mande

Violaine COLMET DAÂGE (Reporterre)  
19 août 2022

# Des arbres, des vélos et des polémiques : deux ans de mandat pour les maires écolos

*Depuis deux ans, les maires écologistes sont à la tête de grandes villes comme Lyon et Bordeaux et de communes moyennes comme Besançon ou Tours. Comment ces territoires ont-ils évolué ? Quels changements y sont opérés ?*

C'était la fameuse « vague verte ». En 2020, lors des élections municipales du 28 juin, les écologistes ont remporté plusieurs grandes villes : Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Grenoble. Mais aussi des villes moyennes, comme Besançon, Tours, Annecy ou Poitiers. Deux ans plus tard, s'il est encore trop tôt pour dresser un bilan complet de l'action de ces nouveaux maires, nous avons voulu observer les premières évolutions.

Nous avons donc choisi de faire un focus sur la ville de Lyon. Dans la troisième plus grande ville de France, les changements se constatent à l'œil nu : davantage de verdure dans les espaces publics, moins de voitures, plus de vélos... « *On adapte la ville pour être capables de faire face aux épisodes de chaleur* », se targue Grégory Doucet, maire de Lyon, dans un entretien qu'il nous a accordé.

L'action écologique ne se résume pas aux questions de nature et de pistes cyclables : les élus veulent également mettre en avant une politique de justice sociale. La métropole de Lyon (remportée elle aussi par un écologiste, Bruno Bernard) a donc lancé il y a un an un « RSA jeune », un dispositif qui prend ses marques. « *Les élus Verts avancent plutôt par petits projets* », estime Aurélien Martinez, auteur du livre *Quand les Verts arrivent en ville*. Interviewé par Reporterre, ce journaliste nous raconte que, de Grenoble à Poitiers, les maires ont du mal à s'emparer de certains sujets, comme la culture ou la sécurité. Parmi leurs autres difficultés : la mise en place d'une véritable démocratie participative, des tensions avec l'opposition, des polémiques à répétition... Des freins qu'ils espèrent lever dans les quatre prochaines années de leur mandat.

## **À lire :**

- Grégory Doucet, maire de Lyon : « Je n'ai pas l'impression d'être un dangereux dogmatique »
- À Lyon, on expérimente un « RSA pour jeunes »
- « Convaincus de porter une cause juste, les élus Verts sont offensifs »

Justine GUITTON-BOUSSION (Reporterre)  
1er juillet 2022

# J'habite... dans une maison en bauge



Photographies : Rudy Burbant, un projet de l'atelier ALP

Un mélange de terre, d'eau et de fibres végétales, empilé à la main pour édifier des murs. Procédé ancestral, délaissé au fil du XXe siècle, la bauge prend sa revanche. Derrière son aspect rustique, elle cache un confort hygrothermique naturel et un bilan carbone quasi imbattables qui ringardisent les matériaux high-tech.

Nous sommes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le Nord-Ouest français et, comme aujourd'hui, il pleut « relativement souvent ». Suffisamment, en tout cas, pour rendre humides les sols argileux du Bessin, du Cotentin ou encore du bassin rennais. Alors au moment de construire fermes et logements, face à la rareté de la pierre et du bois, les habitants et bâtisseurs regardent sous leurs pieds. Malléable, abondante, toute proche, *la terre fait office de matériau idéal*. Elle est d'abord mélangée avec des fibres végétales – ce sont souvent des bœufs qui effectuent la tâche avec leurs lourds sabots.

Puis des équipes de commis de ferme et de journaliers, encadrés d'un maçon, mettent la main (ou la fourche) à la pâte pour élever patiemment les murs. Se doutent-ils alors que leurs ouvrages traverseront les siècles pour inspirer de nouvelles générations d'architectes et d'artisans ?

Aujourd'hui, on compte encore en France plusieurs dizaines de milliers de constructions en bauge, souvent multiséculaires. Christian Le Boru, retraité breton, habite dans l'un de ces bâtis de terre crue. Un choix de cœur : le sexagénaire a découvert la bauge à travers un stage de maçonnerie, et il se « sent bien », tout simplement, dans sa maison aménagée dans un ancien corps de ferme de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'ouest de Rennes. Il en a vite adopté les tonalités allant « du jaune clair à l'orange foncé, selon la teneur en oxyde de fer », l'acoustique légèrement étouffée et les parois à température ambiante, « ni froides, ni chaudes ». La sensation, loin d'être anecdotique, traduit l'un des atouts majeurs de la bauge, à savoir *la régulation de la température*.

La capacité d'inertie de ce matériau lui permet en effet de *stocker la chaleur et de la restituer avec un décalage* : la nuit, quand la température décline, une façade sud pourra diffuser la chaleur emmagasinée le jour. Inversement, la fraîcheur stockée la nuit permettra de tempérer les heures diurnes.



Début d'un mur de bauge.

### Exit la clim'

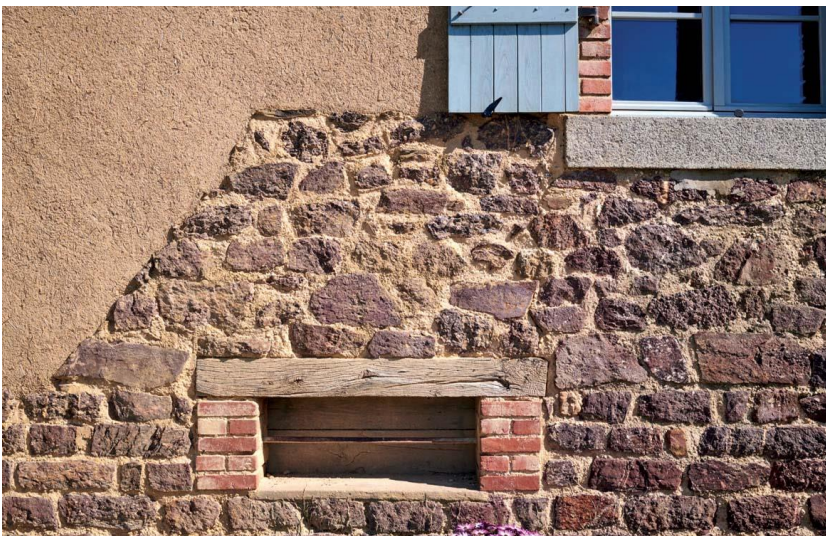
Christian Le Boru n'a pas de doute : dans le pavillon en parpaings qu'il habitait précédemment, il lui aurait fallu chauffer bien davantage pour atteindre le même confort.

*Autre qualité, la bauge « respire ». Les feuillets d'argile présents dans la terre peuvent absorber entre chacun d'eux un volume d'eau important. Au point que dans la petite salle de bains de Christian, une douche rapide ne crée pas de vapeur sur les carreaux de la fenêtre, rendant la VMC (ventilation mécanique contrôlée) superflue. « Ses qualités hygrométriques se prêtent particulièrement au confort de l'habitat et permettent de se passer*

*de climatisation. C'est un atout précieux dans le contexte du réchauffement climatique », relève Anastasia Terres, ingénieure au sein du collectif amàco, qui défend un futur du bâti moins carboné. « C'est un des matériaux les plus intéressants aujourd'hui en termes de confort thermique estival », abonde François Streiff, architecte du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, qui passe ses journées « les mains dans la terre ».*

Économe en émissions de carbone, la bauge l'est aussi en énergie grise tout au long de son cycle de vie. Extraite localement, peu transformée (la bauge se passe de cuisson), facilement réemployable, elle ne génère ni déchets, ni pollution. « On a besoin de très peu de choses pour faire de la bauge. Par ailleurs, la plasticité du matériau évoque un travail de potier ; elle offre une grande liberté d'expression », observe François Streiff.

Ajoutez à cela une matière première peu chère, l'abandon quasi total de la bauge en France dès la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle a de quoi surprendre. Mais l'importante manutention qu'elle requiert explique en partie cette désaffection. Si elle est frugale, la technique est en effet très gourmande en temps et en huile de coude. La plasticité du matériau impose de procéder par étapes : il faut empiler des paquets de terre argileuse sur une petite hauteur (aux alentours d'un mètre) et une bonne largeur (au moins un demi-mètre). Puis laisser sécher, de quelques jours à plusieurs semaines en fonction de la météo, et recommencer pour élever le mur jusqu'à obtenir la hauteur souhaitée...



Façade en bauge avec un soubassement en pierre

Basique, mais laborieux ! D'autant que, pour résister au temps, quelques précautions s'imposent : l'ouvrage doit être protégé des eaux de ruissellement et de la pluie, avec un débord de toit, mais aussi de l'humidité du sol, avec un soubassement en pierre. Les maîtres mots sont « bonnes bottes et bon chapeau », sourit François Streiff. « À ces conditions, la bauge peut tenir des millénaires. »

Cette technique qui semble venir du fond des âges appelle une gestion du temps qui n'est pas celle des chantiers contemporains. Pendant les périodes de séchage, le maçon



s'occupait à un chantier voisin. Une bâtisse pouvait être finalisée sur une saison, intercalée avec les travaux des champs. *Mais dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, la main-d'œuvre agricole diminue et se spécialise.*

La génération de maçons, d'artisans et d'ouvriers sacrifiée par la Première Guerre mondiale acte l'abandon des constructions en bauge, au profit du parpaing, de la brique et autres matériaux « modernes » plus chiches en manutention, plus normés, plus lisses. Quant aux bâtis en terre crue restés debout, leurs surfaces brutes et inégales, quasi honteuses désormais, sont souvent dissimulées sous un enduit de ciment.

### À armes inégales

Il faudra un premier choc pétrolier, mais surtout *la prise de conscience récente de l'urgence écologique pour que la bauge apparaisse comme un procédé à même de répondre à la nécessité de transformer l'habitat.* « Elle peut être une véritable alternative locale à des techniques énergivores », martèle François Streiff. Depuis quelques années, la filière s'organise : le Collectif des Terreaux Armoriciens, rassemblant des professionnels de la terre crue, a récemment rédigé un guide des bonnes pratiques de la bauge, sous l'impulsion et le financement de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP). « Un premier pas », mais une reconnaissance encore insuffisante aux yeux de la plupart des assureurs qui privilégient les matériaux normalisés, juge François Streiff. « Le manque de règles professionnelles est un frein important : cela implique que les architectes porteurs de projet soient suffisamment militants pour négocier et emporter l'adhésion d'un assureur, au cas par cas, ou que des maîtres d'ouvrage convaincus soient prêts à déboursier 20 000 euros pour une ATEEx [appréciation technique d'expérimentation, ndlr]. »

Face à un matériau hors norme par nature – chaque gisement est différent –, *une des pistes explorées est celle de la préfabrication de la bauge.* Le coffrage et la création de blocs permettent des chantiers plus rapides, moins dépendants des conditions météorologiques, et un matériau mieux caractérisé en amont. La démarche n'est pas du goût de tous les acteurs de la terre crue, « mais il faut être pragmatique ; l'essentiel est que la terre soit beaucoup plus présente », défend François Streiff.



Exemple de réalisation moderne en bauge, avec soubassement de pierre et débord de toit.

Autre défi de la filière, l'inscription des bonnes performances de la bauge à travers les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) exigées par la nouvelle réglementation environnementale, la RE 2020, qui prend en compte les émissions d'un bâtiment sur tout son cycle de vie (un progrès, jugent la plupart des acteurs du secteur, par rapport à la norme précédente axée sur l'efficacité énergétique).

*Mais dans cette course à la réglementation, les armes sont inégales : les filières artisanales*

se trouvent pénalisées, de fait, par les acteurs industriels qui ont les moyens d'homologuer (très vite) leurs matériaux.

Si cette reconnaissance officielle n'est pas simple, il faut en passer par là, insiste Anastasia Terres : « La bauge fait partie d'une association de matériaux géo et biosourcés incontournables pour remplacer un béton énergivore, peu pérenne et sujet à des tensions sur l'approvisionnement. Techniquement, il est possible de construire du logement collectif en bauge. Un projet pilote a déjà été mené à Rennes, et ces expérimentations sont amenées à se développer. »

Christelle GRANJA, publié le 28 avril 2022

Journaliste et réalisatrice de documentaires. Travaille avec Socialter, Libération, We Demain, Usbek et Rica et L'architecture d'aujourd'hui.

# Le tourisme écolo n'existe pas



Le tourisme, « vert » ou de masse, détruit territoires et rapports sociaux. Il transforme tout en marchandise, en produit à consommer, dénonce Henri Mora dans « Désastres touristiques ».

Il y a quelques années, l'auteur de ces lignes avait eu l'occasion de mener un reportage aux Médiévales de Provins (Seine-et-Marne), l'un des plus grands rassemblements médiévalistes de France. Tous les types de tourisme s'y retrouvaient : on y côtoyait des revendeurs de produits made in China et des restaurateurs servant un repas « médiéval » à base de tomates mozza et de brownie crème anglaise, mais aussi des artisans, des artistes et des restaurateurs de sites médiévaux. Malgré leurs divergences, artistes, exposants et touristes de tous bords communiaient dans une atmosphère irréelle, dans un Provins hors du temps... et pourtant résolument ancré dans la surconsommation capitaliste.

À leur manière, les Médiévales de Provins constituent l'un des « désastres touristiques » que déplore Henri Mora dans un ouvrage du même nom, aux éditions L'Échappée. L'essayiste est connu pour son engagement militant contre le Center Parcs de Roybon, en Isère, un projet touristique démesuré et aujourd'hui abandonné. Dans ce court ouvrage, l'auteur, plutôt que de passer en revue les innombrables dommages politiques, sociaux et environnementaux causés par une industrie touristique dévorante, s'en prend aux fondements mêmes de cette industrie. À ses yeux, qu'il soit alternatif ou de masse, le tourisme représente toujours le fer de lance de la marchandisation du monde.

Et pour cause : le tourisme demeure aujourd'hui la première industrie – car c'est bien d'une industrialisation des loisirs dont on parle – de la planète. Avec 1,4 milliard de touristes internationaux (contre 25 millions en 1950) et 1 700 milliards de dollars d'exportation en 2019, le secteur concentré – avant le Covid-19 – 10 % du PIB mondial et un emploi sur dix. Première également en impact écologique : l'industrie émet à elle seule 8 % des gaz à effet de serre de la planète. Cette activité polluante dépend fortement de l'avion, des navires de croisière et autres grands hôtels et parcs d'attraction.

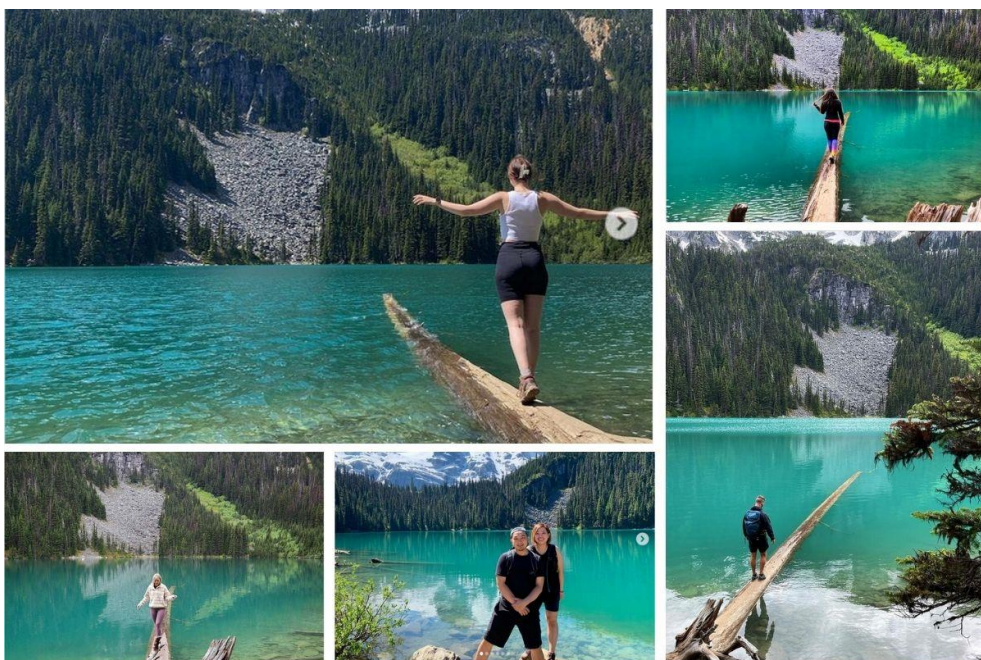
Il est cependant difficile de quantifier le poids réel du tourisme : présent partout, il se niche dans les moindres recoins. Ainsi, pour prendre en compte les effets réels du tourisme, il faut élargir l'analyse aux émissions du secteur aérien, à l'accaparement de terres et de côtes pour y construire infrastructures logistiques et stations balnéaires, à la surproduction de marchandises destinées aux touristes... jusqu'aux administrations publiques dévolues à la promotion du tourisme. Car bien que l'exploitation touristique se fasse en grande partie par des entreprises privées, le secteur demeure très fortement encadré – sinon monté de toutes pièces – par les puissances publiques, et ce sur toute la planète. « *L'organisation administrative et scientifique du tourisme a réussi à produire ce qu'aucune industrie n'a pu réaliser* » : une croissance continue et (presque) sans limites géographiques depuis un demi-siècle. L'auteur rappelle que le tourisme de masse fut inventé par l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie, qui développèrent dans l'entre-deux-guerres agences de voyages et moyens de transport pour organiser et contrôler le temps libre de leurs populations et acheter la paix sociale. La chose se

poursuivit dans les années 1960 sous l'Espagne franquiste, qui peupla de stations balnéaires les côtes méditerranéennes du pays au détriment des populations locales, ce qui fit dire à certains opposants politiques : « *Franco met son peuple à l'ombre pour que vous ayez plus de soleil.* »

### **Un secteur très dépendant des aides publiques**

Les démocraties libérales ne sont pas en reste dans leur soutien sans faille à l'industrie touristique. Pendant que l'Espagne aménageait ses plages, la France lançait en 1964 le Plan neige et la construction de dizaines de stations de ski dans les Alpes et, dans une moindre mesure, les Pyrénées. Encore aujourd'hui, particulièrement après la crise du Covid-19 qui le toucha de plein fouet, le secteur demeure très dépendant des aides publiques. Ainsi, en 2021, le gouvernement français lui a versé pas moins de 38 milliards d'euros, auxquels il faut ajouter 15 milliards pour le secteur aérien. Soit 53 milliards, à mettre en comparaison avec les 100 milliards déversés dans toute l'économie française dans le cadre du plan France Relance.

Pourquoi un soutien si massif et constant ? Sans doute parce que le tourisme, « *industrie transformant le monde dans sa globalité en produit à consommer* », représente aujourd'hui le fer de lance de l'expansion capitaliste. Le secteur, tel le roi Midas, a le pouvoir exceptionnel de transformer en or tout ce qu'il touche, particulièrement lorsque c'est gratuit. Pour illustrer ce pouvoir d'extraction de la valeur, Henri Mora s'attarde longuement sur le cas de Joffre Lakes, situé dans un parc national de l'ouest canadien. Tout commence en 2016, avec la publication sur Instagram d'une simple photo figurant une femme marchant sur un tronc d'arbre immergé dans les eaux bleues de ce lac de montagne. Cette photo déclencha un engouement touristique sans précédent, de sorte que les rives du lac sont désormais encombrées de touristes à la belle saison. Contempler les beautés de la nature ne peut à présent se faire que dans le cadre d'un marché local capitaliste. Mais Mora va plus loin : le tourisme n'a pas seulement la capacité de créer infiniment de la valeur à partir de toute chose, il dispose également du pouvoir de faire rêver les travailleurs de tous horizons et de capter leur temps libre et leurs économies, de telle sorte qu'il est « *en même temps le producteur et le pur produit du monde totalitaire du travail et de la marchandise* ».



Montage de quelques photos de Joffre Lakes parmi les centaines de milliers postées sur Instagram.

En d'autres termes, quelle que soit la forme envisagée, il n'y a pas de tourisme écologique possible. Les solutions technologiques proposées par les industriels et soutenues par les gouvernements – en particulier le mythe de « *l'avion vert* » – sont l'une des cibles principales de l'auteur. Verdir un produit n'a pas grand sens à ses yeux, tant qu'on ne sort pas d'une logique productiviste ou, pour reprendre ses mots : « *La marchandise devra être décarbonée, mais son marché devra s'étendre de plus en plus pour satisfaire les besoins du système : pour consommer des biens, il faut les produire et pouvoir les acheter...* » Autrement dit : si le productivisme touristique ne peut pas croître de manière intensive, il le fera de manière extensive, en grignotant toujours plus de territoires.

Mais, me direz-vous, ne serait-il pas possible d'imaginer un tourisme durable, compatible avec les désirs des habitants d'un territoire ? C'est là que la critique de Mora se fait la plus radicale. Pour l'auteur, le tourisme alternatif est une fable, car, intrinsèquement, cette industrie détruit un territoire et ses rapports sociaux. Pour bien comprendre l'argument, il faut remonter à la critique qu'adressait le philosophe Walter Benjamin à la (re)production massive d'œuvres d'art dans *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*, en 1936. Le philosophe marxiste reprochait principalement aux techniques reprographiques naissantes leur « inauthenticité », soit la rupture avec ce qu'il appelait « le hic et le nunc », c'est-à-dire l'intense lien émotionnel, « l'aura », qui se dégage en présence réelle d'une œuvre d'art. On retrouve peu ou prou les termes de Benjamin sous la plume de Mora, comme ici : « *La chose originale non marchande perdra de son âme et de son épaisseur.* » Là où l'argumentaire de Benjamin portait principalement sur des questions d'ordre esthétique, celui de Mora rapproche critiques esthétique et économique.



Barcelone : « Touriste, rentre chez toi, tu es le terroriste ». Flickr / CC BY 2.0 / Aries Tottle

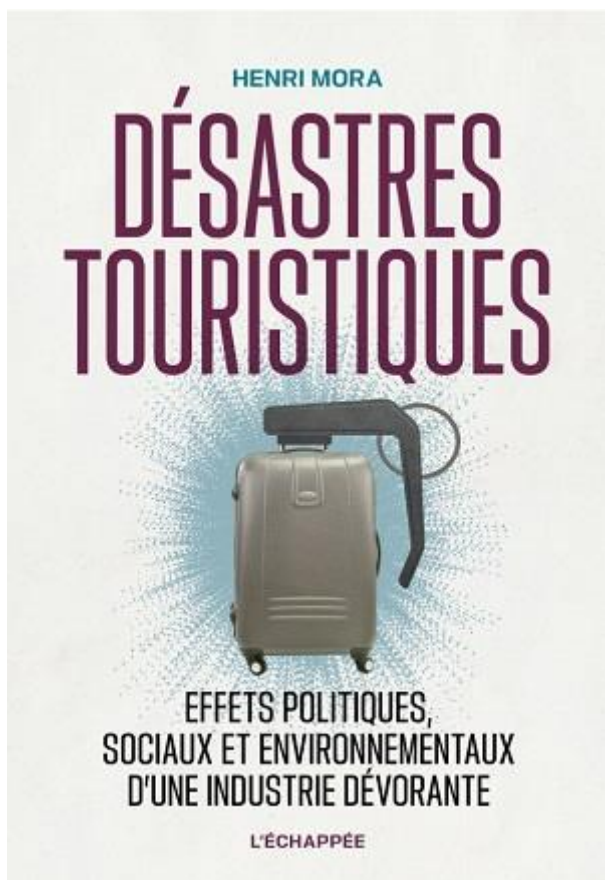
Le tourisme fonctionne en effet comme les vitrines des grands magasins, analysées par Jeanne Guien dans son ouvrage *Le consumérisme à travers ses objets* (Divergences) : « *Le tourisme transforme toute réalité et tout sentiment réellement vécus en simple curiosité et, tout au plus, en émotion stimulée par sa mise en vitrine. Il transforme le réel en représentation.* » De même que les vitrines, le tourisme fait de chaque lieu une boutique et de chaque passant un consommateur qui s'ignore.

### **Le tourisme est rarement l'objet de contestations frontales**

Comme toute vitrine, il s'agit donc, d'une part, de ne pas se laisser abuser par le reflet trompeur que le tourisme nous tend et, d'autre part, d'en briser la glace pour détruire ce phénomène de captation de la valeur. Mora note en effet qu'hormis dans certaines grandes villes submergées par la foule (Barcelone, Venise, etc.), le tourisme est rarement l'objet de contestations frontales. Soit parce que les populations lui prêtent des vertus bénéfiques pour leur territoire, soit parce qu'on ne le perçoit pas au même titre que d'autres enjeux. Selon l'auteur, bien que le développement touristique soit crucial dans de grands projets inutiles et imposés comme EuropaCity ou l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, la contestation de ces projets « se cristallis[ait] généralement sur les nuisances qu'ils [pouvaient] provoquer et leurs conséquences sur l'environnement » et non sur leur finalité touristique en tant que telle. C'est pourquoi l'essayiste reproche aux occupants de Notre-Dame-des-Landes leur « victoire en demi-teinte » : certes, les zadistes auront empêché la construction d'un nouvel aéroport, mais ils ne se seront pas mobilisés contre le développement des aéroports de Nantes, voire de Rennes, qui se fait dans le but d'accroître les flux touristiques.

Henri Mora propose une ligne claire : l'antitourisme. La société se contente de « remettre en question les excès du tourisme ou ses conséquences environnementales, mais jamais ses conséquences sociales, les rapports sociaux qu'il développe : marchandisation, artificialisation, folklorisation, accaparement et monopolisation de l'activité humaine et des terres, hausse du prix de l'immobilier et du foncier, etc. ». L'antitourisme, lui, s'oppose frontalement à cette

industrie pour « éviter que le domaine de la marchandise ne s'étende davantage ». Le combat – et l'enjeu – et de taille : pour sortir de la marchandisation et de son monde, il faut sortir du tourisme, cheval de Troie du capitalisme dans tous les territoires.



*Désastres touristiques — Effets politiques, sociaux et environnementaux d'une industrie dévorante*, d'Henri Mora, éditions L'échappée, 2022, 208 p., 17 euros.

Maxime LEROLLE (Reporterre)  
13 juillet 2022

# Le gazon, un « béton vert » en fin de parcours ?

*Hier symbole de réussite, aujourd'hui taxé d'aberration écologique, le gazon incarne cette vision passéiste de la nature : ordonnée, uniforme et domestiquée. Une hégémonie qui doit être remise en cause.*

On le voit partout, dans les parcs, les jardins, les stades et les golfs, à tel point qu'on ne le remarque plus vraiment, ou alors, parfois, à la faveur d'un écart à la norme attendue : ici très jaune, là très haut. Alors que les pelouses naturelles déclinent sous l'effet de l'urbanisation et de l'agriculture intensive, leur descendant des villes, le gazon, cette surface plantée d'herbes fines sélectionnées artificiellement, alimente un secteur qui pèse lourd : plus de 17 000 tonnes de semences ont été vendues en France l'an dernier <sup>1</sup>.

L'origine du gazon, chargé de subir sans faillir les piétinements et autres mauvais traitements, remonte aux débuts de l'agriculture. « *Le pâturage régulier a sélectionné des graminées et des légumineuses qui ont un méristème [zone de division cellulaire, ndlr] très bas, leur permettant de se régénérer facilement, sous la hauteur de broutage des animaux* », explique Jean-Paul Sampoux, ingénieur de recherche à l'Inrae <sup>2</sup>. Une évolution « naturelle » donc, produite par l'action des bovins, que les outils de la génétique moderne vont poursuivre et sophistiquer dès les années 1950.

Deux sélections divergentes sont menées. La première, destinée au fourrage, tend à maximiser la production d'herbes pour être la plus nourrissante possible pour le bétail. L'autre vise au contraire une pousse lente, associée à des qualités jugées esthétiques (feuilles fines et denses) et à une résistance au piétinement. Elle est destinée aux espaces d'ornement et de loisirs, lointains « *héritiers des pâturages communs, devenus au fil des siècles lieux de réunions villageoises, festives et récréatives* », évoque Jean-Paul Sampoux. Mais cette jolie filiation compte aussi des ascendants moins champêtres. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, les vastes pelouses des jardins d'André Le Notre, à Versailles, valent démonstration de puissance, de nature domptée, de ressources hydrauliques maîtrisées ; plus tard, le modèle pavillonnaire ceinture de vert importe des États-Unis l'incarne réussite sociale et matérielle. Drôle de généalogie et drôle de destin que ceux de cette graminée chargée d'endosser de tels symboles, à grand renfort d'engrais, à l'heure où la conscience des crises écologiques s'impose.

Gazon maudit. Car les griefs ne manquent pas à l'encontre de ce couvert herbeux contraint à l'homogénéité. Jonathan Flandin, écologue à l'Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France, dénonce un « *béton vert* » relevant « *d'une vision passéiste d'un jardin à la française bien tondu, d'une "gestionnité" aiguë* » dont il appelle à sortir. Rappelons-le, un gazon tiré à quatre épingles exige arrosage, tontes régulières et éventuellement fertilisants, insecticides et désherbants – autant de pratiques nuisibles et polluantes (notamment émettrices de CO<sup>2</sup>). Las ! Si cela ne suffisait pas, « *le gazon n'a quasiment aucun intérêt pour la biodiversité, car il est le résultat de sélections faites sur la base de caractéristiques techniques, dont les pollinisateurs se désintéressent* », précise l'écologue. Avec son cycle de vie perpétuellement tronqué par la tonte, le gazon est avare d'interactions avec la faune, la flore et les sols alentour. Un « *isolement* » écosystémique qui le rend peu résistant aux changements climatiques et aux maladies, et diminue, en comparaison avec les prairies par exemple, sa capacité à capter le carbone. Bref, un bilan peu reluisant, aujourd'hui largement dénoncé.

« *Le gazon a vécu ses plus belles heures, il correspond à une vision de la fin du XX<sup>e</sup> siècle : il fallait que ce soit net, mignon, dégagé derrière les oreilles. Sans compter un argument sécuritaire : dans les centres urbains, il est pratique de ne pas avoir d'arbustes, les caméras de surveillance ont meilleure vue* », constate Tatiana Bouvin, responsable du Service innovation et transition écologique à la ville de Lyon. Comme ailleurs sur le territoire, les arrêtés interdisant l'arrosage pour cause de sécheresse se chargent de rappeler l'urgence écologique, s'il en était encore besoin. « *Demain, on n'aura sûrement plus le droit d'arroser les pelouses en ville. Il faut préparer l'avenir !* », presse Tatiana Bouvin. Dont acte : à Lyon, face à un nouveau projet paysager, l'objectif est simple : « *Du gazon, on en met le moins possible.* » Il est réservé aux zones où il est jugé indispensable et irremplaçable pour des raisons de confort et d'usage – jeux de balle, farniente en famille... Au-delà de la réduction des surfaces recouvertes de gazon, il s'agit aussi d'améliorer la nature et l'entretien de l'existant.

En quinze ans, les progrès sont réels, se réjouit la responsable de service. Alors qu'au début des années 2000, « *les gens se roulaient innocemment dans une pelouse traitée la veille* », les collectivités ont désormais l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques dans les espaces végétalisés ; idem pour les particuliers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Quant à la tonte, elle a été fortement réduite : « *Les pelouses lyonnaises voient désormais passer la tondeuse de 8 à 10 fois par an, contre 25 fois il y a une quinzaine d'années* », précise Tatiana Bouvin.

Le sujet peut sembler anecdotique, mais au-delà de la pollution, y compris sonore, l'usage des tondeuses génère un volume important de déchets verts, dont la combustion émet de nombreuses particules, oxydes d'azote et autres composés organiques volatils. Par ailleurs, la pratique fait prospérer lesdites « mauvaises herbes », telles que les trèfles, les pissenlits, les pâquerettes, que l'on va ensuite s'échiner sans fin à supprimer pour conserver un gazon sans intrus... Un « cercle vicieux », évoque Jonathan Flandin.

Au sein de l'agence de la biodiversité francilienne, il encourage des modes de gestion plus respectueux du vivant : la fauche tardive, les espaces laissés en libre évolution pour permettre à des prairies de voir le jour, ou encore le pâturage séduisent de plus en plus de collectivités publiques. La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise fait ainsi intervenir un troupeau de moutons dans plusieurs communes de son territoire, y compris en milieu urbain dense. Autre évolution notable : le jaunissement des pelouses l'été, qui correspond au cycle naturel de la végétation au fil des saisons, est mieux accepté que par le passé.

### **150 000 tonnes de semences**

Assiste-t-on aux derniers ondolements du tapis vert ? Pas si vite. Alors qu'on aurait pu croire le gazon fauché par les priorités environnementales et sanitaires, les chiffres du secteur ne sont pas de nature à effrayer ses acteurs. La crise sanitaire, avec ses périodes de confinement et de déplacements restreints, a engendré « des hausses exceptionnelles de ventes de semences de gazon », constate Jean-Marc Lecourt, qui assure, entre autres casquettes, la présidence de la Société française des gazons (SFG) et la direction adjointe de DLF, premier producteur mondial de graminées à gazon avec 150 000 tonnes de semences chaque année.

Chez les particuliers, qui sont plus de 60 % à disposer d'un jardin <sup>3</sup>, la culture du gazon est encore très forte. « C'est paradoxal : les Français sont en forte demande d'espaces de nature, mais chez eux, ils privilégient encore une végétation très maîtrisée », observe Jonathan Flandin. Les chiffres de DLF confirment cet attrait : 55 % des ventes de la société sont à destination des particuliers, contre 45 % pour les professionnels, acteurs publics compris. Un marché d'avenir, aux yeux du président de la Société française des gazons, qui défend les progrès de nouvelles espèces commercialisées, mieux adaptées aux épisodes de sécheresse et moins gourmandes en engrais et autres intrants que par le passé.

« Les solutions techniques existent aujourd'hui. Il suffit de semer les bonnes associations de variétés au bon endroit », argumente-t-il. Reste qu'avec un changement climatique important, « dans quarante ans, il deviendra compliqué d'entretenir même les espèces les plus résistantes ; il ne faut pas s'acharner à avoir du gazon », oppose Jean-Paul Sampoux.

Et si, comme nous y incitent horticulteurs et écologues depuis des années, on choisissait plutôt la prairie ?

Christelle GRANJA (Socialter n°52)

1 Selon Semae (ex-Gnis -Groupement national interprofessionnel des semences et plants).

2 Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

3 « Les Français et leur jardin : une relation en transition », enquête Unep-Ifop (Union nationale des entreprises du paysage-Institut français d'opinion publique), 2019.

# Lucioles et vers luisants, des « bêtes féroces » sur le déclin



*L'observatoire des vers luisants et des lucioles réalise une enquête participative pour connaître les populations de ces insectes lumineux. S'appuyant sur un réseau de 15 000 citoyens, il constate un déclin largement causé par l'humanité.*



Ce reportage s'inscrit dans notre série La balade du naturaliste : une randonnée à la découverte d'une espèce ou d'un milieu exceptionnel, en compagnie d'une ou d'un passionné.



Tallenay (Doubs), reportage

Trois points brillants dans l'obscurité. La dernière fois qu'Éric Descourvières a aperçu des vers luisants, c'était à la fin du mois de juin, devant sa maison de Tallenay, un village du Doubs. « *Je les ai découverts par une belle nuit noire en bordure d'une route communale, en lisière de prairie. Enfant, j'avais l'habitude de les observer. Cela m'a fait plaisir d'en revoir* », raconte l'enseignant. Quelques jours plus tard, photo à l'appui, il consignait son observation dans un formulaire en ligne.

En effet, depuis 2015, une enquête participative vise à mieux connaître les populations de vers luisants et de lucioles en France. Souvent confondus, ces coléoptères de la famille des lampyridés diffusent tous une lumière verte pendant l'été. La bioluminescence résulte de la réaction chimique entre deux molécules nommées luciférase et luciférine avec l'oxygène. Rien de diabolique là-dedans : en latin, *lucifer* signifie « *ce qui apporte la lumière* ». Chez les vers luisants, cette propriété revient uniquement à la femelle qui, dépourvue d'ailes, reste immobile et s'éclaire en continu pour attirer un mâle. Du côté des lucioles, les deux genres sont ailés et bioluminescents ; ils clignotent en émettant des flashes de lumière très brefs.



Un ver luisant (*Lampyris noctulica*), la principale espèce présente en France. CC BY 2.0 / Flickr / Christophe Quintin

Autrefois communs, ces insectes – une douzaine d'espèces en France – ont été peu étudiés. « *En fait, on ne sait pas grand-chose sur eux. Ce ne sont pas de jolies bêtes comme les papillons ou les scarabées avec de belles couleurs ; ils n'intéressent pas les entomologistes* », regrette Marcel Koken, chercheur en biologie moléculaire au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Ce spécialiste de la bioluminescence pilote l'observatoire des vers luisants et des lucioles avec Estuaire, un groupe associatif vendéen qui a initié d'autres programmes participatifs sur les bourdons, les hérissons, les mares et les libellules.

### **15 000 observateurs en France**

Compagnons à la fois magiques et mystérieux des soirées estivales, les vers luisants convenaient bien à une enquête destinée à réunir le maximum de contributeurs volontaires. Pour ce type de projet de science citoyenne, mieux vaut, effectivement, miser sur des espèces dotées d'un capital de sympathie. Et cela fonctionne. Grâce au relais local de 169 associations naturalistes, 15 000 observateurs répondent chaque année à la question suivante : avez-vous déjà vu un ver luisant ou une luciole ?

« *C'est une enquête grand public à laquelle participent des gens qui ne sont pas dans notre réseau habituel* », témoigne Bertrand Cotte. L'entomologiste amateur, coléoptériste et membre de l'Office pour les insectes et leur environnement Franche-Comté, supervise la collecte de données dans sa région. En Bourgogne-Franche-Comté, 421 observations ont été recensées en 2021, grâce au travail de mobilisation de l'Observatoire régional des invertébrés.



Les larves de vers luisants se nourrissent exclusivement d'escargots et de limaces. © Gerard Hequet – OVL

Premier objectif de l'observatoire national : tenter d'évaluer et de localiser les populations. « *Tout le monde dit "les vers luisants, on n'en voit plus". Alors on a voulu savoir s'il y en avait vraiment moins ou si c'est le changement de nos comportements qui nous rend moins attentifs* », explique Marcel Koken. Résultat : les lampyres n'ont pas échappé au déclin général de l'entomofaune. « *Si on se réfère aux anciens récits dans la littérature, il y a une vraie baisse. On ne retrouve plus les quantités décrites dans les articles* », constate le chercheur du CNRS. On sait également que la principale espèce en France, *Lampyris noctulica*, est présente partout, même si la situation est plus dégradée dans le nord du pays. Les lucioles, elles, n'ont été signalées qu'autour de Nice et en Corse.

Des herbes hautes, de l'ombre et un peu d'humidité : c'est tout ce dont a besoin le ver luisant. « *Il n'est pas très exigeant. On le trouve dans les jardins, les prairies, les bords de haie, les chemins forestiers*, recense Bertrand Cotte. *Et il lui faut aussi des limaces et des escargots.* » Les larves (que l'on peut observer toute l'année) se nourrissent exclusivement de gastéropodes. Des animaux pourtant plus gros qu'elles, à qui elles réservent un sort funeste. « *Ce sont des bêtes féroces*, souligne Marcel Koken. *Elles se jettent sur leur proie pour la mordre à plusieurs reprises. Le poison injecté la paralyse puis finit par la liquéfier.* »

### **Leurs ennemis : pesticides, lampadaires et fauchage**

L'appétit de ces coléoptères en fait donc de précieux auxiliaires pour les jardiniers qui se désolent de voir leurs salades englouties par les limaces. L'utilisation de pesticides – et notamment de granulés antilimaces et escargots – apparaît comme l'une des principales causes de raréfaction des vers luisants. « *Ils sont aussi perturbés par les lumières nocturnes qui désorientent les mâles. Il faudrait éteindre les lampadaires, les équiper de détecteurs d'approche ou orienter la lumière vers le bas*, poursuit le gestionnaire de l'observatoire. *L'abus de fauchage a également un impact. L'idéal serait de faucher l'herbe avant la mi-mai, puis après la mi-septembre et essayer de ne pas couper partout si ce n'est pas nécessaire.* » L'enjeu du programme scientifique de l'observatoire des vers luisants et lucioles est double : produire de la connaissance grâce à des contributions citoyennes mais aussi sensibiliser à l'effondrement de la biodiversité et au déclin alarmant des populations d'insectes. « *L'enquête aide à communiquer sur une espèce phare pour pointer la régression de l'ensemble des insectes, y compris les plus communs* », estime l'entomologiste franc-comtois.



Photinus signaticollis : cette luciole exotique invasive est récemment arrivée en France et potentiellement problématique. Elle se nourrit en effet de vers de terre © Lucas Rubio / OVL

Sauf que les moyens de l'observatoire sont trop limités pour atteindre pleinement cet objectif. Le programme est soutenu uniquement par le Département de la Vendée, ce qui ne permet pas de financer un poste de salarié afin de développer le réseau des observateurs et exploiter la base de données constituée depuis 2015. *« Il n'y a pas de modèle économique viable pour ce genre de dispositif, déplore Fabien Verfaillie, le président d'Estuaire. On est frustrés de ne pas accomplir notre mission dans de bonnes conditions. On arrive juste à faire des constats alors qu'on aimerait pouvoir organiser les données de façon à réfléchir à des actions de conservation. »*

### **10 kilomètres par an**

Un élément pourrait inciter les pouvoirs publics à s'intéresser davantage aux lampyres : la découverte, en 2020, dans les Pyrénées-Orientales, d'une nouvelle espèce de luciole. Originaires d'Amérique du Sud, elle a été introduite en Espagne en 2016. Repéré par des programmes participatifs ibériques, le lampyre à corselet marqué a été déclaré comme potentiellement invasif et à surveiller par l'Office français de la biodiversité et l'Union internationale pour la conservation de la nature.

À raison de 10 kilomètres par an, l'espèce connaît une expansion rapide pour ce type d'insecte. Autre problème : les larves ne se nourrissent pas de limaces et d'escargots mais de vers oligochètes, les vers de terre indispensables à la vie des sols. *« Les vers de terre souffrent déjà d'énormes pressions, notamment à cause d'une autre espèce envahissante, le ver plat. Cela peut être catastrophique, y compris pour l'humain avec des pertes de rendements agricoles et des sols compactés qui augmentent les risques d'inondation », s'inquiète Fabien Verfaillie. L'écologue veut croire « que, localement, le Département ou la Région acceptent de nous accompagner pour comprendre ce qui se passe et évaluer le risque associé au développement de cette espèce ». Une lueur d'espoir.*

Edwige PROMPT (Reporterre)  
20 juillet 2022

# Le numérique peut-il devenir Low-tech ?

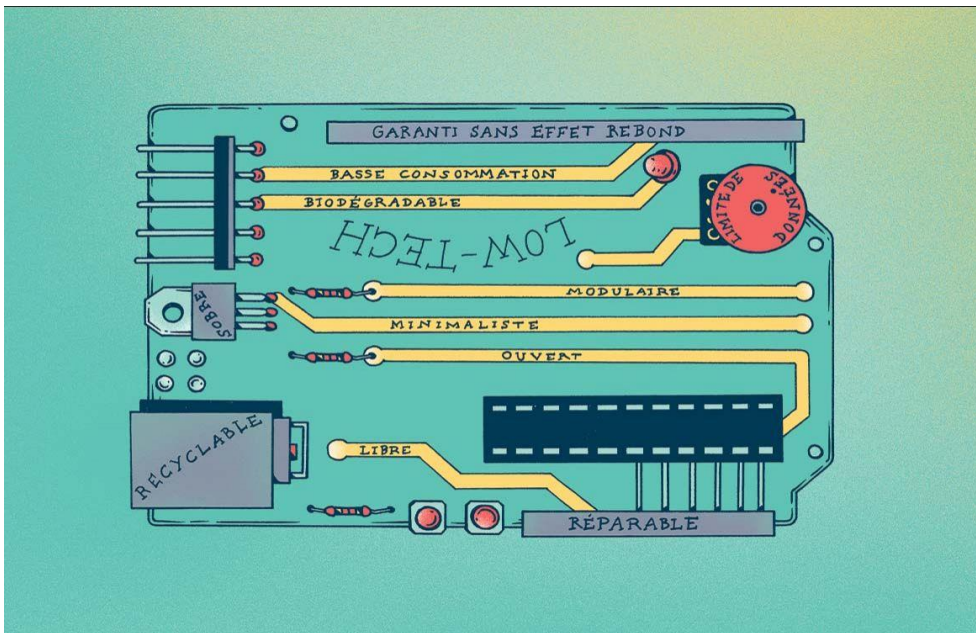


Illustration : Marine Joumard

Face à l'épuisement des métaux et de l'énergie bon marché, ainsi qu'au monopole d'une poignée de multinationales, il est temps de reprendre le contrôle de nos outils numériques. Mais ceux-ci pourront-ils être jamais low-tech ?

La Silicon Valley nous vend un futur où les voitures autonomes et les drones cohabiteront harmonieusement avec des piétons au nez chaussé de lunettes de réalité augmentée. L'industrie polluante aura cédé le pas à des services dématérialisés et des moteurs électriques ronronnants. Et le numérique aura fait du monde « a better place »... Mais si ce n'était pas le cas ? « Nous avons été gâtés par toute cette énergie gratuite. La croissance actuelle de l'infrastructure d'internet n'est pas soutenable. Dans 50 ans, nous serons heureux si nous pouvons encore utiliser les fonctionnalités basiques du réseau, comme consulter des sites web ou envoyer des e-mails », annonce Kris De Decker, journaliste et fondateur du site de référence Low-tech Magazine lancé en 2007.

Selon lui, internet tel que nous le connaissons ne dépassera pas le milieu de notre siècle. La faute à l'épuisement des gisements d'énergies fossiles et de matières premières. « Le fait est que nous sommes sur une trajectoire exponentielle en termes de pollution et de consommation d'énergie, explique Maxime Efoui, ingénieur au Shift Project et co-auteur d'un des (rares) rapports sur l'impact environnemental du numérique. Le numérique, ce n'est pas du virtuel, du nuage. Ou alors c'est un nuage de gaz à effet de serre... Si on compte les terminaux et toute l'infrastructure du réseau mondial, le secteur a doublé son impact depuis 2013 et représente 3 à 4 % des émissions, soit un peu plus que l'aviation. Et au rythme de croissance actuel, nous atteindrons 7 à 8 % d'ici 2025. C'est autant que le secteur automobile ou l'Inde ! »

## La grande accélération

« Le numérique représente déjà 10 % de la consommation électrique mondiale, et ça augmente à raison de 5 à 7 % par an », renchérit Françoise Berthoud, ingénieure au CNRS et fondatrice du groupe de recherche Ecolnfo qui se consacre à l'informatique responsable. Environ 30 % de cette consommation est imputable aux terminaux – les ordinateurs, téléphones et objets connectés ; 30 % provient des data centers et 40 % du réseau – les câbles sous-marins et les tours de téléphonie notamment.

« S'il n'y avait que l'électricité consommée, le numérique ne ferait pas pire qu'un autre secteur, précise Françoise Berthoud. Mais il faut ajouter la pollution liée à l'extraction des métaux, comme le cuivre, l'étain ou les terres rares, qui vont connaître leur pic de production dans les prochaines années. Et le problème de leur dispersion dans la nature ! Car il n'y a pas de recyclage ni de filière contrôlée pour 80 % de ces déchets. L'essentiel part en Afrique ou dernièrement en Thaïlande pour y être brûlé en plein air. » Mais la majeure partie de l'impact est encore ailleurs. « Le numérique entraîne toute la société dans une forme d'accélération. Les procédés industriels et extractifs deviennent plus efficaces, la productivité des employés augmente. On complexifie la moindre machine et on la rend

irréparable. Pourquoi mettre un écran dans un abribus quand une simple feuille de papier avec les horaires fait le travail ? Au final, on crée toujours de nouveaux besoins et de nouveaux déchets. »

### **Échapper à l'effet rebond**

Selon certains, le numérique est censé permettre ou a minima faciliter la transition écologique. « C'est un des mythes de la croissance verte, explique Kris De Decker. On ajoute de l'électronique dans des produits pour les rendre efficaces, par exemple dans un lave-linge pour économiser l'eau chaude. Mais en faisant cela, on rend leur usage plus abordable et on les utilise donc davantage. Leur production est aussi plus polluante. Au final, le bilan est négatif. C'est ce qu'on appelle l'effet rebond. » Un phénomène que l'on retrouve dans tous les secteurs, et qui explique l'impossibilité de contenir la consommation énergétique mondiale.

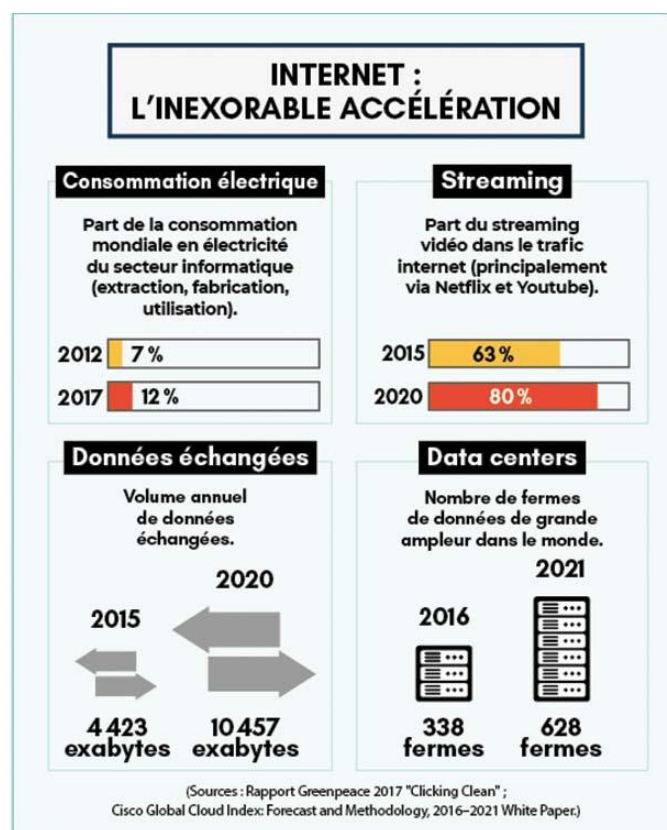
« La vidéo représente 80 % de la croissance du trafic de données et Netflix pèse déjà pour 15 % du trafic mondial », détaille Maxime Efoui du Shift Project. Demain, la voiture autonome fera exploser ce bilan. Selon le président d'Intel, Stéphane Nègre, 1h30 de conduite autonome génère 4 To (soit 4 000 Go) de données, l'équivalent de 3 000 personnes surfant une journée sur internet – quoiqu'une partie de ces To de données soit traitée en interne sans être envoyée dans le cloud. « C'est toujours la même histoire. Plus on a d'infrastructures, plus on crée de la donnée et plus on a besoin d'infrastructures », résume Maxime Efoui.

Mais comment sortir de ce cercle vicieux ? La solution serait-elle à rechercher dans la démarche low-tech, c'est-à-dire une conception raisonnée, résiliente et accessible de la technologie ? « C'est une idée géniale et super excitante, s'enthousiasme Frédéric Bordage, consultant en éco-conception informatique et fondateur de Green IT. Elle nous oblige à être ingénieux et à tirer la quintessence des technologies actuelles comme le réseau 2G. C'est vraiment une question de choix politique, in fine. Est-ce qu'on veut vraiment considérer le numérique comme un outil de résilience pour l'humanité ? Ou continuer la fuite en avant vers des écrans de plus en plus géants et des frigos connectés ? » Malheureusement pour la résilience, il n'existe pas encore d'électronique « écolo » ou même produite localement. « La high-tech est par définition l'opposé de la low-tech, rappelle Kris De Decker. Il vous faut des machines ultra chères et précises, des composants et des matières premières venus de l'autre bout du monde. Vous travaillez sur de grands volumes avec de très faibles marges, c'est pourquoi tout l'assemblage est localisé en Chine. » Reste à voir quelles sont les marges de manœuvre pour insuffler une démarche low-tech dans le numérique.

### **Raisonnement matériel et logiciel**

L'une des pistes pour rendre l'électronique plus sobre est de rendre les circuits imprimés plus recyclables, car ils représentent 8 % des 50 millions de tonnes de déchets électroniques générés en 2018 et sont bourrés de métaux rares et précieux. C'est ce que tente la start-up anglaise Jiva, qui a mis au point la Soluboard. Une carte en fibres de lin et plastique biosourcé, en lieu et place de la fibre de verre et de la résine époxy habituellement utilisées, qui se dissout dans un verre d'eau chaude et permet ainsi de récupérer plus facilement les composants et les pistes de cuivre du circuit imprimé. Une solution encore en attente de brevet, mais dont les inventeurs assurent qu'elle sera compétitive côté prix. « On pourrait aussi être moins exigeant envers nos composants, avance Frédéric Bordage. Un ingénieur indien, Avinash Lingamneni, a mis au point des processeurs "imprécis". C'est-à-dire qu'ils ont moins de mécanismes de correction d'erreurs, ce qui les rend jusqu'à 15 fois moins énergivores. Ça fait quelques petits bugs sur l'écran mais on ne voit presque pas la différence. »

S'il n'y a pas encore d'électronique low-tech sur le marché, quelques marques pionnières essaient de rendre leurs produits plus durables. C'est le cas de Fairphone, une start-up néerlandaise qui a produit à ce jour deux smartphones, dont le dernier s'est écoulé à 100 000 exemplaires depuis son lancement en 2015. Entre autres avantages, les téléphones sont conçus pour être réparables par leurs propriétaires. On peut aussi citer Why ! Open Computing, une entreprise suisse qui développe des ordinateurs portables réparables facilement – ce qui était la règle chez les constructeurs d'ordinateurs il y a encore quelques années – mais dont les prix sont supérieurs d'environ un tiers à ceux du marché. Difficulté pécuniaire contournable en louant son appareil auprès de Commown, une coopérative française spécialisée dans les appareils numériques éco-responsables.



### Rationner les données

Si les marges de manœuvre restent limitées sur les terminaux, quid du volume de données échangées en réseau ? Si l'on veut rester sous la barre des 1,5 °C de réchauffement planétaire, il nous faudrait – entre autres choses – diviser par 4 les émissions liées au numérique, et notamment diviser le flux vidéo consommé par 3, selon une étude du cabinet B&L Evolution reprise par Novethic. « On pourrait imaginer un rationnement des données, explique Françoise Berthoud. Dans la plupart des pays, on paie l'ADSL au gigaoctet, comme pour le téléphone. Mais ça limite l'égalité sociale pour l'accès à l'information. » Kris De Decker renchérit : « Si on veut échapper à l'effet rebond, on n'a pas besoin d'efficacité, il nous faut des limites. C'est comme une voiture : il est interdit d'aller au-delà de 130 km/h car c'est irresponsable et polluant. Ça devrait être la même chose pour les données. »

Lui-même s'est appliqué ce principe de manière expérimentale en éco-concevant son site internet. « La moindre page pèse aujourd'hui environ 2,3 Mo. J'ai tenté de diviser ce chiffre par deux, et j'ai réussi à le faire par dix. » Le résultat est un site très sobre, voire minimaliste. Le texte apparaît sur un fond blanc avec une police par défaut. Et les images sont compressées au maximum selon la technique du « dithering », qui les réduit à 4 teintes de noir et blanc, parfois colorisées pour donner un effet pop-art. Dans un coin de la page, un indicateur annonce la charge restante. Car le site de Low-tech Magazine est hébergé sur un Raspberry Pi connecté à une batterie et un panneau solaire. « J'ai fait ce choix car je voulais matérialiser la consommation électrique et réintroduire une conscience des limites naturelles chez l'internaute. Le panneau est sur mon balcon et même si j'habite Barcelone, il ne fait pas toujours beau et parfois le site tombe en panne. » Et reste totalement inaccessible une dizaine de jours chaque hiver.

Une démarche qui a inspiré un designer français, Gauthier Roussilhe. « J'ai réussi à faire passer mon site personnel de 220 à 13 Mo ! J'ai commencé par virer Wordpress qui est une usine à gaz, même s'il existe des thèmes très légers comme Susty qui ne pèse que 16 Ko. J'utilise un CMS qui s'appelle Kirby, qui est beaucoup plus accessible et permet de gérer des pages statiques. J'ai aussi compressé mes images et vidéos. Et retiré tout le tracking et la publicité, qui peuvent représenter jusqu'à 75 % du poids d'un site. Toute ma méthode est en ligne. » Le site allégé est beaucoup plus rapide à afficher, même sur de vieux appareils.

### Se réappropriier la technologie

Mais ne peut-on pas aller plus loin dans une infrastructure internet low-tech ? Pourrait-on diminuer le poids des dorsales de l'internet et surtout du cloud qui dépend des fermes de serveurs de la Silicon Valley ? « Il y a une piste très intéressante à explorer autour des réseaux mesh. Si on ouvrait tous nos réseaux wi-fi, on pourrait se

passer de la 3G et de la 4G en ville et ce, sans perte de vitesse », assure Kris De Decker. On peut aussi se tourner vers des fournisseurs d'accès associatifs, comme les membres de la French Data Network (FDN), qui défendent un accès citoyen et non-filtré à internet. Pour reprendre la main sur ses données, on peut choisir de les auto-héberger comme le fait Kris De Decker, ou comme le propose la start-up française Cozy Cloud, toujours à l'aide de Raspberry Pi. Si on n'est pas bricoleur, il existe enfin CHATONS, le « Collectif des Hébergeurs Alternatifs, Transparents, Ouverts, Neutres et Solidaires », qui se présente comme une « Amap de la donnée » et permet d'héberger son site, son serveur ou e-mail au sein d'une structure locale associative. « Il y a une convergence très forte entre l'esprit low-tech et celui du logiciel libre et open source, note Kris De Decker. L'enjeu, c'est la réappropriation de l'outil. La liberté de pouvoir en disposer librement, de le réparer, l'améliorer et le repartager. C'est une question de résilience. »

Quoique les marges de manœuvre restent faibles concernant les terminaux et les infrastructures, ces réflexions autour d'un réseau résilient semblent urgentes compte tenu de la trajectoire écologique en cours. « Si l'énergie vient à manquer, si des câbles sont endommagés, si des serveurs sont hackés, on perdra l'accès à énormément de données. L'infrastructure se détériorera en quelques années et on n'aura même pas la documentation pour la réparer », prévient Kris De Decker. « Il faut dire les choses : le monde tel qu'on le connaît est en train de s'effondrer, alerte Frédéric Bordage. La question n'est pas de savoir si le numérique est bien ou mal – un jugement de valeur ne fait pas avancer la question – mais de savoir comment utiliser le numérique pour assurer notre résilience. »

Jean-Jacques VALETTE, journaliste indépendant à Paris, publié le 20 juillet 2022

<https://www.socialter.fr/article/le-numerique-peut-il-devenir-low-tech>

## Humour d'Alexandre De Wind (Kairos)

LE DERNIER RAPPORT DU GIEC EST FORMEL :  
LA DÉCROISSANCE EST INCONTOURNABLE  
SI ON VEUT ENCORE SAUVER LE CLIMAT



# Entreprise(s) de dépollution

*Le secteur de la musique entreprend d'être vert et vertueux. Ce qui passe par un certain nombre d'innovations, de prescriptions, de subventions. Tutelles publiques et multinationales soutiennent. Spectateurs, artistes, maisons de disques, tourneurs s'emploient à réduire leur empreinte carbone. Jusqu'où ?*

Tandis que son inspiration tarit – ce dont témoigne *Music of the Spheres*, son dernier album –, le groupe pop britannique Coldplay produit un discours prolix sur les conséquences environnementales de l'industrie musicale, dont il est l'un des plus gros vendeurs. Après avoir annoncé, en 2019, qu'il renonçait aux tournées géantes en attendant de pouvoir réduire ses émissions de carbone, le groupe a repris la route trois ans plus tard pour une tournée mondiale « *aussi durable que possible* » : un arbre sera planté pour chaque place vendue ; l'énergie est produite par des panneaux solaires et par les fans pédalant sur des vélos ou sautant sur un plancher cinétique ; les éclairages sont économes, les bracelets lumineux réutilisables, les confettis biodégradables ; la scène est faite de matériaux légers, recyclés, recyclables ; une prime récompense les spectateurs ayant voyagé en émettant peu de carbone, selon les données communiquées par l'application qu'ils auront téléchargée ; la nourriture est bio et tracée ; 10 % des recettes seront reversées à des organisations non gouvernementales (ONG) environnementales, etc.

Pourtant, « *malgré tous nos efforts* », précise Coldplay sur son site Web, « *la tournée aura tout de même une empreinte carbone significative* ». L'existence même du groupe a des conséquences écologiquement regrettables, puisque ses fans restés à la maison – une place au Stade de France coûte 139 euros dans le « Carré or » et 78,50 euros sur la pelouse – écoutent ses tubes en streaming. Les industries polluent et la musique, enregistrée ou en concert, ne fait pas exception.

Néanmoins, « *Coldplay n'est pas loin du geste maximum qu'il est possible de faire en tant que groupe* », juge Samuel Laval, ingénieur en sciences de l'environnement. Chargé de recherche à Climate Chance – une association qui fédère les acteurs non étatiques de la lutte contre le réchauffement climatique, mais s'acquitte avec des partenaires financiers comme BNP Paribas, Michelin et Schneider Electric – et membre du bureau français de Music Declares Emergency (MDE), il estime que les tournées mondiales et les festivals géants « *sont incompatibles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2 °C* ».

Créée en 2019 au Royaume-Uni, cette organisation réunit quantité de labels (Warp, Ninja Tune) très actifs, ainsi que des majors (Warner, Sony, Universal) qui le sont moins. MDE s'appuie surtout sur des porte-voix célèbres (Billie Eilish, Brian Eno, Radiohead, etc.) pour enjoindre aux États de déclarer l'« *état d'urgence climatique et écologique* ». En France, Emily Loizeau, Fakear, Rone et Manu le Malin ont eux aussi revêtu des T-shirts frappés du slogan « *No music on a dead planet* » (« *Pas de musique sur une planète morte* »), brodés à La Rochelle sur du coton biosourcé. MDE soutient le Music Climate Pact, une initiative britannique signée en décembre 2021 par les mêmes majors et les grands labels, qui vise la neutralité carbone du secteur pour 2050. Groupe précurseur du courant trip-hop à Bristol, Massive Attack s'est associé au Tyndall Centre for Climate Change Research, réunion de chercheurs et économistes, pour élaborer une feuille de route où figurent notamment le recours aux véhicules électriques, le renoncement aux jets privés et la suppression des générateurs diesel dans les festivals (1). À son échelle, le jazzman français Paul Jarret a annulé sa tournée en Inde : « *Plus le temps passait, plus je me posais des questions sur la légitimité d'augmenter considérablement notre empreinte carbone pour aller présenter notre musique à l'autre bout du monde* », annonçait-il en septembre 2021 sur Facebook. Sur le même réseau, la vocaliste Leïla Martial a animé le groupe Pour une écologie de la musique vivante, dont l'appel, en juin 2020, soulevait le dilemme : « *Selon les usages aujourd'hui admis dans une culture mondialisée, gravir les marches du succès implique de s'enfoncer plus avant dans une course souvent énergivore (...). Dans ce contexte, réduire sa mobilité pour diminuer son impact écologique induirait de s'invisibiliser professionnellement.* » Mais ce collectif est aujourd'hui en veille, ses acteurs étant accaparés par leur activité artistique. Parmi la foule d'initiatives, citons la tribune « *Cadence rompue* », dont le millier de signataires, surtout issus de la musique classique et lyrique, s'engagent à diminuer les transports polluants et à développer les projets de proximité.

Certes. Mais indépendamment du fait que cette démarche peut, si elle va au bout de sa logique, conduire à interroger la présence de musiciens venus de loin pour accompagner un chanteur, à privilégier des répétitions par Zoom, voire à se résoudre à ne faire de concerts que par vidéo et plate-forme, il n'est pas certain que tous disposent des mêmes raisons et des mêmes atouts pour s'y engager. Entre le Français intermittent du



spectacle et la pop star américaine, le café-concert et l’Arena, le petit et le grand festival, le label indépendant et la major du disque, les intérêts sont disparates, voire contradictoires. De même, pour beaucoup d’artistes, producteurs et techniciens précarisés par la crise, l’urgence est d’abord de travailler ; pour un musicien soucieux de rentabiliser une maigre tournée, ou pour une salle fragilisée par la désaffection du public, ces injonctions ne sont pas systématiquement prioritaires.

Les tensions, contradictions et limites du projet sont souvent repérées dans le secteur des festivals, fréquemment soupçonné d’écoblanchiment. We Love Green (80 000 spectateurs en 2019, mais passé de deux à trois jours en juin 2022, dans le bois de Vincennes, à Paris) se targue d’utiliser 100% d’énergies renouvelables, de valoriser ses déchets, de bannir le plastique à usage unique, d’utiliser des matériaux de récupération pour sa scénographie, ou encore de favoriser les transports propres, tout en invitant le public à assister aux conférences de son think tank sur le sujet. Mais il est subventionné, aux côtés d’institutions publiques, par des fonds privés : le Crédit Mutuel, Back Market, Uber Green, Tinder, Levi’s... auxquels s’ajoutent les « grands mécènes » Kering, Malakoff Humanis...

On remarque aussi que, annulés depuis deux ans, les grands festivals se sont lancés, pour 2022, dans une surenchère (artistes internationaux, durée d’exploitation parfois doublée) peu compatible avec l’écoresponsabilité revendiquée. *« C’est la schizophrénie des événements qui veulent diminuer leur impact carbone tout en conservant leur attractivité et en agrandissant leurs jauges pour pérenniser leur activité »*, observe M. Jean Perrissin, responsable développement durable du festival Cabaret Vert (Charleville-Mézières), qui a rassemblé 100 000 spectateurs en 2019 et passe de quatre à cinq jours pour sa prochaine édition, en août. Pionnier français dans le domaine, le Cabaret Vert ne résume pas son action aux gobelets réutilisables dont l’impact (2% des déchets sur un tel festival) est négligeable. Ses bières proviennent du circuit court et la nourriture est pour moitié végane, mais le principal écueil est que la mobilité est soumise à des décisions politiques globales (transports en commun, pistes cyclables, carburants verts...).

Le groupe de réflexion The Shift Project, dont Jean-Marc Jancovici est le cofondateur, et qui compte parmi ses financeurs la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), Électricité de France (EDF), Bouygues, Vinci, Thalys, Enedis..., dans son rapport « Décarbonons la culture ! » (2), met l’accent notamment sur les déplacements : 280 000 personnes sur quatre jours, dans un festival comme Les Vieilles Charrues, émettent 13 000 tonnes équivalent carbone, dont 62,5% générées par les 3% de spectateurs venus en avion ; les vedettes ont souvent l’interdiction par contrat d’exclusivité de se produire dans un rayon de plusieurs centaines de kilomètres autour d’une même date, etc. Et il propose des solutions : relocalisation, ralentissement, mutualisation des tournées, mais aussi désescalade des jauges, limitation de la masse des données mises en ligne pour la communication...

Le Centre national de la musique (CNM) a hébergé pour sa part des groupes de travail sur la gestion des tournées, les festivals, les salles de concert, la production et la distribution de la musique enregistrée, etc. Dans leur conclusion, les membres se disent *« désemparés face à la réconciliation d’injonctions qui peuvent leur apparaître contradictoires : celle de modifier leurs pratiques et celle de parvenir à se développer économiquement dans un modèle compétitif mondialisé »*. Cette réflexion a précédé la Charte de développement durable pour les festivals, exposée en décembre 2021 par le ministère de la culture, qui conditionne 10 millions d’euros d’aides supplémentaires au respect d’une dizaine d’objectifs écoresponsables, mais aussi du toujours mystérieux « mieux vivre ensemble » et de la désirable « juste rémunération des artistes ». Mais il apparaît que c’est l’explosion du streaming depuis une décennie qui demande à être le plus rapidement encadrée (3). *« C’est la quadrature du cercle, témoigna Mme Cécile Bernier, directrice des éditions Budde Music France, lors du festival MaMA, en octobre 2021 à Paris : Le streaming semblait être une solution écologique à la surconsommation dans le monde physique, mais il s’avère qu’il pose aussi problème. »* Selon plusieurs études, l’industrie du disque a dévoré 58 000 tonnes de plastique aux États-Unis au pic de la popularité du vinyle, en 1977, et seulement 8 000 tonnes en 2016. Mais, en matière d’empreinte carbone, l’écoute d’un album durant plus de cinq heures sur une plate-forme de streaming est plus nocive que sur CD (il faut compter dix-sept heures d’écoute pour atteindre l’empreinte carbone d’un vinyle) (4). De janvier à novembre 2021, les streams sur Spotify de *Drivers License*, un tube d’Olivia Rodrigo, auraient émis 4 180 tonnes de CO<sup>2</sup> – à titre de comparaison, chaque Français en suscite une dizaine de tonnes chaque année.

Les bonnes intentions n’en finissent pas de s’afficher. Les contradictions aussi, dans un cadre où la créativité est toujours plus soumise, depuis les années 1960, aux logiques de profit et aux méthodes du marketing (l’artiste est un produit, l’auditeur est un client). Bel exemple : la multinationale Live Nation, leader du secteur, a lancé, en avril 2021, un programme pour réduire l’impact environnemental de ses tournées... tout en déclarant organiser quarante mille concerts et une centaine de festivals chaque saison, avec des ambitions hégémoniques.

- (1) «Super-low carbon live music : A roadmap for the UK live music sector to play its part in tackling the climate crisis» (PDF), Tyndall Centre for Climate Change Research, juin 2021.
- (2) Cf. David Irle, Anaïs Ræsch et Samuel Valensi, *Décarboner la culture*, Presses universitaires de Grenoble - UGA Éditions, Grenoble, 2021.
- (3) Selon l'étude «Music engagement 2021» de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), les achats (CD, vinyle, DVD, téléchargement) représentent 9% de la consommation mondiale de musique, contre 23% pour le streaming par abonnement (Spotify, Apple Music, Deezer...) et 22% pour le streaming vidéo (YouTube).
- (4) Cf. Matt Brennan et Kyle Devine, «The cost of music», *Popular Music*, Cambridge University Press, février 2020, et Ellen Peirson-Hagger et Katharine Swindells, «How environmentally damaging is music streaming?», *The New Statesman*, Londres, 5 novembre 2021.